

BULLETIN **MUNICIPAL** **OFFICIEL**

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 8 et mardi 9 février 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès survenu le 9 décembre 2009, de M. Thadée Mularski, ancien conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire du 6^e arrondissement.

(Les conseillers se lèvent).

Thadée Mularski quitta la Pologne à la fin de la Seconde guerre mondiale et se tourna vers la France. Il choisit de s'engager en politique auprès de Pierre Bas, député-maire du 6^e arrondissement, et fut élu conseiller du 6^e en 1983, réélu en 1989 et 1995. Il devint conseiller de Paris le 27 septembre 1994 et siégea sur les bancs du groupe "Rassemblement pour Paris". De 1995 à 2001, il fut conseiller spécial chargé des affaires sociales auprès du Maire du 6^e.

Ceux qui ont connu M. Mularski se souviennent de sa gentillesse, de son ouverture aux autres, de sa fidélité à ses idéaux et à sa patrie d'origine. Il était d'ailleurs Chevalier du Mérite polonais. Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'adresse à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, Philippe Séguin nous a quittés le 7 janvier dernier. Avec lui disparaît un passionné de l'idée républicaine et une conscience rebelle aux compromissions.

(Les conseillers se lèvent).

Philippe Séguin était, au sens le plus noble du terme, un caractère. Sa vaste culture, son exigence intellectuelle, son sens de l'honneur faisaient de lui un grand serviteur de l'Etat.

Toute sa vie, il aura porté le deuil de son père, un héros de la guerre tombé pour la liberté.

Comment être digne de cet exemple, de cette absence ?

Philippe Séguin a décliné sa réponse à travers un parcours dédié à la République, à ses missions et à ses institutions.

En lui il portait une vertu essentielle : l'indignation.

Et si son tempérament le conduisait parfois à des emportements, c'était au service d'une conviction plus que d'une ambition.

Cet engagement l'a amené à défendre et même parfois à incarner une idée à laquelle il était fondamentalement attaché, celle des contre-pouvoirs. Il le savait : il n'y a pas de démocratie véritable si tous les pouvoirs se retrouvent entre les mêmes mains.

C'est dans cet esprit, et au nom de ce principe, qu'il a contribué à redonner de l'éclat au Parlement.

Il fut un grand président de l'Assemblée nationale, attentif aux débats, respectueux de l'opposition et surtout jaloux de la souveraineté des élus du peuple. Notre démocratie lui doit d'avoir porté cette exigence.

C'est avec la même rigueur, avec le même sens du devoir que Philippe Séguin, à la tête de la Cour des comptes, a ensuite analysé pendant cinq ans, sans concession, les comptes publics de notre pays. Pour lui, la gestion de l'argent public, c'est-à-dire du bien commun, interdisait la moindre légèreté. La présence attentive de cet observateur si peu accommodant était, pour un Etat qui en a tant besoin la meilleure école du scrupule.

Et il laissera une trace très particulière dans le coeur des Parisiens, car Philippe Séguin avait noué une relation sincère et intense avec notre ville.

Jeune, il était, selon la formule consacrée, monté à Paris comme on part à l'assaut de la vie et de ses promesses.

Et dans la trame de son existence, notre ville a toujours eu une place privilégiée.

L'histoire de Philippe Séguin et de Paris, c'est aussi la campagne municipale de mars 2001. Je conserve de cette bataille démocratique le souvenir d'une confrontation loyale et respectueuse. Philippe Séguin n'a jamais laissé la controverse se déplacer jusqu'au point où elle blesse les consciences, où elle atteint l'honneur, où elle offense les personnes.

Comme président du groupe R.P.R. après mars 2001, il a été sur ces bancs le chef d'une opposition qui savait s'inscrire dans un registre toujours exigeant mais digne, tolérant, et constructif.

Mais la grande aventure municipale de Philippe Séguin, c'est Epinal, dont il fut le maire pendant 14 ans, et avec laquelle il avait noué une relation unique, comme il en existe rarement entre un homme et une cité.

Et c'est aujourd'hui toute cette ville qui porte le deuil d'un maire qui sut si bien la comprendre, la servir et l'aimer.

Avec Philippe Séguin, nous avons assumé des différences légitimes sur des sujets au coeur du débat public, mais je regretterai cette voix inimitable au service d'une idée et d'une passion de la France. Je regretterai nos échanges simples et cordiaux quand nous nous croisions au Parc des Princes. Il vivait là aussi avec l'ardeur d'un véritable expert, les prestations de son sport favori.

Et comment, dans ce moment, pourrais-je ne pas évoquer ce que nous avons d'essentiel en partage, ce fil d'or de l'enfance retrouvée qu'est notre Tunisie natale dont je salue l'ambassadeur, qui nous fait ce matin l'honneur de sa présence.

La Tunisie, ce n'était pas seulement pour nous le parfum et les couleurs d'un pays que nous aimons. C'était pour lui, comme pour moi, l'une des formes de la simple fidélité à soi-même. C'est sans doute quand nous évoquions ce sujet que nous nous comprenions le mieux.

Mes chers collègues, au nom de Paris, en notre nom à tous et en mon nom personnel, je veux dire à l'épouse de Philippe Séguin, à ses enfants, à tous ses amis, notre respect et la fidélité de notre souvenir.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

M. Vincent ROGER ?

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, Madame, chers collègues, rendre hommage à Philippe Séguin, c'est saluer la mémoire d'un esprit libre de la République, car il considérait que l'on ne pouvait pas faire de la politique honnêtement sans être libre.

Ce devoir de liberté qu'il m'a transmis, je tiens ce matin à en être digne.

Si je remercie avec amitié M. Jean-François LAMOUR de m'avoir proposé de prendre la parole au nom de mon groupe, il ne peut être question pour moi de m'exprimer au nom d'un parti fut-il le mien tant le Président Séguin refusait les approches partisans, tant il était attaché au dépassement des clivages. Alors qu'à travers de nombreux discours il n'a pas épargné la Gauche française, beaucoup d'hommes et de femmes, dirigeants ou sympathisants de gauche ont su, souvent avec tact et sincérité, partager notre peine immense.

Preuve ultime s'il en était besoin que Philippe Séguin savait transcender les clivages et toucher au cœur, au-delà de leur sensibilité, beaucoup de Français. Cet état d'esprit, Monsieur le Maire, vous en avez saisi le sens. Vous qui avez été son adversaire, vous avez su, ce matin, allier élégance et authenticité.

Au-delà de vos différences et de vos divergences, il était comme vous, Monsieur le Maire, lui aussi un enfant de Tunisie, comme vous je crois, jamais il ne l'a renié, jamais il ne l'a oublié. Là-bas étaient ses racines, là-bas était né plus grand que tout son désir de servir la France.

Mes chers collègues, dans son éloge funèbre, le Président de la République, s'adressant à Philippe Séguin, lui dit à juste titre : "De toi, il ne restera ni une théorie ni une doctrine".

Il faisait ainsi écho, sans doute, à l'un de ses plus beaux discours intitulé "de la République" qu'il prononça le 8 décembre 1993.

Entendons-nous bien disait Philippe Séguin à propos de la République, il ne s'agit pas d'idéologie, il ne s'agit pas de doctrine, il n'y a pas d'idéologie républicaine ni de doctrine républicaine, il n'y a rien dans la République qui soit comparable au socialisme scientifique, à l'individualisme méthodologique, ou à la doctrine utilitariste. La République, c'est un idéal, c'est une morale.

Aujourd'hui, Philippe Séguin est parti, il nous lègue bien plus qu'une doctrine, il nous laisse beaucoup.

Il nous laisse avant tout une haute conception de la politique.

Le respect d'abord, celui des institutions et des hommes qui les incarnent, j'ai en mémoire le débat télévisé avec le Président Mitterrand, au moment du référendum de Maastricht. Il voulut s'en tenir à son rôle, celui d'un simple citoyen dialoguant avec le Président de la République, non pas celui d'un politicien débattant avec son adversaire.

La fidélité ensuite, celle qui le plaça au moment de l'élection présidentielle de 1995 aux côtés de Jacques CHIRAC, quand bien d'autres s'en détournèrent séduits par la douce musique des sondages.

La liberté aussi, rappelons-nous de son prophétique discours sur le Munich social, la crise internationale ne lui rend-elle pas raison, lui qui professait en 1993 déjà que le sacrifice de l'économie réelle à la bulle spéculative portait en germe les pires catastrophes.

On le vit alors Cassandra, il n'était que réaliste. L'intransigeance enfin, on ne badine pas avec l'essentiel, on ne vend pas son âme pour un siège ou pour une élection. En 1998, en accord avec Jacques CHIRAC, il avait rejeté toute forme d'alliance du R.P.R. avec le Front national, des voix s'étaient élevées pour crier à l'inconscient, il va nous perdre, il tint bon, et si la droite républicaine perdit des régions, elle ne se perdit pas elle-même.

Monsieur le Maire, chers collègues, Philippe Séguin nous laisse une morale en politique, il nous laisse aussi des idées que vous me permettez de regrouper sous le nom de "séguinisme", la rencontre peut-être improbable entre l'héritage du Général de Gaulle et celui de Pierre Mendès France. Cette conception de l'action publique inspira et motiva sans doute sa décision de venir se présenter à Paris.

Comment ne pas l'évoquer dans cet hémicycle, même si je suis très conscience que cet épisode fut bien douloureux pour lui, pour mon mouvement, et pour chacun des membres de mon groupe. Dans sa lettre ouverte à ceux qui veulent encore croire à Paris, il appela sa famille politique au sursaut. Il écrivait : "Ils sont si nombreux ceux qui préfèrent être minoritaires plutôt que de voir progresser la cause dont ils sont les héros supposés, c'est le syndrome du colonel Nicholson, celui du Pont de la rivière Kwaï, on est si content d'être ensemble, de faire ce que l'on a fait, que l'on oublie l'objectif que l'on avait décidé d'atteindre". Cet appel, à regret, ne put être entendu par tous, pris que nous étions dans le tourbillon de fidélités opposées, aussi honorables que dévastatrices.

Quoi que l'on ait pu dire de cette campagne, je retiendrai qu'il lança les bases de la rénovation de la droite parisienne. Il permit à une nouvelle génération d'élus d'émerger. Chacun d'entre nous avons aujourd'hui, encore plus qu'hier, le devoir de perpétuer dans la Capitale sa conception exigeante de la politique.

Je fus touché, pour ma part, de voir certains de mes collègues qui n'avaient pas le choix de le suivre en 2001 assister avec sincérité à l'hommage que la République lui a rendu aux Invalides.

Philippe Séguin, comme nous l'a rappelé François FILLON lors de son vibrant et émouvant hommage à l'Assemblée nationale, se voulut acteur d'une épopée mais il dut, comme chacun d'entre nous, se résoudre à agir avec son époque. Il y avait en lui du Cyrano de Bergerac. Oui, mes chers collègues, toute sa vie, Philippe Séguin aura été animé par le panache, plume hors pair, homme d'une grande culture, féru d'histoire, pétri de littérature, grand connaisseur du cinéma, il savait allier érudition et passion populaire. Son enthousiasme pour le football n'était pas vain, il en aimait la ferveur, la stratégie et la dramaturgie.

Désormais, au Parc des princes, dans la tribune Francis Borelli, un fauteuil sera vide.

Au sein de l'agora nationale, je sais que son regard tendre, parfois triste, son exigence intellectuelle, sa voix grave si particulière qui savait si bien dire non vont terriblement nous manquer. Au nom de mon groupe, j'adresse mes très sincères condoléances à son épouse et sa famille. De toute mon affection, chère Catherine, je t'embrasse ainsi que ta sœur Anne-Laure et tes frères Patrick et Pierre.

Je forme le vœu que la Ville honore la mémoire de Philippe Séguin, je vous soumets l'idée que son nom soit associé au Parc des princes, je vous propose en accord avec M. Jean-François LAMOUR et M. Claude GOASGUEN, que nous y réfléchissions ensemble afin de trouver le meilleur emplacement dans l'enceinte même ou autour du stade.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, associer le nom de Philippe Séguin au Parc des princes a du sens, car il demeurera à jamais dans l'esprit de beaucoup d'entre nous un prince de la République.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai aimé votre propos. Je n'avais pas pensé à la filiation de Gaulle/Mendès France, mais ce n'est pas mal. Quant à votre dernière proposition, vous m'en aviez fait part, je la trouve très bonne, et je pense que ce serait bien et on en parlera avec M. Jean-François LAMOUR, M. Claude GOASGUEN et avec les dirigeants du P.S.G. Ce serait très bien que ce soit dans l'enceinte du Parc des Princes, car c'est une présence à mon avis évidente. Je vous remercie beaucoup.

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je passe à un autre sujet, qui n'est pas non plus très réjouissant : le 12 janvier dernier, un séisme d'une très grande violence frappait Haïti et en particulier sa capitale Port-au-Prince.

Ce pays, qui comptait déjà parmi les plus pauvres de la planète, affronte aujourd'hui une catastrophe sans précédent.

On compte au moins 200.000 morts, les hôpitaux ne parviennent même pas à accueillir les blessés.

Quand aux dégâts matériels, tous les mots paraissent tragiquement en deçà de la situation, celle d'une ville anéantie, d'un pays dévasté, et de secours débordés.

Face à un tel drame, Paris a d'abord exprimé sa solidarité et son amitié. J'ai fait part au Président d'Haïti, René PRÉVAL, et au maire de Port-au-Prince, Jean-Yves JASON, de notre volonté de les soutenir autant que possible, dans l'épreuve que traverse leur peuple.

Notre première réaction a été d'essayer, à notre échelle, de faire face à l'urgence.

Une aide exceptionnelle de 150.000 euros a ainsi été débloquée dès le lendemain du séisme. Elle a été répartie entre l'organisation non gouvernementale "Médecins du Monde" pour les secours aux blessés et l'association "ACTED", qui mène un projet tout aussi urgent et vital de purification de l'eau.

Nous avons, en outre, en lien avec le Comité national de soutien à Haïti et l'ambassade d'Haïti à Paris, installé une salle de crise dans l'enceinte même de l'Hôtel de Ville. Ce dispositif permet de recevoir des dons et de répondre à des appels d'urgence pour lesquels nous avons mis en place un numéro vert.

C'est également le Réseau mondial de la francophonie qui s'est mobilisé. L'Association internationale des maires francophones a ainsi débloqué 50.000 euros sur son fonds d'urgence pour de l'aide médicale et de l'assistance aux sans-abri.

L'Association mondiale des collectivités territoriales (C.G.L.U.) s'est mise à la disposition des Nations Unies pour mobiliser les pouvoirs locaux dans la reconstruction d'Haïti.

Mais notre devoir est d'aller au-delà de l'urgence.

Avec Pierre SCHAPIRA, qui présidera un comité de suivi réunissant tous les groupes de notre Assemblée, j'ai tenu à ce que la solidarité des Parisiens envers le peuple d'Haïti s'exprime dans la durée.

Quand la vague de l'émotion sera retombée, quand l'attention du monde se sera détournée vers d'autres lieux, Paris sera toujours aux côtés d'Haïti pendant les années qui viennent.

Il y a une ville entière à reconstruire et Paris entend bien y contribuer.

En liaison avec les autorités de Port-au-Prince, nous allons installer une mission de coopération qui se rendra sur place dès que la situation le permettra.

Toutes les directions concernées - je pense notamment à l'urbanisme, à la voirie, aux espaces verts - seront mobilisées et des organismes liés à la Ville, en particulier l'A.P.U.R. et "Eau de Paris", apporteront leur expertise et donneront de leur énergie.

L'objectif est qu'une capitale aujourd'hui à terre puisse revivre.

Nous nous engageons ainsi sur une aide à hauteur d'un million et demi d'euros sur trois ans.

Rien ne doit être négligé, aucun acte n'est dérisoire, dès lors qu'il permet de préserver une vie, de reconstruire une maison, de dessiner un avenir.

Paris reste et restera mobilisé.

Je remercie les maires d'arrondissement pour leur engagement et je suis reconnaissant aux Parisiens pour l'élan de générosité spontanée qu'ils ont su exprimer.

Mes chers collègues, je tiens enfin à dire notre sympathie et notre amitié aux Haïtiens de Paris ; ils sont accablés et désarmés si loin de leur pays en ruine. Nous partageons leur deuil et nous nous tenons à leurs côtés, en nous associant profondément à leur peine.

Parmi eux se trouvent des agents de la Ville et du Département de Paris. Plusieurs d'entre eux ont perdu des proches dans ce drame. J'ai demandé à notre Secrétaire générale, Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, de tout mettre en œuvre pour les aider dans l'épreuve. Nous avons pris des mesures d'accompagnement psychologique, mais aussi, lorsque la situation l'exigeait, d'assistance juridique et, pour certains de nos agents particulièrement éprouvés, de soutien financier.

A tous, nous disons notre solidarité.

Je veux saluer aussi M. Fritzner GASPARD, chargé d'affaires de l'ambassade d'Haïti en France.

Je sais tout ce que nos deux pays ont en commun et c'est même, d'ailleurs, l'intervention d'un député haïtien qui permet d'inscrire le mot "Fraternité" dans la devise de notre République.

Cette longue histoire de dialogue et de partage, nous allons, à notre place, continuer à la faire vivre, mais j'invite à présent notre Assemblée à observer une minute de silence en mémoire de toutes les victimes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Sur Haïti, vous souhaitiez prendre la parole, Madame BERTRAND ? Si vous voulez, en tant que présidente de la commission, brièvement.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Comment comprendre ce nouveau malheur qui vient s'ajouter aux 32 coups d'Etat et aux centaines de cyclones qui sont passés sur l'île d'Haïti depuis 200 ans ? Le temps de l'interrogation durera longtemps.

Une réflexion, toutefois, s'impose : toute catastrophe, telle celle endurée par le peuple haïtien, n'a rien d'une punition du ciel ; elle est, au contraire, une exhortation pressante à la solidarité humaine. Et c'est la solidarité des Haïtiens entre eux qui force le respect dès l'abord. C'est ensuite la solidarité internationale, spontanée, qui s'exprime, celle des communautés de la diaspora, celle des Etats et des organisations internationales et celle d'innombrables collectivités locales.

Ce que vous venez de proposer, Monsieur le Maire, au nom des Parisiens, reçoit évidemment notre entière adhésion : une aide d'urgence de 150.000 euros par le truchement de deux associations bien connues et implantées en Haïti, "Médecins du Monde" et "ACTED", la toute première urgence étant la santé et l'alimentation, la mobilisation de 50.000 euros de l'A.I.M.F. au nom de la solidarité des villes francophones, un soutien accru de 20 % pour la Maison d'Haïti à Paris et l'ouverture d'une cellule de soutien aux 184 Franco-Haïtiens travaillant dans les services de la Ville de Paris au 4, rue de Lobau.

Après l'urgence, viendra la reconstruction et là, pas moins de six priorités s'imposeront pour rebâtir Haïti :

- la gouvernance, avec le souci de remettre l'Etat haïtien au centre des décisions pour lui permettre d'être copilote de sa reconstruction ;

- les infrastructures en s'occupant de l'assainissement, de l'eau et des revêtements routiers et une nouvelle répartition de l'espace foncier probablement ;

- le logement, quand un million de sans-abri attendent un toit, puisque les trois villes les plus touchées, Port-au-Prince, Jacmel et Léogâne, ont vu la moitié des maisons détruites ;

- les services publics, la priorité des priorités concernant les écoles, puis les hôpitaux et la sécurité ;

- l'économie, dont le développement entre villes et campagnes, entre économie aidée et secteur informel, devra être rééquilibré ;

- la société, enfin, très inégalitaire, comme on le sait, puisqu'une minorité de riches côtoie une immense masse de pauvres, 80 % de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour, où l'Eglise et les églises tentent de pallier les défaillances de l'Etat, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, où souder la population est un défi majeur.

Face à l'ampleur de la tâche et au-delà de l'effroi et de l'émotion, c'est bien à une coordination internationale qui tienne compte des valeurs, de l'histoire, de la foi de ce peuple, qu'il importe de s'engager.

Pour ce qui concerne Paris, les réflexions et les initiatives de la Ville nous ont été présentées en 9e Commission de manière très approfondie par Pierre SCHAPIRA la semaine dernière. Je tiens à l'en remercier vivement, de même que pour son appel à chacun des présidents de groupe.

Pour conclure, alors que l'ensemble du Conseil de Paris vient d'être tenu informé de ces propositions, je confirme notre totale adhésion à la délibération d'aide d'urgence que vous proposez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qui sera débattue tout à l'heure et où tous les groupes pourront s'exprimer. Là, c'était plutôt comme présidente de la Commission, Madame, sinon j'aurai des problèmes avec les autres groupes.

Mme Geneviève BERTRAND. - Dans l'attente de participer activement et dans la durée à la phase d'accompagnement de la reconstruction de Haïti.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout à l'heure, quand cela viendra à l'ordre du jour, bien sûr, tous les groupes pourront s'exprimer.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 23 et mardi 24 novembre 2009 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, par ailleurs, adresser nos très chaleureuses félicitations à M. le Préfet de police, qui a été élevé au grade de Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

(Applaudissements).

Et à Mme Fatima LALEM, qui a été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

(Applaudissements).

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de suspendre la séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Les Verts". Elle est adressée à M. le Préfet de police en ces termes :

"Un nombre grandissant de voix s'élève pour s'inquiéter, légitimement, de l'augmentation significative du nombre de gardes à vue en France.

Selon les chiffres communiqués par le Ministère de l'Intérieur au début du mois de janvier, près de 581.885 personnes ont été gardées à vue en France en 2009. Soit deux fois plus qu'en 2001.

Mais le pire est que ce chiffre a été largement (et certainement volontairement) sous-estimé, car ce dernier ne comptabilise pas les gardes à vue pour délits routiers ainsi que les gardes à vue dans les DOM-TOM.

Les chiffres devraient donc s'approcher de 800.000 à 900.000 gardes à vue sur notre territoire pour la seule année 2009, soit plus de 1 % de la population, et ainsi, statistiquement, un jeune adulte sur deux risque au moins une fois dans sa vie de faire l'objet d'une garde à vue.

Ce qui est étonnant lorsque dans le même temps, le Ministre de l'Intérieur, Brice HORTEFEUX, annonçait fièrement à la mi-janvier que "l'année 2009 marque la septième année de baisse consécutive de la délinquance en France".

Ces dérives sont le résultat de "la politique du chiffre" et sont le signe affligeant de la politique sécuritaire et liberticide décidée par Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, et poursuivie désormais par ses successeurs.

Poussées par leur hiérarchie, les forces de police sont contraintes de se plier à cette logique cynique et populiste.

C'est le constat des policiers de terrain qui, dans des conditions de travail souvent indignes, sont soumis à des objectifs impossibles à réaliser, les détournant des missions importantes.

Ainsi, certains syndicats de police attestent eux-mêmes de cette triste réalité, un responsable syndical affirmant récemment : "Le chiffre, on peut le faire en mettant des contraventions, en faisant des contrôles d'étrangers en situation irrégulière, et bien sûr en mettant en garde à vue".

S'ajoutent à cette préoccupante question de la hausse constatée, la question des conditions de ces gardes à vue.

Nombreux sont ceux (avocats, magistrats et militants) qui dénoncent en effet les conditions de ces gardes à vue : mise à nu et fouille à corps, longues heures d'attente dans des locaux souvent exigus et aux conditions d'hygiène toutes relatives, respect des droits des personnes (et notamment concernant la présence des avocats des suspects), que la Cour européenne des droits de l'homme a souligné à diverses reprises.

Et beaucoup demandent de toute urgence une réforme de ce système (de plus en plus vécu non comme un outil d'enquête mais comme une sanction) et la nécessité de redéfinir d'autres priorités à la politique de sécurité en France.

Tout cela confirme que notre groupe a eu raison de considérer la politique de ce gouvernement comme liberticide et de refuser de lui prêter la main !

Aussi, au nom du groupe des éluEs Verts au Conseil de Paris, je souhaiterais que vous nous apportiez, Monsieur le Préfet de police, des éléments de réponse sur les questions suivantes :

- Les gardes à vue ont-elles augmenté en 2009 à Paris ? Et si oui, dans quelles proportions au cours des trois dernières années ?

- La Préfecture de police a-t-elle des objectifs chiffrés dans ce domaine ?

- Quelles sont les conditions de garde à vue à Paris et notamment, pouvez-vous indiquer si toute personne gardée à vue à Paris bénéficie de la possibilité de s'entretenir, dès la première heure, avec un avocat ?

La deuxième question est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris. Elle est relative "à l'A.P.-H.P."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A., à M. le Maire de Paris, est relative "à la Direction de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris".

La quatrième question est posée par M. Christian SAINT-ETIENNE. Elle concerne "Autolib' et les taxis parisiens".

La cinquième question émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et concerne "les suppressions de postes à l'A.P.-H.P."

Enfin, la dernière question est posée par M. Georges SARRE et concerne "le chômage à Paris et la situation des chômeurs en fin de droit".

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la multiplication des gardes à vue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous prenons donc les questions d'actualité en commençant par celles du groupe "Les Verts".

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question au Préfet de police relative à la multiplication des gardes à vue. Un nombre grandissant de voix s'élève pour s'inquiéter légitimement de l'augmentation significative des gardes à vue en France. Selon les chiffres communiqués par le Ministère de l'Intérieur au début du mois de janvier, près de 581.000 personnes ont été gardées à vue en France en 2009, soit deux fois plus qu'en 2001.

Mais le pire est que ce chiffre a été largement et certainement volontairement sous-estimé car ce dernier ne comptabilise pas les gardes à vue pour délit routier ainsi que celles dans les DOM-TOM. Les chiffres devraient donc s'approcher de 900.000 gardes à vue sur notre territoire pour la seule année 2009 soit plus de 1 % de la population.

Ainsi, statistiquement, un jeune adulte sur deux risque au moins une fois dans sa vie de faire au moins une garde à vue dans sa vie. Ce qui est étonnant lorsque dans le même temps, le Ministre de l'Intérieur annonçait fièrement à la mi-janvier, que l'année 2009 marque la septième année de baisse consécutive de la délinquance en France.

Ces dérives sont le résultat de la politique du chiffre et sont le signe affligeant de la politique sécuritaire et liberticide décidée par Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, et poursuivie désormais par ses successeurs. Poussées par leur hiérarchie, les forces de police sont contraintes de se plier à cette logique cynique et populiste.

C'est le constat des policiers de terrain qui dans des conditions de travail souvent indignes sont soumis à des objectifs impossibles à réaliser les détournant des missions importantes.

Ainsi, certains syndicats de police attestent eux-mêmes de ces tristes réalités, un responsable syndical affirmant récemment "le chiffre, on peut le faire, en mettant les contraventions, en faisant des contrôles d'étrangers en situation régulière et bien sûr en mettant en garde à vue". S'ajoute à ces préoccupantes questions de la hausse constatée, la question des conditions de ces gardes à vue.

Nombreux sont ceux, avocats, magistrats, militants qui dénoncent en effet les conditions de ces gardes à vue, mises à nu et fouilles au corps, longues heures d'attente dans des locaux souvent exigus et aux conditions d'hygiène relatives, respect des droits des personnes et notamment concernant la présence des avocats des suspects que la Cour européenne des droits de l'Homme a soulignée à diverses reprises pour les dénoncer.

Et beaucoup demandent de toute urgence une réforme de ce système de plus en plus vécu non comme un outil d'enquête mais comme une sanction, et la nécessité de redéfinir d'autres priorités à la politique de sécurité en France. Tout cela confirme que notre groupe a eu raison de considérer la politique de ce gouvernement comme liberticide et de refuser de lui prêter la main. Aussi, au nom du groupe des élus "Verts" au Conseil de Paris, je souhaiterais que vous nous apportiez, Monsieur le Préfet de police, des éléments de réponse aux questions suivantes :

Premièrement, les gardes à vue ont-elles augmenté en 2009 à Paris et si oui dans quelle proportion au cours de ces trois dernières années ?

Deuxièmement, la Préfecture de police a-t-elle des objectifs chiffrés dans ce domaine ?

Troisièmement, quelles sont les conditions de garde à vue à Paris, et notamment pouvez-vous nous indiquer si toute personne gardée à vue bénéficie de la possibilité de s'entretenir dès la première heure avec un avocat ?

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais bien sûr répondre à M. Sylvain GAREL. Sur la question de la garde à vue, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises à cette tribune, il comprendra facilement que la politique que nous conduisons de lutte contre la délinquance n'a en rien un caractère liberticide. Il est surprenant d'employer de tels termes.

J'ai déjà dit que nous acceptons la tenue de toutes les manifestations sans jamais interdire l'expression démocratique, quelle qu'elle soit.

S'agissant des gardes à vue, et à l'heure où le Gouvernement conduit une réflexion sur cette problématique, vous m'interpellez directement sur un débat de politique nationale puisque les chiffres que vous avez donnés sont des chiffres nationaux.

Je voudrais d'abord placer en perspective la question telle qu'elle se pose aujourd'hui. Une récente décision de justice de la Cour européenne des droits de l'Homme a été prise dans une affaire qui intéresse l'État turc à propos de sa législation relative à l'état d'urgence. En tirer, comme le font certains, des enseignements absolus, transposables à la procédure pénale quotidienne telle qu'elle se déroule en France procède d'un certain raccourci schématique.

Ensuite, notre État de droit repose sur la hiérarchie des normes et la séparation des pouvoirs. En hommage à Philippe Séguin a été évoqué ce matin le sens élevé du respect des institutions et de la souveraineté. Par analogie, il me semble que dans ce débat, respecter véritablement l'État de droit, c'est que tout un chacun évite, soit de s'ériger en législateur, soit en juridiction de dernier ressort, et reconnaisse dans le cadre de la réforme engagée qu'il appartient au Parlement de statuer et à la Cour de Cassation de trancher l'interprétation qui doit être faite de la jurisprudence "DAHYAT contre Turquie".

La Cour de Cassation est maintenant saisie, sur une affaire localisée à Nancy. Pour répondre à votre troisième question relative à la présence de l'avocat dès la première heure pour les affaires de criminalité organisée ou de terrorisme, il faut attendre que la Cour de Cassation ait statué. Je ne vois pas pourquoi les juristes du Ministère de la Justice ou de l'Intérieur auraient forcément tort vis-à-vis des avocats qui demandent, ce qui est tout à fait respectable, la transposition d'une jurisprudence dans les conditions que j'ai indiquées. Dans cette attente, les services de police parisiens continueront, sous l'autorité bien sûr du Procureur de la République, de s'engager dans la lutte contre la délinquance.

S'agissant de la pratique de la garde à vue à Paris, je veux ensuite rappeler que la marge de manœuvre procédurale ouverte aux policiers s'est considérablement réduite depuis 10 ans. C'est par la volonté du législateur qu'a disparu, au cours des 10 dernières années, la pratique des auditions "libres" après interpellation ou convocation par OPJ dans des affaires considérées comme peu graves.

Lors du débat sur la loi renforçant la présomption d'innocence du 15 juin 2000, la garde à vue a été considérée comme une procédure permettant, il ne faut pas l'oublier, la garantie formelle des droits de la personne mise en cause.

Pourtant, la multiplicité des actes à accomplir (notification des droits, visite médicale obligatoire, rédaction de plusieurs procès-verbaux) est souvent jugée par les policiers eux-mêmes comme lourde et elle allonge inévitablement la durée effective de privation de liberté.

Mais à partir du moment où la loi prévoit le prononcé d'une mesure de garde à vue, dès qu'il y a, je cite : "des raisons plausibles de soupçonner que l'intéressé a commis une infraction", ne pas placer en garde à vue c'est fragiliser immédiatement la procédure judiciaire d'un risque de nullité et, de fait, renoncer à faire aboutir l'enquête de police.

L'arrêt de la Cour de Cassation de 2003, intitulé arrêt Micheline, est parfaitement clair à cet égard. Et les avocats, ce qui est de bonne guerre, ne manquent pas de soulever systématiquement ce moyen de nullité. Dans plusieurs avis rendus ces dernières années par la C.N.D.S., la police a été critiquée pour ne pas avoir placé en garde à vue.

Enfin, la dernière précision que je vous apporterai, concernant cette augmentation de la garde à vue, concerne son caractère tout à fait "mécanique", par rapport à la lutte engagée contre la délinquance. Le taux d'élucidation a augmenté de manière tout à fait considérable au cours des dernières années, y compris à Paris, je l'ai souvent rappelé ici, de 16 à 38 % : il est tout à fait logique que l'augmentation du nombre de personnes, judiciairement mises en cause ait conduit à l'augmentation des gardes à vue.

S'agissant des chiffres que vous souhaitez connaître sur Paris, je vais évidemment vous les donner. Mais je crois qu'il faut éviter de verser dans la polémique, puisque vous signalez que ce serait volontairement que nous n'aurions pas comptabilisé certaines gardes à vue. Or, il n'y a aucun manquement.

Il existe deux catégories de garde à vue : première catégorie, celles qui sont répertoriées dans le cadre de "l'Etat 4.001", dont on parle souvent, qui est l'état de constatation de l'activité criminelle et délictuelle des services de police et de gendarmerie. Dans cette catégorie, à Paris, il y a eu 56.722 gardes à vue en 2009 contre 55.458 en 2007, soit une progression de 2,2 %, ce qui n'est pas extravagant.

Puis, il y a une deuxième catégorie de gardes à vue, qui n'est pas comptabilisée dans "l'Etat 4.001", et personne n'a jamais voulu les cacher, qui correspond aux délits routiers : les délits routiers graves, les délits de fuite, les conduites sans permis et les conduites en état d'ivresse. Ce sont ces gardes à vue qui n'étaient pas comptabilisées dans les chiffres régulièrement publiés et sur lesquelles la polémique est née. Mais, ils n'étaient en rien cachés.

J'ajouterai d'ailleurs, contrairement à ce qu'une haute personnalité a signalé dans un journal du soir, que quand on nous accuse de faire ces gardes à vue routières pour augmenter le taux d'élucidation, c'est complètement faux, puisque le secteur routier n'est pas pris en compte dans le taux d'élucidation de "l'Etat 4.001". En dépit du fait que cela a été signalé par quelqu'un dont on connaît la probité, je crois qu'il était là mal renseigné.

Sur ces mesures de garde à vue, pour répondre à votre question, à Paris, il y a eu l'année dernière 10.143 gardes à vue pour des délits routiers, comme 9.790 l'année précédente, c'est-à-dire une augmentation de 3,6 %.

Voilà les précisions que je voulais vous apporter. On sait qu'il y aura une clarification de l'interprétation donnée par la Cour européenne des droits de l'homme du texte de la Convention, puisque la Cour de Cassation est saisie.

On sait enfin, les Ministres concernés s'en sont expliqués, qu'il y aura une réforme de la garde à vue dans le cadre de la révision de la procédure pénale. Tout cela sera suivi et, bien sûr, appliqué à Paris, sous l'autorité du Procureur de la République, puisqu'il s'agit de mesures judiciaires.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question de Ian BROSSAT, qui concerne l'A.P.-H.P. Mais il y a un autre groupe, qui a posé une question sur l'A.P.-H.P. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous allons joindre les questions, mais en commençant bien sûr par M. BROSSAT, qui sera suivi par Mme POLSKI. Cela permettra à M. LE GUEN de ne pas répondre en 3 minutes mais en 3 minutes 10 ! Je plaisante, c'est un petit plus.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, conformément aux orientations fixées par le Gouvernement, la direction de l'A.P.-H.P. vient de confirmer son projet de suppression de 3.000 à 4.000 postes hospitaliers d'ici 2012, ainsi que le regroupement de 37 hôpitaux de l'A.P.-H.P. en douze groupes.

Le projet du Gouvernement est simple : il s'agit d'une véritable casse du système de santé publique, motivée par des considérations purement comptables, qui ne s'encombre d'aucune visée progressiste, d'aucune considération pour l'excellence de l'A.P.-H.P., encore moins d'un objectif d'accès à la santé pour tous.

Alors que les conditions de travail des personnels soignants se dégradent, et que l'égalité face à la santé décline, pour la première fois, 900 médecins menacent de démissionner pour alerter la population et les responsables politiques sur la situation de l'hôpital public.

Par un communiqué du 5 février dernier, vous avez annoncé votre souhait d'organiser un débat sur le plan stratégique 2010-2014 de l'A.P.-H.P. au Conseil de Paris du mois de mai prochain.

Vous avez également annoncé la mise en place, dans les prochains jours, d'un groupe de travail, rassemblant des conseillers de toutes tendances politiques, pour auditionner les organisations syndicales, la communauté médicale et la direction de l'A.P.-H.P.

Nous nous félicitons qu'un tel débat soit enfin organisé. Vous vous en souvenez, nous l'avions régulièrement appelé de nos vœux et nous saluons cette initiative.

Il s'agira de débattre du plan stratégique de 2010-2014. Néanmoins, en attendant ce débat, la démarche de fermeture des services et de suppression de postes se poursuit. Aucun projet médical global n'a encore vu le jour pour répondre au mieux à une prise en charge optimale des patients.

Pour l'instant, la seule stratégie consiste, en effet, à supprimer des emplois. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite vous demander si, en tant que président de l'A.P.-H.P., vous exigerez la suspension de tout engagement préétabli de fermeture de services et d'établissements, pendant la phase de réflexion préparatoire au plan stratégique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, au Conseil de Paris du 23 novembre dernier, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, par mon intermédiaire, s'est ému auprès de vous de l'annonce de la suppression d'ici à 2012, de plus de 4.000 postes dans l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, acteur central du service de santé parisien.

L'institution fonctionne déjà à flux tendu, et réduire encore le nombre de postes aura des conséquences dramatiques : temps d'attente accru, aggravation des souffrances au travail du personnel, erreurs médicales. La réduction des personnels entraînera, de plus, un cercle vicieux de diminution de l'activité, de baisse des rentrées d'argent et donc une nouvelle réduction d'effectif.

Près de 900 médecins, comme le disait mon collègue Ian BROSSAT, dont le professeur Pierre CORIA, président de la Commission médicale d'établissement de l'A.P.-H.P., ont menacé de démissionner, si ces suppressions de postes devaient être confirmés par la Ministre de la Santé, Mme BACHELOT.

Notre modèle français de santé est victime, de la part du Gouvernement actuel, d'une entreprise de déconstruction dramatique. Le principe d'accès aux soins pour tous a d'abord été remis en cause avec l'annonce de déremboursement massif de médicaments et l'instauration des franchises médicales.

Cette augmentation de la part qui reste à la charge des patients oblige aujourd'hui des millions de citoyens à sacrifier leur santé pour des raisons financières. Aujourd'hui, les hôpitaux publics sont donc méthodiquement étouffés, au profit des structures privées à but lucratif. Cette logique rampante de privatisation instaure un système de santé à deux vitesses, qui tourne le dos à tous nos principes républicains.

Si l'objectif de la réorganisation par pôle d'activité et la recherche d'une plus grande efficacité sont partagés par une grande partie des acteurs de l'A.P.-H.P., ceci ne doit en aucun cas se réaliser au détriment de la qualité des soins pour tous.

Le Président Nicolas SARKOZY, prenant conscience à la veille des élections régionales du climat ultra tendu, invitait à déjeuner, le 13 janvier dernier, une délégation de médecins, pour les rassurer probablement. Pourtant, la direction générale de l'A.P.-H.P. a confirmé ce 23 janvier la suppression de 3.000 à 4.000 postes et ce, sans qu'aucune concertation ne soit intervenue.

Le porte-parole de Mme PECRESSE, sur la qualité duquel on peut s'interroger pour faire une telle annonce, a prétendu qu'aucune décision de suppression d'emplois ne serait prise avant le mois de juin 2010.

Reportée pour des motifs électoraliste ou non, dans un contexte de crise sociale qui s'aggrave de jour en jour, cette mesure aurait des conséquences désastreuses pour nos concitoyens.

Monsieur le Maire, je sais votre engagement sur cette question, puisque vous avez vous-même affirmé votre ferme opposition aux suppressions d'emploi à l'A.P.-H.P., et dénoncé les efforts budgétaires imposés de façon arbitraire par le Gouvernement, efforts qui ne répondent qu'à une logique comptable et mettent en péril la qualité et la sécurité des soins.

Au milieu de toute cette cacophonie, de ces annonces confuses et gênées, je vous remercie, Monsieur le Maire, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, de bien vouloir nous dire ce qu'il est possible de faire.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est drôle comme ils sont réactifs et sensibles, parce que, des fois, nous entendons des choses pires et nous sommes plus placides.

La parole est à M. LE GUEN dans le calme, quoi qu'il dise.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je vais essayer, Monsieur le Maire, de rassurer tout le monde et surtout de vous demander de nous rassurer.

Je crois que l'émotion qui se traduit à travers les prises de parole répétées des élus parisiens sur le dossier de l'avenir de l'A.P.-H.P. est à la hauteur des enjeux qui sont posés.

Ce dont il s'agit, mes chers collègues, et je pense que vous en avez conscience, ce n'est pas simplement la vie d'une institution ni même la facilité d'accéder aux soins de nos concitoyens ; l'A.P.-H.P., c'est aussi 50 % de la production de la recherche médicale française.

Ce dont il s'agit, ce n'est rien d'autre que l'avenir de la médecine française aussi et je pense donc qu'il est légitime que les élus de toutes tendances s'expriment à plusieurs reprises, connaissant l'exaspération des personnels au regard de ce qu'ils vivent au quotidien et l'inquiétude de la communauté hospitalière sur l'avenir qui lui est dessiné.

Alors, j'entends sur tous ces bancs, depuis en tout cas ce matin, la convergence sur l'idée qu'en tout état de cause, il faut arrêter le plan de suppression d'emplois, si j'ai bien entendu, et que tout doit dépendre d'abord du plan stratégique qui sera construit autour du projet médical, que ce projet médical et ce plan stratégique doivent être discutés avec tout le monde, les associations d'usagers, les organisations syndicales, mais aussi les élus, les élus de Paris, bien sûr, mais, au regard de l'importance de cet hôpital, le rôle qu'il joue, évidemment aussi avec les élus de la métropole ; c'est quand même bien légitime et bien logique.

Je pense qu'est arrivé le moment pour chacun d'entre nous de clarifier notre pensée. Est-ce que nous sommes bien d'accord que nous demandons tous un moratoire sur la suppression des emplois au sein de l'A.P.-H.P. ? Cela a l'air convergent, cela a l'air même, lorsque l'on croise les responsables gouvernementaux, d'être, dorénavant, l'orientation qu'ils prennent, mais avouez que le moins que l'on puisse dire et que l'on puisse demander, c'est que les personnels de l'A.P.-H.P. soient rassurés sur ce point et que ces déclarations, ces soutiens qui viennent sur tous les bancs soient écrits explicitement ; ce serait quelque chose qui serait quand même important et permettrait à cette communauté de plus de 100.000 personnes de ne pas vivre dans l'inquiétude et l'incertitude au regard de l'avenir de leur institution.

Au passage, mes chers collègues, vous êtes tous des gestionnaires de l'argent public avisés, sur quels critères pouvons-nous construire le budget 2010 - 2010, pas 2011 ni même le plan stratégique ? Il faudra bien quand même que, rapidement, les pouvoirs publics donnent des consignes. Est-ce qu'on peut l'espérer avant le milieu du mois de mars ? Je ne sais pas. Mais est-il possible, oui ou non, qu'une institution comme l'A.P.-H.P. soit en mesure d'écrire son budget pour l'année 2010 avant la fin du mois de mars ?

Le troisième aspect, ce sont les questions du plan stratégique. Plusieurs questions et interrogations, ce matin, touchaient à l'avenir de tel ou tel hôpital, de tel ou tel service rendu aux Parisiens. Ces questions sont parfaitement légitimes. Evidemment, nous devons d'abord résoudre la question centrale, la question globale, mais ensuite, en tant qu'élus, nous avons aussi à nous prononcer, et je remercie l'initiative de Bertrand DELANOË d'avoir à la fois proposé qu'il y ait un groupe de travail au sein de notre Conseil et qu'ensuite notre Conseil du mois de mai ait l'occasion de débattre de ce plan stratégique, dans la mesure, évidemment, où l'ensemble des éléments pourra être, à cette date, communiqué ; nous espérons qu'il y aura déjà un budget ; théoriquement, la bonne gestion devrait l'impliquer.

Nous savons bien que derrière la question de l'emploi, derrière la question des regroupements hospitaliers, légitimes quand ils sont l'aboutissement d'un projet médical, se pose la question de l'investissement.

Je conclus, Monsieur le Maire, pour vous dire que nous serons donc très attentifs à ce que les questions scientifiques les plus importantes soient prises en compte, mais aussi les questions touchant à la prise en charge de l'enfant, à la prise en charge de la mère, les problèmes de l'I.V.G., à l'intérieur de l'Assistance publique mais aussi sur l'ensemble du territoire parisien, qu'évidemment les restructurations impliquées par les modifications de traitement positif qu'a induit l'évolution des thérapeutiques sur le Sida aboutissent non pas à une dégradation, mais, au contraire, à une augmentation de la qualité de la prise en charge des malades.

Voilà, mes chers collègues, un certain nombre d'initiatives sur lesquelles, je pense, en tant qu'élus, nous devons nous exprimer, sur lesquels nous devons être clairs ; nous avons un devoir de clarté vis-à-vis des Parisiens et vis-à-vis des personnels de l'Assistance publique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je veux confirmer à tous les élus du Conseil de Paris ma détermination la plus totale à défendre avec énergie le service public de la santé à Paris. C'est bien pour cela qu'après d'autres interventions, en harmonie avec Jean-Marie, je me suis exprimé à la fin de la semaine dernière pour dire que je souhaitais voir toutes les organisations représentatives, bien sûr, c'est-à-dire aussi bien tous les personnels que les médecins, et je verrai aussi le directeur général. Je crois qu'il y a besoin de ce débat au Conseil de Paris en mai, pour que nous tous, avec nos différences, nous exprimions clairement ce que nous pensons souhaitable pour l'évolution du service public de la santé à Paris.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il aurait fallu que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés défende l'A.P.-H.P. lors du débat au Parlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur POZZO di BORGIO, d'abord, vous n'avez pas la parole, malgré votre vivacité. Pour ce qui concerne le service public, actuellement, ne me parlez pas du groupe socialiste, c'est le Gouvernement qui met en cause, ce qui explique l'embarras...

(Brouhaha).

Il n'y a que moi qui n'ai pas le droit de parler ici ?

(Protestations sur les bancs de l'opposition).

Je vous ai fait remarquer ce matin qu'il fallait respecter toutes les légitimités.

Un intervenant. - On aurait fait cela à Marseille, il y aurait eu le feu !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ils n'ont pas de temps de parole, beaucoup moins qu'à Paris.

Je pense que c'est de notre devoir de faire connaître notre point de vue. Peut-être que dans certains cas, d'ailleurs, il dépassera les différences politiques.

IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la Direction de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

A ce sujet, avant de poser ma question, nous souhaitons ne pas rester dans l'immobilisme. Cela vous fait peut-être sourire...

C'est tout l'objet de nos interventions de ce matin concernant l'A.P.-H.P.

Quand on a installé les 35 heures à l'A.P.-H.P. comme votre famille politique l'a fait, Monsieur le Maire, on n'a pas de leçon à recevoir de vous !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Monsieur le Maire, existe-t-il des sujets tabous à la Mairie de Paris ? A en croire l'opacité qui entoure la réalité du budget et celle des personnels de votre Direction de la Communication que l'on appelle la DICOM, on peut le penser. Souvenez-vous du Bulletin municipal de novembre 2008 ; il précisait l'organisation de cette Direction pourvue de nombreuses missions : une sous-direction, quatre départements, quatre missions directement rattachées à la direction. Or, aucun organigramme ne détaille précisément l'ensemble de ce lourd dispositif. Alors que le site interne de la Mairie de Paris, Intraparis, présente toutes les autres directions avec beaucoup de précision, avec des organigrammes détaillés, qui permettent de comprendre qui fait quoi et surtout qui dépense quoi, la DICOM, elle, ne présente qu'un tableau succinct de 15 noms, et encore, directrice et adjointes comprises, sans aucune précision sur le nombre d'agents affectés et leurs missions respectives.

Quant au budget... Si, on en a une indication, Monsieur le Maire, de ce budget, puisque, c'est un constat, il est passé, en crédits de personnels, de 3.870.000 millions d'euros en 2001 à plus de 10.400.000 en 2010, c'est-à-dire une multiplication par trois, soit deux fois plus que l'Inspection générale et trois fois plus que la Direction des Affaires juridiques.

Vous avez un frère d'arme dans l'augmentation des frais de communication, puisque Jean-Paul HUCHON, le Président de la Région, a lui aussi augmenté et multiplié par trois les frais de communication, et lui s'en sert...

(Brouhaha et applaudissements).

... lui s'en sert pour des campagnes de désinformation attaquant le Gouvernement, par exemple sur la réforme territoriale et la taxe professionnelle. Toute cette campagne est évidemment financée par les régions.

Quant à Paris, ce sont vos propres amis Verts...

Monsieur le Maire, pouvez-vous faire silence ? Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il en était à : "Ce sont vos propres amis Verts".

M. Jean-François LAMOUR. - Ce sont vos propres amis Verts qui vous reprochent de telles dérives puisqu'il est clairement avéré que les moyens de communication sont mis au service de la campagne électorale de votre première adjointe, tête de liste de M. HUCHON pour Paris aux élections régionales. C'est si vrai que le site de la Ville, "paris.fr", a relayé une de ses propositions de campagne. Très curieusement d'ailleurs, après ce coup de sang des Verts, la proposition a disparu de votre site.

Cela dit, Monsieur le Maire, on ignore toujours le fonctionnement réel et les exacts montants des dépenses de la DICOM. Vous aviez proposé des clefs pour la démocratie à chaque Parisien en voulant mettre en place une plate-forme de participation sur Internet, un forum paris.fr, mais en matière de clefs, semble-t-il, vous avez perdu le trousseau : les Parisiens n'y ont toujours pas accès.

En revanche, on aurait aimé avoir un document objectif sur l'augmentation des impôts, cette terrible augmentation des impôts pour les Parisiens en 2009 et en 2010, mais là, vous avez juste minoré cette augmentation dans le magazine de la Ville de Paris.

Et maintenant vous mobilisez votre hiérarchie administrative puisque dans le flash info cosigné par la Secrétaire générale de la Ville et la Secrétaire générale du Conseil de Paris, vous leur faites répéter, ce sont de hauts fonctionnaires de la Mairie, dans des termes similaires, le contenu de votre communication du Conseil sans que soit mentionnée à aucun moment une seule proposition de l'opposition municipale. Pensez-vous vraiment que les agents de la Ville ont besoin de ce bourrage de crâne ? Ou alors, faut-il y voir une manifestation d'autorité après le malaise social sans précédent constaté dans les services de la Mairie de Paris en cette fin d'année ?

Monsieur le Maire, le travail de la DICOM ne doit pas être consacré principalement à la communication du Maire de Paris et à sa propagande mais à l'information nécessaire destinée aux Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez pratiquement épuisé votre temps de parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Je comprends que cela vous gêne, Monsieur le Maire, mais je n'ai pas terminé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Du tout ! Je fais respecter les règles pour tout le monde !

M. Jean-François LAMOUR. - ... sur l'augmentation des impôts, avec la possibilité, pour chaque contribuable parisien d'anticiper le calcul du montant de cette augmentation.

Expliquez-nous également pourquoi, dans les nombreuses documentations qui émanent de la Direction de la Communication, la plaquette publiée jusqu'en 2006 sur le bilan des subventions aux associations n'est plus à l'ordre du jour. Faut-il en déduire que le budget consacré aux associations augmente ou diminue ? Là aussi, la transparence n'est pas de rigueur.

Alors, Monsieur le Maire, nous voulons connaître la vérité sur la Direction de la Communication, son budget réel, ses effectifs, le coût de ses réalisations. C'est une question de transparence, donc de démocratie, des valeurs auxquelles vous dites si souvent être fondamentalement attaché.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, il va vous être répondu. Il n'y a aucun groupe, ici, qui est au-dessus des règles fixées unanimement. Vous avez parlé 5 min 39.

Chers collègues, personne ici n'est au-dessus des règles ! Surtout quand ces élus ont des prétentions à faire respecter les règles !

(Brouhaha).

La parole est à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

(Brouhaha).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me tiens à votre disposition : vous n'allez pas être déçus du voyage !

M. GAUDILLÈRE d'abord !

Cela vous va bien, Monsieur BOURNAZEL, de dire "bla, bla, bla" ! Demandez la parole pour dire cela !

(Brouhaha).

Pas du tout : vous me mettez au contraire très en forme !

Monsieur GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je ne sais pas si je vais pouvoir ramener un peu de sérénité dans ce débat mais je voulais dire à M. le Président LAMOUR, qui ne l'ignore certainement pas, que je me suis engagé lors de la dernière réunion de la Commission des finances il y a quelques jours à ce qu'un long débat, un long débat... soit consacré à la prochaine Commission des finances, documents budgétaires en main - et vous connaissez assez mon goût des chiffres et ma rigueur pour savoir que je ne m'y déroberai pas - à l'évolution exacte des crédits de communication depuis que nous sommes aux responsabilités.

Mais sans attendre ce débat, je vais vous donner quelques chiffres intéressants. Les crédits de la Direction de la Communication, qui s'appelaient d'ailleurs à l'époque la DGIC, pour le budget 2000, c'est-à-dire le dernier budget qui a été administré par M. LEGARET était de 14,3 millions, et les crédits de la Direction de la Communication...

M. Jean-François LAMOUR. - C'étaient des anciens francs !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'ai converti, évidemment ! Ai-je parlé de francs ? Non !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tu as dit ce qu'il fallait dire, poursuis : ne te laisse pas perturber !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - En 2010, les crédits de la DICOM sont de 12,8 millions d'euros, mais je précise qu'en 2000, deux catégories de crédit n'y figuraient pas alors qu'elles s'y trouvent maintenant, c'est-à-dire les crédits d'événementiel, le soutien aux événements divers et variés qu'organise la Mairie et les crédits de communication qui étaient disséminés dans les directions.

Ce sont ces crédits-là sur lesquels je donnerai tous les détails le moment venu, c'est-à-dire à la prochaine Commission des finances.

Alors, comment sommes-nous parvenus à une telle diminution ?

(Brouhaha).

Tout simplement... Monsieur le Président LAMOUR, vous avez posé des questions sérieuses, j'y réponds sérieusement !

Nous y parvenons d'abord en recourant beaucoup plus à des ressources internes qu'à des agences commerciales, en mutualisant les marchés d'impression, en supprimant de nombreuses publications et en recherchant, vous le savez, des partenaires financiers pour un certain nombre d'événements du type "Paris-plage" ou "Nuit Blanche", à hauteur par exemple en 2009 de 2 millions d'euros.

Vous avez sous-entendu que ces crédits de communication servaient, sans qu'on sache très bien à quel objet ils étaient consacrés. Je ne vous citerai que les quatre principaux postes.

Le premier est le journal "À Paris", 2,5 millions d'euros ;

Le deuxième, ce sont les crédits de publication qui sont attribués à la DICOM ou subdélégués aux directions, 1,7 million ;

Le troisième poste est l'événementiel, l'ensemble des événements que je viens de citer - expositions, "Nuit Blanche", "Paris-plage", etc. -, 2,7 millions d'euros ;

Le quatrième, ce sont les journaux lumineux, 1,3 million d'euros.

Vous constatez que ces quatre postes représentent très exactement les deux tiers de la totalité de la dépense. Vous observerez au passage qu'il n'y a pas de sondages, ce qui contraste heureusement avec cette boulimie de sondages dont certains services de l'Etat sont coutumiers et qui ont été justement...

(Applaudissements).

... pointés du doigt dans un célèbre rapport de la Cour des comptes présenté il y a à peine quelque mois par son regretté premier président.

Et enfin, dernier point, je voulais dire que l'évolution des crédits similaires de l'Etat contrastait également beaucoup avec ces efforts d'économie, et je m'adresse ici à la dizaine de parlementaires de l'opposition qui font partie de la majorité nationale, à commencer par vous, Monsieur le Ministre, et qui semble-t-il, avez avalisé sans la moindre protestation l'augmentation des crédits des services...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-le ! Ne perturbez pas cet argument très intéressant. Reprenez le début.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je disais donc que les dix parlementaires de la majorité nationale avaient avalisé au budget 2009, ce qui n'est pas très vieux, une augmentation de 140 % des crédits du service d'information du Gouvernement. Je tiens à votre disposition le tableau budgétaire que j'ai fait vérifier avant de prendre la parole.

Je conclurai en disant, Monsieur le Maire, que dans ce domaine comme dans d'autres, ni plus ni moins que dans d'autres, la Municipalité est sans cesse en recherche permanente d'économies et de nouvelles recettes.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR...

M. Jean-François LAMOUR. - Une brève reprise de parole.

Monsieur GAUDILLÈRE, j'ai bien entendu les chiffres que vous avez annoncés. Vous en débattrez en 1ère Commission, mais vous n'avez absolument pas répondu sur ce que j'appellerai le dévoiement des supports de communication.

Je vous en cite un exemple : document interne de la DASCO de novembre 2008. M. CHERKI était à l'époque l'adjoint chargé des Affaires scolaires. Lisez la diatribe contre le Gouvernement qui se situe à l'intérieur de ce document. C'est inacceptable ! C'est du dévoiement d'un outil de communication interne destiné aux agents de la Ville.

J'aurais pu en faire de même avec ce document "à Paris" et "Paris Change", ce supplément de 2006 qui était une simple propagande des projets immobiliers à venir pour la Ville de Paris.

D'ailleurs, on pourrait maintenant comparer ce qui est fait aujourd'hui par rapport à ce document et je pense que nous en tirerions beaucoup d'enseignements. C'était là aussi un simple document de propagande et de campagne dans la perspective des élections municipales.

Je n'ai donc, là non plus, aucune leçon à recevoir de vous, Monsieur GAUDILLÈRE.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans les faits, quand on regarde vraiment ce qui est pris en compte dans tel et tel chapitre, et vous en ferez la démonstration, Monsieur GAUDILLÈRE, nous avons baissé les frais de communication depuis 2001...

(Brouhaha).

... sensiblement, de plusieurs millions d'euros, quand vous les avez augmentés au bénéfice du Gouvernement par vos votes au Parlement.

Deuxièmement, vous avez employé une belle expression, Monsieur LAMOUR : nous n'avons pas de leçon à recevoir, dites-vous ! Eh bien, nous non plus, nous n'avons pas de leçon à recevoir quant à l'engagement politique voire politicien de certains hauts fonctionnaires de l'Etat !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

On les voit se répandre sur les médias pour défendre y compris des candidatures à des élections.

Alors, Monsieur LAMOUR, un peu de lucidité !

(Brouhaha - diverses interventions hors micro).

Oui, d'accord, et alors ?

Paris est en France et vous êtes parlementaire. Vous avez aussi des comptes à rendre aux Parisiens.

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à Autolib' et aux taxis parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, c'est un changement de sujet, puisque nous allons parler d'Autolib' et des taxis.

La question qui est posée maintenant : Autolib' est-il la meilleure façon de servir les besoins de mobilité des Parisiens ?

La fin de l'appel d'offres pour Autolib' est prévue pour la fin du mois de février. Permettez-moi donc de faire un bref panorama de ce sujet, juste quelques chiffres pour bien en prendre la mesure.

35 millions d'euros, c'est ce que la Ville va engager au minimum sur ce projet, 2.000 Autolib' dans Paris intra muros, c'est-à-dire 700 stations qui vont supprimer au bas mot plus de 2.000 places de stationnement.

Le prix unitaire d'un véhicule est de 30.000 euros. Le coût pour l'usager : un abonnement de 15 à 20 euros par mois, auquel s'ajoutent 5 euros la demi-heure d'utilisation.

Quand on lance un projet aussi coûteux, il faut l'examiner à l'aune de l'expérience acquise avec le projet Vélib', par exemple. Qu'observe-t-on sur ce projet ? La totalité du parc des Vélib' a dû être renouvelé pour vol ou vandalisme, à 450 euros le Vélib', ce qui a représenté un surcoût de 8,5 millions d'euros. On peut imaginer les conséquences financières d'un tel niveau de vandalisme appliqué à Autolib'.

Quant aux problèmes de sécurité, là aussi, ils semblent avoir été sous-évalués, non seulement le vandalisme mais aussi le risque de voir ces Autolib' se transformer en auto-tamponneuses en libre service.

En réalité, c'est le système Autolib' lui-même qui n'est pas viable, financièrement d'abord, sur le plan de la sécurité ensuite, mais surtout dans son utilité.

C'est le coeur de ce que je voulais vous dire : c'est un projet bien trop segmentant et discriminant. Il exclut d'emblée les personnes sans permis, les personnes qui ne sont pas en état de conduire et surtout les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. C'est le contraire d'un objectif social.

Ce que les Parisiens attendent, c'est un véritable service pour se déplacer dans la Capitale.

Merci d'écouter ce que je dis sur Autolib', s'il vous plaît !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je parlais de la possibilité de s'en servir sans permis avec M. le Préfet de police.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Je ne parlais pas de vous, je parlais des collègues dans les travées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout de suite, on me fait des suggestions, je...

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Ce service, qui bénéficierait à tout le monde, ce sont les taxis.

En fait, ce que je voudrais vous demander, c'est qu'une étude comparative soit faite entre le projet que vous avez proposé sur Autolib' et une variante qui serait la multiplication de taxis propres, écologiquement propres, ayant une vraie vocation sociale et environnementale pour un service de déplacements beaucoup plus performant et qui ne pèserait pas aussi lourdement sur les finances de la Ville.

Ma demande aujourd'hui, mon vœu, Monsieur le Maire, est de surseoir au projet Autolib' et de lancer une étude pour la création de taxis propres, répondant à ce véritable objectif social.

Je voudrais que cette étude réponde aux questions suivantes : quel type de licence pourrait-on envisager pour répondre à cet objectif social ? Des licences classiques de taxi ou des licences de véhicule de grande remise ? Quel nombre de taxis serait approprié pour compenser la suppression des 2.000 véhicules prévus dans le cadre d'Autolib' ?

C'est à toutes ces questions qu'il faudra répondre dans les semaines qui viennent pour informer les Parisiens. Je pense qu'il est donc urgent de lancer une réflexion stratégique transparente sur la mobilité des Parisiens, et c'est le point clé de tous les Parisiens.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Applaudissez, nous allons en reparler.

Madame LEPETIT, d'abord.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur SAINT-ETIENNE, je vous ai écouté attentivement. J'ai bien compris que le projet Autolib' pour vous n'était pas viable.

Simplement, je voudrais juste vous préciser qu'à l'heure actuelle, ce projet est porté par plus de 30 communes, qui sont d'ailleurs de sensibilités différentes, et que nous ne les avons pas forcées.

(Une intervention hors micro - inaudible).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien sûr qu'ils payent ! Vous n'êtes vraiment pas informé ! Bien sûr qu'ils payent.

Pas du tout !

Ce n'est pas le même système que Vélib'.

Excuse-moi, j'entends des tas de trucs !

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, on entend beaucoup de choses, c'est vrai.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, regardez le dossier avant de...

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Autolib' est un service public, c'est important de le signifier. C'est en tout cas de cette façon que nous le portons, avec 30 collectivités, plus la Région qui est partenaire au sein d'un syndicat mixte.

Vous comparez ou vous souhaitez comparer le projet Autolib' aux taxis.

J'ai eu l'occasion, Monsieur SAINT-ETIENNE, de rencontrer les taxis. C'était d'ailleurs lors d'une Commission des déplacements qui s'est tenue le 1er décembre 2009. J'ai vu peu d'élus du Nouveau Centre. En tout cas, nous avons discuté avec les taxis et nous continuerons d'ailleurs à le faire.

Ce qu'ils craignaient par rapport à Autolib' était de savoir si Autolib', par exemple, pourrait utiliser les couloirs dédiés aux bus, aux taxis et aux vélos. La réponse est non, bien évidemment.

Ils souhaitaient aussi connaître le périmètre. Je crois les avoir également rassurés en leur disant que les aéroports étaient exclus du périmètre d'implantation des stations Autolib'.

Je peux aussi ajouter sur Autolib' que ce projet est en cours, puisque le 18 février, c'est-à-dire très bientôt, nous allons ouvrir les dossiers de candidature. J'en profite pour informer le Conseil que plus d'une quarantaine de dossiers ont été retirés. Nous attendons avec impatience d'ouvrir les dossiers de candidature, dans le cadre des commissions d'appels d'offres et de la Commission Sapin.

Concernant les véhicules pour Autolib', c'est 3.000 et non pas 2.000. Je voulais vous apporter cette précision, mais j'ai le sentiment que vous avez encore peu d'éléments d'information sur ce projet. Je suis à votre disposition pour que nous en parlions plus au fond.

Concernant les taxis, la Ville de Paris subventionne les taxis dits propres. Cette subvention aide, contribue à l'achat de voitures hybrides pour les taxis.

Par conséquent, nous n'opposons pas Autolib' aux taxis. D'ailleurs, Autolib' est un mode de déplacement supplémentaire qui élargit l'offre de déplacement aux Franciliens. C'est bien ainsi que nous concevons Autolib', qu'il puisse remplacer petit à petit la voiture particulière. La place des taxis, bien au contraire, est donc tout à fait en phase avec notre projet.

Concernant les taxis, nous travaillons d'ailleurs avec la Préfecture de police, puisqu'ils sont sous la houlette du Préfet de police, si je puis me permettre, Monsieur le Préfet. Nous avons eu l'occasion, pour la première fois, d'être invités à la Commission taxi qui a eu lieu au mois de décembre 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Christian SAINT-ETIENNE ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame, vous faites deux erreurs.

La première, c'est que j'ai parlé de 2.000 Autolib' à l'intérieur de Paris. Je n'ai pas parlé d'Autolib' pour l'ensemble du projet. C'est 2.000 Autolib' à l'intérieur de Paris, sauf à ce que le nombre ait été modifié, et le deuxième point, il ne s'agit en aucun cas d'opposer Autolib' aux taxis.

Par ailleurs, je n'ai pas fait une demande extravagante de commission d'étude ni une attaque contre le Maire ou sa majorité, j'ai simplement dit qu'il nous semblait qu'Autolib' ne répondait pas au besoin de mobilité des Parisiens et que dans une recherche objective du meilleur moyen, le moins cher possible de répondre à ce besoin de mobilité dans la mesure où l'on prend en compte qu'il y a de plus en plus de personnes âgées à Paris qui n'ont pas le permis et qui ne sont pas en mesure d'utiliser un véhicule, mettre à leur disposition une flotte supplémentaire de véhicules propres particulièrement destinés aux personnes âgées, cela pourrait être un service réellement social au bénéfice des Parisiens et donc, il ne serait pas illogique de mener cette étude complémentaire.

Ce n'est pas une attaque ni contre la personne du maire ni la majorité. Il ne faut pas réagir comme si vous étiez sur des oursins.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est bon les oursins mais pas sous les pieds... Il n'y a pas du tout de problème, Monsieur SAINT-ETIENNE, du point de vue de l'attaque d'une personne. Simplement, reconnaissez qu'il est tout de même bizarre de vous entendre parler de véhicules sans permis, ce n'est pas tout à fait envisageable sans une concertation préalable avec M. le Préfet de police. Et d'ailleurs nous n'y sommes pas favorables mais on peut l'étudier.

Deuxièmement, vous parlez de taxi, et comme Annick LEPETIT vous l'a fait remarquer, nous sommes des partenaires très actifs, mais c'est le Préfet de police à Paris qui est responsable des taxis.

Attendez, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur SAINT-ETIENNE, vous ne supportez pas qu'on ne pense pas comme vous. Je supporte que vous ne pensiez pas comme moi, et je supporte que vous ne pensiez pas comme les collègues du nouveau Centre et de l'U.M.P. avec qui je travaille sur Autolib'. Reconnaissez tout de même que l'on peut se poser des questions en matière de cohérence. L'U.M.P., le nouveau Centre, vous êtes ici contre Autolib' et moi je fais Autolib' avec des maires U.M.P. et Nouveau Centre. Voilà. Comprenez qui pourra !

VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris relative au chômage à Paris et à la situation des chômeurs en fin de droit.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole n'est plus à vous, elle est à M. Georges SARRE, qui pose une question comme non inscrit.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, le Président de la République, dans son opération de communication orchestrée il y a peu avec TF1, a annoncé sur le plan de l'emploi, "des lendemains qui chantent". La réalité est hélas tout autre, beaucoup plus cruelle. Entre le troisième trimestre de 2008, et celui de 2009, selon l'I.N.S.E.E., notre pays est passé de 7,4 % de chômage à 9,1 %, soit le plus mauvais taux depuis le premier trimestre de l'an 2000. L'Ile-de-France n'échappe pas à cette flambée très préoccupante du chômage puisque entre le troisième trimestre de 2008 et celui de 2009 le chômage francilien a bondi, passant de 6,6 % à 7,9 %, toujours selon l'I.N.S.E.E.

Quel est l'état précis de la situation à Paris ?

Quelle est en particulier la situation des chômeurs en fin de droit ?

On annonce qu'un million de Français supplémentaires seront dans cette situation grave en 2010, dont la moitié serait sans revenu de remplacement. Seul un quart a accès au R.S.A., dont la charge va sans doute exploser pour les départements, ce qui n'est pas là non plus un mince enjeu. Monsieur le Maire de Paris, vous avez très tôt pris conscience de cet enjeu préoccupant et vous avez interpellé par courrier le Premier Ministre en lui demandant de prolonger les droits de ces chômeurs. A circonstances exceptionnelles mesures exceptionnelles.

Vous a-t-il répondu ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je sais que la Ville et le Département de Paris avec la Région Ile-de-France font tout ce qui est en leur pouvoir pour amortir la crise et stimuler l'emploi. Heureusement.

J'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous donniez des illustrations de ce volontarisme politique au service de l'emploi. Un emploi qui, je le constate avec tristesse, se trouve bien malmené par la crise et par le Gouvernement, qui sont l'endroit et l'envers de la même médaille, la triste médaille du néo-libéralisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Georges SARRE.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Georges SARRE a eu tout à fait raison de mettre le doigt sur ce problème urgent et angoissant de la montée du chômage, et à l'intérieur si je puis dire de cette montée du chômage, de la progression qui sera malheureusement très rapide du nombre de chômeurs en fin de droit.

Il a cité quelques chiffres, je dirai simplement que pour Paris, nous subissons la même évolution que pour la France ou l'Ile-de-France. Le chômage parisien augmente moins vite que le chômage français, mais je crois que le problème n'est pas un problème statistique, c'est un problème humain de familles qui sont touchées par la perte d'emploi et bientôt touchées par la perte de revenus.

Vous avez tout à fait raison d'avoir souligné que le Maire de Paris, dès le 6 janvier, a écrit au Premier ministre pour lui demander très clairement de prolonger de six mois l'indemnisation des chômeurs en fin de droit, à titre exceptionnel pour faire face à une situation exceptionnelle. Je cite le Maire : "Ce serait une mesure de justice sociale nécessaire pour protéger les plus démunis dans une conjoncture particulièrement dure".

Comme le maire vous l'a dit, le Premier Ministre n'a pas encore répondu à cette lettre pourtant pressante pour faire face à une situation angoissante. Vous posez la question : que font la Ville et le Département dans de telles circonstances dramatiques ? Premièrement, et nous l'avons voté non pas à l'unanimité, mais la majorité l'a voté au mois de décembre, les moyens du plan départemental d'insertion ont été très nettement accrus entre 2009 et 2010 et nous aurons l'occasion d'en débattre au mois de mars.

Je crois qu'il est important de renforcer l'accompagnement des personnes en grande difficulté, pour qu'elles retrouvent un emploi dès que possible. J'en profiterai pour dire que de son côté, l'État ne fait pas un effort similaire et que nous savons tous que, quelle que soit la qualité des agents de Pôle emploi, ils n'ont pas les moyens de suivre individuellement chacun des chômeurs et que les effectifs qui ont été annoncés, dont je ne suis pas sûr qu'ils soient vraiment sur le terrain, suffisent pour assurer à chaque chômeur un suivi mensuel.

Deuxième ligne d'action du Département, c'est de mobiliser les dispositifs départementaux d'accompagnement. Ce matin, le Conseil de Paris a voté les subventions aux missions locales. Eh bien les missions locales font un travail exceptionnel d'accompagnement des jeunes à la recherche d'un emploi, et là encore de 2009 à 2010, le maire a bien voulu, par exception, accroître les moyens des missions locales de façon à ce que l'effort d'accompagnement soit intensifié.

Troisième ligne d'action, j'ai presque terminé, Monsieur le Maire, c'est d'assouplir les aides sociales versées par le Centre d'action sociale pour les familles qui vont connaître de brusques chutes de revenus avec le passage de tant de personnes dans le chômage en fin de droit. Voilà quelques actions qui montrent une ferme résolution, et je souhaite comme nous tous, que le Premier ministre réponde vite et de façon positive à une suggestion de bon sens et de solidarité du Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions.
- Montant total : 150.000 euros. (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération SGRI 4, c'est-à-dire l'affectation de 150.000 à Médecins du Monde et à ACTED pour venir en aide aux populations haïtiennes.

Je donne la parole d'abord à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense m'être exprimée déjà dans la matinée. C'est, à présent, au titre de la 9e Commission, comme présidente, que je souhaite dire quelques mots pour remercier M. SCHAPIRA des très nombreuses informations qui ont pu être données dans cette commission, donnant ainsi tout son intérêt au travail de cette commission, qui est d'abord de connaître avant de pouvoir critiquer.

Je reviens simplement sur le vote que mon groupe prononcera en faveur de ces mesures, qui est bien entendu favorable.

Merci, Monsieur le Maire.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris participe à ce vaste élan mondial de solidarité envers le peuple d'Haïti, si durement touché, une nouvelle fois, et j'en félicite et remercie Pierre SCHAPIRA et Bertrand DELANOË au nom du Mouvement républicain et citoyen.

Au-delà de la légitime émotion immédiate, au-delà des nécessaires secours de première urgence, il faut, dès maintenant, penser au plus long terme. Aider Haïti, ce n'est pas seulement réagir à l'instant aux images de malheur. Aider Haïti, c'est aussi faire en sorte que les Haïtiens disposent de moyens pour reconstruire eux-mêmes leur avenir. Aider Haïti, c'est donc aussi s'inscrire dans la longue durée. Il convient de penser aux moyens de s'instruire et aux outils avec lesquels le peuple haïtien pourra sortir de la misère.

Au-delà du focus médiatique légitime lié au récent séisme qu'a connu Haïti, je voudrais rappeler ici la misère ordinaire, la misère ordinaire qui, à Haïti comme ailleurs, ne fait guère parler d'elle ou du moins pas assez ; pourtant plus de 1.1 milliard de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté dans le monde.

Conscients de cette réalité, comment ne pas condamner le choix du Président de la République de repousser à 2015 l'objectif fixé par son prédécesseur pour 2010 ?

Cet objectif, c'est un effort français d'aide publique au développement porté à hauteur de 0,7 % de notre revenu national brut.

Quand on sait qu'en 2010, le montant des contributions volontaires de la France aux organismes des Nations Unies sera inférieur à ce qu'il était en 2005, on se dit que la France est loin de jouer le rôle qu'elle devrait jouer à travers le monde, celui que lui assigne son statut de République à idéal universaliste.

Dans ce contexte, la générosité de Paris nous honore davantage encore, Monsieur le Maire, et à travers vous, les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

La dimension tragique de la catastrophe qui a frappé Haïti ce 12 janvier, l'effroi devant les milliers de victimes, l'émotion véhiculée par les témoignages, les miracles mais aussi les impuissances des équipes de secours venues du monde entier n'ont échappé à personne, en témoigne le formidable élan de générosité qu'a suscité cet événement de la part de toutes les nations du monde.

Rappelant le tsunami qui avait dévasté en 2004 les côtes de l'Océan Indien, une coopération entre Etats s'est rapidement mise en place pour apporter une aide humanitaire à la population sinistrée. Jamais dans l'histoire d'Haïti, l'aide et la solidarité internationales ne se sont aussi massivement exprimées. Car ce séisme, d'une ampleur inégalée, constitue la plus grande catastrophe à laquelle les Nations Unies aient jamais été confrontées.

Le projet de délibération que nous sommes amenés à voter aujourd'hui vient clore symboliquement la phase d'urgence qui permet de dresser un bilan terrifiant de plus de 200.000 morts, 300.000 blessés et plus de 1,5 million de sans-abri.

Je veux rendre hommage ici, avec l'ensemble du groupe U.M.P.P.A., à la forte mobilisation des mairies d'arrondissement qui ont su remarquablement relayer les besoins des associations humanitaires et ONG, et rassembler les Parisiens fidèles aux valeurs de solidarité et d'humanisme que défend notre Ville.

Aujourd'hui, notre assemblée souhaite réaffirmer son soutien et son amitié envers Haïti, dont nous partageons l'histoire, la culture et la langue.

La capitale, Port-au-Prince, et sa région, martyrisées, mettent la communauté internationale devant un formidable défi. La reconstruction, en étroite collaboration avec la gouvernance locale, doit être utile à la population, surtout à celle qui a tout perdu. C'est l'occasion pour les pouvoirs publics haïtiens et leurs partenaires de la communauté internationale d'adopter une nouvelle réflexion stratégique pour l'avenir.

C'est dans cette optique que le 25 janvier dernier, une conférence ministérielle préparatoire sur Haïti s'est tenue à Montréal. Elle réunissait les Ministres des Affaires étrangères des pays membres du Groupe des amis d'Haïti, ainsi que les principaux donateurs et partenaires régionaux et multilatéraux.

Les premiers fondements d'un plan de reconstruction ont pu ainsi être jetés, annonçant en point culminant la conférence internationale des donateurs au siège des Nations Unies menée par le Gouvernement d'Haïti et appuyée par des contributeurs clefs, notamment le Canada, le Brésil, les Etats-Unis, l'Union européenne, l'Espagne et la France. Cette conférence se tiendra dans à peu près un mois.

Les 17 et 18 février prochains, le Président de la République, Nicolas SARKOZY se rendra à Port-au-Prince, puis en Martinique et en Guyane, pour préparer effectivement cette conférence internationale.

Votre communication au sujet de la situation en Haïti, Monsieur le Maire, se veut efficace. Elle montre que notre collectivité se préoccupe autant de Port-au-Prince que de la communauté haïtienne, de ses amis et de ses familles demeurant à Paris.

Elle s'appuie, dans un premier temps, sur des mesures modestes au regard de la tragédie qui a frappé Haïti. Le montant de l'aide d'urgence n'excède pas, en effet, le montant habituellement versé dans le cadre des aides humanitaires d'urgence versées par la Ville. Un exemple, la subvention versée en 2008 à "Action contre la faim" en faveur des populations sinistrées à la suite du passage de plusieurs cyclones était d'un montant à peu près équivalent.

Votre communiqué de presse du mardi 2 février nous apprend que vous allez engager la Ville auprès d'Haïti dans une démarche de coopération prévue sur trois ans, à hauteur de 500.000 euros par an.

Je ne peux que me réjouir de ce futur dispositif et le groupe U.M.P.P.A. sera attentif à ce que cette annonce puisse s'inscrire concrètement dans les budgets à venir.

Le groupe U.M.P.P.A. votera donc ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Monsieur SCHAPIRA ?

Simplement, j'apporte une précision qui concerne Haïti et qui vous intéressera. L'école française de cinéma, la Fémis, est dorénavant présidée par Raoul PECK, ancien Ministre de la Culture et grand cinéaste franco-haïtien.

Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci.

Je remercie les intervenants. Ce qui s'est passé à Haïti est horrible, l'Etat est détruit. On identifie nos interlocuteurs - quand je parle d'interlocuteurs, ce sont les maires, que ce soit le maire de Cap-Haïtien, le maire de Port-au-Prince, le maire de Jacmel, le maire de Gonaïve -, mais, malheureusement, ils n'ont pas de quoi travailler et ils sont dans de grandes difficultés.

Sachez que le maire de Port-au-Prince avait 630 fonctionnaires ; il n'en a plus que 135. Ce sont des conditions extrêmement difficiles pour les Haïtiens.

Nous avons, dans un premier temps, fait une proposition d'aide d'urgence, c'est ce qu'on va voter, pour Médecins du Monde et ACTED. Vous avez raison, ce n'est pas énorme quand on voit ce qu'il y a à faire, c'est un geste symbolique que l'on fait, mais sachez que dans l'urgence, une collectivité comme la nôtre ne peut pas aider. Nous n'avons pas les moyens, nous ne savons pas faire et nous ne sommes bons que là où nous avons l'habitude de travailler, c'est-à-dire sur l'eau, les schémas d'urbanisme, les problèmes de gouvernance locale... Là, nous pourrions effectivement être très utiles.

Je précise que nous travaillons en étroite collaboration avec les associations de maires, que ce soit Cités Unies France, que ce soit l'A.F.C.C.R.E. (Association française des communes et régions européennes), que ce soit CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) ; nous travaillons vraiment très bien et nous travaillons aussi en parfaite harmonie avec le Ministère des Affaires étrangères. Un ambassadeur a été nommé spécialement pour la reconstruction d'Haïti, et nous travaillons évidemment avec lui.

J'ajoute que la difficulté va être la coordination du travail à faire, mais cela ne dépend pas de nous évidemment. Il y a aussi les réunions que vous avez citées, celle du 25 janvier à Montréal en marge de laquelle un représentant de C.G.L.U. a pu s'exprimer, la réunion de New York qui devrait avoir lieu les 22 et 23 mars, pour laquelle le Maire a écrit à Ban KI-MOON, afin que Cités et Gouvernements Locaux Unis y soit présente.

J'ajoute que 500.000 euros sur trois ans, c'est principalement de l'expertise. Comme le disait le Maire ce matin, ce sont les directions et les organismes associés, qui pourront travailler à Haïti. Je pense à "Eau de Paris", à l'A.P.U.R. Bref, il y a une volonté politique d'abord, de nous tous ici, mais aussi une volonté des services de travailler en Haïti, quand ce sera possible et cela se fera notamment en partenariat avec le Maire de Port-au-Prince.

Et pour terminer, je voudrais vous dire que, dès qu'on le pourra, dès que nous aurons des informations ou que l'on commencera à y travailler sérieusement, je réunirai régulièrement les présidents de groupe ou leurs représentants pour les tenir informés de l'avancée de nos travaux.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste en deux petits mots pour ne pas trop allonger nos interventions sur ce sujet, car Pierre SCHAPIRA a tout dit. Il nous semble en effet plus approprié de mobiliser nos compétences, nos moyens, humains, matériels et financiers dans une seconde phase.

Nous avons néanmoins inscrit à l'ordre du jour ce projet de délibération sur un projet d'eau avec ACTED, parce que vous savez que c'est une des premières préoccupations et nécessité pour les populations. Mais nous allons, comme l'a très bien précisé Pierre SCHAPIRA, concentrer tous nos efforts et toute notre politique d'aide sur la reconstruction, et notamment la reconstruction des réseaux d'eau et d'assainissement.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons une explication de vote de M. Jean-Pierre CAFFET, avant de mettre aux voix cette délibération.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Monsieur le Maire, je serais extrêmement rapide. Je tiens à saluer, au nom de mon groupe, ce projet de délibération. Je veux vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir décidé d'attribuer cette aide d'urgence aux populations haïtiennes, qui ont subi une véritable tragédie, il n'y a pas d'autres mots, le 12 janvier dernier.

Au-delà de cette aide d'urgence, c'est-à-dire des 150.000 euros que nous votons aujourd'hui pour les deux ONG, je tenais également à vous remercier d'avoir pris cette décision de ne pas limiter l'aide de la Ville de Paris à cette aide d'urgence, qui est en quelque sorte traditionnelle, mais d'avoir engagé une véritable politique de coopération technique durable avec ce pays, en consacrant 500.000 euros par an, et cela pendant trois ans, afin d'aider à la reconstruction de Port-au-Prince et d'autres villes de Haïti.

Je pense que c'est effectivement une très bonne idée, que c'est ce qu'il fallait faire, c'est-à-dire d'engager une véritable politique d'aide à la reconstruction à moyen terme et à long terme.

Il est évident que ce pays aura besoin d'aide pendant des années, et notre Ville dispose, dans de nombreux domaines, que ce soit l'assainissement, le domaine de l'eau, l'urbanisme et la gestion municipale, d'agents techniques extrêmement qualifiés et compétents, qui pourront effectivement contribuer à la remise en état et à la construction de nouvelles infrastructures.

Encore une fois, je veux remercier l'Exécutif d'avoir pris cette décision et de coopérer, sur une durée d'au moins trois ans, à la reconstruction de ce pays. Il va de soi, bien évidemment, que mon groupe accompagne cette démarche et qu'il sera présent dans le comité de suivi que vous avez décidé de mettre en place.

(Applaudissements).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 4 - DPE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SGRI 4 - DPE 7).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale concernant la transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur et de ses conséquences pour les Parisiens.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 1ère Commission, avec l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 1 relatif à la transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services, a été déposé conjointement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce vœu, qui est commun à l'ensemble de la majorité, porte sur le danger que fait peser le Gouvernement sur les services publics locaux de la petite enfance, compte tenu de sa position sur la transposition en droit français de la directive service, plus connue sous le nom de directive Bolkestein.

Au passage, je fais remarquer que le Gouvernement a décidé de ne pas procéder à l'élaboration d'une loi cadre générale, qui aurait été débattue par la représentation nationale, contrairement à ce qu'ont fait 25 Etats membres sur 27, et que le Gouvernement a préféré légiférer par le biais d'une multitude de textes réglementaires et de projet de lois sectorielles, ce qui nuit évidemment à la compréhension de la position du Gouvernement sur la transposition de cette directive.

Mais j'en viens à l'essentiel. Le Gouvernement a transmis, le 12 décembre 2006 à Bruxelles, un rapport où il exprime sa position. Il apparaît que, dans ce rapport, ne sont exclus de la directive service, c'est-à-dire en fait de la marchandisation en quelque sorte d'un certain nombre de services, que les services sociaux relatifs au logement social, à l'aide à l'enfance mais pas à la petite enfance, et à l'aide aux familles et aux personnes, se trouvant de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoins assurés par l'Etat ou par des prestataires qu'il mandate.

Autrement dit, dans l'esprit du Gouvernement français, ne sont pas exclus de la directive service, c'est-à-dire en fait de la concurrence généralisée, les services de la petite enfance, et ceci contrairement à la position d'un certain nombre d'organismes, par exemple l'Association des maires de France - mais l'U.M.P. va nous dire que cette association est complètement partisane, bien évidemment, comme on nous a dit ce matin que l'était l'Association des départements de France - l'Union sociale des centres communaux d'action sociale, etc.

Or, nous considérons, et c'est un point de vue de l'ensemble des groupes de la majorité, que la libéralisation sera mortifère pour le service public de la petite enfance et que ceci sera la porte ouverte au désengagement d'un certain nombre de collectivités territoriales, et bien évidemment de l'Etat.

Il nous semble que cette position de l'Etat, affirmée dans ce qu'il a transmis à Bruxelles, est totalement inacceptable. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement, et nous demandons que le Maire s'exprime auprès du Gouvernement avec la gravité qu'il convient sur ce sujet, pour lui demander et lui rappeler la nécessaire exclusion du champ d'application de la directive service du secteur de la petite enfance, afin d'en faire un réel service public de qualité pour les enfants et les familles.

Je tiens à conclure en disant, avec ce texte, que c'est probablement l'avenir des services publics locaux qui se joue.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame FOURNIER, vous avez la parole pour le groupe "Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - C'est pour une explication de vote.

Les élus "Verts" qui ont cosigné ce vœu le voteront, en souhaitant qu'il contribue aux côtés d'autres initiatives prises par plusieurs collectivités locales, par le collectif "Pas de bébé à la consigne", à ouvrir le débat sur toute une série de mesures gouvernementales récentes, que Jean-Pierre CAFFET rappelait, qui préparent insidieusement la dérégulation du secteur de la petite enfance.

En effet, outre la décision de ne pas exclure l'accueil des jeunes enfants dans la mise en concurrence préconisée par la directive Bolkestein, le Gouvernement a décidé l'an dernier, par exemple, qu'une assistante maternelle pourrait désormais accueillir, ou il faudrait dire "garder", non plus trois mais quatre enfants à son domicile. De même, une proposition de loi est en discussion pour autoriser le regroupement de plusieurs assistantes maternelles.

Les normes de fonctionnement, d'encadrement et de formation, tout comme pour les jardins d'enfants, seraient revues significativement à la baisse.

Par ailleurs, un projet de décret concernant les crèches prévoit l'abaissement des normes de qualification des personnels et autorise ce qu'on peut appeler un "surbooking" jusqu'à 120 %, alors que, parallèlement, des facilités fiscales ont été octroyées aux opérateurs privés d'entreprises de crèches.

Le fil rouge de toutes ces mesures est de créer des places au rabais en terme de qualité, de coûts, autrement dit de faire du chiffre au détriment des collectivités locales, des crèches municipales et associatives, des professionnels formés, des parents, en particulier les plus modestes, et globalement de la qualité de l'accueil des plus petits.

Pour les élus Verts, une autre politique est possible pour que l'accueil des tout-petits joue son rôle social, sanitaire, pédagogique, psychologique auprès des familles. La construction d'un service public de la petite enfance est nécessaire et c'est ce projet que nous soutenons et auquel nous prenons une part active à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour cette courte explication de vote.

La parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais vous répondre à la fois en mon nom et au nom de mon ami et collègue Christophe NAJDOVSKI qui aurait pu, tout aussi bien que moi, vous apporter cette réponse.

Il est de coutume dans la vie politique française, lors des élections, d'accuser l'Europe, et notamment la bureaucratie bruxelloise, d'être responsable de nos maux et de la destruction de nos services publics, alors que l'Etat et les différentes forces politiques de notre pays, eux, les défendraient. C'est en tout cas ce qu'on entend extrêmement régulièrement.

Nous avons là, en l'occurrence, concernant le champ d'application de la directive Bolkestein, l'exacte démonstration inverse.

Il ne s'agit pas d'une décision qui serait prise loin de nous par des autorités qui n'auraient pas été élues, il s'agit bien de décisions qui ont été prises par le Gouvernement français et le Gouvernement actuel, qui a fixé lui-même, conformément d'ailleurs à ce que le Tribunal de première instance de la Cour de justice des communautés européennes indiquait, quels seraient les services qui seraient concernés par le champ d'application de cette directive et, en l'occurrence, ce qui nous attache aujourd'hui, la question de la petite enfance.

Depuis plusieurs années, un certain nombre de forces politiques, mais au-delà, une véritable aspiration parmi la population conduit à la mise en place ou à la volonté de mettre en place un véritable service public de la petite enfance dans notre pays.

A Paris, l'action de la Mairie, des différents adjoints ces dernières années a permis de commencer à mettre en place ce service public de la petite enfance, à travers de multiples canaux, que cela soient les crèches municipales, que cela soient les crèches associatives, que cela soit l'aide à la garde, tous ces dispositifs soutenus par la Ville et par le Département contribuent à mettre en place ce véritable filet de sécurité qu'est pour les familles un service public de la petite enfance, particulièrement évidemment dans une période de crise et de difficulté pour beaucoup de nos concitoyens.

Or, c'est bien cette perspective qui est aujourd'hui sévèrement mise en cause par ce projet gouvernemental. C'est bien, au-delà de cela, l'action des collectivités locales - en particulier, pour ce qui nous concerne, évidemment la collectivité locale parisienne mais les collectivités locales de manière générale - sur le service public de la petite enfance qui peut être mise en cause, car soyons clairs, quelle sera la conséquence principale de cette mesure ?

C'est d'introduire la concurrence dans ce secteur et, au nom d'un principe qui est celui de la concurrence non faussée, le fait que les collectivités locales vont se trouver fortement handicapées pour mettre elles-mêmes en place ces services ou pour les subventionner.

Au-delà de cette décision grave pour ce qui concerne l'avenir de la petite enfance dans notre pays et de ce service public, il faut noter là aussi - M. Jean-Pierre CAFFET l'a dit - à nouveau une mauvaise manière faite aux collectivités locales dans notre pays, puisqu'à aucun moment, elles n'ont été concertées sur ce projet qui les concerne pourtant au premier chef.

On voit donc là une décision prise par le Gouvernement, sans concertation avec les collectivités locales qui les mettent en place et absolument sans aucune obligation de la part de la Commission européenne ou de Bruxelles.

C'est pourquoi nous donnerons évidemment un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Mme ONGHENA pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je ne dispose que de 2 minutes, pour mon groupe, donc je vais être très concise.

La lecture de votre vœu est assez intéressante et on en a été une fois de plus bien étonnés.

Étonnés parce que nombreux sont les parlementaires dans vos rangs. La méconnaissance du contenu du projet de loi de financement de la Sécurité sociale nous étonne et je vais me permettre ainsi de rappeler quelques éléments qui sont contenus dans ce projet de loi de financement.

Le 1er mai, M. CAFFET l'a rappelé, le secteur de l'A.S.E. est exclu du champ de la directive.

Deuxième point : le régime d'autorisation qui est en cours actuellement, concernant les A.E.J.E., se justifie par des objectifs de santé publique constituant des raisons impérieuses d'intérêt général. Notre régime d'autorisation, celui que nous avons actuellement, est donc défendu par notre Gouvernement devant les institutions européennes. Le mécanisme de financement par la branche famille est assorti de contreparties en termes d'obligation de service public de nature à le préserver. Le régime de financement est donc conforme à la législation communautaire d'encadrement des aides de l'Etat.

En conclusion, une fois de plus, sur ce sujet précisément, beaucoup d'affolement alors que le Gouvernement de François FILLON travaille et veille à protéger les intérêts de notre pays.

Votre vœu me semble un peu décalé par rapport à la réalité et, pour ma part, notre groupe votera contre votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 1).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des services publics dans le 9e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 2 relatif au maintien du service public dans le 9e arrondissement, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. BRAVO, maire du 9e.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reste effectivement sur le sujet des services publics de proximité.

Depuis trois semaines, nos concitoyens du 9e ont constaté la fermeture du centre de Sécurité sociale situé 6, rue de Lamartine dans le quartier Cadet.

Sur la même période, ils apprennent la fermeture de deux agences du Pôle emploi : l'une située cité Charles Godon, l'autre place Saint-Georges.

Nous refusons cette évolution, autant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, suppression brutale, aucune concertation, pas de cadrage, de perspective à moyen terme, rien !

Sur le fond, et dans le contexte de crise économique et sociale, nos concitoyens ont plus que jamais besoin d'appui et se tournent légitimement vers les services publics pour recevoir le soutien dont ils ont besoin.

C'est pourquoi nous proposons un vœu simple et direct : que les services publics de proximité soient maintenus dans le 9e arrondissement et que toute initiative soit prise auprès de l'Etat pour mettre fin à son désengagement massif contraire aux intérêts des habitants, en particulier les plus fragiles, ainsi qu'à notre cohésion sociale.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour la brièveté.

Monsieur Mao PENINOU, pour l'Exécutif ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, chers collègues, évidemment nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

Je voudrais simplement dire quelque mot quand même sur la conception de ce qu'est le service public et de la façon dont il peut évoluer dans les années qui viennent.

Face à la crise qui touche aujourd'hui nos concitoyens, mais au-delà, face au fait qu'un certain nombre de services publics qui existaient jusqu'à maintenant sont passés aujourd'hui dans le domaine privé, et donc à la restriction, de fait, par l'action du Gouvernement, du champ des services publics, il y a plusieurs attitudes possibles.

Celle qui nous est proposée par le Gouvernement au nom de l'efficacité : la concentration des services publics en tant que tels et notamment la concentration de leur localisation.

C'est au nom de l'efficacité, d'une meilleure rentabilité du service public et, quelque part derrière, dans la logique qui nous est présentée sur le reste, c'est-à-dire de mise en concurrence, que s'effectue cette démarche et qu'elle nous est présentée extrêmement régulièrement : "Vous comprenez, il n'y a plus d'argent", on peut se demander pourquoi mais on ne reviendra pas sur la question ! "Il faut bien avoir des services publics qui soient plus efficaces, il faut regrouper." Comme, en plus, on réduit les emplois, cela permet de donner une logique d'ensemble à tout cela. Le problème, c'est que c'est en contradiction absolue avec la notion même de service public et en contradiction absolue avec les besoins de nos concitoyens. On parle aujourd'hui dans le 9e arrondissement du Pôle emploi, on a parlé ou on parlera dans d'autres moments de services publics extrêmement divers. La réalité, c'est qu'ils disparaissent de nos quartiers et que l'on est en train de perdre une des dimensions essentielles de ce service public, à savoir la proximité, la proximité plus commode pour nos concitoyens mais au-delà la proximité pour permettre une meilleure connaissance du terrain et mieux assumer justement ces missions de service public.

Nous avons d'un côté ce qui est développé aujourd'hui par la Ville, c'est-à-dire justement de mettre l'accent sur la proximité, d'avoir des services publics de qualité, des services publics fiables. Nous avons de l'autre côté au nom de cette logique de la rentabilité et de l'efficacité, le recul du service public. Au final, ce qui est certain, c'est que ce sont nos concitoyens et notamment les plus en difficulté qui en paieront le coût, c'est pourquoi nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 2).

2010, DF 10 - DU 67 - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) et dénommée Paris Batignolles Aménagement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 10 - DU 67 relatif à la création d'une société publique locale d'aménagement ayant vocation à aménager le quartier "Clichy-Batignolles" dans le 17e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous sommes en effet aujourd'hui amenés à nous prononcer sur la création d'une société publique locale d'aménagement ayant vocation à aménager le quartier "Clichy-Batignolles", dénommée "Paris-Batignolles Aménagement", devant se substituer à la S.E.M.A.V.I.P., qui était la société d'économie mixte qui gérât l'aménagement de ces terrains. Je ne reviendrai pas sur la structure elle-même, puisque Jérôme DUBUS le fera au nom de notre groupe.

En revanche, je ne peux manquer l'occasion de vous interpellier à nouveau sur le projet en cours sur les terrains "Clichy-Batignolles" en m'adressant à vous, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, cher Christophe GIRARD. J'aurais aimé avoir le Maire de Paris, mais on va faire comme s'il était là.

Car dans le fond, c'est bien l'élaboration de ce projet qui sera transférée à la nouvelle S.P.L.A. Je vous ai rencontré, Monsieur le Maire - je m'adresse au Maire de Paris - le 27 janvier dernier, et je vous ai remis, à cette occasion, la pétition qui comprenait déjà à l'époque plus de 7.000 signatures.

Je voudrais me faire à nouveau aujourd'hui le porte-parole des signataires et réaffirmer notre refus de voir implanter sur ces terrains la dizaine d'immeubles de 50 mètres prévus à l'époque, et notre refus également de voir le taux de logements sociaux porté arbitrairement à 55 % sur un seul secteur. Néanmoins, j'ai cru percevoir au cours de cet entretien une légère avancée. Nous n'aurions plus que 6 immeubles et pas tous forcément à 50 mètres, et le taux de 55 % ne serait pas totalement figé. Je veux y voir un début d'écoute de nos préoccupations et un début de dialogue.

J'ai aussi noté, Monsieur le Maire, que vous vous engagez à ce que les élus du 17e soient davantage associés à la réflexion urbanistique de ces secteurs. Nous attendons que cela se concrétise dans les faits. A de nombreuses reprises, nous avons fait part de notre souhait que le projet dans son ensemble fasse l'objet d'une nouvelle étude, voire d'un nouveau souffle dans le cadre du Grand Paris. Je forme ici le vœu d'être mieux entendue aujourd'hui qu'hier et qu'à tous les niveaux nous soyons nombreux à améliorer ensemble ce projet.

Néanmoins, nous continuons à être inquiets sur deux autres problématiques : la desserte en transport en commun et la commercialité de ce secteur. Au moment où se déroule la concertation légale sur le trajet du prolongement de la ligne 14, je m'étonne que seuls les élus de la majorité municipale du 17e défendent et revendiquent un arrêt à Cardinet, pour desservir ce nouveau quartier au Sud, qui comblerait le manque de desserte de transport en commun sur le quartier "Saussure-Pérelle". C'est une opportunité qu'il serait de votre part irresponsable de ne pas saisir. C'est ici le bon sens qui s'exprime au-delà du fait que l'on parle d'un futur éco-quartier dont l'un des critères est la desserte satisfaisante en transports en commun.

Comment dé-saturer la ligne 13 sans réaliser en parallèle des stations qui desservent les quartiers communs ?

Enfin, sur la commercialité, je vous redis notre inquiétude quant à l'axe "Cardinet-Berthier", les études menées pour le moment pour le compte de la S.E.M.A.V.I.P. ne sont pas encourageantes et méritent que nous nous mettions autour de la table pour repenser le projet.

Formons le vœu, Monsieur le Maire, que la création d'une société publique locale d'aménagement soit l'occasion de partir sur de nouvelles bases de travail, qui prendront mieux en compte les attentes des habitants actuels du 17e, et celles de ceux qui seront amenés à habiter sur les terrains de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Centre et Indépendants, Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Par ce projet de délibération, vous nous proposez de changer d'opérateur d'aménagement pour le quartier "Clichy-Batignolles" dans le 17e arrondissement. Jusqu'à présent, c'est une société d'économie mixte comme le disait Mme la Maire, Mme Brigitte KUSTER, qui était en charge du dossier. Ce quartier est en pleine mutation, avec l'installation de la Cité judiciaire et de la Direction régionale de la Police judiciaire et désormais vous souhaitez confier cette opération à une société publique locale d'aménagement dénommée "Paris-Batignolles Aménagement". Ce changement de structure juridique qui peut apparaître comme recherchant une plus grande souplesse de gestion nous pousse à émettre quelques réserves. En effet, une société publique offre moins de garanties quant à la mise en concurrence des intervenants et conduit donc à une certaine remunicipalisation de l'opération. Nous approuvons cette délibération mais nous resterons vigilants quant au mode de gouvernance et au contrôle de cette nouvelle société, l'essentiel étant que le bien-être des habitants du 17e arrondissement des futurs résidents de ce quartier soit respecté.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole pour vous répondre est dans un premier temps à M. Bernard GAUDILLÈRE, puis Mme la première adjointe, Mme Anne HIDALGO.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je laisse à Mme la première adjointe le soin de répondre sur la contexture du programme et les questions posées par Mme la maire du 17^e et je répondrai pour ma part à ce que vient de dire Mme GASNIER. Je voudrais expliquer à nouveau les raisons pour lesquelles nous souhaitons confier à cette nouvelle société la gestion ou la réalisation de cette opération. C'est extrêmement simple et ce sont des raisons juridiques et techniques et rien d'autre. Vous savez que le programme de l'opération "Clichy-Batignolles" a été et va être profondément bouleversé par des décisions qui ont été approuvées ici, l'arrivée de la Cité judiciaire, l'arrivée de Direction régionale de la Police judiciaire et toute une série de modifications qui en résultent.

Ces modifications sont d'une telle dimension que l'on ne pouvait pas y procéder exclusivement par des avenants à la concession en cours. Il était clair qu'il fallait remettre la totalité de la concession en cause et donc se livrer à une procédure longue, difficile et aboutissant, qui plus est, à un document de concession assez rigide et ne pouvant être modifié que difficilement.

Nous avons donc préféré recourir à une alternative qui nous est ouverte par la loi du 13 juillet 2006, consistant à créer une société publique locale d'aménagement.

Qu'est-ce qu'une S.P.L.A. ? C'est une société dont le capital est entièrement détenu par des collectivités publiques, ce qui lui permet, au titre de la loi que je viens de citer, de nouer avec ces collectivités une relation de quasi-régie, le terme de quasi-régie étant le terme français pour les contrats "in house". Ces contrats de quasi-régie sont effectivement, comme Mme Fabienne GASNIER l'a souligné il y a un instant, des contrats conclus sans concurrence et qui sont modifiés facilement. C'est la loi qui l'a voulu ainsi, ce n'est pas la Ville de Paris qui a voté cette loi et nous souhaitons que dans ce domaine comme d'ailleurs dans celui de la résorption de l'habitat insalubre, cet instrument souple exerce ses effets bénéfiques sur le chantier "Clichy-Batignolles". Deux collectivités seront actionnaires : la Ville de Paris à hauteur de 60 % et le Département à hauteur de 40 %.

Il y a une objection qui se faisait jour dans ce que disait Mme GASNIER et qui consistait à dire : mais comment contrôlerez-vous cette société ? Nous la contrôlerons de manière tout à fait simple car 100 % du capital est détenu par la collectivité parisienne et par conséquent, le Conseil d'administration sera composé exclusivement de représentants des collectivités parisiennes. La Direction générale sera là pour appliquer les directives votées en Conseil de Paris, car je rappelle que chacune des étapes de l'opération "Clichy-Batignolles" est évidemment soumise au Conseil de Paris, et le contrôle de cette société ne fait aucun doute.

J'ai cru comprendre aussi, mais encore une fois je fais peut-être de l'exégèse des propos de Mme GASNIER, qu'elle regrettait que les opérateurs privés, qui participent au capital d'une société d'économie mixte mais pas au capital d'une S.P.L.A. soient écartés.

Je voudrais rassurer notre collègue : les opérateurs privés, dans une société d'économie mixte, participent évidemment au capital, participent au Conseil d'administration mais ne participent pas à la gestion de telles opérations d'aménagement. Il n'y aura donc dans les faits aucune différence entre la gestion par une société d'économie mixte et la gestion par une S.P.L.A., sinon que cette dernière sera plus souple et plus évolutive.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments sur l'opération d'aménagement car Mme KUSTER m'a interrogée sur ce point. Je voudrais, car elle a parlé de son rendez-vous avec le Maire de Paris le 27 janvier dernier, la renvoyer à la communication que le Maire a faite et au communiqué de presse du 27 janvier 2010, dans lequel il disait qu'il voulait absolument mettre un terme à une regrettable tentative de désinformation qui a cours depuis plusieurs mois dans le 17^e arrondissement en soulignant plusieurs points que je me plais à rappeler ici...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Laissez Mme HIDALGO parler...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Visiblement, les nouvelles bases de travail supposeraient un nouvel état d'esprit, et j'aimerais vraiment qu'un nouvel état d'esprit s'instaure avec Mme KUSTER.

Je rappelle des éléments de faits, et comme j'ai l'habitude de le dire, les faits sont têtus. Le projet d'aménagement "Clichy-Batignolles" prévoit bien six terrains, et pas dix, sur lesquels les concepteurs seront amenés à proposer, en tous les cas autorisés à proposer des immeubles de 50 mètres, ce qui n'est pas une tour car c'est un immeuble limité à 15 étages, c'est-à-dire cinq étages de plus que ce que prévoit aujourd'hui le P.L.U. avec son plafond de 37 mètres.

Premier élément que je souhaite rétablir, une fois de plus. Je ne les ai pas comptées, mais je vais commencer à compter le nombre de fois que nous essayons de rétablir cette vérité.

Je pense qu'il faut aussi rappeler à Mme KUSTER car elle l'a redit dans son propos, qu'il ne faut pas laisser dire ou dire des choses inexactes. Par exemple, dans les faits, l'installation du futur T.G.I. à Batignolles, à la demande de l'Etat, que nous avons acceptée, que nous allons accompagner, va se traduire par une diminution du nombre de logements comparativement aux objectifs que nous avons et que le Maire de Paris avait négociés à l'époque avec le Gouvernement et notamment avec M. de VILLEPIN car il était prévu à l'époque 3.500 logements sur cette opération, dont la moitié sociaux. Pour faire place aux 100.000 mètres carrés nécessaires au T.G.I. et à la Cité judiciaire, nous aurons effectivement moins de logements qu'il n'était prévu initialement.

Je ne peux donc pas laisser continuer à dire, et je pense qu'à un moment donné la vérité doit vraiment éclater, qu'il s'agit de surdensifier avec des logements.

Autre élément sur lequel je souhaite apporter aussi une correction, une fois de plus, comme le Maire de Paris l'a fait le 27 janvier : il ne s'agit pas d'immeubles de logement social, il s'agit d'immeubles pour partie de logement social, pour partie de logement en accession à la propriété, dont un certain nombre d'immeubles qui sont des immeubles mixtes. D'ailleurs, le premier qui est lancé, et pour lequel les architectes ont déjà été retenus, jury auquel vous avez participé, est une proposition d'immeuble à logements mixtes.

Enfin, je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne les transports en commun, une fois de plus, Madame KUSTER, joignez-vous à Annick LEPETIT, à moi-même, au Maire de Paris, qui réclamons effectivement une meilleure desserte, qui nous battons, notamment dans le plan de mobilisation des transports auxquels la Ville de Paris a apporté son soutien, plan proposé par Jean-Paul HUCHON. Actuellement, d'ailleurs, l'enquête publique est en cours ; la dernière réunion, je crois, a lieu demain soir sur la question de la ligne 13.

Venez plutôt ajouter votre influence à notre motivation et à notre mobilisation pour faire en sorte que ce secteur soit mieux desservi et aidez-nous - je vous en supplie ! Car vous avez beaucoup de relations, je crois, en haut lieu, au niveau du Gouvernement - à obtenir enfin l'accord du Gouvernement pour le financement de la prolongation du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, ce qui permettra là aussi de soulager les problèmes de transports que connaît ce secteur.

Encore deux points. Vous avez dit : "remettons tout à plat...". Oui, c'est bien : à force de tout remettre à plat, on ne bouge rien et surtout vous avez dit : "en proposant aux architectes du Grand Paris de venir travailler avec nous". Nous l'avons fait ! Vous les avez d'ailleurs vus, car ils sont même venus en réunion publique parler de ce futur projet, et je pense à trois d'entre eux qui étaient là, trois sur les dix architectes du Grand Paris, qui ont accepté de porter un regard et de nous accompagner. Je pense à François LECLERCQ, un des architectes du Grand Paris, qui travaille notamment sur le Paris Nord-Est et qui a accepté d'apporter son expertise. Je pense à Roland CASTRO, qui a aussi participé à cette réunion publique. Alors, il est vrai que vous l'avez tellement chahuté que vous n'avez peut-être pas vu que son équipe était là pour porter cette envie de voir bouger ce quartier. Et je pense à un troisième architecte du Grand Paris, qui a aussi été présent et qui pour nous fait partie de ceux que nous voulons consulter : Michel CANTAL-DUPART, qui a joint son expertise à celle de ses collègues et à la nôtre.

Enfin, dernier point, sur la commercialité. On peut se complaire dans l'inquiétude qu'on agite. Moi, je préfère être dans l'action. S'agissant de la commercialité du futur quartier, j'ai l'habitude de dire qu'un quartier sans les commerces de proximité et l'offre commerciale nécessaires à la vie de ce quartier ne pourrait pas vivre bien. Vous le savez, on n'a attendu personne pour solliciter des réflexions ; la S.E.M.A.V.I.P. en a conduit quelques-unes et nous serons sans doute, dès que la S.P.L.A. sera mise en place, amenés à passer les appels d'offres nécessaires pour que des propositions nous soient faites, notamment par les professionnels du commerce de centre-ville pour proposer l'animation commerciale de ce nouveau quartier.

Madame KUSTER, je souhaite vraiment, effectivement, que la S.P.L.A. soit l'occasion de repartir sur de nouvelles bases avec un nouvel état d'esprit. Je vous invite vraiment à cesser la désinformation. Je crois que le Maire de Paris lui-même vous a apporté des éléments très précis, comme je l'avais fait précédemment.

Si vous changez d'état d'esprit, je ne vois vraiment pas de raison pour que nous ne puissions pas travailler ensemble en complémentarité sur ce nouveau quartier de Paris qui est effectivement, un des quartiers de la métropole qui fera parler de lui et en tous les cas, ce qui nous guide, c'est la recherche de la qualité de vie de ses futurs habitants.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Une explication de vote, Madame KUSTER, en quelques secondes ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je ne peux entendre tout le temps la même ritournelle comme quoi nous désinformerions la population. La population a eu les éléments en main ; je les ai montrés au Maire de Paris ; vous les connaissez, Madame HIDALGO.

À un moment était envisagée la dizaine de constructions que je viens d'évoquer. Le Maire de Paris m'a en effet rassurée lors de notre entretien et je vous ai fait part du fait que nous commençons à être enfin entendus.

Mais concernant les transports, il y a quelque chose que je ne peux pas laisser passer. Vous parlez du rendez-vous de l'État en parlant du tramway. Que je sache, le tramway passe sur les Maréchaux, et ceux-ci sont au Nord de ce secteur, où d'ailleurs, Meteor, dans sa prolongation, aura un arrêt porte de Clichy.

Nous, nous nous battons pour un arrêt à Cardinet, au Sud de cette zone pour desservir également la partie Saussure-Pereire.

Ce n'est donc absolument pas incompatible : tramway et ligne 14 peuvent aller à Porte de Clichy. Néanmoins, il y a toujours un manque criant de desserte en transports en commun dans la partie Cardinet, qui équivaut en gros à la station Brochant sur la ligne 13.

Arrêtez de vous retrancher à chaque fois derrière l'intervention de l'Etat. Il est question ici d'une desserte à un autre endroit de la zone, au Sud. Donc, je ne comprends toujours pas que vous ne soyez pas à nos côtés pour défendre cet arrêt Cardinet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 - DU 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DF 10 - DU 67).

M. Jean-François LAMOUR. - On a voté pour.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous ne levez plus le doigt quand vous êtes pour, je ne vous vois pas très bien. Mais je vous regarde, je ne vois que vous ! Voilà, c'est franc et massif, à la LEGARET !

2010, DDEE 59 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à la 2^e Commission, avec l'examen du projet de délibération DDEE 59 : signature d'une convention avec l'Office du tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 6.940.000 euros.

La parole est à Mme TACHÈNE pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au nom des arbitrages budgétaire, la subvention de la Ville à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris pour 2010 sera en baisse de 400.000 euros par rapport à celle qui lui avait été allouée en 2009. Cette subvention passe donc sous la barre des 7 millions d'euros, alors qu'elle était de 7,3 millions d'euros l'an dernier. Le tout pour un budget de plus de 11,5 millions d'euros, dont la Ville est bien évidemment le principal contributeur ; c'est donc une baisse significative de 6 %.

Les charges principales de l'Office du tourisme sont celles liées au personnel, à savoir 80 personnes. Il est donc à craindre que cette baisse n'affecte sérieusement la promotion assurée par l'Office du tourisme. C'est d'ailleurs écrit noir sur blanc en annexe du projet du budget 2010, en date du 3 décembre dernier : il existe une nécessité de réduire les charges en, je cite : "diminuant les actions menées".

Pourtant, le tourisme est essentiel, en ces temps de crise, pour relancer l'activité économique de notre Ville. L'Office du Tourisme et des Congrès joue un rôle important dans l'activité de Paris, notamment auprès des décideurs économiques.

Comment, avec une subvention revue à la baisse, vouloir conquérir de nouveaux marchés dans ce domaine ? Comment pénétrer de nouveaux marchés ? On est vraiment en droit de se le demander.

Nous sommes les premiers à réclamer que l'on fasse des économies, mais nous ne sommes évidemment pas disposés à les faire sur le dos de l'attractivité économique de Paris. Rogner sur un des piliers de notre politique d'aide à l'attractivité est à l'évidence un risque que nous entendons dénoncer.

C'est là une nouvelle illustration de ce manque d'ambition de la mandature, en termes de rayonnement de Paris, en termes de visibilité de la métropole parisienne. Un manque d'ambition que nous soulignons au fil des Conseils.

Pourriez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, les mesures concrètes qui accompagneront ce redéploiement budgétaire, afin de ne pas handicaper davantage la place de Paris dans la compétition internationale ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, un mot, Monsieur le Maire, sur cette baisse de subvention accordée par la Ville de Paris cette année, j'allais dire une fois de plus, à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris. Mais cette fois, l'argument du contexte budgétaire que vous avancez ne tient pas.

Le tourisme, on le sait, est l'une des principales sources de richesse et de développement économique de la Ville de Paris. Vous le savez aussi, le tourisme est la vitrine de Paris. Et le tourisme est justement un levier de sortie de crise. Et c'est justement en temps de crise qu'il faut l'aider davantage et le soutenir.

Vous le soulignez vous-même, quelques lignes avant d'annoncer malheureusement une réduction de la subvention. Je cite votre rapport. Page 5 : "Dans un contexte de crise économique et de concurrence mondiale toujours plus vive, le soutien apporté par la municipalité aux actions d'information, d'accueil et de promotion touristique est indispensable à la vie économique et culturelle et au rayonnement international de Paris". Tirez les conséquences de ce constat et renforcez donc l'aide apportée à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris.

Vous savez combien ce secteur est créateur d'emplois et source d'attractivité pour la Capitale et combien ses perspectives de croissance sont importantes. Mais, au lieu de cela, que faites-vous ? Vous diminuez la subvention. Elle était, je le rappelle, de plus de 7 millions d'euros en 2009 et elle passe à moins de 6.910.000 euros cette année.

L'O.T.C.P. doit donc assumer en 2010 une baisse de 6 %, ce qui est considérable. De plus, cette subvention ne représentera désormais que 18 % de la taxe de séjour récoltée. Ce sont 6.910.000 euros alors que la taxe de séjour rapporte à la Ville 38 millions d'euros.

Je vous rappelle que cette manne financière doit être réinvestie en priorité, et de façon générale pour améliorer les conditions d'accueil au sein du territoire. Une part nettement plus importante doit donc être accordée à l'O.T.C.P. dont l'objet même est bien d'améliorer les conditions d'accueil à Paris et d'en faire la promotion.

Enfin, quand on sait que cette même subvention n'a jamais été indexée depuis 1999, et que cela représente pour l'Office du Tourisme une baisse de subvention du fait de la non indexation que l'on peut estimer à 1.500.000 euros par an, on se demande si le développement du tourisme est une priorité pour vous.

C'est un peu la double peine pour le tourisme à Paris, la triple peine même. Ce secteur subi la crise de plein fouet, sa subvention n'a jamais été indexée au coût de la vie et pour couronner le tout, elle diminue.

Monsieur le Maire, c'est justement maintenant qu'il faut donner un coût de pousse supplémentaire à l'Office du tourisme. Comment comprendre que cet office, organisme de tourisme de la ville la plus touristique au monde, perçoive une aide de 6,9 millions d'euros, alors que le comité régional du tourisme perçoit 27 millions d'euros. Où est l'équilibre ?

J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que nous attendons toujours les Etats généraux du tourisme, maintes fois reportés. Lorsque nous avons déposé un vœu à ce sujet, vous nous aviez alors proposé, cher Monsieur BROS, un Forum de l'initiative touristique. Mais où est-il donc passé celui-là aussi ?

Cela nous permettrait peut-être d'avoir une vision claire de ce que vous voulez faire en matière touristique pour Paris. Mais pour l'heure, aucune réelle stratégie ne se dessine. C'est plus que regrettable.

Une fois de plus, la Ville de Paris n'est pas au rendez-vous avec l'un des secteurs professionnels les plus importants de la vie économique de la Capitale, cette baisse de subvention en est la preuve. Nous ne pouvons que le regretter.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. MANSAT, je vous indique que Paris est une destination plus qu'enviée. Hier soir, pendant la coupure publicitaire du Superball aux Etats-Unis, il y avait un moment de publicité où l'on voyait un touriste américain raconter combien il rêvait de visiter Paris, le Louvre, ses belles femmes et sa cuisine !

Donc, Paris fait rêver, plus que jamais ! Mais MM. MANSAT et BROS sauront vous répondre grandement.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, les quelques réflexions que je voulais apporter, comme contribution au débat, vont permettre peut-être de reconsidérer aussi les deux interventions précédentes, qui me semblent étroitement focalisées sur une vision parisienne intra-muros et qui ne considèrent pas non plus un facteur qui est assez déterminant, c'est qu'il semble bien que l'Etat ne soit pas dans une logique d'accompagnement extrêmement forte de politiques touristiques...

Mais oui, une fois de plus, la suppression du tourisme, comme une activité essentielle d'un ministère important, est une preuve de cette forme de désengagement.

Je voulais juste faire une ou deux remarques. D'abord, c'est une banalité de dire que le tourisme est une activité économique majeure pour Paris, mais aussi pour l'ensemble de la métropole, et que cette activité économique - qui est ancienne et certains disent que c'est à Paris que l'on a inventé le tourisme - contribue à façonner Paris, même du point de vue urbain, et que ce tourisme contribue aussi à façonner l'ensemble de la métropole, dont il est, à l'échelle mondiale d'ailleurs, un des symboles.

Ecoutez, si c'est du baratin... Cela fait deux fois dans la journée, Monsieur LEBEL ! Nous allons voir votre pertinence sur cette question. A part la critique et l'absence de proposition concrète et de point de vue sur le tourisme, chez les orateurs précédents, je n'ai malheureusement pas entendu autre chose.

Je voulais faire remarquer, et là on retrouve aussi, non pas le désengagement de l'Etat mais je dirais la vacuité des points de vue, parce que ce qui devrait être une dimension majeure de la politique dite du Grand Paris, d'une politique métropolitaine, malheureusement, n'est absolument pas évoqué, ni par le Secrétaire d'Etat au développement de la Région-Capitale ni par vous-mêmes, alors que cette dimension métropolitaine est une dimension majeure du développement du tourisme et que chacun sait que le développement touristique parisien passe par de nouveaux rapports qui s'établissent entre Paris et l'ensemble de la métropole.

Vous savez parfaitement que les touristes ignorent totalement les frontières administratives, circulent aisément sur le réseau métropolitain et font de lieux comme Versailles ou la Grande Arche de la Défense des lieux majeurs du tourisme qui ne se réduit pas à un tourisme intra-muros.

Il faut sans doute s'interroger aujourd'hui sur une image renouvelée, qui prenne en compte ces dimensions, qui s'appuie sur un travail pluridisciplinaire et qui notamment intègre de façon forte les outils numériques pour penser la destination de Paris en des termes renouvelés.

Je pense que nous sommes au moment - nous ne l'avons pas encore évoqué mais le moment viendra dans les mois qui viennent - de l'élaboration du Schéma directeur du tourisme et des loisirs dans la Région Ile-de-France. Je pense que la question d'un partenariat renouvelé, de l'accélération du renouvellement des partenariats entre l'ensemble des structures qui sont chargées de mettre en œuvre les politiques touristiques dans notre région, est un élément absolument majeur et de ce point de vue-là, je fais totalement confiance à Jean-Bernard BROS, à son énergie et à son expertise dans ce domaine pour mener à bien cette exigence de partenariat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons donc écouter l'énergique Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'effort - je m'adresse à Mme TACHÈNE et Mme KUSTER - budgétaire consenti par chacun des adjoints, ma délégation a fait preuve de solidarité.

Néanmoins, il convient de noter que cette baisse, soit 6 %, est inférieure à 10 %, moyenne des baisses des budgets des autres délégations.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la période de crise que nous traversons a également amené la Chambre de Commerce à baisser sa subvention dans les mêmes proportions, signe d'une situation financière difficile généralisée.

D'ailleurs, mon collègue MANSAT vient de le rappeler, l'Etat lui-même a baissé ses subventions envers l'organisme qui fait la promotion de la France, "Atout France", comme chacun le connaît, puisqu'il a baissé son budget de 12 %.

Néanmoins, la Ville n'est pas restée sans proposer des actions, puisque dans le cadre de l'exposition universelle de Shanghai, à la fois Mme la première adjointe, Christian SAUTTER et d'autres collègues qui sont en charge de dossiers ont amené la Ville à s'engager financièrement pour renforcer de manière efficace l'image de marque de Paris et, par-là même, la destination Paris, qui va être promue à travers cet événement, et permettre de renforcer l'attractivité internationale de la Ville.

Ajoutez à cela une collaboration étroite de l'ensemble des acteurs de la filière et vous obtenez un renforcement de la promotion de la destination Paris malgré cette baisse de budget que vous pointez aujourd'hui.

Je souhaitais également rappeler notre position leader en matière de tourisme d'affaires qui sera confortée dans les années à venir, avec, par exemple, le Congrès de la société européenne de cardiologie fin août 2011 à Paris Nord Villepinte et ses 30.000 participants.

La Mairie de Paris s'est engagée à fédérer les énergies autour de la promotion de Paris, en tant que pôle mondial d'attractivité touristique et nous poursuivons nos efforts en la matière.

Effectivement, après les élections de 2010, les prochaines élections régionales, nous envisageons de fédérer les énergies avec la Région qui bénéficie d'un budget important, à savoir le C.R.T. et le T.C.P. Nous vous ferons des propositions pour faire en sorte que ces énergies séparées se regroupent pour être plus efficaces.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEE 59).

2010, DDEE 1 - Subvention à l'association "Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 2 - Subvention à l'Association des Commerçants du Futur (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 3 - Signature d'une convention avec l'association "Prestige des Gobelins" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 28.000 euros.

2010, DDEE 5 - Subvention à l'Association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 21.000 euros.

2010, DDEE 6 - Signature d'une convention avec l'association "Comité des Champs Elysées" pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 120.000 euros.

2010, DDEE 7 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros.

2010, DDEE 8 - Subvention à l'Association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Bourdeau et annexes ACAPS Caumartin (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 9 - Subvention à l'association des commerçants Lecourbe Cambonne ACLC (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 33.000 euros.

2010, DDEE 10 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 11 - Subvention à l'Association des Commerçants Poteau-Duhesme (18) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 12 - Subvention à l'Association des Commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 13 - Subvention à l'association "Le Village

de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 2.700 euros.

2010, DDEE 15 - Subvention à l'association "Tocque Village" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDEE 16 - Subvention à l'association l'Avenue des Ternes Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 13.000 euros.

2010, DDEE 17 - Subvention à l'Association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 18 - Subvention à l'Association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 19 - Subvention à l'Association pour la défense des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (2e et 9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 20 - Subvention à l'Association des commerçants rue des Martyrs (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 21 - Subvention à l'Association des commerçants Oberkampf Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros.

2010, DDEE 22 - Subvention à l'Association des commerçants du Haut Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 23 - Subvention à l'Union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 24 - Subvention à l'Association le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 25 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Bac ACR-BAC (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 26 - Subvention au Comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 27 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue de Bretagne et adjacentes (3e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros.

2010, DDEE 28 - Subvention à l'Association des commerçants le village Saint-Charles (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 29 - Subvention à l'Association des commerçants de l'avenue Secrétan ACAS (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros.

2010, DDEE 30 - Subvention à l'Union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du Vile arrondissement (UCIAP 7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 31 - Subvention à l'Association des commerçants rue de Tournon-Paris (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.800 euros.

2010, DDEE 32 - Subvention à l'Association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 33 - Subvention à l'association "Marché Poncelet Bayen" (17e) pour les illuminations de fin

d'année 2009. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDEE 34 - Subvention au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (16e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 35 - Subvention à l'association "Saint Placide Cherche-Midi" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 38 - Subvention à l'Association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros.

2010, DDEE 39 - Subvention à l'association "Carré du Théâtre" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.100 euros.

2010, DDEE 42 - Subvention à l'Association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 43 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 44 - Subvention à l'association "Bienvenue au Village Montorgueil" (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.400 euros.

2010, DDEE 45 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Joubert et rue Mogador (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 6.000 euros.

2010, DDEE 47 - Subvention à l'association "Centre commercial Daguerre" (14e) pour les illumination de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 48 - Subvention à l'association "Village des Panoramas" (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros.

2010, DDEE 49 - Subvention à l'association "Comité du Faubourg Saint Honoré" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 11.000 euros.

2010, DDEE 51 - Subvention au Comité de la rue Saint-Honoré (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 53 - Subvention à l'Association de la galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.600 euros.

2010, DDEE 56 - Subvention à l'Union des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 15.000 euros.

2010, DDEE 58 - Subvention à l'Association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros.

2010, DDEE 61 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'exercice plus compliqué, mais si vous en êtes d'accord, l'idée serait de vous présenter en bloc 47 projets de délibération qui concernent tous les illuminations de fin d'année pour les commerçants.

Je vous propose de ne pas les passer en revue un par un, mais d'écouter les interventions, puis de les voter en bloc.

La parole, comme vous en êtes d'accord, est à Mme **NAMY-CAULIER**, pour l'ensemble des projets de délibération.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les chiffres parlent, la baisse annoncée des subventions concernant les illuminations de Noël 2009-2010 organisées par nos associations de commerçants représente bien près de 50 % du montant des subventions des années précédentes.

L'enveloppe de cette année est réduite à un montant de l'ordre de 750.000 euros.

Les illuminations de Noël participent, je vous le rappelle, à la convivialité de nos quartiers, renforcent l'accueil de Paris en tant que Ville touristique et incitent les Parisiens et nos visiteurs étrangers à faire leurs achats dans nos magasins.

Il est bien surprenant et regrettable que les commerçants et artisans de proximité ne soient pas soutenus, surtout dans une période de crise, par la Ville de Paris.

Il en va, je vous le rappelle, d'un grand nombre d'emplois.

Tout le monde en convient, une des spécificités de Paris tient essentiellement dans cette présence des petits commerces de proximité.

Les Parisiens peuvent toujours faire leurs courses dans leur quartier, les visiteurs étrangers viennent y faire du shopping. D'ailleurs, comme vient de nous le rappeler Mme le premier adjoint Anne HIDALGO, un quartier sans commerce ne peut pas vivre bien ; il y va de la qualité de vie du quartier et de Paris.

Est-ce bien la défense du petit commerce que de réduire dans de telles proportions les aides que le Maire de Paris se doit d'apporter à nos associations de commerçants et d'artisans ?

N'est-ce pas montrer beaucoup de mépris envers nos associations que de leur dire simplement : "proposez des projets moins onéreux ou mutualisez vos commandes, car le contexte budgétaire que la Ville connaît contraint à réduire les dépenses municipales dans la ligne de subventions dédiées aux illuminations de fin d'année" ?

Faire des économies, bien sûr, mais au détriment d'une partie de la vie économique de Paris, non ! La Ville doit aider, soutenir, encourager et non sabrer les initiatives de nos associations.

Au nom du principe d'équité, la Ville ne doit pas faire de différence entre les attributions de subventions. Cependant, le constat est là : il ne semble pas y avoir de baisse de cette ampleur à ce jour concernant les diverses et multiples associations subventionnées par la Ville de Paris.

Nous venons d'en débattre, il vient de nous être proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6.940.000 euros à l'Office de tourisme de Paris, baisse certes de 6 %, très regrettable bien sûr, mais encore plus regrettable est celle de 50 % pour nos associations de commerçants.

Les illuminations mises en place par nos associations concourent aussi à la réputation de Paris, à son attractivité touristique et à son développement économique. Les acteurs économiques de proximité génèrent de l'emploi.

Je rappelle qu'en juillet dernier, alors que la crise économique touchait durement le pouvoir d'achat des Parisiens et, par conséquent, l'activité des commerçants et des artisans de proximité, le groupe U.M.P.P.A. a déposé un vœu demandant au Maire de Paris de renoncer à une telle baisse et de maintenir le niveau des subventions pour les illuminations de fin d'année. La seule réponse qui nous a été donnée fut : "la Mairie de Paris n'est pas là pour assurer une rente de situation aux associations de commerçants".

En conclusion, dans une telle période, nous regrettons très vivement que le Maire de Paris ne tienne pas compte du travail réalisé par nos associations de commerçants et ne les soutienne pas davantage, alors qu'au contraire, il faudrait accompagner les initiatives prises par nos commerçants et artisans de proximité de manière conséquente et participer ainsi au maintien de ce commerce de proximité, spécificité très particulière de Paris, spécificité qui est l'un des atouts de Paris, et participer par là-même, aussi, à la relance économique.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY, faites attention : Mme NAMY-CAULIER ayant dépassé, elle a grignoté légèrement votre temps de parole. Tentez de faire un peu moins long, merci.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On va essayer de faire court alors.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, quand on se balade à la fin de l'année dans les rues du 15e, on trouve assez normal de voir les belles illuminations commencer à fleurir dans les rues de nos quartiers.

On trouve tout aussi normal qu'il y ait régulièrement des animations organisées par les commerçants. Personne ne vient se demander comment tout cela s'organise et parallèlement, comment les commerçants s'organisent pour assurer ces étapes du quotidien d'un quartier et de son dynamisme.

Sur 47 délibérations, 4 concernent le 15e arrondissement, et on peut dire et je l'ai répété à chaque fois car il nous semble important, pour les élus du 15e, que ce commerce de proximité puisse compter sur l'aide publique et sur les messages forts que nous pouvons leur envoyer pour leur activité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes témoins d'un saccage.

Oui, la Mairie de Paris a décidé de saccager le commerce de proximité. Oui, la Mairie de Paris a décidé d'une paupérisation des commerçants de la Capitale, et c'est tout simplement inacceptable. C'est une double peine infligée : d'un côté, en augmentant les impôts locaux, vous baissez le pouvoir d'achat des Parisiens qui pourront moins consommer dans ces commerces de proximité et de l'autre, vous les étouffez un peu plus en baissant leurs subventions, parfois de plus de la moitié du montant alloué l'année précédente. Avec cette double peine, il ne faut pas s'étonner après que les rues du 15e soient éteintes à l'approche des fêtes de fin d'année.

Cette attitude et ces choix économiques sont complètement inacceptables, et les élus du 15e, la majorité du 15e, évidemment, se dressent contre de tels choix d'opportunité politicienne plutôt que de cohérence économique.

Je terminerai mes propos, mes chers collègues, par une phrase : "un quartier, sans qu'il y ait de commerces de proximité, ne pourrait bien vivre". C'est Mme HIDALGO qui vient de prononcer ces termes ! Il est dommage qu'elle ne parlait pas du 15e, et je regrette que là aussi, comme pour le minibus du 15e ce matin, elle ait fait le choix de marquer de son absence ces débats. Ma foi, en étant tête de liste pour les régionales alors que la Région a compétence pour le développement économique et en étant élue du 15e, on ne peut pas dire qu'elle soit très mobilisée pour le 15e.

On ne peut déplorer que de tels responsables... à moins que Mme STIEVENARD ne la retrouve dans les travées de cet hémicycle, comme ce matin, miraculeusement, on ne sait jamais... On ne peut que regretter de telles attitudes qui sont parfaitement irresponsables.

En tout état de cause, les amendements que nous avons déposés visent, non pas à augmenter trop considérablement - nous ne sommes pas des ayatollahs de l'aide publique - mais en tout état de cause, de revenir au montant des subventions de l'année précédente.

Je l'ai déjà dit lors des conseils précédents : c'est un signe d'encouragement et de reconnaissance pour le travail des commerçants, et c'est ma foi une question de bon sens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Prochaine intervention, Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le montant attribué aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël, au vu des subventions que nous allons voter, s'élève à un peu plus de 500.000 euros, dont 120.000 euros pour les Champs-Élysées.

Si on effectue une comparaison avec les subventions accordées l'année précédente comme l'ont fait mes collègues, on constate une vraie évolution du montant de ces subventions, une stabilisation, voire une baisse, dont nous voulons penser qu'elle correspond à une baisse de la consommation.

En effet, cette inversion de la tendance témoigne d'une prise de conscience de la donnée énergétique dans les illuminations de Noël, et le fait d'avoir généralisé les LED et les ampoules basse consommation, si cela représentait un effort d'investissement au départ, on peut constater que cet effort est vite rentabilisé par la baisse des consommations très sensible.

Nous pensons, contrairement à ce qui vient d'être dit, que notre Ville offre là un bel exemple à l'ensemble des Parisiens en mettant en œuvre ce que préconisait l'A.D.E.M.E. : un gain de 40 % des dépenses d'éclairage est possible en modifiant quelque peu les installations actuelles, notamment avec l'installation d'ampoules efficaces en énergie.

Bien sûr, à chacun d'en tirer profit pour faire évoluer sa propre consommation énergétique car dans ce cas précis, ce qui est bon pour le porte-monnaie est aussi directement utile pour la planète.

C'est pourquoi nous souhaitons que ce qui a été possible pour les illuminations de Noël se généralise pour l'ensemble des bâtiments municipaux. Nous ne pensons pas que les nombreux amendements déposés par l'U.M.P.P.A. aillent dans le bon sens car ils prônent toujours plus de dépenses au lieu d'anticiper sur la maîtrise et la décroissance nécessaire de la facture énergétique.

Il faut ajouter un autre élément qui concourt à cette maîtrise des dépenses. L'an dernier, nous avons proposé dans un vœu que les illuminations de Noël soient mises en place début décembre, soient démontées au plus tard mi-janvier et qu'elles soient mises en service à partir de la tombée de la nuit et éteintes à partir de minuit. Il nous semble que cette proposition n'a pas été suivie sur tous les sites concernés. Aussi, nous souhaiterions avoir un bilan de l'application du vœu en termes de durées d'illumination. Il y a certainement une marge de manœuvre de ce côté, et ce serait dommage de s'en priver, d'autant que de manière générale, les points d'éclairage par habitant ont crû de 30 % en 10 ans en France.

Cette multiplication des points d'éclairage a un impact significatif sur la consommation d'énergie, sur les dépenses de la Ville, sur son bilan carbone, et engendre une déstabilisation des écosystèmes et de la biodiversité nocturne.

Je procéderai d'ailleurs à un petit rappel du projet de loi Grenelle I, qui a été voté en première lecture et qui mentionne, dans l'article 36, que "les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation". On peut s'inspirer de cette avancée de cette loi.

L'attention à la durée des illuminations n'est donc pas inutile.

Enfin, dernier point, il me semble que la fête de Noël ne saurait se réduire à l'illumination : la guirlande, ce n'est pas simplement l'ampoule. Aussi, nous réitérons la proposition que la Ville propose plus largement aux collectifs de commerçants des animations et décorations alternatives et non polluantes pour que chacun aille dans le sens du recyclage pour aller dans le sens de l'innovation. Les sapins de Noël et les guirlandes en matériaux recyclés que l'on a pu découvrir dans certaines rues, sur certaines places, dans l'hôtel de Ville même, ont le mérite de l'originalité et de faire parler, d'inciter aux commentaires, bref, d'attirer l'attention sur un élément qui contribue à créer une ville durable.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, je souscris tout à fait au vœu déposé par mes collègues de la majorité du 17e et qui sera présenté tout à l'heure : les illuminations de fin d'année participent grandement au rayonnement de Paris pendant les périodes de fêtes de Noël ; elles contribuent aussi à l'animation des quartiers de nos arrondissements.

Dans le quartier Legendre-Lévis en particulier - j'interviens plus particulièrement sur la délibération qui concerne cette subvention -, que je connais bien en tant que déléguée du maire du 17e pour celui-ci, les associations de commerçants s'organisent depuis de nombreuses années pour réaliser ces illuminations. Or, elles ont de plus en plus de mal à se fédérer car les grandes enseignes rechignent à apporter leur contribution et les petits commerces se retrouvent seuls à assumer les frais de cette organisation.

Or, il y a une véritable chute des subventions de la Municipalité pour les illuminations de fin d'année ; pour la dynamique association "le Village Lévis", par exemple, elle était de 8.000 euros en 2008 et est tombée à 2.700 euros en 2009.

Ces petits commerces sont pourtant l'âme des quartiers de Paris ; il faut les soutenir, surtout en période de crise, et alors que Noël représente une partie majeure de leur activité. Il faut savoir que si l'on veut que nos rues se résument à de grandes enseignes ou à des chaînes de magasins ou si l'on considère que ces petits commerces de proximité font partie du patrimoine et de l'identité de notre Capitale. C'est aussi cette question qu'il faut nous poser.

Je soutiens donc pleinement la démarche du vœu qui sera présenté par mes collègues du 17e et je trouverais naturel que notre Assemblée témoigne de son soutien.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes, nous le savons, malheureusement en situation de difficulté économique et pourtant, c'est cette année que vous choisissez de baisser significativement les subventions accordées aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année. C'est incompréhensible.

Vous continuez de subventionner avec des sommes très importantes certaines associations dites culturelles, dont les réalisations laissent parfois hésitant, et c'est un euphémisme.

Par ailleurs, en matière d'animation, je suis tombée sur une invitation tout à fait intéressante pour un bal des amoureux au banc public, sous-titré - je cite sinon on ne me croirait pas - "la liberté d'aimer pour les couples franco-étrangers". J'imagine que ces couples n'ont pas attendu un bal pour s'aimer et je reviens à un sujet plus sérieux qui est que pendant ce temps, les associations de commerçants souffrent. Je ne prendrai que quelques exemples correspondant au 17e arrondissement.

Mme Fabienne GASNIER a parlé de l'Association du village Lévis, mais quand on regarde l'ensemble des associations du 17^e arrondissement, entre 2007 et 2009, c'est une véritable chute libre des subventions, l'Association des Ternes passe de 18.000 à 13.000, celle du marché Poncelet, de 5.000 à 3.000, celle de la rue de Courcelles de 25.000 à 15.000 et globalement on passe de 60.000 à 36.000. C'est une véritable asphyxie que les difficultés actuelles rendent très difficile à accepter évidemment cette année. Il faut que nous nous rendions compte que si on continue ainsi, en 2010 les commerçants ne pourront pas assurer les illuminations. Est-ce ce que vous voulez ? Est-ce vraiment avoir au moment de Noël une ville noire, une ville dont les commerçants de proximité, dont nous nous plaignons tous à souligner, ce qui est une réalité, c'est-à-dire le rôle social, soient laissés sur la touche et abandonnés à eux-mêmes et mis en difficulté justement pour assumer ce rôle ?

Vous ignorez totalement comment fonctionnent ces associations, le mal qu'il faut qu'elles se donnent pendant toute l'année pour récolter des sommes et réaliser ces illuminations. Et c'est maintenant que vous choisissez de baisser leur budget dans ces proportions. Nous voudrions savoir maintenant quelles sont vos intentions pour Noël prochain, et je voudrais ajouter en terminant, qu'il me semble qu'avec le revenu des marchés de Noël que vous multipliez, vous avez toute possibilité de faire beaucoup mieux. Nous voudrions donc avoir des informations sur ce point.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Que diriez-vous d'un bal DOUVIN-GIRARD ?

Cela a raté.

Mme Laurence DOUVIN. - Chic alors, c'est quand ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mais non subventionné !

Monsieur LEGARET pour l'amendement n° 5 déposé par votre groupe.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Je ne serai que le porte-parole de Claude-Annick TISSOT, qui ne pouvait pas assister à cette partie de notre séance. Il s'agit de l'Association des commerçants Oberkampf-Parmentier.

On sait que cette association essaie de maintenir le tissu commerçant de ce quartier qui est fortement menacé par la mono activité de textile qui se propage depuis plusieurs années dans le 11^e arrondissement, et là le taux de diminution de la subvention par rapport aux habitudes est de 50 %.

Donc notre collègue Claude-Annick TISSOT et les élus de notre groupe demandent que ce montant soit rétabli par rapport à son niveau de l'année 2008, en s'étonnant là aussi que cette réduction très importante ait été appliquée sans que l'association ait été prévenue, si bien que les commerçants se sont lancés dans l'aventure comme chaque année. Pour les associations de commerçants, c'est un pari difficile, il faut courir après les contributions, et quand finalement on apprend que la subvention attendue de la Ville est diminuée des 50 %, cela démobilise totalement les associations de commerçants en question. Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de cette demande de Mme Claude-Annick TISSOT qui n'est évidemment pas isolée à Paris comme viennent de le rappeler tous les orateurs précédents.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Au nom de l'Exécutif, Mme Lyne COHEN-SOLAL va répondre à toutes vos interventions puis nous passerons aux votes groupés et bien sûr celui de l'amendement tout d'abord.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2^e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais féliciter mes collègues de l'opposition municipale, de profiter amplement de la confortable situation de l'opposition qui demande à cor et à cri des économies au Maire de Paris, et qui après s'étonne qu'il puisse y avoir des adaptations sur le montant des subventions. Mais venons en au fait, je voudrais répondre à l'ensemble des orateurs, en commençant par Mme Martine NAMY-CAULIER qui s'est inscrite 47 fois.

La Ville de Paris prend un grand soin aux illuminations des commerçants pour Noël, elle leur a fait faire de grands progrès depuis neuf ans, en accompagnant ces procédures de savoir-faire et d'experts en multipliant le nombre des associations qui participent à ces moments exceptionnels, ainsi qu'en moralisant les conditions de passage des marchés, qui, je dois le dire, avaient bien besoin d'être revues. Puis plus récemment, en appliquant le Plan climat à ces manifestations avec les équipements en LED permettant des baisses considérables de dépenses d'électricité.

Nous l'avons demandé et certaines associations de commerçants commencent à faire des efforts dans ce sens. Nous devons, comme certaines villes de province que vous avez citées, arriver à une mutualisation des moyens en faisant se rassembler les associations de commerçants - elles le font dans beaucoup de villes comme Bordeaux par exemple, pourquoi pas à Paris ? - et nous avons demandé aux maires d'arrondissement de participer à cet effort en rassemblant les associations de commerçants, en les faisant travailler ensemble afin que les moyens dont elles disposent soient mutualisés, par exemple pour un certain nombre de services comme l'accrochage des guirlandes.

Par ailleurs, bien sûr que la Ville contribue, et ce sont 700.000 euros cette année qui participeront, avec des associations de commerçants, à payer les illuminations de Noël. Moins que l'année dernière, c'était 1 million d'euros, somme considérable pour une manifestation qui se déroule sur un mois entre le 15 décembre et le 10 janvier, ce n'est pas rien et je regrette vraiment que l'opposition traite ces 700.000 euros comme si c'étaient des broutilles. C'est un effort conséquent de la Ville d'autant que la Ville est la seule à cofinancer ces illuminations, car j'ai bien regardé ce qui se passait dans les provinces, une étude a été faite par nos services, dans toutes les villes de province, la Chambre de commerce et d'industrie de la Ville participe.

La contribution de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui pendant un temps s'est bornée à fabriquer des petits sacs sur lesquels était écrit "Paris illumine Paris", est de 0 euros et 0 centime d'euros cette année. La Ville est donc seule aux côtés des associations de commerçants et c'est un effort pour elle important.

Je laisse ceux qui veulent parler de saccage, de paupérisation, ou de mépris vis-à-vis des commerçants, face à leurs responsabilités. Je pense qu'on ne méprise pas les commerçants quand on les aide, quand on est à leurs côtés.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Allez leur expliquer cela.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Oui, Monsieur, je leur expliquerai aussi comment les parlementaires de mon groupe ont refusé de voter les lois proposées récemment par le Gouvernement, par exemple la loi de déréglementation en faveur des installations des plus grandes surfaces, puisque actuellement pour moins de 1.000 mètres carrés aucune autorisation n'est demandée. Je leur demanderai aussi ce qu'ils pensent de ce qu'ont voté les élus de votre groupe sur les soldes flottants. Les soldes flottants sont extrêmement graves pour les petits commerçants, car seules les très grandes surfaces peuvent les assurer, à tel point les soldes réguliers ont été plutôt mauvais pour les petits commerçants. En effet, les consommateurs que nous sommes ne savent plus quel est le vrai prix des marchandises. Et donc, les commerçants peuvent passer pour des voleurs, quand ils affichent les vrais prix. Ces lois que le Gouvernement fait passer sont extrêmement graves.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je ne parle pas de la loi qui veut généraliser les ouvertures tous les dimanches, qui est une attaque en règle contre les petits commerçants de nos quartiers. Je reviens sur la phrase de Mme Anne HIDALGO que je reprends à mon compte, qu'un quartier sans commerce de proximité est un quartier qui ne vit pas. C'est pourquoi la Ville de Paris met beaucoup d'argent par exemple dans la S.E.M.A.-EST, pour racheter des locaux et installer des commerces de proximité là où il en faut.

Ce n'est pas durant 1 mois par an que cette politique existe, c'est pendant 12 mois par an. C'est être aux côtés des petits commerçants pour que tous les quartiers gardent ce patrimoine formidable des petits commerçants qui est à la fois une offre de services, une offre de produits et un lien social indispensable pour la Ville de Paris. Ces modifications législatives qui se font toujours en faveur des plus gros et aux dépens des plus faibles sont extrêmement inquiétantes. Et quand on reçoit des associations de commerçants, elles vous en parlent avant de réclamer des illuminations. Je les reçois régulièrement, je les écoute.

Chacun prend les choses comme il veut, mais la Ville de Paris est aux côtés des petits commerçants tous les jours, ils le savent et nous devons continuer à travailler en ce sens. C'est pourquoi j'émettrai, Monsieur le Maire, un avis défavorable sur les amendements qui nous ont été proposés et que je propose de voter ces 47 délibérations, afin que ces versements puissent être effectués au plus tôt aux associations de commerçants qui les attendent.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Etant donné qu'il y a un avis défavorable de l'Exécutif sur les amendements, tous les amendements, je vous propose de voter toutes les délibérations de façon regroupée, ainsi que tous les amendements de façon regroupée, ce qui fait gagner du temps, comme il n'y aura pas de surprise, sauf si vous êtes un peu pointilleux.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - A condition de faire voter les amendements avant les délibérations.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On fait voter les amendements avant, tout à fait, c'est ce que je trouvais mieux.

Merci de me soutenir.

Nous allons donc voter d'abord les amendements dont l'Exécutif a indiqué qu'il était contre.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ils sont donc repoussés.

Je mets aux voix, à main levée, les 47 projets de délibération dont je vous ai parlé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les projets de délibération sont tous adoptés. (2010, DDEE 1, DDEE 2, DDEE 3, DDEE 5, DDEE 6, DDEE 7, DDEE 8, DDEE 9, DDEE 10, DDEE 11, DDEE 12, DDEE 13, DDEE 15, DDEE 16, DDEE 17, DDEE 18, DDEE 19, DDEE 20, DDEE 21, DDEE 22, DDEE 23, DDEE 24, DDEE 25, DDEE 26, DDEE 27, DDEE 28, DDEE 29, DDEE 30, DDEE 31, DDEE 32, DDEE 33, DDEE 34, DDEE 35, DDEE 38, DDEE 39, DDEE 42, DDEE 43, DDEE 44, DDEE 45, DDEE 47, DDEE 48, DDEE 49, DDEE 51, DDEE 53, DDEE 56 et DDEE 61).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 8 relatif aux subventions des associations de commerçants pour les illuminations de Noël, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme KUSTER a la parole pour une minute et Mme COHEN-SOLAL lui répondra.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce vœu va dans la lignée des interventions précédentes. Je voudrais donc saluer ici celles de Laurence DOUVIN et de Fabienne GASNIER au nom des élus du 17^e. Nous sommes concernés par huit subventions, huit associations qui ont vu leur aide financière revue à la baisse. Mais pas à la baisse de manière anecdotique, à savoir que sur un ensemble de huit associations, nous sommes passés de 51.000 euros à 36.700.

J'entends votre argumentation, Madame COHEN-SOLAL, sur le fait que l'on doit faire des économies et que vous êtes aux côtés des petits commerçants. Mais le problème, c'est que ces petits commerçants sont à bout, ils ne peuvent plus suivre. Bien souvent, ce sont toujours les mêmes qui donnent de l'argent pour faire ces illuminations. Vous dites que la Ville de Paris est à leurs côtés mais en fait la Ville de Paris, par ailleurs, se substitue sur l'organisation et la mise en illumination de la Capitale. Or, nous sommes sûrement une des rares villes de France à avoir encore ce procédé.

Comment ne pas convenir de la nécessité d'une vraie réflexion sur le fait que la Ville de Paris prenne à sa charge complètement l'organisation des illuminations et que nous puissions, là, justement, lorsque vous parlez de mutualisation, réussir ?

Ce vœu a pour but, justement, de pointer du doigt le fait que nous ne pouvons nous satisfaire de la décision que vous avez prise de manière brutale de diminuer toutes ces subventions. En effet, des rues entières, l'année prochaine, ne pourront peut-être pas être éclairées.

En parlant devant l'adjoint à la Culture, qui a envie que Paris soit une ville brillante et illuminée en fin d'année, cher Christophe GIRARD, nous sommes mal partis, je peux vous dire !

Vous devriez sûrement vous fédérer avec votre homologue Mme COHEN-SOLAL, pour ensemble essayer d'obtenir du Maire de Paris plus de moyens afin que Paris ne soit pas complètement éteinte à la fin de l'année 2010.

Nous formons le vœu que les crédits supplémentaires, qui permettront l'organisation de ces illuminations de fin d'année dans de meilleures conditions, soient réunis.

Unissez-vous, s'il vous plaît, peut-être que l'on va y arriver tous ensemble !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je n'ai pas d'inquiétude sur notre union.

Madame COHEN-SOLAL, rapidement, puis nous mettons aux voix le vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Contrairement à ce que dit Mme KUSTER, toutes les associations de commerçants ont été reçues en mars dernier, pour leur expliquer combien elles recevraient en moins. Donc les commerçants étaient avertis parfaitement. Ils pourront vous le dire eux-mêmes. Par ailleurs, les mairies d'arrondissement peuvent toujours venir compléter ces budgets d'illuminations. Vous avez tout à fait le droit de le faire, Madame KUSTER, donc faites-le donc aussi de votre côté !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Il faudrait peut-être trouver de l'argent.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - On peut aussi trouver des sponsors. Après tout, nous le faisons de notre côté. Vous pouvez aussi, de votre côté, dans votre arrondissement, trouver des sponsors qui aident ces commerces à être illuminés, plus largement. Nous sommes auprès de vous, si vous avez besoin de notre aide dans ce cadre.

Donc je donne un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Mme Laurence DOUVIN. - Non ! D'abord "qui est pour" !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, on fait comme on veut !

Avis défavorable de l'Exécutif, qui est contre ?

(Brouhaha).

Il ne faut pas de monotonie. C'est un Conseil de Paris pétillant !

Qui est pour, malgré l'avis négatif de l'Exécutif ?

Le vœu est donc rejeté.

Qui ne participe pas ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce n'était pas très clair.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Si, c'est très clair.

Un avis défavorable de l'Exécutif, une majorité a voté contre, une minorité a voté pour, donc le vœu est repoussé : cela me paraît mathématique !

C'était pour tester votre attention !

Mme Laurence DOUVIN. - Elle est pleine et entière, pas de problème.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'ouverture de commerces le dimanche.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 7 bis, relatif à l'ouverture de commerces les dimanches, a été déposé par l'Exécutif.

Madame Lyne COHEN-SOLAL ?

Je mettrai aux voix ensuite.

Ensuite, mon collègue Hamou BOUAKKAZ, c'est une grande innovation, puisque c'est lui qui va présider la séance. D'ailleurs, je vous signale que c'est également son anniversaire aujourd'hui.

(Brouhaha).

On peut lui souhaiter un bon anniversaire.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'hémicycle).

Et demain, c'est celui de Bruno JULLIARD !

Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire, nous avons déposé cet amendement de l'Exécutif afin que les choses soient claires dans cette Capitale.

Vous le savez, je l'ai dit tout à l'heure, le Président de la République a promulgué une loi en août dernier pour permettre les ouvertures le dimanche dans certaines conditions. La loi prévoit des conditions extrêmement précises, un peu compliquées, il faut le dire. Au lieu d'éclaircir les choses, cela les a un peu compliquées.

Pour l'instant, c'est le Maire de Paris qui, après l'avis du Conseil constitutionnel, doit demander au Conseil de Paris de délibérer. Pour l'instant, vous le savez, mes chers collègues, nous n'avons pas délibéré sur ce point. Une commission est en place qui donnera un avis au Maire de Paris fin mars et nous verrons quel avis sera donné.

En attendant, nous avons pu constater qu'un grand nombre de magasins sont ouverts le dimanche en dehors des zones touristiques, qui sont sept à Paris : des commerces alimentaires qui sont ouverts le dimanche après-midi, alors qu'ils n'ont pas le droit de l'être normalement, ou des commerces textiles qui ouvrent en dehors des lieux prévus pour cela.

Ce vœu tend simplement à demander au Ministre du Travail, au Préfet de Paris et au Procureur de la République d'appliquer la loi et de procéder à tous les procès-verbaux, suites et poursuites prévus par la loi à l'encontre de commerces qui ne respecteraient pas le règlement et le Code du travail. Ce vœu consiste simplement à faire appliquer la loi.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a des explications de vote : Mme NAMY-CAULIER pour l'U.M.P.P.A. puis Mme TACHÈNE pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire, non seulement vous diminuez de moitié les subventions des associations de commerçants, et nous venons d'en débattre longuement, mais, alors que la commission que vous présidez travaille actuellement avec objectivité sur le sujet de l'ouverture dominicale des commerces, vous déposez ce vœu. Quel hasard !

Il nous semble que vous en rajoutez, vous matraquez beaucoup les commerçants !

Quel sera le stade suivant ?

Il faut être dans la réalité de ce que vivent nos commerçants et artisans : la crise les touche de plein fouet ; les soucis ne manquent pas pour eux ; ils doivent faire face et tenir. Nous y avons d'ailleurs tous grand intérêt.

Ce vœu, si je puis dire, en ajoute une couche de plus !

D'ailleurs, si ce que vous affirmez, à savoir l'augmentation du nombre de commerces employant des salariés et ouvrant tous les dimanches hors des sept zones touristiques se révèle vraie, cela nous laisse entendre qu'il y a un vrai besoin, une vraie demande d'ouverture le dimanche.

Aidons plutôt nos commerçants, ne les prenez pas pour cible en demandant des contrôles et même des poursuites ! Je leur laisse d'ailleurs le soin de juger de vos demandes.

En tout cas, pour ce qui est de nous, le groupe U.M.P.P.A., nous voterons contre un vœu qui n'a pas sa place dans le contexte actuel et qui nous semble totalement irrecevable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous rappelle que les explications de vote ne sont pas des développements de théorie. C'est vraiment dire "oui", "non" et pourquoi, rapidement.

Mme TACHÈNE et ensuite M. BROSSAT.

Soyez gentils de respecter le sens de votre intervention.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Madame le Maire, je ne comprends pas votre vœu et permettez-moi de vous dire que je le trouve totalement inutile.

Que dites-vous dans ce vœu ? Vous demandez en clair que la loi soit respectée, mais qui voudrait qu'il en soit autrement ?

Cependant, la loi votée l'été dernier permettra à tous types de commerces d'ouvrir de plein droit le dimanche en zone d'intérêt touristique, après avis et approbation du Maire de Paris.

Ainsi, au mois de décembre dernier, un groupe de concertation a enfin été créé, à la suite d'un vœu adopté en Conseil de Paris en juillet, à l'initiative de notre collègue Martine NAMY-CAULIER. Sa responsabilité vous a été confiée, Madame COHEN-SOLAL, et vous l'animez de façon tout à fait satisfaisante, enfin me semble-t-il, avec l'aide de Jean-Bernard BROS et de Christian SAUTTER.

La dernière table ronde de ce groupe de travail aura lieu jeudi prochain. Madame, ce groupe de travail fonctionne. Laissons-le mener sa réflexion à son terme. Nous, les élus de Paris, aurons des décisions à prendre prochainement. Ne nous laissons pas polluer par des polémiques inutiles !

Pour ces raisons, nous ne voterons pas votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. BROSSAT pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Je crois qu'on vient de vivre un moment quand même assez extraordinaire !

Vous avez bien compris que ce vœu vise simplement à ce que la loi soit appliquée et que l'on a dans cette salle, à la droite de cet hémicycle, des gens qui viennent de nous expliquer qu'ils ne sont pas favorables à un vœu qui vise tout simplement à ce que la loi soit appliquée.

La réalité, c'est qu'on a, sur les bancs de l'U.M.P.P.A., des anarchistes !

(Rires sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

C'est un scoop et rien que pour cela, je me dis que cela valait le coup que l'on vienne cet après-midi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame COHEN-SOLAL, puis nous allons passer au vote.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - D'abord, juste un mot pour remercier Mme NAMY-CAULIER et Mme TACHÈNE d'avoir apprécié, jusqu'à présent en tout cas, la façon dont la commission de pilotage se déroule. Je voulais juste leur dire qu'il me semblait absolument indispensable de savoir où l'on va, parce que si nous devons donner un avis au Maire de Paris, il faut savoir dans quel contexte on se situe ; il me semblait donc tout à fait intéressant, aussi pour ce comité de pilotage, que le Ministre du Travail fasse faire le travail aux services compétents pour savoir où on en est. Est-ce que vraiment la loi est respectée telle qu'elle est ? Est-ce que le nouveau règlement que l'on ferait serait respecté aussi ?

C'est tout simplement de savoir quel est l'état à Paris des ouvertures le dimanche et aussi, comme le dit Ian BROSSAT, pour les élus que nous sommes, de demander que la loi soit appliquée.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Dans l'ordre et pas dans l'anarchie, nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 3).

Je vous remercie.

Je transfère la présidence de séance...

(Une élue émet un doute sur le vote).

Il me semble, d'où je suis en tout cas, que la majorité était largement... D'où je suis, j'ai une vue complète.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Et moi donc !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Hamou BOUAKKAZ également.

(M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale dans le secteur "Douai-Fontaine" dans le 9e arrondissement.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le vœu n° 9 relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale dans le secteur "Douai-Fontaine", dans le 9e arrondissement. Il a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour nous le présenter.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le quartier "Douai-Fontaine" dans le 9e arrondissement, notamment les rues Fontaine, Blanche, Pigalle et alentours, voit la diversité de l'offre commerciale diminuer depuis plusieurs années au profit de sandwicheries ou de bars à chicha, alors que, dans le même temps, c'est un quartier qui accueille de plus en plus de familles, familles qui ont besoin de commerces de services et de commerces de bouche.

La mission Vital'quartier de la S.E.M.A.-EST est un outil qui vise à lutter contre les phénomènes de monoactivité ou de diminution de l'offre commerciale.

C'est pourquoi les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émettent le vœu que soit engagé, en lien avec la S.E.M.A.-EST, une étude relative à l'évolution commerciale et aux situations juridiques des locaux dans le Nord-ouest de l'arrondissement, notamment les rues Douai, Fontaine, Blanche, Pigalle et alentours, en vue de créer le cas échéant un nouveau périmètre Vital'quartier incluant ces rues.

Je vous remercie et j'en profite pour vous souhaiter un bon anniversaire.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, ma chère Pauline.

La parole est à Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Je demande juste qu'il y ait le moins possible de bruits de fond ; sinon, j'aurai du mal à compter les votes après.

(Rires).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour accepter ce vœu, car il nous semble, comme on le disait tout à l'heure, tout à fait indispensable que la diversité commerciale soit assurée dans des quartiers qui risquent de souffrir.

Pour faire en sorte que les commerces de proximité subsistent et gardent leur intérêt dans cette partie du 9e arrondissement dont vous parlez, Madame, nous pouvons effectivement demander à la S.E.M.A.-EST, puisque c'est sa mission, de commencer une étude sur ce quartier et de nous donner les résultats de cette étude dans quelques mois, afin de savoir s'il est nécessaire d'agir ou si d'autres actions peuvent être entreprises.

Je donne un avis favorable à ce vœu et, au passage, je souhaite un très bon anniversaire à Hamou.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 4).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi médical des modèles vivants et de l'ensemble des personnels municipaux.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 10 relatif au suivi médical des modèles vivants et de l'ensemble des personnels municipaux. Il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour nous le présenter.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plus d'un an, les modèles vivants des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris se battent pour une meilleure reconnaissance de leur métier.

Consciente de la situation, la Municipalité leur a accordé une augmentation du taux de rémunération horaire, ainsi que la mention "modèle" sur leur fiche de paye. C'est un geste important, mais qui ne règle pas tout cependant.

Au début de cette année, un modèle vivant des ateliers Beaux-Arts a été victime d'un très grave accident cardiovasculaire. Cet homme, dont la Municipalité était le principal employeur depuis une dizaine d'années, ne bénéficiait d'aucun suivi médical, alors que la dimension physique de son activité était indéniable.

Sans protection sociale, sans suivi médical, sans indemnisation d'aucune sorte, ces travailleurs ne peuvent pas se permettre d'être malades ou de s'absenter et sont soumis à une pression constante.

L'ensemble des personnels employés par la Ville et le Département doit pouvoir bénéficier d'un véritable suivi médical. C'est pourquoi nous souhaiterions, au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que le Maire de Paris revoie l'organisation du suivi médical de tous les personnels dont Paris est le principal employeur, afin que tous les employés de la collectivité en bénéficient à échéance régulière.

Je vous remercie.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je comprends l'émotion légitime de mes collègues communistes et du Front de gauche compte tenu de l'incident qui a été évoqué.

Pour autant, il convient, tout d'abord, de préciser, contrairement à ce qui est évoqué dans les considérants du vœu, que cet agent vacataire n'est pas sans protection sociale ni sans indemnisation d'aucune sorte. Affilié, comme tout agent non titulaire, au régime général, il bénéficie d'une couverture sociale comprenant le remboursement de ses soins et le versement d'indemnités journalières correspondant au volume de son activité salariée.

Par ailleurs, il semble important de rappeler également que le suivi médical, dont la responsabilité incombe à l'employeur, est une surveillance liée aux risques et contraintes du poste occupé. L'accident subi par l'agent concerné ne peut, a priori, être analysé comme directement la conséquence de l'emploi occupé.

Au-delà de ces observations, le vœu émet le souhait d'un suivi plus régulier de l'ensemble des agents de la Ville. De ce point de vue, je souhaiterais, bien sûr, souligner qu'il s'agit d'une préoccupation qui est totalement partagée par l'Exécutif municipal, l'administration et même cette Assemblée.

Je rappellerai qu'ainsi, face à la pénurie de médecins du travail, lors de notre dernière séance du Conseil de Paris en décembre 2009, un amendement budgétaire de 150.000 euros de Jean-Pierre CAFFET et du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a été voté, permettant d'améliorer la réponse salariale faite à ces spécialités sur un marché très concurrentiel.

De plus, lors du prochain Comité d'hygiène et de sécurité central du 16 février, un point portera sur une proposition d'élaboration d'un plan pluriannuel de santé au travail.

Enfin, je rappelle que la Ville contribue à la prise en charge d'une complémentaire santé en attribuant une allocation prévoyance santé de 100 à 240 euros à ces personnels et notamment aux agents vacataires travaillant plus d'un mi-temps pour la Ville de Paris.

Ces quelques éléments confirment donc le souci permanent qui est le nôtre de répondre aux besoins de santé des agents tant personnels que professionnels et, bien évidemment, me conduisent à émettre un avis favorable pour ce vœu.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 5).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature du Pacs en mairie.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Le vœu n° 11, relatif à la signature du Pacs en mairie, a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à mon excellente collègue Véronique DUBARRY pour nous le présenter.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Puisque c'est votre anniversaire, je vais vous raconter une petite histoire.

C'est l'histoire d'un poisson-lune et d'un poisson-chat qui s'aiment et souhaiteraient passer devant une instance quelconque qui leur dirait que leur union est légale et reconnue par les administrations. Ils n'ont pas trop le choix, à l'heure actuelle, puisqu'en réalité ils ne peuvent pas se marier et la seule possibilité qui leur est offerte est de se pacser.

Jusqu'à maintenant ils pouvaient aller à la mairie de leur arrondissement, au tribunal d'instance de leur mairie d'arrondissement et, même si le cadre n'était pas particulièrement gai, festif ni même très solennel, en tout cas ils pouvaient signer, à proximité de leur domicile, leur Pacs.

En revanche, demain, leurs démarches seront bien plus compliquées et plus longues, voire même plus onéreuses. Ils auront deux options. Soit la signature sera maintenue dans les tribunaux d'instance. Or, en l'occurrence à Paris, le tribunal d'instance, relocalisé en un seul lieu, risque d'être totalement encombré et donc les délais seront beaucoup plus longs et le cadre n'en sera guère amélioré. Soit leurs signatures se feront obligatoirement devant notaire et, dans ce cas-là, ils devront payer.

Nous avons, pour les personnes de couple de même sexe qui souhaitent valider leur histoire d'amour, leur parcours de vie, etc., une inégalité des droits absolument scandaleuse, qui nous paraît mériter une attention particulière de la Municipalité parisienne.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu demandant à ce que le Maire de Paris intervienne pour que les Pacs soient in fine signés en mairie, ce qui serait beaucoup plus simple.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de gauche).

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Mme DUBARRY a tout à fait raison d'insister sur le fait que beaucoup de citoyens parisiens, pas seulement les poissons-chats et les poissons-lune, souhaitent effectivement se pacser, puisque nous avons 7.428 Pacs conclus à Paris en 2008.

Cette Assemblée d'ailleurs, comme vous le rappelez dans votre vœu, s'est déjà prononcé à plusieurs reprises, depuis la nouvelle mandature, sur la possibilité de célébrer des Pacs dans toutes les mairies d'arrondissement. Il y a eu notamment le vœu d'Anne HIDALGO et du groupe socialiste de juin 2008, ainsi que celui de Ian BROSSAT et groupe communiste en octobre 2009.

Mais ce vœu, que vous présentez aujourd'hui, au-delà de la célébration, pose la question de la signature du Pacs en mairie, compte tenu de la réduction importante du nombre des tribunaux d'instance en France et du regroupement des tribunaux d'instance à Paris.

Premièrement, je voudrais dire que la décision du regroupement de tous les tribunaux d'instance de Paris est loin d'être acquise. En tout cas, je l'espère en tout cas, la Ville de Paris ne s'est pas entendue avec l'Etat, comme vous l'indiquez dans le vœu, pour regrouper les différents tribunaux d'instance sur le futur site des Batignolles.

Le Conseil de Paris, au contraire, a voté un vœu dans sa séance d'octobre 2009, pour demander le maintien des tribunaux d'instances dans les arrondissements. La Municipalité est, en effet, très attachée à ce que demeure à Paris une justice de proximité.

Deuxièmement, comme l'indique votre vœu, la question de la signature des Pacs en mairie est une question d'ordre législatif. Le Conseil de Paris ne peut donc qu'émettre un vœu à portée symbolique.

Aussi, reprenant effectivement les arguments que vous avez évoqués, à savoir un souci d'égalité entre tous les citoyens avec la possibilité de célébrer leur Pacs en mairie, et en vue de simplifier les démarches des futures pacses, je suis donc favorable à l'adoption de ce vœu, sous réserve toutefois que dans les attendus, il ne soit pas indiqué que la Ville s'est entendue avec l'Etat pour regrouper les différents tribunaux d'instance sur le futur site des Batignolles.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Bien.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Excusez-moi, mais j'ai une explication de vote.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, je ne vous avais pas vu, excusez-moi. Vous avez donc la parole pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais simplement dire que nous nous opposerons à ce vœu des "Verts". Le Pacs existe, il a fait ses preuves et ce sont des preuves importantes et aussi une réussite, mais il a toujours été entendu qu'il n'était pas un mariage bis, mais une autre possibilité juridique offerte aux couples.

D'autre part, je crois qu'il est important, pour ne pas affaiblir l'institution qu'est le mariage, de bien maintenir cette distinction au niveau du contenu juridique comme au niveau du symbole. Le mariage civil est une institution républicaine depuis 1792 et le Pacs est un contrat entre deux citoyens ou citoyennes, leur permettant de se voir reconnaître une protection juridique significative ; c'est une avancée très importante.

Le Pacs n'est pas un acte d'état civil et c'est un acte judiciaire pour le moment. Ce n'est pas à nous, Conseil de Paris, mais à la représentation nationale de modifier évidemment cet état de fait.

D'autre part, comme pour le baptême républicain, il faut une certaine souplesse et un grand nombre de maire, voire la majorité d'entre eux - je ne veux pas parler à leur place - sont en France opposés à cette célébration des Pacs en mairie - il s'agit là d'une signature et non d'une célébration - en l'absence d'un consensus sur le sujet, pour éviter les polémiques sans fin, susceptibles de nuire à l'image même du Pacs qui, je vous l'ai dit, a été une réussite.

Je crois qu'il faut nous en tenir pour l'instant à la lettre du texte de loi. Si certains maires veulent accueillir dans la maison commune, dont ils ont la charge, des couples fraîchement pacses, ils peuvent le faire sans qu'ils n'y soient obligés.

C'est notre position, ce qui expliquera que nous voterons contre ce vœu.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame DUBARRY ?

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'accepte bien évidemment les propositions de modification que Mme ERRECART vient de me proposer.

Je voudrais dire que ce vœu sur le Pacs répond aussi, à un moment donné, à une attaque plus large et à un climat assez délétère. Il y a eu encore récemment une agression contre un couple de personnes de même sexe qui se promenaient dans Paris. Il y a eu des dégradations sur le centre LGBT à Nantes. Il y a cette discussion absolument surréaliste à propos du poisson-lune et du poisson-chat (il s'agit d'un film qu'il était prévu de diffuser dans les écoles primaires).

Cette ambiance fait que nous avons tout intérêt, comme l'a dit Mme ERRECART à réaffirmer des principes. Je suis très heureuse que nous votions ce vœu à la majorité.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 6).

M. Jean-François LAMOUR. - N.P.P.V.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - N.P.P.V. pour quel groupe ?

M. Jean-François LAMOUR. - C'est moi à titre personnel.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - C'est vous, Monsieur le Président ? Très bien. A titre personnel, vous ne prenez pas part au vote. Parfait.

C'est bon. Il est adopté de toute façon.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence concernant les rapports de l'Inspection générale de la Ville.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées par l'Inspection générale de la Ville dans ses rapports.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Les vœux n° 12 et n° 13 qui concernent l'Inspection générale ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. David ALPHAND pour vous les présenter.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le premier vœu que je vous présente concerne la transparence faite autour des rapports de l'Inspection générale de la Ville. En effet, ces rapports sont communiqués par avance au Maire de Paris, sans qu'ils soient transmis dans le même temps à l'ensemble des conseillers de Paris. Il y a là une inégalité de traitement, qui ne peut en aucun cas se justifier et qui ne contribue pas à la transparence et à l'efficacité des observations contenues dans ces rapports.

Je voudrais dire qu'il s'agit, avec ce vœu, de poursuivre un entretien, un échange de vues, avec l'Exécutif, cet échange ayant été engagé le mois dernier. Et j'avais eu déjà l'occasion de poser cette question à Mme ERRECART, qui malheureusement ne m'avait pas répondu.

Il y a plusieurs cas de figure. Peut-être est-ce que je m'étais mal exprimé. Peut-être ne m'avait-elle pas entendu ou peut-être n'a-t-elle pas voulu me répondre. Et il y a dans cette pratique, au sein de l'Exécutif aujourd'hui, beaucoup de légèreté, d'insouciance, pour ne pas dire de mépris à l'égard de l'opposition municipale ! Il s'agirait de ne pas prendre les représentants de l'opposition municipale pour des buses !

Lorsque nous posons des questions, nous attendons des réponses, et dans le cas où elles ne viendraient pas, nous reposons les mêmes questions la séance suivante. C'est la raison pour laquelle le vœu que je vous propose ce soir, nous aurions très bien pu nous l'éviter si l'Exécutif nous avait répondu !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur David ALPHAND.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais essayer de ne pas vous prendre pour des buses, puisque c'est ce que vous craignez, et je vais vous répondre.

D'abord pour souligner effectivement que la décision du Maire de Paris est de publier tous les rapports de l'Inspection générale, sauf ceux qui ne peuvent pas l'être. Vous savez en effet que nous devons aussi respecter la loi de juillet 1978, qui a aménagé des exceptions. Nous ne devons pas publier notamment les documents préalables à une décision administrative en cours d'élaboration, les documents considérés comme nominatifs selon les critères énoncés à l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, dont l'accès est réservé aux personnes concernées - c'est la protection des intérêts des personnes - et enfin, les documents susceptibles de porter atteinte aux secrets industriels et commerciaux et les documents dont la consultation ou la communication porteraient atteinte au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations similaires à de telles procédures.

Sous cette réserve, tous les rapports qui sont remis par l'inspection au maire de Paris sont publiés. Cela a été le cas en 2009 : sur les 37 rapports, nous en avons publié 32 consécutivement à cet examen.

Mais votre question porte plus précisément sur les délais de publication des rapports qui peuvent être communiqués. Le délai moyen entre la remise du rapport aux autorités administratives et sa mise en ligne, car ce que vous demandez, j'ai bien lu votre vœu, ce n'est pas seulement la transmission au Conseil de Paris, c'est la mise en ligne des documents que vous évoquez.

Je voulais vous dire que le délai minimum a été de deux mois, et il a été au maximum en 2009 de sept mois. Il faut savoir que ces délais sont utilisés pour permettre au Secrétariat général, aux directions, aux membres de l'Exécutif que nous sommes car nous avons des rapports en relation avec nos délégations, aux personnels le cas échéant, de s'approprier les différentes observations qui sont faites.

Pour autant, je suis d'accord avec vous, et je pense que cette assemblée est d'accord : il n'est pas souhaitable que les délais soient trop longs, et par conséquent la Ville s'engage dorénavant à ce que les rapports soient publiés dans un délai maximum de quatre mois.

J'espère que ces différents éléments d'information sont susceptibles de vous éclairer pleinement, Monsieur ALPHAND, et je vous donne le choix : soit vous retirez votre vœu, soit j'appellerai évidemment à voter contre puisque vous demandez une mise en ligne immédiate des rapports.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Monsieur David ALPHAND, acceptez-vous de retirer vos vœux ?

M. David ALPHAND. - Mme ERRECART n'a peut-être pas tout à fait bien lu le vœu, je vais donc le relire : "notamment par une mise en ligne sur le site de la Ville au moment de leur transmission".

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Le retirez-vous ou ne le retirez-vous pas ?

M. David ALPHAND. - Je ne le retire pas.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Une explication de vote du groupe Centre et Indépendants, M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est une affaire importante, et c'est vrai que ces rapports de l'Inspection sont fondamentaux. Dans les deux vœux d'ailleurs - je ne sais pas si on traite d'un seul ou de deux vœux -, il y a le travail et les suites des rapports.

J'ai tendance à vous rejoindre sur le fait qu'un temps de latence est nécessaire, quand le maire demande, comme lorsqu'un ministre demande un rapport. Je vous rejoins donc et, je ne suis pas entièrement d'accord avec M. ALPHAND bien qu'avec M. ALPHAND, je sois d'accord sur le fait qu'il est nécessaire qu'il y ait une plus grande transparence. Il n'est pas normal que les présidents de groupe ne soient pas destinataires de ces rapports, une fois qu'ils ont été traités.

Il faudrait quand même qu'on s'interroge sur les suites à donner aux rapports. C'est valable pour l'administration d'Etat comme pour la Ville.

Je crois que c'est le point important, aussi.

Nous voterons par solidarité avec M. ALPHAND avec les remarques qui rejoignent un peu ce que vous avez dit.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le premier vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le second vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est également repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au diagnostic du risque amiante à Paris.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Le vœu n° 14, relatif au diagnostic du risque amiante à Paris a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne à nouveau la parole à M. David ALPHAND pour nous le présenter.

M. David ALPHAND. - La présentation de ce vœu sera relativement brève car il s'agit là pour le coup d'assurer également le suivi.

D'ailleurs, je ne peux m'empêcher d'être étonné que notre assemblée vienne de se prononcer contre le suivi des préconisations de l'Inspection générale de cette ville il y a quelques instants. Je suis particulièrement surpris. Il faudra probablement y revenir parce que ce n'est pas très cohérent.

Pour ce qui est du risque amiante à Paris, il y a effectivement un suivi à opérer puisque en fin d'année dernière, il est apparu que la Ville de Paris n'avait pas rempli toutes ses obligations en matière de diagnostic amiante concernant les lieux relevant de sa compétence.

Parmi ces lieux, on retrouvait des bibliothèques, des crèches et des écoles, donc des lieux particulièrement fréquentés et à risque.

Lors de notre précédent débat au Conseil de Paris du mois de septembre, l'Exécutif s'était engagé à procéder à la finalisation de tous les diagnostics amiante d'ici au 31 décembre 2009. Nous avons en quelque sorte cette clause de revoyure aujourd'hui.

Quel bilan l'Exécutif peut-il fournir à notre Conseil ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - La réponse va vous être donnée par Mme ERRECART, et j'espère que vous aurez moins de surprises à la fin.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Contrairement à ce que dit M. ALPHAND, nous sommes très soucieux du suivi des recommandations, qu'il s'agisse de celles de l'Inspection ou de celles de ce Conseil de Paris.

Sans revenir sur la question de l'Inspection que nous reprendrons peut-être à un autre moment, vous posez la question de savoir où on en est des documents techniques amiante.

Je dois vous dire que tous les D.T.A. ont été réalisés à ce jour et que nous rentrons dans la phase où nous faisons les renouvellements de diagnostic amiante puisqu'il faut faire un suivi de ceux qui ont déjà été réalisés pour voir s'il n'y a pas de dégradation de l'amiante déjà repéré.

Deuxième chose que je dois vous dire : le comité de suivi qui avait été annoncé s'est réuni le 16 novembre dernier - M. LECOQ représentait l'U.M.P.P.A. - et nous aurons d'ici la fin de ce semestre - je n'ai pas encore arrêté la date - une nouvelle réunion pour examiner les suites de cette affaire de l'amiante dans les 3.000 bâtiments de la Ville de Paris.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Madame ERRECART, vous n'avez pas donné l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je considère que c'était plutôt une demande : "Le vœu demande que soit communiqué dans les meilleurs délais au Conseil de Paris un bilan du risque amiante dans les établissements".

Je pense que nous avons défini une procédure par laquelle on a un comité qui regroupe l'ensemble des groupes politiques et je propose d'en rester à la procédure que nous avons adoptée et à repousser le vœu qui n'est d'ailleurs pas spécialement explicite sur la méthode qu'il souhaite.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Monsieur David ALPHAND, maintenez-vous votre vœu ?

M. David ALPHAND. - Oui puisqu'il s'agit d'un vœu de principe.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2010, DDEE 50 - Adhésion de la Ville de Paris au Comité des partenaires de la fondation Campus Condorcet.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DDEE 50. Ce projet vise à examiner l'adhésion de la Ville de Paris au comité des partenaires de la Fondation Campus Condorcet.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir sur le projet de délibération relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au comité des partenaires de la Fondation Campus Condorcet.

Effectivement, la Ville de Paris s'est engagée à acheter le terrain qui servira d'assiette à la construction du site situé à Paris intra muros, porte de la Chapelle et qui bénéficiera à Paris I. Ce terrain appartient aujourd'hui à R.F.F., et je voudrais savoir où en sont les discussions entre la Ville et R.F.F. sur l'acquisition de ces terrains.

En effet, R.F.F. réclamerait aujourd'hui plus que ce que la Ville propose de donner et d'investir. La Ville avance le montant de 15 millions d'euros pour un terrain de 1,4 hectare et des droits à construire de 34.000 mètres carrés. Si on prend un droit à construire de 800 euros par mètre carré, ce qui est vraiment peu cher, on arrive à 27 millions d'euros.

Proposer 15 millions d'euros, comme le fait la Ville, ce serait bloquer le projet.

Alors, adhérer comme vous le faites à la Fondation Campus Condorcet, c'est bien, mais il faut aller plus loin et plus vite en s'engageant de façon ferme, suivant en cela l'exemple de Valérie PÉCRESSE...

(Brouhaha).

...et les efforts sans précédent que le Gouvernement et elle-même ont consenti pour nos universités et pour le secteur de la recherche.

Il ne faudrait pas que la Ville de Paris s'endorme et que ce projet de délibération serve à couvrir le manque de volonté d'action de la Ville ou à simplement se dédouaner sur les autres communes et sur l'Etat.

Aubervilliers et Plaine Commune ont décidé elles de jouer le jeu : à vous de jouer le jeu avec le Gouvernement pour faire avancer ce dossier que les Parisiens attendent, notamment de ce quartier populaire de la porte de la Chapelle !

(Applaudissements et brouhaha).

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je donne la parole à M. MISSIKA pour vous répondre énergiquement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je vois que M. BOURNAZEL me prend pour une buse ; je ne sais pas comment je dois le prendre.

Je voudrais juste remettre un tout petit peu les choses en perspective, et rappeler des éléments qui sont évidents.

D'abord, la Ville de Paris est exactement sur la même ligne que Plaine-Commune, que la Ville d'Aubervilliers et que le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Nous avons d'ailleurs publié un communiqué commun pour le 9 décembre 2009, tous ensemble, l'ensemble des collectivités territoriales, pour nous étonner que l'Etat n'ait pris aucun engagement en matière d'achat des terrains nécessaires au lancement du Plan campus sur la zone d'Aubervilliers.

Je parle de la zone d'Aubervilliers, Monsieur BOURNAZEL.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Ne vous laissez pas distraire !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - Monsieur BOURNAZEL, la valeur des terrains que l'Etat doit acheter sur la zone d'Aubervilliers est de 80 millions d'euros et, pour le moment, l'Etat n'a pris rigoureusement aucun engagement concernant l'achat de ce foncier.

(Brouhaha).

C'est la vérité absolue !

C'est la vérité absolue ! Et oui, c'est ainsi !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Poursuivez, Monsieur MISSIKA !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - Deuxièmement, quand vous dites 34.000 mètres carrés, je vous rappelle que l'accord qui a été passé entre l'Etat, la Région et la Ville de Paris dans le cadre du C.P.E.R. portait sur 22.000 mètres carrés et c'est la raison pour laquelle la valeur du foncier à l'époque a été évaluée à 15 millions d'euros, en accord entre l'Etat qui, à ma connaissance, est l'actionnaire de référence de Réseau Ferré de France, donc un accord entre l'Etat, la Région et la Ville.

De façon, je dirais, acceptable, vu du point de vue de la Ville, les parties prenantes du campus Condorcet ont demandé que la surface S.H.O.N. pour installer l'université de Paris I passe de 22.000 mètres carrés à 34.000 mètres carrés. Nous attendons de savoir comment l'Etat va contribuer financièrement à cette augmentation de 12.000 mètres carrés pour l'université de Paris I sur la porte de la Chapelle. Nous avons budgété 15 millions d'euros sur la base d'un accord que nous avons passé avec l'Etat et avec la Région pour 22.000 mètres carrés. Il est clair qu'à partir du moment où la surface augmente, il faut une négociation et nous devons savoir quelle est la contribution de l'Etat au financement du campus Condorcet dans sa partie parisienne.

Pour le moment, Monsieur BOURNAZEL, c'est zéro euro !

Maintenant, dernier élément : si vous combinez le financement par la dotation en capital, qui est le modèle du Plan campus, avec le principe de partenariat public/privé, il est clair que le financement réel, le début du commencement du financement du plan de Condorcet se fera à la signature du P.P.P., qui sera vraisemblablement signé aux alentours de 2011-2012.

Aujourd'hui, la somme qu'a déboursée l'Etat est de 600.000 euros. Je peux vous dire que nous avons mis beaucoup plus d'argent sur Condorcet que ce que l'Etat a mis, pour le moment. Donc, vos remarques et vos insinuations sont absolument intolérables.

Nous avons mis cette délibération aux voix. Nous sommes partie prenante du projet Condorcet. Nous considérons que, pour le moment, la position de l'Etat reste ambiguë sur le financement global de cette opération et nous souhaitons que l'Etat prenne ses responsabilités parce que nous avons pris les nôtres. La Ville et la Région sont les principaux financeurs de l'installation de Paris I à la porte de la Chapelle. De ce point de vue, c'est une réalité totalement incontestable, c'est un état de fait !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette brillante réponse.

Je mets aux voix la délibération.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Explication de vote !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. BOURNAZEL mais ce n'est pas réglementaire, il me semble.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MISSIKA, je voudrais vous dire quand même qu'il est incroyable que vous remettiez tout sur le dos de l'Etat, quand on sait que sur les universités, il n'y a jamais eu autant d'argent mis sur la table. Le grand emprunt le prouve, ce sont des centaines de millions d'euros que l'Etat met sur la table en matière d'université et de recherche !

Vous, vous palabrez ! Vous, vous faites des communiqués de presse ! Vous, vous faites des délibérations à caractère général !

Valérie PÉCRESE, elle, elle agit ! L'Etat prend sa part.

Vous, vous dormez et vous ne faites rien ! Je n'en prends qu'une seule preuve, vous n'êtes même pas capables de vous engager...

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, je suis absolument navré mais là, ce n'est pas une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ecoutez bien cela !

... à financer les études !

Vous n'êtes même pas capables de participer à financer des études. Quand il s'agit...

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, ce n'est pas une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Quand il s'agit d'une "salle de shoot", vous financez des études. Quand il s'agit de l'université et de la recherche, vous ne faites rien parce que ce dossier-là, vous ne le portez pas !

(Brouhaha).

Alors, c'est très simple ! La vérité vous gêne !

La vérité est très simple, c'est que les Franciliennes et les Franciliens ont rendez-vous les 14 et 21 mars et ils savent que, s'ils mettent en cohérence la Région et l'Etat, au moins ce dossier va avancer parce qu'il ne faut pas compter sur la Ville de Paris.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Très bien. Sur cette explication de vote qui n'en était pas une, M. MISSIKA va vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - Le caractère électoral de votre intervention apparaît très clairement à la fin.

Je vous remercie.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 50).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la réintégration d'un salarié de l'entreprise G.R.D.F.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 15 qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Le vœu est relatif au soutien à la réintégration d'un salarié de l'entreprise G.R.D.F. Il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole au président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur les suites du puissant mouvement social qui avait animé E.R.D.F./G.R.D.F. en 2009. A la suite de ce mouvement social, on a assisté à une véritable criminalisation de l'action syndicale au sein de l'entreprise, avec 250 procédures et sanctions disciplinaires qui ont été engagées à l'encontre des salariés de ces entreprises.

En particulier l'un d'entre eux, Nordine MAHROUG, actif et très médiatisé dans le mouvement, a ainsi fait l'objet d'un licenciement. Il a d'ailleurs fait une grève de la faim plusieurs jours durant et a reçu le soutien d'un grand nombre de partis et de mouvements.

Ce vœu vise à ce que nous appuyions la réintégration de ce salarié et à ce que nous demandions à la direction de l'entreprise de cesser de recourir aux procédures disciplinaires en réponse aux mouvements sociaux.

Je vous remercie.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans reprendre le ton vif du président BROSSAT, je dirais simplement que le Conseil de Paris est attaché à la protection, l'Exécutif en tout cas, des libertés syndicales et donne un avis favorable.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, président. - M. Christian SAUTTER a donné son sentiment.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 7).

Et je quitte la présidence de cette séance, non sans avoir remercié le Secrétariat général du Conseil de Paris qui a rendu cet événement, somme toute banal, possible, grâce à beaucoup d'implication et un peu de technologie.

Merci.

(Applaudissements).

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Hamou BOUAKKAZ au fauteuil de la présidence).

2010, DVD 23 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération d'extension du Tramway T3.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la végétalisation de la bande de roulement du tramway T3 est et nord réalisée sous maîtrise d'ouvrage R.A.T.P.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DVD 23, sur lequel le vœu n° 16 a été déposé par le groupe "Les Verts" : approbation du principe de réalisation des travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération d'extension du tramway T3.

La parole est à M. CONTASSOT pour 3 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Le vœu qui a été déposé correspond à l'issue d'une étude, menée depuis deux ans maintenant, concernant une réduction des consommations de toutes natures liées au tramway.

Nous souhaitons, et je vais être très court, je n'ai pas besoin des 3 minutes, que l'on passe à une phase active. Pourquoi ?

Parce qu'il semble qu'il n'y ait pas de vrai problème de divergence à aucun niveau, ni au sein de la Ville, ni avec la R.A.T.P., et il faut simplement passer à une phase décisionnelle.

Nous souhaitons que la Ville puisse dire qu'elle veut la mise en œuvre. Je viens encore de vérifier auprès des paysagistes qui ont mené l'étude, qu'il y a encore des hésitations et des réticences du côté de la R.A.T.P., parce que ce sont des changements de culture, il faut simplement qu'on donne un petit coup de pouce. Nous souhaitons que ce coup de pouce soit donné pour dire qu'il y a bien un accord de notre côté et que l'on mettra en œuvre progressivement, le moment venu, ce type de végétalisation. Il n'y a pas d'ambiguïté entre nous par rapport aux discussions que nous avons eues et je souhaite qu'on puisse dire qu'on est bien d'accord sur les objectifs même si la date de mise en œuvre n'est pas à très court terme.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mme Annick LEPETIT pour répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être aussi rapide, parce qu'en effet je n'ai pas le sentiment, en tout cas à ma connaissance, qu'il y ait un quelconque problème. Il est évident que depuis déjà quelque temps, les partenaires du T3 ont souhaité pouvoir mettre en place un gazon pour le parterre du tramway qui soit plus économe en d'eau. Je le dis pour le porter à la connaissance de notre Conseil, c'est la R.A.T.P. qui est chargée de l'entretien. Ont été effectués, ce n'est pas totalement terminé, des tests pour justement étudier différentes plantes, tests qui ont été menés par la DEVE, la Direction des Espaces verts, la R.A.T.P. et bien sûr une agence, celle du paysagiste Michel PENA. Ces tests doivent maintenant être partagés, notamment avec la R.A.T.P. puisque in fine ce sera elle qui sera en charge de l'entretien. Mais concernant la Ville, en tout cas, il n'y a aucune ambiguïté, et je crois que la volonté de trouver des plantes plus économes en eau et plus faciles d'entretien, surtout sur un tronçon qui fera le double de celui d'aujourd'hui, est bien évidemment un objectif que partagent les partenaires qui gèrent la construction du tramway et son environnement.

Pour le moment, au comité de pilotage du tramway l'étude ne nous a pas encore été remise. Je suis évidemment prête à regarder tout cela de près, mais il est évident que la demande faite à la R.A.T.P. n'émane pas de la Ville, puisque de toute façon c'est une étude conjointe, donc je n'ai pas bien compris le sens du vœu. Je pense que nous sommes tout à fait d'accord sur le fond, mais je ne vois pas pourquoi la Ville de Paris devrait écrire à la R.A.T.P. puisque nous pilotons ensemble le tramway et qu'il n'y a pas de problème à ma connaissance venant spécifiquement de la R.A.T.P.

Je demande donc le retrait de ce vœu tout en étant bien évidemment disponible pour parler des rendus de cette étude que je n'ai pas encore, pas plus d'ailleurs que la Direction des Espaces verts.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Je comprends la réaction d'Annick LEPETIT. Simplement, d'expérience, pour avoir géré la question des espaces verts sur la plate-forme du tramway, lors d'un précédent mandat, je sais bien que quand la Ville n'exprime pas un point de vue un peu fort, la R.A.T.P. a tendance à considérer que ce n'est pas une vraie demande et que c'est elle qui décide in fine.

Le souhait que nous formulons est que la Ville dise qu'elle y tient, et cela ne posera pas de problème. J'ai bien compris que sur le fond on était d'accord. Ce vœu ne soulève pas de divergence de fond entre nous mais nous demandons simplement qu'on donne un signal. J'ai du mal à comprendre qu'on ne puisse pas donner un signal. Ce n'est pas un signe de défiance mais une demande d'encouragement dans ce sens. Je souhaite que vous puissiez donner un avis favorable et qu'on se retrouve sur le fond.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, donnez-vous un signal, un encouragement ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je veux bien répéter ce que je viens de dire, ce n'est pas la question de donner un signal ou un encouragement. Encore une fois, je n'ai pas connaissance de cette étude ni d'un problème avec la R.A.T.P. Je veux bien que l'on fasse un vœu pour rien, pour se faire plaisir, j'ai un peu l'impression que c'est cela. Ce n'est pas dans ma façon de faire. On pilote à plusieurs le projet du tramway. Quand je dis à plusieurs, cela signifie bien sûr la Ville de Paris, cela va de soi puisque c'est elle qui finance le plus, mais également le S.T.I.F., et la R.A.T.P. Nous tenons des comités de pilotage tous les mois. Quand j'ai découvert ce vœu en 3e Commission, j'ai évidemment découvert, comme vous d'ailleurs puisqu'il y a tout un paragraphe, que les plantes vivaces étaient sans doute préférables au gazon classique qui a été mis sur le premier tronçon du tramway, et j'ai appelé la R.A.T.P., pensant qu'elle en savait plus, et elle me dit qu'il faut maintenant que nous puissions travailler sur la base de ces tests qui sont en cours. Il n'y a pas de problème de calendrier avec le T3. Ne créons pas de problème là où il n'y en a pas.

En revanche, Monsieur le Maire, puisque nous parlons du tramway, il y a d'autres problèmes, je pense au matériel roulant mais là il n'y a pas de vœu, qui me semblent beaucoup plus graves que cette question de gazon. Je le dis ici solennellement, je m'engage, s'il y a le moindre problème, à ce que nous en parlions au prochain comité de pilotage qui a lieu la semaine prochaine, et nous saisirons évidemment la R.A.T.P. Mais pour le moment ce n'est pas le cas. Je ne vais pas voter un vœu qui aujourd'hui ne signifie rien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - J'ai cru comprendre qu'Annick LEPETIT s'engageait à mettre en œuvre le vœu sans qu'on en ait besoin. Ce qui me paraît le plus important. S'il y a cet engagement, je le retire volontiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà !

On a tous compris la même chose, c'est parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 23).

2010, DVD 29 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de Clichy à Paris (8e), (9e), (17e) et (18e) avec le groupement Agence Laverne (mandataire)/Urbatec Ingénierie/charré Conseils.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 29 relatif à la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de Clichy à Paris 8e, 9e, 17e et 18e, avec le groupement Agence Laverne.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce sera moins. Lors de l'examen, à l'occasion du Conseil de Paris du mois de juillet, du projet de délibération concernant l'aménagement de la place Clichy, j'étais intervenue d'abord pour souligner les aspects positifs du projet, à savoir le réaménagement urbain qui était nécessaire, davantage d'esthétique, l'élargissement du terre-plein, l'éclairage renouvelé et la place supplémentaire accordée aux circulations douces et aux piétons. Mes réserves portaient et portent toujours sur la sécurité des cyclistes dans ces nouveaux aménagements. Elles portent aussi sur le plan de circulation parisienne dans son ensemble.

En fonction de l'intérêt général, j'avais souligné la nécessité de ne pas faire de la place Clichy un nœud d'engorgement à proximité d'une grande entrée dans Paris par les avenues de Clichy et aussi de Saint-Ouen. J'avais également souligné les risques considérables liés au débouché de la rue de Douai, les véhicules étant alors obligés de faire le tour de la place ainsi qu'à la mise en sens unique de la rue de Clichy. Nous avons, avec le groupe U.M.P.A., demandé une simulation, ce qui n'a pas été réalisé évidemment. Pourtant, cette expérimentation n'aurait pas été onéreuse et aurait été riche d'enseignements.

Aujourd'hui, les travaux sont en cours, mais on nous annonce avec l'avenant qui nous est proposé, un surplus de plus de 15,6 %. J'aimerais avoir des explications complémentaires sur le détail des prestations supplémentaires ainsi facturées, pour les esquisses 14.500 euros, et l'avant-projet, 12.400.

Vu l'absence de prise en compte de ces réserves que nous maintenons, nous nous abstenons sur le projet lui-même si nous n'avons pas les explications nécessaires.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame DOUVIN, vous avez voté en faveur du projet, j'en ai le souvenir, en Conseil du 17e arrondissement et bien sûr en Conseil de Paris. Nous avons, au préalable, mené une large concertation. Ce sont d'ailleurs des demandes justifiées qui ont été formulées dans ce cadre qui ont amené à présenter un avenant au marché, puisque la concertation a fait émerger des aménagements nouveaux ; je pense notamment à l'aménagement cyclable sur le terre-plein central, je pense également à l'aménagement côté boulevard des Batignolles qui concerne le terre-plein, je pense au déplacement de la station de taxis, bref, un certain nombre de choses qui ont été dites pendant les réunions de concertation et qui ont été acceptées par les quatre maires d'arrondissement concernés (8e, 9e, 17e et 18e) et, bien évidemment, nous avons entériné ce projet.

Les travaux ont démarré à la fin du mois de novembre et ils se termineront en juin, même si, c'est vrai, compte tenu de la météo en ce tout début d'année, nous avons pris quelques retards, mais j'espère que nous allons pouvoir les rattraper.

C'est vrai, que dès lors qu'il y a des travaux, cela contraint énormément l'espace public. C'est évident, mais nous le savons tous, il est difficile de réaménager une place ou autre chose d'ailleurs sans faire des travaux. Ces travaux sont d'une durée de neuf mois. On peut difficilement raccourcir les délais, parce que ce sont des travaux qui vont vraiment réaménager la place Clichy, rééquilibrer un peu plus, ou un peu mieux en tout cas, les différents usages de cette place.

Vous avez pu, Madame DOUVIN, le constater comme moi pendant les réunions de concertation, où, d'ailleurs, les habitants sont venus nombreux, nous n'avons pas eu de récrimination concernant le lancement de ce projet.

Il est clair que quand on aborde la place Clichy vers 18 heures, 19 heures, c'est un peu pénible notamment pour les riverains. Le bruit des travaux l'est aussi. En même temps, cela fait quelques années que nous discutons de la place Clichy, je rappelle qu'il y avait déjà eu quelques aménagements, notamment l'élargissement des trottoirs côté sud, qui avaient été faits en 2006. C'est un projet que nos concitoyens connaissent bien, particulièrement les riverains et les habitants des quatre arrondissements concernés.

Par conséquent, je pense que l'unanimité des votes qui se sont produits pour ce projet devrait continuer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 29).

2010, DVD 39 - Approbation et signature de trois marchés concernant l'entretien des tunnels parisiens (rénovation des postes d'appel d'urgence, maintenance des systèmes informatiques et maintenance des équipements de sécurité des tunnels parisiens mis en conformité).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des tunnels routiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 17 relatif à l'approbation et à la signature de trois marchés concernant l'entretien des tunnels parisiens.

La parole est à M. DUBUS, mais il délègue.

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis M. DUBUS par délégation, mais ce n'est pas sur le projet de délibération, c'est sur le vœu n° 17.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Allez-y !

Mme Laurence DOUVIN. - Considérant l'importance de la sécurité dans les tunnels et le fait que les nouvelles technologies permettent une meilleure détection des incidents et une augmentation de la sécurité, nous avons remarqué, bien entendu, que l'Etat venait de lancer un plan de 600 millions d'euros pour la modernisation de 22 tunnels routiers en Ile-de-France.

Nous voyons d'ailleurs également qu'à Paris, l'état des tunnels parisiens est très mauvais dans son ensemble et nécessite une rénovation importante ; certains sont en cours comme les Tuileries et le Parc des Princes, mais d'autres, véritablement, nécessitent une intervention.

Nous souhaitons donc que la Mairie de Paris annonce rapidement un plan de rénovation et de modernisation des tunnels dans son ensemble, un plan des tunnels à Paris qui soit comparable dans son ampleur à celui engagé par l'Etat en Ile-de-France et auquel je faisais référence.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame DOUVIN, j'ai pris connaissance du vœu que vous avez déposé avec vos collègues du groupe U.M.P.P.A.

D'ailleurs, c'est intéressant, parce que dans votre troisième considérant, vous dites bien que le programme de modernisation de 22 tunnels routiers en Ile-de-France a été lancé récemment par l'Etat pour un montant de 600 millions d'euros et c'est bien sûr hors Paris.

Je déduis de votre question que cela signifie qu'à Paris, c'est l'exception et que seule la Ville doit payer.

En tout état de cause, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous avons commencé de faire, puisque nous sommes contraints par la loi de réaménager et de sécuriser l'ensemble des tunnels de plus de 300 mètres.

A Paris, ce programme concerne 18 tunnels. Quatre sont sur le boulevard périphérique, sept sont sur les boulevards des Maréchaux et sept sont situés dans Paris intra-muros. Le coût est estimé à 150 millions d'euros environ, sans que l'Etat, je viens de le dire, n'apporte un quelconque soutien.

Nous mettons ces tunnels aux normes, mais, bien évidemment, nous ne faisons pas tout en même temps, d'abord pour des raisons financières et aussi pour des raisons de circulation dans Paris.

Je suis, bien évidemment, à votre disposition pour vous donner toute la liste.

Des travaux ont déjà été engagés pour des mises aux normes dans les tunnels qui concernent porte des Lilas, Fougères et Vanves, également le tunnel des Tuileries dont les travaux finiront fin juin 2010, le Parc des Princes - ce sera terminé mi-2011 - et les quatre tunnels de Pantin pour lesquels nous sommes en train de consulter des entreprises.

Enfin, pour les neuf autres tunnels, nous anticipons d'ores et déjà leur mise en conformité, puisque nous allons y réaliser des travaux préliminaires de sécurité, comme, par exemple, la mise en valeur des issues de secours, l'amélioration des moyens d'extinction des incendies, la surveillance à distance...

Nous avons d'ailleurs, Madame DOUVIN, et je vous demanderai de vous y reporter, adopté une délibération en Conseil de Paris du mois de juillet dernier pour lancer toutes ces études qui concernent les derniers tunnels dont je viens de parler.

Est également prévue - je vais être exhaustive -, dans le cadre de la restructuration du secteur des Halles, la mise en conformité des tunnels, projet dont les travaux doivent débiter l'année prochaine.

Je crois avoir répondu aux questions que vous me posiez et si vous en êtes d'accord, je vous demanderai, bien sûr, le retrait de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame DOUVIN, qu'est-ce que vous nous dites sur les tunnels ?

Mme Laurence DOUVIN. - Si Mme LEPETIT veut bien nous donner un document écrit comportant les éléments qu'elle nous a communiqués maintenant, je retire le vœu.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je communiquerai des éléments écrits à Mme DOUVIN ou, plus largement, dans le cadre de notre 3e Commission.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Quand vous communiquerez, n'oubliez pas M. DUBUS ! Il serait vexé.

Retrait du vœu, et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 39).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réglementation du stationnement résidentiel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu ne se rapportant à aucun projet de délibération. Le vœu n° 18 relatif à la réglementation en matière de stationnement résidentiel, a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme BOUYGUES pour une minute. Elle n'est pas là ! Alors on passe...

Elle le reposera le mois prochain ou dans deux mois !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'organisation d'un débat sur les questions relatives au stationnement au Conseil de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 19 relatif à l'organisation d'un débat sur les questions relatives au stationnement, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que nous sommes tous ici d'accord pour dire que la politique de stationnement est un outil majeur de la régulation de la circulation à Paris. Nous avons souvent l'occasion de parler du stationnement mais de manière partielle étant donné que nous évoquons notamment le renouvellement des concessions. Or, nous devons également considérer l'évolution des besoins en matière de stationnement, qui est liée aux nouveaux modes d'utilisation de la voiture dans Paris.

Nous considérons donc qu'il y a nécessité d'une réflexion, de la manière la plus large possible, sur les questions de stationnement dans toutes leurs acceptions, c'est-à-dire tous les modes de stationnement, la qualité des ouvrages, le calcul des redevances. C'est pourquoi nous émettons le vœu, comme d'ailleurs le président de notre groupe Jean-François LAMOUR l'a déjà fait par lettre au Maire de Paris en date du 15 décembre 2009, que soit organisé rapidement un débat au Conseil de Paris sur le thème du stationnement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernier Conseil, Madame DOUVIN, vous aviez formulé ce souhait oralement, ce n'était pas fait par le biais d'un vœu, et je vous avais répondu favorablement, trouvant que l'idée était bonne et certainement utile pour nous tous ici, mais au-delà bien sûr de notre Conseil.

Je vous dis la même chose aujourd'hui, par rapport au vœu que vous proposez, qui ne fait qu'entériner un accord oral. Je n'ai pas pris connaissance de la réponse du Maire au président LAMOUR, mais j' imagine qu'elle sera forcément positive.

Je suis prête à adopter votre vœu, Madame DOUVIN, avec juste un petit bémol sur le deuxième considérant, parce que vous estimez qu'il y a un manque d'information précise, localisée, sur la situation actuelle, en termes de prise en compte des besoins, tant en surface qu'en ouvrage.

Je ne partage pas cet avis, parce que nous avons lancé un certain nombre de chantiers, voire de nombreux chantiers, particulièrement ces dernières années et, à chaque fois que cela a été demandé, les services, à commencer par ceux de la DVD, ont toujours fourni des informations extrêmement précises sur le report du trafic automobile particulièrement mais également des informations comptables sur le nombre de voitures qui passent, sur les places de stationnement, etc.

Ce considérant n'est pas très juste, l'adopter laisserait à penser que nous considérons effectivement qu'il y a un manque d'information. Je ne le crois pas. En revanche, oui à un débat pour que nous puissions échanger sur ces informations. D'ailleurs, les services de la DVD s'y préparent. Je pense qu'au-delà, comme vous l'avez très bien dit, du stationnement proprement dit, nous pourrions aborder aussi les questions de déplacement d'une manière générale, et bien sûr du stationnement en particulier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Juste une précision, car je crois qu'il y a un malentendu sur ce deuxième considérant, puisque le manque d'information dont je parle est un manque d'information non sur la circulation et le nombre de véhicules, mais sur la disposition des places de stationnement, que ce soit en surface ou en souterrain. Si ces éléments sont communiqués, au coup par coup et au fil des années, c'est extrêmement difficile d'en avoir une vue d'ensemble maintenant.

Je crois que vous serez d'accord sur cette question. C'est uniquement de ce manque d'informations dont il est fait mention dans ce considérant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Explication de vote, Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Notre groupe votera ce vœu, mais évidemment dans la mesure où nous pourrions avoir le maximum d'informations objectives avant le débat, et notamment sur l'évolution, par exemple, des immatriculations à Paris sur un certain nombre d'années.

Le vœu propose que l'on adapte l'espace de stationnement aux nouveaux modes d'utilisation de la voiture, donc que l'on puisse traduire la diminution du nombre d'immatriculations à Paris et voir comment on adapte les places de stationnement en conséquence.

Puis, il s'agit aussi d'avoir des éléments d'information sur la part actuelle de la voirie parisienne stérilisée par le stationnement automobile, de façon à avoir une vision objective sur la façon d'utiliser mieux cet espace de voirie au profit d'autres moyens de déplacement que simplement pour le stationnement automobile.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 8).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux quais et voies sur berges de la Seine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 20 relatif aux quais et voies sur berges de la Seine, a été déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, la question des voies sur berges n'est pas nouvelle, puisque depuis mars 2001, nous en parlons et je crois que dans la majorité il y a, depuis fort longtemps, un accord pour dire qu'à terme les voies sur berges devraient être débarrassées des véhicules.

On a appris avec beaucoup d'intérêt il y a peu de temps que le Maire de Paris avait souhaité accélérer le dossier. On ne peut pas imaginer une seconde que ce soit un simple effet d'annonce. On espère bien que cela va se traduire rapidement dans les faits.

Le sens de notre vœu est donc de dire que les voies sur berges inscrites au patrimoine mondial comme le site de la Seine, méritent à tout le moins un projet ambitieux, et pas simplement deux ou trois feux rouges permettant de les traverser éventuellement.

C'est le sens de notre vœu et nous sommes absolument convaincus qu'il y aura une forte convergence, au sein de la majorité, pour entamer rapidement un processus ambitieux de reconquête.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole pour répondre est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque j'ai pris connaissance de ce vœu, c'était en 3e Commission, j'ai dit à Denis BAUPIN - c'était lui qui représentait le groupe "Les Verts" en Commission - que ce n'était plus un vœu mais un programme, car ce vœu est largement détaillé.

D'ailleurs, comme vous le mentionnez dans les considérants de votre vœu, le Maire de Paris a inscrit dans son projet de mandature un engagement de rendre progressivement les berges de la Seine aux Parisiens et aux Franciliens et l'a confirmé à l'occasion de ses vœux au Conseil de Paris pour 2010.

Je constate que votre vœu, s'il reprend la proposition du Maire, contient quelques contradictions. Une première : fermer intégralement la totalité des berges provoquerait inévitablement des reports de trafic sur les quais hauts. Or, il est dit un peu plus loin dans votre vœu qu'il faut faire attention aux reports de trafic sur les quais hauts. Si nous fermons intégralement la totalité des berges, ceci contredirait l'objet même du projet, nuirait, me semble-t-il, à l'adhésion de nos concitoyens et donc à sa mise en œuvre.

Vous proposez aussi un concours d'architecte pour l'ensemble du réaménagement. L'idée du concours n'est pas inintéressante, mais ce qu'a toujours dit Bertrand DELANOË est bien d'aboutir à des résultats opérationnels d'ici la fin de la mandature. Un concours, pour l'ensemble des voies sur berges, repousse les délais de ce que nous pouvons faire dès à présent.

En réalité, chacun l'aura compris, ce vœu vise à anticiper le contenu d'un travail de fond, entamé depuis plusieurs mois maintenant. Par exemple, nous travaillons avec Pierre MANSAT à intégrer, dans ce grand projet, une démarche métropolitaine. Cela concerne le quotidien de milliers de personnes qui se déplacent sur les berges. Je pense que cet aménagement constitue un acte fort, qui ne doit pas se substituer à des considérations conjoncturelles, mais résulter d'une vraie vision.

Alors, M. le Maire de Paris, comme il l'a annoncé, présentera prochainement son projet. Aussi, pour des raisons de méthode et des raisons de fond, je propose le rejet de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote de Mme DOUVIN et ensuite le Président POZZO di BORGO.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que chacun ici souhaite pouvoir avoir à terme un projet ambitieux pour les voies sur berge. Il demeure qu'on ne peut pas minorer les services que rendent ces voies dans le contexte actuel à la circulation francilienne.

On le voit bien ? dès qu'une crue survient, dès que l'on est en période estivale de "Paris-Plage", on se rend compte des dégâts entraînés, des reports anarchiques, de la pollution aggravée, des encombrements, et d'un certain stress, évidemment.

Il est donc indispensable d'apporter d'abord une véritable diminution de la circulation automobile avant de mettre en place des mesures de restriction de la circulation sur un axe aussi fréquenté.

Alors, comment y parvenir ? Non pas par des mesures autoritaires mais en traitant certainement les choses en amont, et comme le disait Mme LEPETIT, dans le cadre d'une démarche métropolitaine, c'est-à-dire avant l'entrée dans Paris des véhicules qui viennent y faire des trajets sur un axe ouest-est par le développement des transports collectifs banlieue-banlieue notamment, par l'installation de davantage de parcs aux gares intermodales et à l'entrée dans Paris : c'est certainement dans cet ordre qu'il faut faire les choses et non pas à l'envers.

Ajoutons là aussi, comme le disait Mme LEPETIT, qu'il faut traiter les quais hauts et les quais bas, et non pas vouloir se défaire des problèmes des uns sur les autres, ni prétendre qu'on ne peut réduire drastiquement la circulation sans conséquences graves sur les voies sur berges.

J'appellerai donc à voter contre ce vœu pour mon groupe.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président.- Merci.

La parole est au Président POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je ne sais pas s'il s'agit d'une explication de vote ou d'un rappel au règlement.

Ce qui est surprenant dans ce vœu, c'est que vous avez, si je ne me trompe pas, quatre adjoints qui participent à l'Exécutif. Je m'interroge, excusez-moi ! Il y a un Exécutif qui soumet une série de propositions à l'Assemblée.

Est-ce que vous ne vous parlez pas entre vous ? Je ne sais pas. Je sais bien que l'Hôtel de Ville est très grand et que les bureaux sont très espacés...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Fais une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'explique ! C'est là où c'est absurde. Vous avez une position commune, théoriquement, et vous n'arrivez pas à parler entre vous, et vous demandez aux élus de l'opposition, que ce soit le Nouveau Centre ou l'U.M.P., de trancher un problème que vous avez entre vous.

Réglez le entre vous et dans ce cas, nous pourrions en parler. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote parce que je pense qu'il n'est pas digne du Conseil de Paris, que les adjoints engagent un débat avec d'autres adjoints au sein de ce Conseil.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait. Nous avons entendu la sagesse du président.

Maintenant, la parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Les leçons d'unité du Nouveau Centre et de l'U.M.P.P.A. font plaisir à voir dans la période actuelle. C'est délicieux, merci !

Plus sérieusement, j'ai entendu Mme DOUVIN parler des transits Est-Ouest. Je l'invite à regarder le sens de la circulation sur les voies sur berge : il ne me semble pas qu'il aille d'Est en Ouest, mais ce n'est pas grave : vous pouvez aller voir que c'est plutôt dans l'autre sens.

J'ai entendu Annick LEPETIT dire qu'il ne fallait pas se situer dans une optique conjoncturelle. C'est bien notre proposition, à savoir qu'effectivement, ce ne soit pas conjoncturel et que passé le 22 mars, nous n'ayons pas un projet à minima.

Nous souhaitons de l'ambition ; c'est le sens de notre vœu. J'aurais préféré que vous nous disiez quelles étaient les grandes orientations pour voir si on pouvait trouver matière à débattre. C'est un rejet pur et simple. Je le regrette d'autant plus que cet engagement est pris depuis fort longtemps et que pour l'instant, il trouve assez peu de réalisation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a aussi de la circulation Est-Ouest, rive gauche, des deux côtés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au bruit et à la pollution atmosphérique générés par la circulation sur le périphérique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 21 relatif au bruit et à la pollution atmosphérique générés par le périphérique est déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à Denis BAUPIN pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Bruiparif a rendu public il y a quelques semaines un rapport dans lequel il fait des préconisations concernant la réduction du bruit à proximité du périphérique après avoir fait une étude qui met en évidence que les valeurs réglementaires sont très largement dépassées sur le périphérique.

Ce n'est pas une surprise : tout le monde est conscient ici que cette infrastructure autoroutière a des conséquences en matière de pollution de l'air qu'AIRPARIF avait mis en évidence, et de bruit, que "Bruiparif" met à son tour en évidence, et qui nécessitent, vu les centaines de milliers de riverains de cette infrastructure, que nous agissions. Que ce soit du point de vue du P.R.Q.A., le Plan régional de qualité de l'air que du P.P.B.E., qui est le Plan de protection du bruit dans l'environnement, nous avons des outils pour agir, en cours d'élaboration, sur lesquels nous travaillons.

L'objectif de ce vœu est d'interpeller la Préfecture de police puisqu'il se trouve que le périphérique est une infrastructure intégralement financée par la Ville de Paris mais intégralement sous la responsabilité opérationnelle de la Préfecture de police. Nous sommes donc bien obligés de demander à la Préfecture de police son accord pour mettre en place un groupe de travail qui nous permette de réfléchir ensemble aux adaptations possibles pour réduire ces nuisances tout en conservant une possible utilisation du périphérique, notamment la nuit, pour tous ces riverains qui vivent l'enfer à proximité du périphérique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux bien demander la mise en place de ce groupe de travail au Préfet de police, même si dans le cadre du Plan de protection du bruit et du Plan de protection de l'atmosphère, c'est a priori Denis BAUPIN qui pilote. Mais je suis d'accord pour demander ce groupe de travail parce que nous sommes tous sensibles à cette question du bruit et de la pollution sonore du boulevard périphérique.

D'ailleurs, dès 2001, le Maire, en souhaitant mener une politique forte dans un certain nombre de quartiers situés à la périphérie de Paris - je pense notamment aux portes et je pense au renouvellement urbain qu'il a lancé - montre que c'est une façon de protéger les habitants qui vivent, pour certains d'entre eux depuis des années, tout au bord du périphérique, dans des immeubles H.L.M. Et bien évidemment, les couvertures de portes du périphérique montrent aussi que beaucoup de choses ont été faites en la matière. Ce n'est pas suffisant, il faut que nous poursuivions et bien sûr, c'est la Ville de Paris qui finance à 100 % les frais engagés sur le périphérique, mais la Préfecture de police a la haute main sur la circulation.

Je vais donner bien sûr un avis favorable et proposer que nous votions ce vœu et je vais en profiter, si M. le Maire me donne quelques secondes de plus, pour à mon tour formuler un vœu.

En effet, dans le cadre du Grenelle I, loi qui a été votée, le Gouvernement avait proposé de mettre en place une écotaxe sur les poids lourds empruntant les autoroutes françaises qui doit voir le jour en 2011. J'espère que ce ne sera pas un effet d'annonce mais que ce sera extrêmement concret, et je propose que le périphérique puisse lui aussi bénéficier de cette mesure. En effet, si demain les poids lourds devaient être taxés pour emprunter les autoroutes franciliennes, ils se reporteraient tous sur le périphérique, si ce n'est déjà le cas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. le Préfet, et ensuite à Mme DOUVIN.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Vous souhaitez la création d'un groupe de travail spécifique en marge du Plan de prévention du bruit pour l'environnement sur le périphérique.

Bien évidemment, la Préfecture de police est tout à fait ouverte et désireuse de participer à un groupe de travail interinstitutionnel sur ce sujet. Néanmoins, puisque la vitesse de circulation sur le périphérique est fixée, non pas par le Préfet de police mais par le Gouvernement par décret en Conseil d'Etat, il faudrait que cette réflexion associe aussi les Ministères chargés de l'Environnement et des Transports.

D'autre part, je voudrais souligner que des mesures concrètes, ces dernières années, ont permis d'améliorer la situation de manière notable, les radars automatiques ayant permis de garantir effectivement la limitation de vitesse à 80 kilomètres/heure maximum pour la circulation sur le périphérique. Les vitesses moyennes enregistrées ont baissé de manière très sensible.

Des investissements comme la couverture localisée du périphérique ont aussi permis d'améliorer la situation sur certains secteurs.

Par ailleurs, concernant le débat qui nous anime, j'attire votre attention sur la complexité des enjeux, pas forcément toujours concordants, entre ceux liés à la pollution atmosphérique et ceux liés au bruit. En effet, les récentes études conduites par le Ministère de l'Environnement ont montré que les émissions particulières sont minimisées entre 70 et 90 kilomètres/heure, soit à la limitation de vitesse actuelle.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne peut qu'être sensible, effectivement, à la première nuisance dont se plaignent les Parisiens, à savoir le bruit, et travailler sur cette question a tout son sens, à condition que le groupe de travail comprenne tous les partenaires et non pas seulement, comme d'habitude, les élus de la majorité.

Sur le fond, autant le principe d'une réflexion sur le boulevard périphérique nous semble sensé, autant la réduction à 50 kilomètres/heure la nuit ne nous paraît pas être la mesure adéquate. En effet, quand on regarde l'étude de Bruitparif et les seuils de pollution sonore qui sont relevés par son étude, on voit que les pics se situent le matin et non la nuit. Si on met en cause la vitesse, mieux vaut installer, effectivement, davantage de radars sur le périphérique pour contrôler la vitesse limitée à 80 kilomètres/heure.

D'une façon plus générale, il est certainement préférable d'instaurer une protection permanente contre le bruit et non seulement à certaines heures. Toujours dans le cadre de ces mesures, la pose d'écrans, tels que leurs résultats sont mesurés, donne d'excellents résultats.

Enfin, n'oublions pas les mesures contenues dans les G.P.R.U. qui permettent de prendre des mesures d'isolement des logements tout à fait intéressantes.

Notre groupe s'abstiendra, dans l'attente de la formation du groupe de travail et de ses orientations.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 9).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement de l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 22 et 22 bis, qui ont trait à l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique porte de Champerret, ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A. et par l'Exécutif.

La parole est à Mme KUSTER, une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour je ne sais pas combien de fois depuis que je suis élue, je suis amenée à revenir sur ce sujet de la couverture du périphérique, dossier qui est un peu un serpent de mer puisque, je le rappelle, la décision avait été prise par le Conseil de Paris en janvier 2001 de réaliser la couverture du périphérique porte des Lilas, porte de Vanves, porte des Ternes et porte de Champerret, mais malheureusement celle concernant la porte des Ternes et la porte de Champerret, à ce jour, n'a toujours pas vu l'ombre d'une décision au niveau de la Ville de Paris, pour les raisons suivantes.

Nous avons demandé à l'époque, suite à une consultation des habitants du 17^e, que soit inscrite également dans le programme la couverture de la porte de Villiers. Cela a été pris en compte et a entraîné des études techniques complémentaires, dont le coût avait d'ailleurs été inscrit au "Contrat de plan Particulier" Ville de Paris-Région Ile-de-France.

Ces études techniques supplémentaires ont été validées, portées à notre connaissance récemment, et la Ville de Paris avait d'ailleurs décidé, lors d'un comité de pilotage en décembre 2007, que l'enquête publique serait lancée en 2008.

Les études urbaines sont à ce jour réalisées. L'Etat s'est engagé sur le financement sur la première partie qui lui était demandée. Nous en avons déjà parlé. Les courriers avec le Maire de Paris et le Ministre des Transports ont été échangés, suite à ma rencontre avec le Ministre des Transports. Depuis, le Préfet de Région a saisi le Maire de Paris, lui confirmant que l'Etat avait réservé les crédits nécessaires au financement de cet aménagement, indépendamment d'ailleurs des crédits nécessaires à la réalisation du plan de développement et de modernisation des infrastructures.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut abrégé, Madame KUSTER !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est pourquoi il appartient maintenant à la Ville de Paris, maître d'ouvrage, de définir le calendrier des travaux et de lancer l'enquête publique.

Cela fait plusieurs fois que nous vous interpellons. Aujourd'hui tous les éléments sont réunis. C'est pourquoi nous demandons enfin, et le Maire de Paris, je crois, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui, était ouvert à cette idée, que soit lancée l'enquête publique relative au projet de couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret.

Je vous remercie.

(*M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence*).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Je donne la parole à Mme LEPETIT pour qu'elle vous réponde et qu'elle présente le vœu n° 22 bis de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, cela fait plusieurs vœux sur lesquels nous débattons autour de ce projet. Les études ont été faites et elles vous ont d'ailleurs été présentées, je crois, Madame la Maire. Vous en avez donc pris connaissance et vous avez pu remarquer que la modification du projet, à savoir les couvertures des portes Ternes, Villiers et Champerret avaient pour résultat un tunnel - on parlait tout à l'heure de la question des tunnels - de près de 2 kilomètres de long.

Nous sommes face à un projet qui a un coût aujourd'hui - c'est une estimation, bien évidemment - entre 300 et 400 millions d'euros.

Je pense, et c'est d'ailleurs la proposition que je fais à travers le vœu de l'Exécutif, qu'il serait sage, plutôt que de lancer l'enquête publique tout de suite, que nous puissions avoir une discussion avec l'Etat... Parce que, Madame KUSTER, vous faites allusion à un courrier du Préfet Daniel CANEPA, que j'ai sous les yeux. S'il parle des crédits nécessaires, il n'en donne pas le montant.

Compte tenu, justement, du coût du projet et des questions techniques, parce qu'il n'y a pas uniquement les questions financières, il me semble que nous devrions réunir à la fois l'Etat, je l'ai dit, mais aussi le Département des Hauts-de-Seine qui est concerné et les villes riveraines pour que nous puissions améliorer ce projet de couverture du périphérique et que nous tenions compte aujourd'hui des contraintes techniques et financières.

Dire oui et lancer aujourd'hui l'enquête publique pour que, in fine, cela n'aboutisse pas, je n'en vois pas l'intérêt, en tout cas pas l'intérêt des habitants et en particulier ceux du 17^e arrondissement.

Je formule ce vœu pour qu'il y ait effectivement un travail collectif auquel chacun soit associé, que nous ne perdions pas de temps parce que les vœux, c'est bien, mais l'action c'est mieux, et que nous puissions nous mettre au travail le plus rapidement possible.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je donne la parole à Mme KUSTER pour voir si elle a été convaincue de retirer son vœu n° 22 au profit du vœu de l'Exécutif n° 22 bis.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, on voudrait enterrer ce projet depuis le début de cette mandature, et même de la précédente, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. On peut à chaque fois consulter - en même temps, c'est assez logique, Madame LEPETIT, ce que vous proposez - le Département annexe et la Région, pourquoi pas ! Mais, bien sûr, on peut consulter tout le monde !

Je trouve que cela commence à faire beaucoup : pour la porte de Vanves, il y avait aussi une commune riveraine et un département riverain. Finalement, on y est arrivé. Et on y est arrivé en une seule mandature.

Chaque fois qu'on demande que cela avance, on va nous ajouter une couche pour faire en sorte que cela n'avance pas !

C'est dans le sens de l'intérêt général. C'est un dossier pour lequel, je le rappelle, chaque fois, vous nous trouvez une nouvelle raison pour ne pas lancer l'enquête publique.

Lançons l'enquête publique, coordonnons-nous ! Mais c'est votre rôle, on n'a pas besoin de déposer un vœu en Conseil de Paris pour que le Maire interpelle le Département et les élus concernés par ailleurs. Faites votre boulot !

Si on est obligés de faire, nous, un vœu, pour que, après les études techniques, vous vous aperceviez qu'il y a un Département qui est concerné puis une Commune riveraine, c'est un peu embêtant ! La situation géographique n'a pas changé depuis des années, nous sommes toujours avec des communes et un département riverains.

Maintenant, prenez le problème à bras-le-corps une bonne fois pour toutes. J'avais cru comprendre lors de notre entretien avec le Maire de Paris que, sur ce sujet, il y avait une ouverture. Je m'aperçois qu'il y a à nouveau une fermeture. Je vous en prie, tenez vos engagements ! Cela fait des mois que cela dure, voire des années et je trouve maintenant que vous êtes dans l'irresponsabilité totale. Je suis vraiment au regret de le constater une fois de plus !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame KUSTER, j'en déduis que vous maintenez votre vœu.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Un mot rapide de Mme LEPETIT, pour dire l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 22.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Un mot simplement.

J'ai entendu ce que vient de dire Mme KUSTER et j'y vois une contradiction.

Si vous voulez vraiment ne pas bloquer ce projet et que cela avance, contrairement à ce que vous venez de dire, je prends mes responsabilités, puisque je ne peux pas accepter le vœu que vous venez de nous proposer.

Pourtant, on vous a présenté les études et on m'a rapporté que vous les aviez comprises.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - On ne va pas prolonger ce débat qui ne paraît plus constructif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Sur le plan financier, nous n'aboutirons pas. Donc reprenons ce projet, puisque nous avons déjà les études, parlons-en avec ceux qui peuvent éventuellement financer. Vous nous dites : "Allez, on va lancer l'enquête publique", comme si lancer l'enquête publique, c'était vraiment réaliser la couverture du périphérique ! Je n'y crois pas.

En conséquence, j'ai la franchise de vous dire que tel qu'est le projet aujourd'hui, je pense que nous devons nous rapprocher. Nous allons le faire de toutes les façons, que vous votiez ou que vous ne votiez pas. C'est en tout cas la proposition que je fais à la suite de votre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Les points de vue sont tout à fait clairs.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par Mme KUSTER, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je voudrais que l'on constate qu'on vote le vœu. Mme Annick LEPETIT a dit qu'on allait voter contre...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est votre droit le plus strict.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est voté à l'unanimité. (2010, V. 10).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolongation de l'aide de 3.000 euros à l'achat de véhicule hybride pour les taxis.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution des licences nouvelles de taxi aux véhicules écologiquement propres.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant à un ensemble de trois vœux, 23, 24 et 24 bis, qui ont trait aux taxis et ont été déposés par le groupe Centre et Indépendants pour les 23 et 24, et par l'Exécutif pour le 24 bis. Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, présente les vœux 23 et 24, et Mme LEPETIT lui répondra.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - J'ai déposé deux vœux 23 et 24 concernant les taxis, que l'Exécutif a repris à son compte. Comment aurait-il été possible de faire autrement puisqu'ils sont logiques, pratiques, écologiques et innovants ? Je m'étonne ici d'ailleurs que vous n'y ayez pas pensé, Madame Annick LEPETIT, sans mon aide. Vous auriez pu avoir l'élégance, cela peut se faire de temps en temps, de m'en laisser la maternité mais c'est une méthode dont vous êtes assez coutumière.

Le premier vœu vise à prolonger cette aide de 3.000 euros pour l'achat de véhicules hybrides pour les taxis. C'est une aide qui avait été accordée par l'Hôtel de Ville depuis janvier 2008 et qui devait prendre fin à la fin de ce mois-ci. Il aurait été dommage, pire incompréhensible, d'abandonner ce rôle d'accompagnement et d'incitation au recyclage du parc des taxis. Je rappelle que sur 16.623 taxis très exactement en circulation, 500 seulement sont hybrides. C'est un début, mais ce n'est pas suffisant. Je propose donc que cette mesure, qui est incitative, soit prolongée, considérant que ces véhicules circulent en continu dans la Capitale et qu'ils représentent de ce fait une source non négligeable d'émission de CO².

On sait que le protocole d'accord signé entre le Gouvernement et la profession des taxis, le 28 mai 2008, prévoit l'augmentation du nombre des taxis disponibles avec un objectif fixé à 20.000 pour la fin 2012, un objectif qui ne nous paraît pas suffisamment ambitieux. C'est pour ces raisons qu'il nous paraît aussi logique de demander à la Préfecture que l'attribution de nouvelles licences de taxis soit subordonnée à la condition de détention d'un véhicule écologiquement propre. C'est une proposition innovante, et j'ai conscience qu'elle est plus compliquée à mettre en œuvre, mais je pense qu'elle ne peut être qu'approuvée par l'ensemble de mes collègues.

(Applaudissements).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, et aussi à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Justement, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous proposez deux vœux et si je n'ai retenu ni l'un ni l'autre, c'est parce que, même si l'idée est intéressante et je constate d'ailleurs que le Centre et Indépendants présente beaucoup de vœux ainsi qu'une question d'actualité concernant les taxis, il y a des petites différences entre nous. Je vais rapidement vous les expliquer.

Tout d'abord, sur la subvention de 3.000 euros versée par la Ville pour l'achat d'un taxi hybride : vous dressez un bilan qui n'est pas très positif, puisque 440 subventions ont été versées, ce qui signifie que 440 taxis hybrides ont été achetés ces deux dernières années. Et nous réfléchissons bien sûr à la reconduction de cette subvention en fixant des normes environnementales actualisées. C'est l'objet de la première proposition du vœu de l'Exécutif.

Votre seconde proposition qui conditionne l'attribution des nouvelles licences à la détention d'un véhicule propre est une piste évidemment intéressante. Nous avons d'ailleurs échangé avec la Préfecture de police sur cette question. Les services de la Préfecture nous ont indiqué qu'elle se heurtait à un décret, celui d'août 1995, dont l'article 9 ne prévoit des contraintes d'exploitation pour les licences que pour des règles relatives aux horaires de début de service ou à la succession de conducteurs en cours de journée. Comme il s'agit d'une compétence réglementaire du Premier Ministre, nous devons saisir le Gouvernement en ce sens. Il faut que nous fassions évoluer la réglementation en matière de délivrance des nouvelles licences de taxi et que nous puissions ainsi fixer d'autres critères ou en tout cas de nouveaux critères. J'ai résumé le vœu de l'Exécutif suite aux deux vœux déposés par Mme CUIGNACHE-GALLOIS et son groupe.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, je crois que vous voulez réagir sur le vœu 24 et, éventuellement, le vœu 24 bis.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, mais Mme LEPETIT vient de préciser les obstacles réglementaires qui s'opposaient à cette demande.

J'attire également l'attention sur un point supplémentaire : la dimension notamment industrielle et concurrentielle de cette question, puisque seuls deux modèles de véhicules hybrides sont homologués à ce jour dans la zone des taxis parisiens, tous deux de marque japonaise.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette précision.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS...

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je voudrais faire une petite réponse à Mme LEPETIT...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si vous permettez que je vous donne la parole, il y a des différences de forme, c'est clair, mais sur le fond, je crois que vous pensez à peu près la même chose.

Pouvez-vous dire si vous retirez les vœux 23 et 24 ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Si vous me donnez la parole, je vais...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous pose la question et maintenant, je vous donne la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - ... donc maintenant vous répondre et je vous remercie de me donner la parole.

Si je comprends bien, il aurait fallu qu'on fasse comme dans la fable du Corbeau et du Renard et que je flatte Mme LEPETIT de son beau plumage pour qu'elle accepte mes vœux. Elle aurait pu les amender et nous aurions accepté ces amendements, bien entendu.

Nous aussi sommes pratiques et pas trop dogmatiques, pas dogmatiques du tout même, donc nous allons accepter de retirer nos vœux et voter ceux proposés par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame, pour ce comportement.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, un rappel au règlement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, vous avez le règlement élastique, mais je vous donne la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je crois que c'est un point important pour la gestion des relations entre l'opposition et la majorité, il serait peut-être intéressant - c'est vrai que c'est souvent le cas de Mme LEPETIT, puisqu'on a beaucoup de bonnes idées, elle les reprend et d'ailleurs on la remercie - que lorsqu'il y a des vœux, quels que soient les groupes, que l'Exécutif, plutôt que de faire ses propres vœux, amende les vœux proposés par les groupes. Cela donnerait un peu plus de vitalité à notre vie démocratique.

Je le regrette, parce qu'il y a toujours une récupération des vœux qui est faite par l'Exécutif, notamment quand ce sont des vœux intéressants comme les nôtres très souvent.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président POZZO di BORGO.

Les vœux 23 et 24 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 11).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 25, qui a été déposé à nouveau par le groupe Centre et Indépendants, qui va être défendu par Mme CUIGNACHE-GALLOIS. Mme LEPETIT répondra et peut-être que M. le Représentant du Préfet de police donnera son sentiment.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, en effet, nous avons de la suite dans les idées et ce troisième vœu est relatif à la mise en place de bornes de taxi intelligentes.

Le Maire s'était engagé lors des dernières élections municipales à réorganiser les stations de taxi et à moderniser les bornes d'appel.

Vous avez renoncé à mettre en place, et j'en comprends les raisons, une centrale d'appels publics.

C'est dans ce contexte, et donc tout à fait dans un esprit positif et toujours pratique, que nous faisons cette proposition qui nous paraît aussi consensuelle d'étudier la mise en place de ces "bornes intelligentes".

Je ne vais pas forcément vous indiquer les moyens techniques de les mettre en place, mais ce sont des bornes qui permettraient à l'usager de sonner et ainsi d'être mis directement en contact avec les taxis, permettant à celui qui est le plus près et qui est en maraude de répondre et d'arriver dans les minutes qui suivent, sans passer par un central. Cela permet une fluidité, une souplesse, une rapidité, une efficacité, tout cela avec un coût moindre, en utilisant les moyens technologiques actuels.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Quel est le point de vue de l'Exécutif, Madame LEPETIT, sur cette proposition d'étude de bornes de taxi intelligentes ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - D'abord, je tiens à préciser, puisqu'on a beaucoup de vœux sur les taxis, qu'il y a eu un protocole taxi signé entre le Ministère de l'Intérieur et la profession qui prévoit, entre autres, de mettre en place des dispositifs permettant de signaler la présence de clients en attente à la borne aux taxis disponibles à proximité.

Ce type de dispositif ne nous paraît pas satisfaisant, puisqu'il ne permet en rien d'améliorer la situation de l'usager qui, lui, n'aura toujours pas d'informations sur la disponibilité des taxis en station. Le Maire a d'ailleurs écrit en ce sens au Préfet de police au mois de décembre 2008.

Je rappelle que la gestion de ces bornes est de la compétence de la Ville et que nous n'avons été nullement associés à l'élaboration de ce protocole.

Je le dis, parce que c'est vrai que l'on peut faire des vœux, mais à un moment donné, ne demandons pas non plus au Maire de Paris de faire application d'une compétence que, de toute façon, il n'a pas. Cela dit, on fait beaucoup pour les taxis, en tout cas on essaie de le faire, mais il est vrai que je constate que le protocole propose de mieux informer les chauffeurs de taxi et que nous proposons de mieux informer les clients.

En 2007, nous avons ainsi mis en place un numéro unique qui permet d'appeler n'importe quelle borne d'appels taxis. Vous connaissez ce système. Il doit mieux fonctionner et je pense qu'aujourd'hui, un certain nombre de technologies nouvelles sont sur le marché. Nous allons lancer une étude, au cours du deuxième semestre 2010, pour justement comparer techniquement et financièrement toutes ces solutions.

L'objectif est, encore une fois, de pouvoir mieux détecter les taxis en attente et surtout de mieux mettre en liaison les clients potentiels, et ils sont nombreux, particulièrement le vendredi soir et le samedi soir, et les taxis qui, ces moments-là, sont un peu moins nombreux. Je pense que si nous nous y mettons tous ensemble, sans doute, nous pourrions y arriver.

Je demande, bien évidemment, le retrait du vœu, puisqu'il est déjà prévu que cette étude soit lancée très prochainement.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je n'ai pas suivi la logique de Mme LEPETIT.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que vous demandiez de lancer cette étude, donc, logiquement, vous devriez être d'accord avec le vœu, mais je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La préoccupation des auteurs du vœu rejoint effectivement le point 15 du protocole national d'accord, donc qui dépasse la seule zone des taxis parisiens, du 28 mai 2008.

Effectivement, aujourd'hui, des technologies assez simples, sans fil, permettent d'améliorer la répartition des véhicules sur la voie publique, du point de vue des chauffeurs comme du point de vue de la clientèle. La Préfecture de police trouve intéressant d'expertiser ces solutions.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, si j'ai bien compris, l'Exécutif est non seulement d'accord avec l'esprit de votre vœu, mais a lancé une étude en la matière et vous demande de retirer votre vœu parce qu'il est exaucé ; c'est bien cela ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Il n'est pas exaucé du tout et nous demandons une étude.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Soyons clairs, vous demandez une étude et l'étude va être lancée au deuxième semestre.

Madame LEPETIT, pouvez-vous me préciser, puisque le vœu est maintenu, le point de vue de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, je vais redire ce que j'ai dit.

Dans le vœu, on parle de mettre un système de bornes de taxi intelligentes. Il faut quand même regarder et étudier toutes les nouvelles technologies ; c'est bien cette étude que nous lançons, Ville de Paris.

Nous en sommes au troisième vœu sur les taxis du groupe Centre et Indépendants... Il doit y avoir un prix, cela doit être l'air en ce moment.

En tout état de cause, je demande le retrait du vœu, parce que cette étude va être conduite.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le retrait est refusé. Est-ce que l'avis est favorable ou défavorable ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Défavorable.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est ubuesque ! Excusez-moi, mais c'est n'importe quoi !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO... On a un peu d'animation à 19 heures 10.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

M. Sylvain GAREL. - Nous nous abstenons.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Abstentions du groupe "Les Verts". D'accord.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurisation de la voirie parisienne par la suppression des boîtes de réseaux de type diphasé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 26 relatif à la suppression de boîtes de réseaux de type diphasé, qui a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. M. Ian BROSSAT va nous expliquer ce dont il s'agit, et Mme LEPETIT va donner le sentiment de l'Exécutif.

Vous avez la parole, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je vais vous parler d'un chien, ou plus exactement de deux chiens. En janvier dernier, un chien dans le 19e arrondissement s'est fait électrocuter suite au dysfonctionnement d'une boîte réseaux sur le trottoir - ce sont ces boîtes réseaux installées dans les années 50 qui visaient à assurer la continuité du réseaux électrique - et nous avons appris depuis, que mercredi dernier dans le 18e arrondissement, à l'angle de la rue Marcadet et de la rue Duc, un autre chien avait reçu une secousse électrique suite au dysfonctionnement d'une boîte réseaux sous le trottoir.

Tout cela pourrait paraître assez anecdotique, mais il se trouve qu'il y a à Paris 4.800 boîtes réseaux sous trottoirs, dont un grand nombre constitue un danger pour les habitants de nos arrondissements. Vous savez, par exemple, que le 23 avril dernier, une boîte réseaux à la porte Montmartre a explosé. Dans la mesure où il s'agit de plaques extrêmement lourdes et qu'elles peuvent exploser sur de nombreux mètres, elles constituent un véritable danger pour les habitants de Paris.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons par ce vœu interpellé une nouvelle fois la direction d'E.R.D.F., afin que l'ensemble des boîtes réseaux sous trottoir dangereuses soient éradiquées dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien. Je donne la parole à Mme LEPETIT pour avoir l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 26.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - L'Exécutif est favorable à ce vœu. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'examiner et de voter d'autres vœux sur cette question.

La Mairie de Paris a déjà sollicité E.R.D.F. dès l'été 2008. Nous avons d'ailleurs obtenu un programme de suppression de ces boîtes d'ici 2012. Puis, nous avons réitéré cette demande en mai 2009, suite à l'explosion d'une boîte rue de la porte Montmartre, à laquelle faisait allusion Ian BROSSAT, et nous avons obtenu une suppression définitive de ces équipements d'ici la fin 2011.

Pour ce qui est des boîtes triphasées, même si E.R.D.F. nous précise qu'elles ne présentent pas de danger particulier, il a été décidé quand même de les supprimer, au rythme de 500 par an, à partir de 2012.

Bien sûr, nous votons ce vœu, parce que je pense que c'est une manière de maintenir, si je puis dire, la pression, même si je sais qu'E.R.D.F. est bien conscient de ces problèmes, qui peuvent être un danger bien évidemment pour la population. Là, nous avons parlé de chiens, mais il pourrait s'agir d'êtres humains.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Vous voulez une explication de vote, Monsieur POZZO di BORGIO ? Je vous donne la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est une affaire qui concerne évidemment les enfants, les personnes, comme le dit Mme LEPETIT, donc nous voterons ce vœu. Mais je voudrais aussi insister sur l'urgence. Je trouve qu'on laisse trop de temps à l'Electricité de Paris à régler ce problème. C'est un problème grave, et il faudrait avoir beaucoup plus d'autorité, Madame LEPETIT, pour aller beaucoup plus vite. C'est la raison d'être de ce vœu, qui insiste sur l'urgence dans cette affaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 12).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Agence parisienne du climat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la 4e Commission, en commençant par le vœu n° 27, qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Il porte sur l'Agence parisienne du climat. Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. C'est Mme de CLERMONT-TONNERRE qui va le présenter en une minute et M. BAUPIN lui répondra.

Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de sa séance d'octobre 2007, notre Assemblée a voté à l'unanimité le Plan climat de la Ville de Paris, formalisant ainsi l'engagement de la Municipalité dans la lutte contre le dérèglement climatique.

L'une des mesures emblématiques de la mise en œuvre de ce plan portait sur la création d'une agence parisienne du climat. Telle que vous nous l'avez présentée, cette agence avait vocation à être un instrument majeur de mobilisation des acteurs intervenant à l'échelle parisienne sur les questions de climat et d'énergie.

En décembre 2007, à l'occasion du budget primitif 2008, vous nous aviez confirmé la création pour 2009 de ce guichet unique, pôle d'expertise et de ressources. Cette instance devait sensibiliser, informer, conseiller les Parisiens sur toutes les questions et les dispositifs se rapportant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Plus de deux ans après les annonces faites dans le cadre du Plan climat, le projet semble s'être enlisé.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'informer notre Assemblée sur l'état d'avancement de l'Agence parisienne du climat, en particulier sur la structure juridique de ce guichet unique, sur ses champs d'intervention précis, sur sa localisation, sur le financement nécessaire à sa création et à son fonctionnement et surtout, surtout, sur la date de son ouverture aux Parisiens.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Monsieur le Maire.

Comme l'a indiqué Mme de CLERMONT-TONNERRE, qui suit ce dossier avec beaucoup d'assiduité, c'est moins un vœu qu'une question, même si elle est présentée dans le cadre des vœux. Elle est posée aujourd'hui sur l'Agence parisienne de l'énergie et du climat. Je vais donc essayer de donner le maximum d'informations, en n'étant pas trop long, sur l'avancement de ce dossier.

Tout d'abord pour dire que la forme juridique de l'agence a fait l'objet d'une étude juridique. Ce n'était pas si simple de savoir comment associer le maximum de partenaires, y compris des partenaires économiques, à une agence tout en garantissant le fait que ses services soient gratuits et n'entrent pas en concurrence avec des activités conduites sur le territoire parisien, pour réduire le dérèglement climatique. La forme la plus adaptée, qui est aujourd'hui celle qui se met en place dans un certain nombre d'agences en France, est tout simplement celle de l'association à but non lucratif loi 1901. C'est le principe que nous avons retenu.

Pour ce qui concerne les missions, je pense que vous le savez déjà, puisque plusieurs documents ont été publiés, y compris le Bleu climat. Je vais en rappeler globalement les missions. C'est d'abord un guichet unique d'information et de conseil, d'aide à l'élaboration de projets d'amélioration énergétique, à la constitution de dossiers de financement, etc., qui sont destinés aux Parisiens, en tant que particuliers, mais aussi aux acteurs du territoire, notamment aux professionnels. C'est la première mission.

La deuxième mission est une mission de veille, de structuration, de mise en réseau et d'information des Parisiens et des partenaires socioéconomiques sur tous les aspects qui concernent le Plan climat, qu'il s'agisse des créations d'emplois éco-activité, des techniques et bonnes pratiques par le biais d'outils pédagogiques, qu'il s'agisse de développer des partenariats au niveau local, national et européen avec d'autres agences de ce type.

Enfin, troisième mission, c'est une mission d'expertise sur les techniques et les pratiques innovantes, car comme vous le savez, c'est un domaine dans lequel aujourd'hui beaucoup de progrès sont faits, tout simplement sous la pression des faits qui font qu'aujourd'hui tout le monde a bien conscience qu'il est nécessaire d'avancer très vite en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Il est donc évidemment très important de se tenir informé de l'ensemble des innovations pour pouvoir utiliser les meilleures, voire éviter des erreurs si elles étaient effectuées dans d'autres domaines.

Nous avons ensuite travaillé à réunir un certain nombre de partenaires, qui sont intéressés. D'ores et déjà, un certain nombre d'entre eux nous ont fait savoir qu'ils sont très intéressés par la création de cette agence. On peut citer la Caisse des dépôts, les énergéticiens tels qu'E.D.F., la C.P.C.U., les S.E.M. de logements sociaux, etc. C'est donc un certain nombre de partenaires qui sont d'accord pour participer à cette agence. Nous sommes en train de recruter un chargé de mission, qui s'occupera de la préfiguration de cette agence, de façon à entrer en phase opérationnelle.

Et puis, je peux vous dire pour terminer qu'une délibération interviendra, probablement au printemps, pour adopter de façon définitive, les statuts et la localisation de l'agence.

En conclusion, je dirai simplement que, comme vous, je regrette que cela prenne autant de temps. C'est extrêmement compliqué de créer des structures nouvelles à Paris, et plus globalement sur des domaines innovants, sur lesquels une évolution de la législation est en cours. Nous travaillons à la fois avec l'A.D.E.M.E., qui n'a pas complètement précisé ses intentions, notamment en ce qui concerne les espaces Info énergie et les postes concernés, mais aussi avec la Commission européenne qui envisage d'apporter des aides supplémentaires pour la création de telles agences mais qui n'a pas finalisé ses décisions.

On est donc dans un domaine qui connaît une certaine fluctuation en matière juridique, ce qui ne nous aide pas à avancer rapidement. Je pense avoir apporté les éléments d'information que vous souhaitiez avoir, qui sont ceux dont je dispose aujourd'hui, et donc le vœu présenté n'a plus réellement d'objet.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je me tourne vers Mme de CLERMONT-TONNERRE, vous avez eu des réponses assez complètes, je ne sais pas si elles vous satisfont ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je remercie M. BAUPIN pour les éléments de réponse qu'il a bien voulu m'apporter. Deux points encore mériteraient d'être précisés, la date d'ouverture de l'agence du climat et sa localisation, car je ne peux imaginer qu'aucun site ne soit défini pour l'implantation de cette agence.

Si vous pouvez me répondre sur ces deux points je retire mon vœu, sinon je le maintiendrai.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, deux phrases brèves.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Une pour dire que s'agissant de la localisation, plusieurs sites aujourd'hui sont explorés, donc je ne peux pas être plus précis. Quant à la date, ce sera avant l'été 2010.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je crois, Madame de CLERMONT-TONNERRE, que vous avez toutes les réponses.

Donc votre vœu est retiré, c'est bien cela ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui.

2010, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne."

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SGCP 1. Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne".

C'est M. CONTASSOT qui s'est inscrit, et c'est Mme ERRECART qui répondra.

Monsieur CONTASSOT, vous avez 5 minutes au maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Comme toujours.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir une délibération sur cette question, puisque je dois le rappeler, nous avions déposé lors du dernier conseil un vœu, pour demander précisément qu'il y ait ce type de travail.

Alors, la question est à la fois de forme et de fond.

De forme d'abord, parce que le règlement du Conseil est tel qu'aujourd'hui seuls deux groupes peuvent faire des propositions de mission ; et 2 groupes ayant plus de 26 membres. Donc, soit on considère que les autres groupes sont interdits de propositions, soit il faut qu'évidemment on passe un accord préalable avec tel ou tel sous groupe ou groupe, des deux groupes majoritaires.

Comme nous refusons d'aller demander à des gens de l'U.M.P.P.A. de signer une proposition avec nous, il nous semble plus logique que le débat ait lieu publiquement à travers un vœu, et on ne peut que regretter de ce point de vue-là, que la majorité ait refusé d'avoir un vœu en commun et que ce soit l'opposition qui obtienne gain de cause. Nous aurions préféré qu'il y ait un accord au sein de la majorité pour mettre en œuvre une telle mission. Cela nous aurait semblé plus conforme à ce que nous pensons être un travail intelligent au sein de la majorité.

Deuxième élément de fond, nous avons souhaité que la mission porte sur un certain nombre de thèmes assez précis, et là nous avons quelques hésitations sur le périmètre exact de la mission tel que formulé dans le projet de délibération, faisant mention des effectifs et de la gestion sans définir dans quel domaine on va travailler. Cela peut être la totalité de la gestion de la politique des Ressources humaines, ce qui donne une absence de perspectives et pourrait entraîner des délais à n'en plus finir. Et donc, la encore nous regrettons un peu que ce n'ait pas été mieux sérié comme nous l'avions proposé dans notre vœu.

Cela étant, évidemment nous sommes, je l'ai dit, satisfaits que ce travail soit entamé et donc nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Oui, et M. François DAGNAUD complétera sur les questions de forme s'il le juge utile.

J'ai répondu à votre vœu qu'il n'y avait pas d'opposition de principe, mais que je n'en voyais pas l'opportunité à court terme.

J'assume tout à fait ce qui a été dit, car nous avons effectivement un certain nombre de discussions sur les conditions de travail notamment avec les syndicats. Nous avons une négociation en cours sur un accord de méthodes concernant les évolutions organisationnelles. Je vous ai répondu que dans ces conditions, l'urgence de constituer cette mission ne m'apparaissait pas.

Pour autant, le règlement du Conseil de Paris prévoit la possibilité de réunir des missions d'information à partir du moment où 28 conseillers de Paris le demandent.

Donc voilà nous le ferons. Cela dit, je sais que deux missions sont déjà en cours, et donc j'espère que nous pourrions engager cette mission dans trois mois, de façon que nous puissions terminer nos travaux dans un délai raisonnable à savoir en octobre prochain, pour une présentation au Conseil de Paris au mois de novembre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame ERRECART.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, qui est en charge de l'organisation des travaux de notre Conseil.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je veux d'abord saluer le succès rencontré par les missions d'information et d'évaluation, dispositif novateur qui élargit les capacités d'investigation reconnues aux élus de notre Assemblée, mis en place dans le cadre du nouveau Règlement intérieur adopté ensemble au début de cette mandature. C'est en effet la quatrième M.I.E. qui est mise en place, et je veux rappeler à M. CONTASSOT que la mise en place de cette M.I.E. est régie par une procédure qui est clairement indiquée dans le Règlement Intérieur du Conseil de Paris, et qui prévoit qu'à la demande d'un sixième des membres de notre Assemblée, peut être demandée la mise en place d'une M.I.E. On est clairement dans ce cadre. Il n'est pas prévu que des M.I.E. soient mises en place par le biais de vœux, c'est tout.

En revanche, je rappelle que le groupe U.M.P.P.A. a signifié par écrit sa demande en présentant la liste des signataires nécessaires, le 11 décembre, donc avant même le débat budgétaire dans le cadre duquel le groupe des Verts avait pu émettre cette demande.

Je pense qu'il y a là une mauvaise connaissance des dispositifs qui régissent la mise en place des M.I.E. En tout cas, l'essentiel me semble être que cette M.I.E. étant mise en place chacun des groupes évidemment pourra tout à fait y participer.

Je rappelle enfin qu'il est arrivé d'ores et déjà, que des groupes dont les effectifs ne remplissent pas à eux seuls la condition du 1/6e des élus soient à l'initiative d'une mission d'information et d'évaluation.

On peut toujours envisager de les modifier, mais en l'état actuel des choses on est amené naturellement à respecter les procédures que nous avons élaborées et adoptées ensemble.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Peut-être juste un mot de M. Yves CONTASSOT pour se réjouir de l'existence de cette mission.

M. Yves CONTASSOT. - Notre vœu a été déposé avant le 11 décembre compte tenu de la date du Conseil.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président - L'important est que nous passions au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SGCP 1).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux épaves deux-roues.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, en commençant par le vœu n° 28 relatif aux épaves de deux-roues, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. C'est Mme Annick LEPETIT qui va le présenter en une minute, et M. François DAGNAUD qui répondra ainsi que le Préfet de police.

Madame Annick LEPETIT, vous avez la parole, une minute.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - En effet, c'est un vœu qui concerne les épaves deux-roues et particulièrement celles qui se trouvent aujourd'hui dans les parkings deux-roues. Celles-ci prennent la place des deux-roues. Nous allons mettre en place beaucoup de parkings deux-roues dans la mandature mais il faut aussi que cela puisse servir à tous.

Ces épaves, au-delà de l'aspect propreté, font souvent l'objet de plaintes des habitants et particulièrement auprès des maires d'arrondissement, dont un certain nombre m'ont d'ailleurs saisie ou fait part, quelquefois, du temps que mettent les services à enlever ces épaves.

Je sais qu'un travail est en train d'être conduit au niveau de la Ville avec la Préfecture de police pour que les services de la DPE disposent de plus de facilités pour enlever ces épaves, avec forcément le concours de la police et de la Justice, puisqu'il faut un agrément pour enlever ces épaves.

Je propose donc à travers ce vœu qu'il y ait bien évidemment une procédure si possible harmonisée entre tous les arrondissements et que cela puisse se faire dans un cadre qui existe déjà, avec un outil qui existe déjà, qui a le mérite d'être tripartite : le contrat local de sécurité, pour que les maires d'arrondissement qui le souhaitent puissent ajouter une fiche action.

Pourquoi fais-je cette proposition ? Tout simplement parce que le contrat local de sécurité fait l'objet d'un bilan annuel et ensuite, que cela permet de rassembler tous les partenaires et de rendre compte. Je pense que c'est une façon de faciliter les choses de façon très concrète.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - En effet, nos citoyens comprennent mal, et à juste titre, reconnaissons-le, que ce qu'ils considèrent comme des épaves, notamment des deux-roues, restent pendant des mois sur les trottoirs de leur ville sans que personne ne semble s'en préoccuper.

Relayée par de nombreux élus d'arrondissement, dont Annick LEPETIT que je remercie, cette situation a amené le Maire de Paris à me confier en lien avec mon collègue Georges SARRE la responsabilité de mettre en place avec la Préfecture de police un protocole d'intervention qui donne aux équipes de la DPE les moyens juridiques et organisationnels d'une plus grande réactivité.

C'est maintenant chose presque faite. Les discussions en cours prévoient en effet qu'une liste de signalement d'épaves élaborée conjointement par la division territoriale de propreté et les mairies d'arrondissement dans le cadre de la coresponsabilité de la propreté soit transmise à la Préfecture de police puis au commissariat d'arrondissement afin d'organiser des tournées tripartites - DPE, mairies d'arrondissement, commissariats locaux - pour procéder à la caractérisation des épaves et au découpage des cadenas. En effet, Mme LEPETIT le rappelait à juste titre : c'est un pouvoir de police que de reconnaître et que de définir la situation ou le statut d'épave des deux-roues abandonnés sur l'espace public.

Ces épaves deux-roues reconnues comme déchets seront donc collectées par les services de la DPE et acheminées vers les déchetteries.

Les épaves quatre-roues resteront elles du ressort de la Préfecture de police. Il est prévu que deux tournées mensuelles soient planifiées dans chaque arrondissement.

Comme vous, je souhaite donc que cette procédure puisse être maintenant rapidement déployée et donne lieu à un échange formalisé d'engagement réciproque entre la Ville et la Préfecture de police en associant naturellement les mairies d'arrondissement et les commissariats locaux, en inscrivant ce dispositif dans les plans de propreté locaux et, le cas échéant, dans les contrats locaux de sécurité à la demande d'un des signataires et naturellement, avec l'accord de tous.

Sous réserve de ces précisions, j'émetts donc un avis favorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Monsieur le Préfet de police, juste un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Rien de particulier sauf une petite réserve sur l'inscription de cet accord, sur lequel il y a unanimité, dans les contrats locaux de sécurité puisque le cœur de cible de ces derniers devrait rester la prévention de la délinquance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 13).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la l'utilisation de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 29, qui est relatif à la l'utilisation de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux, vœu déposé par le groupe "Les Verts".

C'est M. BOUTAULT qui va le présenter et M. DAGNAUD qui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les épisodes neigeux à Paris entraînent la nécessité de répandre du sel sur la voirie et du sable sur la chaussée, mais les conséquences des projections de ce mélange, et en particulier du sel sur les arbres, sont catastrophiques car le chlorure de sodium est un élément très corrosif qui s'attaque aux racines, ce qui accroît considérablement le taux de mortalité des arbres et nécessite de mettre en place des campagnes d'abattage au printemps.

Si on prend en compte l'aspect esthétique, la neige fait la joie des enfants et pourtant, en quelques heures, en raison de ce traitement, elle se transforme en une horrible boue grise en se mélangeant au sable et au sel.

Certaines communes utilisent des procédés alternatifs comme l'épandage de copeaux de bois, qui semble tout aussi efficace. Ce matériel présente en outre l'avantage d'être plus écologique, plus esthétique, moins onéreux et plus léger à transporter.

Je souhaitais, par l'intermédiaire de ce vœu déposé par le groupe des Verts, que la Ville expérimente ou mène une étude sur la possibilité d'utiliser des moyens alternatifs au salage, et notamment les copeaux de bois tel que cela semble être utilisé avec efficacité dans d'autres communes en Europe.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur DAGNAUD, sur ces copeaux de bois ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je souhaite en premier lieu rendre un hommage appuyé aux équipes et aux agents de la DPE qui se sont remarquablement mobilisés et ont fait preuve d'une grande réactivité en intervenant dans des conditions climatiques difficiles, souvent de nuit, afin de rendre la ville praticable pour les Parisiens à l'occasion des épisodes neigeux particulièrement nombreux cette année.

Il est vrai que le matériau le plus utilisé sur la voirie parisienne, chaussées et trottoirs, pour accélérer la fonte de la neige, est le sel. Pour autant, d'ores et déjà, les sites végétalisés et les bandes non stabilisées sont de préférence sablés afin d'en préserver les éléments végétaux.

Dans son souci de remplir sa mission de service public et de préserver l'environnement à des conditions économiques acceptable, la DPE étudie actuellement des solutions nouvelles qui pourraient être partiellement expérimentées, mais chacun mesure que les facilités d'approvisionnement en copeaux de bois ne sont pas les mêmes à Paris qu'en Suisse ou au Canada.

J'ajoute que les expériences suisses auxquelles vous vous référez ont démontré leur efficacité sur des voies à faible circulation automobile ; leur efficacité à Paris, ville à fort trafic, devra donc être vérifiée.

Je crois néanmoins intéressant de pousser plus avant une opération pilote, et sans présager de ses résultats, j'é mets un avis favorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 14).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service public de la propreté de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 30 relatif au service public de la propreté de Paris, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est Mme DOUVIN qui va le présenter et M. DAGNAUD qui va répondre.

Mme Laurence DOUVIN. - La propreté de la voie publique est bien sûr une préoccupation constante et incontournable des Parisiens. Rappelons-nous qu'en juillet 2008, quand nous avons eu ici un débat en Conseil municipal sur le choix de mode de gestion de la collecte des déchets, la Municipalité s'était engagée à affecter des agents supplémentaires aux missions d'entretien de l'espace public.

Lors du vœu de l'Exécutif adopté lors de ce même débat, selon lequel les renforcements d'effectifs doivent être affectés en fonction des besoins de traitement et en complément des actions de mobilisation des usagers pour la prévention des souillures, il y a eu une nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers dans les 3e et 19e arrondissements. Cette nouvelle organisation a libéré des personnels.

Nous demandons donc au Maire de Paris de réaffecter ces personnels dans les arrondissements parisiens, y compris à l'Ouest, afin de renforcer les effectifs dévolus au nettoyage des rues.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bravo, Madame DOUVIN : 58 secondes !

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Votre vœu, chère collègue, fait référence à celui effectivement voté par notre Assemblée en juillet 2008, évoquant l'adaptation des effectifs au besoin de traitement et le redéploiement des personnels affectés avant juin 2009 à la collecte dans le 3e et le 19e arrondissement.

Je vous confirme que les 3e et 19e arrondissements ont d'ores et déjà restitué les 58 emplois supprimés au budget 2010 en contrepartie des nouveaux marchés de collecte, alors même que le Conseil de Paris de juillet 2008 avait retenu le principe d'une stabilisation des effectifs du 19e arrondissement, longtemps sinistré, afin de rattraper les retards accumulés.

Nous apprécions à sa juste valeur la demande des élus U.M.P.P.A. qui réclament à Paris ce qu'ils condamnent partout ailleurs, à l'image du Président de la République et du Premier Ministre, à savoir des emplois publics supplémentaires, mais nous entendons bien rester, nous, dans une totale cohérence et une grande honnêteté vis-à-vis des Parisiens et des élus qui, sur le terrain et dans les 20 arrondissements, partagent désormais avec nous le copilotage de la propreté et nous entendons donc bien respecter quelques principes.

D'abord, premier principe, le Maire de Paris, vous le savez, a souhaité engager un copilotage de la propreté qui associe les mairies d'arrondissement à la définition des objectifs et à l'affectation des moyens. Les maires qui verraient évoluer les moyens affectés à leur arrondissement seraient donc naturellement associés à ces évolutions, ainsi d'ailleurs que les partenaires sociaux.

Second principe, ces éventuelles évolutions ne pourraient que contribuer à corriger les éventuelles disparités entre arrondissements telles que léguées par l'histoire de cette Ville et certainement pas à les accentuer.

En tout état de cause, vous connaissez ma conviction que je crois d'ailleurs de plus en plus largement partagée sur les bancs de notre Assemblée, l'amélioration durable de la propreté ne se réduit pas à la seule question du toujours plus d'effectifs, elle passe aussi et peut-être surtout par une plus grande efficacité du service public, par des politiques locales de prévention des souillures, c'est-à-dire par le traitement localisé des points noirs, et la sensibilisation et la verbalisation des pollueurs désormais effectuées en lien étroit avec les mairies d'arrondissement.

Je suis donc amené à ne pas proposer à l'Assemblée d'adopter le vœu tel que rédigé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, DEVE 31 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur le plateau Joffre du Champ de Mars (7e).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation de manifestations sur le Champ de Mars.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DEVE 31, sur lequel le vœu n° 31 a été déposé par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit de la signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur le plateau Joffre du Champ de Mars dans le 7e arrondissement.

M. POZZO di BORGO interroge Mme GIBOUDEAUX.

M. Yves POZZO di BORGO. - S'agissant des problèmes existant sur le Champ de Mars, notre groupe, comme l'ensemble du Conseil de Paris, est mis devant le fait accompli à l'occasion de ce projet de délibération qui porte sur un sujet très sensible, alors que le Conseil de Paris s'est déjà prononcé, pour la plus grande vigilance et l'organisation de la concertation la plus large après les événements récents déplorés sur le plateau Joffre.

Notre groupe attire l'attention du Conseil de Paris sur l'effondrement d'une partie du parquet d'exposition en raison de l'usure du sol du plateau Joffre dont les conséquences auraient pu être graves sur le public et les incidents qui ont marqué cette manifestation : utilisation du plateau comme parking par un voiturier aux services payants. C'est un peu surprenant.

Compte tenu de la recrudescence des demandes d'occupation du Champ de Mars, afin de limiter l'occupation de cet espace à des opérations exceptionnelles et dont l'impact sur l'espace sera strictement encadré, nous souhaitons, en ce qui concerne les autorisations sur ce Champ de Mars, que l'on ait un peu de vigilance.

On fait un peu n'importe quoi ; cette manifestation commerciale ne devait pas y être, ce n'est pas normal. On l'avait mise à l'époque, il y a très longtemps, sur les quais ; revenir sur le Champ de Mars, ce n'est pas sérieux. Je ne comprends pas pourquoi cette autorisation a été donnée.

Nous demandons dans ce vœu qu'il y ait une interdiction absolue d'implantation sur les pelouses et espaces verts plantés, parce que cela coûte cher, et Mme GIBOUDEAUX pourra nous dire combien cela a coûté...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - L'heure tourne, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Deuxièmement, que nous interdisions toute manifestation commerciale sur l'ensemble du Champ de Mars.

C'est un peu de bon sens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est fait référence aux événements qui sont organisés sur le Champ de Mars et le plateau Joffre.

La Ville s'efforce de limiter au maximum les manifestations sur le Champ de Mars et de les circonscrire au plateau Joffre. Vous faites référence à l'organisation du Salon des Antiquaires et nous avons tout à fait conscience de l'impact négatif que peuvent avoir ce genre de manifestations.

Dans votre vœu, vous adoptez une position plus systématique, car vous demandez l'interdiction des manifestations à la fois sur le plateau Joffre et sur les pelouses du Champ de Mars.

Des manifestations organisées par l'Etat et qui ne dépendent donc pas uniquement de la Ville se font chaque année et ont aussi un impact tout à fait négatif sur le Champ de Mars. Nous n'avons pas souvent le choix ; nous subissons beaucoup ces manifestations.

Vous faites référence à un comité de suivi du Champ de Mars. Un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la façon d'améliorer ces organisations pour avoir un impact moins négatif, à la fois pour les riverains et pour ce que peuvent supporter le Champ de Mars et le plateau Joffre.

Nous avons proposé à notre dernière réunion du 19 janvier de mettre en place une commission d'examen des demandes de manifestations regroupant la mairie d'arrondissement, les cabinets des adjoints et les directions de la Ville concernées. Cette commission, dont le principe doit encore être acté par le Maire de Paris, aurait, comme pour les Champs-Élysées, un avis consultatif, mais devrait permettre de parvenir à une position consensuelle pour la plupart des demandes.

Cela a été très bien accepté par tous les membres du groupe de travail des commissions qui se sont mises en place ; je pense que c'est une piste, en tout cas, que l'on doit approfondir.

Par ailleurs, je voudrais vous dire qu'il y a des manifestations parfois associatives ou à l'initiative de la Mairie de Paris qui sont plutôt bien organisées et qui n'ont pas forcément un impact négatif sur le site.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas avoir une position tout à fait systématique et toutes ces demandes doivent être regardées très finement par cette commission.

C'est pour cela que je vous demande de retirer votre vœu.

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence*).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, retirez-vous votre vœu ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui.

Je remercie Mme GIBOUDEAUX.

Si on parvient assez vite à des résultats, et je vous demande justement d'agir un peu dans l'urgence dans cette affaire, ce sera vraiment une bonne initiative, un bon résultat du groupe de travail.

Je vous fais confiance, peut-être pas sur le deuxième vœu mais on y reviendra, et je retire le vœu en fonction de ce que vous m'avez dit là.

On verra peut-être par la suite s'il faut y revenir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc vous retirez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 31).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la protection du site du Champ de Mars.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délimitation.

J'en profite pour vous dire que nous allons, si vous le voulez bien, finir la 4e Commission et nous suspendrons ensuite.

Nous sommes maintenant au vœu n° 32 relatif à la protection du site du Champ de Mars qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

Vous n'avez qu'une minute, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, entre le 24 janvier et le 2 février 2010, 150 arbres du Champ de Mars ont été vandalisés. Ces incidents posent une nouvelle fois la question de la sécurité aux alentours du Champ de Mars et de la protection du site.

Un vœu de l'Exécutif adopté par le Conseil de Paris sur proposition du groupe Centre et Indépendants en juillet 2008 prévoyait d'étudier les aménagements possibles des lieux en vue de renforcer la sécurité en concertation avec M. Georges SARRE qui avait ultérieurement organisé une réunion de travail sur la question.

Je me souviens très bien qu'oralement, j'avais demandé qu'on étudie la possibilité de fermeture du Champ de Mars.

Je regrette que cette réflexion sur la fermeture possible du Champ de Mars n'ait pas été menée. L'idée était non pas de le fermer, mais d'étudier cette hypothèse, notamment à partir de 1 heure du matin jusqu'à 5 heures du matin.

Je regrette, Madame GIBOUDEAUX, que, publiquement, vous ayez dit que cette étude était inimaginable.

Par ailleurs, je voudrais ajouter que l'éclatement des services de protection de la Ville entre DPP et DEVE ne facilite rien.

J'ose espérer que dans votre groupe de travail, nous puissions aborder ce problème. Même si ce groupe de travail arrive en disant qu'il n'est pas possible de fermer le Champ de Mars, qu'on l'étudie ! C'est tout ce qu'on demande. C'est ce que M. SARRE m'avait promis oralement de faire et là, le groupe de travail ne le fait pas.

C'est le sens de mon vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous êtes dans les temps.

Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Monsieur POZZO di BORGO, nous avons fait d'abord deux réunions importantes, dont un diagnostic en marchant sur le site qui a pris deux heures avec tous les services de la Ville et il n'a pas été proposée lors de ces deux réunions, dans les groupes de travail et dans ce diagnostic en marchant, de mettre des grilles autour des pelouses du Champ de Mars.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je n'ai pas dit cela !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Non, mais la fermeture du Champ de Mars, c'est mettre des grilles autour des pelouses du Champ de Mars.

Cela n'a pas été proposé, donc je ne peux pas étudier quelque chose qui n'a pas été proposé.

Je vous rappelle que dans ces groupes de travail, les associations sont présentes, des associations très actives, et elles n'ont pas non plus fait cette proposition. Elles en ont fait d'autres qui n'ont pas été retenues mais pas cette proposition.

Monsieur POZZO di BORGO, je le dis, c'est inimaginable d'imaginer proposer à l'Architecte des Bâtiments de France, sur un site classé - parce qu'il s'agit bien d'un site classé -, de mettre des kilomètres de grilles...

M. Yves POZZO di BORGO. - Je n'ai pas dit cela !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Si, il s'agit de cela ! Fermer les pelouses du Champ de Mars, c'est bien mettre des kilomètres de grilles autour des pelouses, qui viendraient rompre la belle perspective que l'on a de l'Ecole militaire jusqu'à la Tour Eiffel. L'aspect paysage a été évoqué. Je m'étonne d'ailleurs que vous puissiez imaginer que les architectes des bâtiments de France puissent accepter ce genre de proposition sur un site classé.

D'une part, je pense qu'on a mis beaucoup de grilles et on met encore beaucoup de grilles dans la ville, avec les résidentialisations, avec l'installation des codes. Rajouter de nouvelles grilles dans l'espace public, en tout cas, personnellement, j'y suis totalement défavorable.

D'autre part, vous avez fait référence à des actes de vandalisme sur les arbres du site. En effet, d'autres dégradations du même type ont été signalées sur des arbres situés à l'intérieur de jardins. Cela n'a pas été seulement sur le Champ de Mars, c'est aussi sur des plantations d'alignement. Une enquête est en cours et je pense que l'on ne va pas mettre des grilles autour de chaque arbre vandalisé et encore doubler les grilles autour des arbres qui sont dans des jardins.

On est face à un acte de vandalisme, que je regrette beaucoup, qui nous pose beaucoup de problèmes, mais je pense que la police doit jouer son rôle et faire une enquête pour arrêter les personnes qui font ces actes de vandalisme tout à fait gratuits et très préjudiciables pour l'état des arbres.

Nous continuons à travailler. D'ailleurs, ce groupe de travail continue à travailler. Une prochaine réunion sera programmée.

On avance, et on avance avec des propositions qui peuvent être autres que mettre des grilles. Il y a des propositions tout à fait intéressantes du cabinet de M. Georges SARRE qui ne vont pas du tout dans ce sens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame, vous avez un problème.

C'est le même problème entre les...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Rapidement. Vous avez mis une minute tout à l'heure...

M. Yves POZZO di BORGO. - Attendez, Monsieur le Maire ! Attendez, c'est une affaire importante, j'en ai assez !

M. SARRE, publiquement - vous n'étiez peut-être pas là mais enfin, il y a des services qui peuvent noter -, m'a dit que l'on allait étudier l'aménagement et éventuellement la possibilité de fermeture. On n'est pas obligé de fermer avec des grilles, Monsieur SARRE.

Ne dites pas que personne ne l'a demandé ! M. SARRE a ajouté aussi que, dans ce groupe de travail, les présidents de groupe seraient présents, ce qui n'est pas le cas.

Vous faites cela avec vos services, Madame GIBOUDEAUX ! Alors, excusez-moi, sortez un peu de votre pesanteur intellectuelle ! Je ne demande pas que l'on ferme par des grilles, je demande simplement que l'on étudie cette possibilité. Vous ne voulez pas le faire !

Cela s'est fait aux Tuileries, cela s'est fait partout ! Excusez-moi, cela s'est fait dans beaucoup de villes du monde !

Étudiez, sortez de votre pesanteur intellectuelle, sortez de vos schémas classiques et étudions ! Peut-être que l'on arrivera au même résultat.

Voilà le problème !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, peut-être faut-il arrêter maintenant.

Merci.

Madame GIBOUDEAUX ? Non, c'est bon ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis négatif de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du terrain situé 6, rue du Colonel-Manhès dans le 17^e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à l'aménagement du terrain situé 6, rue du Colonel-Manhès dans le 17^e : c'est le groupe U.M.P.P.A. qui l'a déposé.

Madame Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il existe un espace non bâti de 88 mètres carrés situé 6, rue du Colonel-Manhès. C'est une parcelle dans un état d'abandon. Nous avons demandé que soit réalisé sur cette parcelle un jardin pédagogique pour les enfants du quartier.

Jusqu'à ce jour, aucune démarche n'a été entreprise. La maire du 17^e a écrit à Mme GIBOUDEAUX le 20 octobre 2009 à ce sujet. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réponse.

Nous demandons donc que la Ville de Paris engage sur cette parcelle ce projet de jardin pédagogique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais rappeler que les demandes de jardin pédagogique et de jardin partagé se font suite à la demande d'arrondissements, d'associations, de collectifs qui demandent l'installation de ce type de jardin sur une parcelle.

A ce jour, je le regrette mais nous n'avons pas de demande associative pour faire ce type de projet.

Néanmoins, il serait intéressant d'étudier l'installation d'un jardin pédagogique et/ou partagé, parce que je pense qu'il faut aussi s'ouvrir à cette éventualité. J'attends une proposition venant d'une association du 17^e et nous la regarderons tout à fait favorablement.

En attendant, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement va essayer d'apporter un embellissement de cette parcelle, fleurir, peut-être faire une prairie, avant d'installer ce projet.

Donc, un avis favorable si on peut ajouter "jardin pédagogique ou partagé".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, êtes-vous d'accord ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis d'accord.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 15).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du patrimoine arboricole de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 34 relatif à la préservation du patrimoine arboricole de Paris, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous conscients de l'apport environnemental des arbres parisiens, tant pour la biodiversité et la baisse des températures que pour la qualité des paysages de nos rues. Nous avons tous présente à l'esprit la déclaration de l'O.N.U. proclamant 2010 "année internationale de la biodiversité" et alertant l'opinion publique sur les conséquences du déclin de la biodiversité.

Or, à Paris, l'état de nos plantations d'alignement devient inquiétant.

Ainsi, Monsieur le Maire, alors que nous subissons actuellement une augmentation du nombre d'abattages du fait des maladies qui touchent certaines essences, du vieillissement de grands alignements et du fait de l'impact des épisodes de sécheresse et de salage, vous ne semblez pas prendre la mesure de la situation. Les crédits 2010 pour les plantations d'arbres sont inversement proportionnels aux besoins. En l'état actuel des choses, non seulement ils ne suffiront pas à remplacer les arbres abattus cet hiver mais, en plus, le nombre de plantations nouvelles devra être revu à la baisse.

Cette situation s'inscrit, Monsieur le Maire, en contradiction avec vos ambitions d'atteindre les 100.000 arbres d'alignement et de devenir "un écologiste de l'action" ainsi que vous l'avez annoncé lors de vos vœux 2010 aux élus.

Pour être concrets et afin d'enrayer les menaces qui pèsent sur le patrimoine arboricole de nos rues, nous vous demandons :

- d'une part, de prendre l'engagement que les crédits nécessaires au remplacement systématique de chaque arbre abattu et à la réalisation des plantations supplémentaires attendues dans les arrondissements seront bien inscrits au budget supplémentaire 2010 ;

- et, d'autre part, de répondre favorablement à notre demande de communication de la cartographie sanitaire des arbres pour chaque arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - L'Exécutif partage tout à fait les préoccupations de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE concernant l'avenir du patrimoine arboricole de Paris. Les arbres jouent, en effet, un rôle clé pour améliorer la qualité de vie dans une capitale aussi dense que la nôtre et pour lutter, comme vous l'avez dit, contre la pollution et le dérèglement climatique.

Une augmentation du budget alloué aux plantations a d'ailleurs été actée à l'occasion du budget 2010 en décembre dernier, ce budget ayant été relevé de 200.000 euros.

Je voudrais, par ailleurs, vous rassurer.

Le patrimoine arboricole de la Ville de Paris fait l'objet d'un suivi régulier et approfondi par les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, avec deux tournées d'inspection par an qui permettent d'établir les arbres qui devront, à une échéance plus au moins longue, être abattus.

J'ai, par ailleurs, demandé à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement de réfléchir face au vieillissement de nombre d'arbres d'alignement, au développement des maladies cryptogamiques, à la multiplication des périodes de stress climatique et au phénomène d'îlots de chaleur, à la nécessité d'approfondir la réflexion à la fois sur la manière de planter les nouveaux arbres (taille de la fosse, âge du nouvel arbre), au type d'essence adaptée et, enfin, à la nécessité de mettre en place un plan de gestion arboricole à 10 ou 15 ans pour les arbres d'alignement, comme ce qui a été mis en place sous la précédente mandature dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Une fois que cette réflexion aura abouti, je vous propose que le Service de l'arbre procède à une présentation en 4e Commission.

En attendant, je vous précise que le remplacement des arbres abattus et les plantations sont assujettis aux contraintes des périodes de plantation requises pour une bonne reprise des arbres, à savoir entre novembre et la mi-avril, ce qui limite techniquement les possibilités d'intervention.

Il est donc trop tôt pour apprécier si le budget actuellement disponible en 2010 pour les plantations d'arbres sera suffisant ou non pour financer les plantations d'arbres nécessaires.

Je vous propose donc d'en reparler en juillet au moment du débat sur le budget supplémentaire et, en attendant, de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je maintiens mon vœu jusqu'à l'examen du budget supplémentaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Comme le vœu est maintenu, je le mets aux voix, à main levée, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'abattage d'arbres à la "cité des artistes" dans le 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va examiner le vœu n° 35, relatif à l'abattage des arbres, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire.

La Cité des artistes est un lieu magnifique de Montmartre et les habitants du quartier s'interrogent sur l'avenir de cette cité, de manière globale et plus particulièrement sur l'avenir du bois montmartrois.

Madame GIBOUDEAUX, pour avoir des informations importantes pour la population dans les heures et les jours qui viennent, j'aimerais savoir quelle est la position officielle de la Mairie de Paris sur l'abattage éventuel d'arbres dans le bois montmartrois, et à l'occasion savoir le nombre d'arbres que vous comptez abattre et remplacer dans l'année 2010 dans le 18e arrondissement et à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GIBOUDEAUX...

Mme Fabienne GIBOUDAU, adjointe. - Pour ce qui concerne le nombre d'abattages prévus en 2010 à Paris, et plus spécifiquement dans le 18^e arrondissement, je ne puis vous répondre. Le nombre précis ne pourra être arrêté qu'une fois connu le résultat des deux tournées d'inspection annuelle, devant permettre d'identifier les arbres malades ou dépérissant.

S'agissant des arbres de la Cité des artistes abattus en 2009, ils ont fait l'objet d'une procédure d'urgence pour des raisons de sécurité.

Vous m'interrogez enfin sur l'avenir du bois de la Cité des artistes. Je précise que cette parcelle comporte au P.L.U. un espace vert protégé, la couvrant en totalité, à l'exclusion de certains bâtiments qui sont également protégés au titre du même document.

Je vous rappelle également que la modification d'un espace vert protégé n'est autorisée qu'à la condition que la superficie réglementaire du site soit conservée, qu'il n'y ait pas de diminution de la pleine terre, que l'unité générale et la qualité de l'espace vert protégé soient maintenues ou améliorées.

L'avenir du bois montmartrois n'est donc pas menacé et je propose, en conséquence, de retirer votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, je crois que vous allez retirer le vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je prends bonne note, Madame GIBOUDAU, et je retire mon vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins, et il a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire.

J'ai déposé ce vœu car de nombreux promeneurs parisiens et des jardiniers de la Ville nous font part de la situation des corneilles, qui devient problématique dans les parcs et jardins de la Capitale.

Depuis trois ans, on observe une forte augmentation de la présence de ces oiseaux et celle-ci provoque de réelles nuisances, tant sur le plan de la biodiversité que de la propreté.

La Mairie a tenté de résoudre le problème, en apposant des plaques de plexiglas sur les poubelles, à l'extérieur des parcs, mais sans parvenir à résoudre les nuisances existantes. Car elles ont bien souvent déplacé les nuisances de propreté sur les abords directs de ces parcs.

Ces corneilles entraînent, par ailleurs, une dégradation importante des parterres et des pelouses. Mais cette prolifération, avec laquelle ces corneilles prennent le pas sur les autres espèces, tend aussi à rompre les équilibres de la biodiversité. Elles auraient ainsi développé une certaine agressivité et se seraient approprié ces territoires, au détriment d'espèces plus faibles.

Or, ce phénomène semblerait être autoentretenu par la difficulté de la gestion des déchets dans les parcs et jardins, qui favoriserait la colonisation par les corneilles. C'est pourquoi je pense que la Mairie doit étudier cette problématique pour s'attaquer dès à présent à cette situation.

Je propose que soit mis à l'étude l'impact de l'augmentation de la population des corneilles sur la biodiversité, ainsi qu'un renforcement de l'information dans les parcs et jardins sur la nécessité du public de respecter les règles de la propreté, l'intensification de la réduction des déchets dans les parcs et jardins, notamment par l'installation de conteneurs fermés et l'équipement de plaques en plexiglas pour les poubelles aux alentours des parcs et jardins.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GIBOUDAU.

Mme Fabienne GIBOUDAU, adjointe. - Afin de limiter la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins, due à la présence de déchets, les agents de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement rappellent régulièrement aux usagers les termes du règlement affiché aux entrées de chaque jardin et les invitent à déposer leurs détritiques dans les réceptacles prévus à cet effet.

Ce volet du règlement est bien sûr repris dans le nouveau règlement en cours d'élaboration, en association avec les maires d'arrondissement. Les réceptacles de propreté sont, par ailleurs, vidés très régulièrement pour éviter notamment que les corneilles n'y trouvent de la nourriture.

Il n'est pas possible enfin d'installer, vous le savez, des conteneurs fermés dans les espaces verts en raison des consignes de sécurité du plan "Vigipirate".

Concernant la pose de tube en plexiglas autour des poubelles, ce dispositif a été expérimenté dans plusieurs jardins : le parc Montsouris dans le 14^e arrondissement et le jardin de l'Intendant dans le 7^e arrondissement.

Il est trop tôt cependant pour apprécier l'efficacité de cette approche, sachant que les corneilles, d'abord décontenancées, ont commencé à passer par le haut des poubelles plutôt que de crever le sac en plastique au niveau du sol. Vous savez, nous avons à faire à des animaux très intelligents et qui s'adaptent à toutes les contraintes.

Il faut donc être sûr de l'efficacité de cette technique, qui a un coût important, avant de l'étendre dans tous les jardins ou à proximité. Comme vous le savez aussi, un nouveau prototype de poubelles pour l'espace public et les jardins est actuellement à l'étude, en lien avec la Direction de l'Urbanisme. Dans le cadre de la conception de ce nouveau modèle, la problématique des nuisances engendrées par la présence des corneilles a été intégrée à la réflexion.

Pour toutes ces raisons, Madame, je vous demande de retirer votre vœu, car il n'est pas possible d'installer partout ces plaques en plexiglas, en tout cas, face aux contraintes de "Vigipirate" d'avoir des poubelles complètement fermées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GASNIER, vous retirez le vœu ?

Mme Fabienne GASNIER. - Je souhaiterai malgré tout le maintenir puisque j'ai demandé aussi l'étude de cette nouvelle population d'oiseaux, qui pose quand même des problèmes, comme je le disais dans mon vœu, sur la biodiversité et la propreté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DPE 8 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI Beaugrenelle en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), une installation de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle à Paris (15e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 8 et la parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à rendre un avis à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 15e arrondissement du 30 novembre au 16 décembre.

Cette enquête porte sur la demande de la S.C.I. "Beaugrenelle" d'effectuer un pompage de mise hors d'eau des futurs sous-sols du centre commercial. Cette délibération a un caractère essentiellement technique, et l'avis qui nous est proposé est favorable. Donc tout cela ne devrait normalement pas entraîner qu'on y passe beaucoup de temps.

Mais dès que le centre commercial Beaugrenelle est concerné, on voit depuis plusieurs années les forces les plus conservatrices s'exprimer très largement et trouver le relais complaisant de la mairie du 15e arrondissement.

De ce point de vue, si l'U.M.P. a parfois cherché à se présenter sur certains dossiers liés à la modernisation de Paris depuis 2008, comme moins immobiliste que sous la précédente mandature, elle a décidément du mal à le faire sur le dossier Beaugrenelle.

L'avis, que nous sommes appelés à donner aujourd'hui, a suscité dans le 15e arrondissement des interrogations qui m'apparaissent largement excessives, voire pour certaines d'entre elles ridicules, mais sur lesquelles je souhaite néanmoins que toutes les réponses soient données, afin que les procès d'intention cessent, ou en tout cas soient rendus plus difficiles, car je ne me fais aucune illusion sur la bonne foi de certains des acteurs de ce débat.

En prévision de cette séance, la plupart des conseillers de Paris ont donc reçu un courrier alarmiste sur le sujet. Nous avons eu droit au dernier Conseil d'arrondissement à une intervention de Mme POIRAULT-GAUVIN, si j'ose dire de la même eau que l'intervention qu'elle va, j'en suis sûr, de nouveau nous infliger tout à l'heure.

Voici donc quelques questions sur lesquelles il est souhaitable d'avoir des réponses.

Sur la forme, notre Conseil délibérerait, paraît-il, hors délai. J'ai cru comprendre que la Préfecture a saisi la Ville trop tardivement pour que cette délibération ait pu être présentée à notre Conseil en décembre, mais qu'en est-il de cette objection ?

Sur le fond, le courrier dont je faisais état prétend qu'il s'agit de rien moins que de pomper la nappe phréatique dite de l'Albien, réserve stratégique de Paris, et de rejeter dans la Seine un million de mètres cubes d'eau potable par an.

Une vérification élémentaire établie que la nappe phréatique de l'Albien se trouve à 600 mètres de profondeur, alors que le pompage dont il est question se situe à 40 mètres. Comme je n'imagine pas, d'autre part, que les services de la Ville pourraient accepter que l'on rejette dans la Seine les réserves d'eau potable de Paris, pourrait-on confirmer ici qu'on ne parle pas du tout de la même chose ?

Il reviendra, au terme de la délibération, à la S.C.I. de vérifier la qualité des eaux rejetées dans la Seine. Il a aussi été reproché à la S.C.I. "Beaugrenelle" d'être à la fois juge et partie.

Après s'être plaint que l'on rejette de l'eau potable dans le fleuve, il peut paraître paradoxal de craindre que cette eau puisse polluer la Seine, mais la Droite du 15e arrondissement ne recule devant aucune contradiction pour inquiéter ses habitants et faire le procès de la Ville de Paris.

Merci donc d'apporter une réponse à cette objection.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est un scandale !

M. Claude DARGENT. - Enfin, les conclusions de l'enquête se veulent rassurantes quant au risque de tassement qu'aurait pu occasionner ce pompage. Non, les tours du front de Seine ne s'écrouleront pas, contrairement aux rumeurs les plus fort complaisamment propagées, notamment par Mme POIRAULT-GAUVIN sur son blog, ce monument de désinformation sur le 15e arrondissement.

S'agissant des immeubles plus anciens les plus proches, la délibération n'envisage que quelques tassements de faible amplitude dont l'incidence ne sera pas significative.

Peut-on donc être rassuré sur l'absence de désordres réels ?

Pour conclure, je profite de cette intervention pour souligner que nous avons ici un nouvel exemple de l'irresponsabilité de la Droite sur le dossier Beaugrenelle. Après avoir encouragé une multiplicité de recours contre les permis de construire du centre commercial, tous rejetés les uns après les autres par la Justice, l'U.M.P. s'indigne aujourd'hui du retard du chantier.

Or, il va de soi que les investisseurs sont contraints d'attendre que les recours soient purgés avant de pouvoir commencer à construire le centre commercial, et tout le monde comprendra ici que les banques mettent cette condition aux prêts élevés qu'elles devront consentir pour une opération coûteuse.

On ne peut pas, Mesdames et Messieurs les élus U.M.P. du 15e, d'un côté encourager les recours et de l'autre s'étonner que cela retarde les travaux.

Il faut le dire ici clairement : sans l'action néfaste de Philippe GOUJON, de Géraldine POIRAULT-GAUVIN et de quelques autres, le centre commercial serait déjà sorti de terre depuis longtemps.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur DARGENT, vous êtes au bout des cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Je suis sûr, et je conclus, que les habitants du 15e sauront s'en souvenir en temps utile.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame Géraldine POIRAULT-GAUVIN, présentez-vous en même temps le vœu 37 ?

C'est une proposition.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Cela n'a rien à voir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord, allez-y.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je remercie M. DARGENT d'avoir fait de la publicité pour mon blog : je n'en attendais pas autant ce soir.

Après ce tissu d'invectives, de critiques et de procès d'intention, je voudrais parler plus sérieusement de l'avenir de ce quartier.

Le label H.Q.E., haute qualité environnementale, garantit la maîtrise des impacts de construction sur l'environnement extérieur et cela, à partir d'une grille de lecture assez exigeante. La S.C.I. "Beaugrenelle" et les promoteurs du centre commercial Beaugrenelle, dès le lancement du projet, ont revendiqué l'obtention de ce label. D'ailleurs, la Mairie de Paris s'est appuyée sur cet argument pour soutenir très fortement le projet d'extension du centre commercial Beaugrenelle, dont le gigantisme, je dois dire, est fortement critiqué et contesté par les riverains, Monsieur DARGENT.

Or, que constatons-nous depuis le premier coup de pioche ? Les riverains ont déploré des nuisances en contradiction avec le label H.Q.E. : bruits, poussières, pollution, en raison du défaut d'arrosage, sans compter le retard dans le calendrier ; j'ai encore une lettre d'une autre association du quartier "Keller village" qui nous indique le 29 janvier 2010 : "Nous sommes accablés par le trafic intempestif des camions-bennes transportant de la ferraille". Je n'invente rien.

Aujourd'hui, nous examinons les modalités de pompage et de mise hors d'eau des sous-sols du futur centre commercial Beaugrenelle pendant sa phase d'exploitation, c'est-à-dire une fois qu'il sera terminé. Je rappelle qu'il est prévu de creuser trois niveaux de sous-sol sur l'îlot Verseau et quatre sous-sols sur l'îlot Pégase.

Or, les investisseurs demandent aujourd'hui l'autorisation de rejeter dans la Seine les eaux issues du pompage de la nappe d'eau qui sera située sous les futurs sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.

Trois remarques sur le fond.

D'abord, sur la qualité des eaux qui seront rejetées dans la Seine. Effectivement, Monsieur DARGENT, il est assez étonnant que soit laissé à la seule appréciation de la S.C.I. "Beaugrenelle" le soin de juger de leur qualité au regard de la pollution. Cette société sera juge et partie et je suggère que cette vérification soit confiée à un organisme totalement indépendant : c'est le minimum à exiger d'un chantier H.Q.E., et il serait même irresponsable de la part de la Ville de Paris de cautionner ce procédé. D'ailleurs, le silence en la matière serait bien coupable.

Deuxièmement, concernant l'étanchéité du caisson qui devra recueillir les eaux issues du pompage, il est difficile de croire que les autorisations d'urbanisme et les permis de construire aient pu être donnés par les services de la Ville sans que cette étanchéité soit garantie.

Troisièmement, sur l'impact géotechnique de la mise en place de cette installation de pompage, de l'aveu même de la Ville et des services techniques de la Ville, car c'est dans l'exposé des motifs qui révèle que la Ville ne connaît pas la profondeur des fondations des immeubles anciens situés à proximité du chantier. Je ne l'invente pas : c'est dans l'exposé des motifs, notamment rue des Quatre-Frères-Peignot et rue de l'Ingénieur Robert-Keller.

Soit c'est une plaisanterie, soit c'est un aveu grave, Monsieur DARGENT. Comment la Ville de Paris a-t-elle pu accorder des permis de construire sans réserve alors qu'il est prévu un creusement des sous-sols qui était projeté dès le départ, dès le dépôt du permis de construire ?

Je trouve que l'exposé des motifs de ce projet, Monsieur le Maire, met en évidence le malaise de l'Exécutif parisien qui se défait et qui utilise le conditionnel à tout va, qui se décharge sur l'État. Tous ces risques évoqués dans l'exposé des motifs ne sont pas de nature à rassurer les habitants du quartier Emeriau, ni les élus. Nous avons vraiment le sentiment que la Ville découvre ces menaces alors que le chantier est largement avancé.

Pour ce qui concerne les retards, Monsieur DARGENT, ce retard n'est pas causé par les recours ou par les interventions des élus, mais par les difficultés financières du projet ; le montage financier de ce projet, dès le départ ; il y a un gigantisme que nous dénonçons depuis le début. Nous savions que ce projet n'était pas viable économiquement. Les recours sont effectivement tombés et nous verrons si ce projet voit le jour. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons maintenant que tout est décidé.

Je pense que vous avez tous reçu la lettre du comité de défense de Beaugrenelle : vous ne pourrez pas dire, mes chers collègues, que vous que ne saviez pas.

Le Conseil du 15e arrondissement a émis un avis négatif à ce projet.

Ce mémoire démontre finalement que le Plan climat de Paris n'est qu'un artifice et que les préoccupations environnementales de l'Exécutif parisien ne sont qu'une façade. Il est grand temps de mettre en œuvre un ambitieux Grenelle de Paris à l'image du Grenelle de l'Environnement initié par le Gouvernement et sur lequel Chantal JOANNO a beaucoup travaillé.

(Huées et brouhaha).

Je vous invite donc, mes chers collègues, à prendre vos responsabilités et à voter contre ce mémoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme LE STRAT pour répondre.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Mme HIDALGO a du souci à se faire.

(Rires).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour l'instant, c'est Mme LE STRAT qui répond. Laissez-la répondre, s'il vous plaît !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Monsieur BOURNAZEL, je vais répondre sur ma partie. En l'occurrence, je ne vois pas trop le lien entre Chantal JOANNO et Beaugrenelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Arrêtez la politique politicienne, et laissez Mme LE STRAT répondre.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LAMOUR. - Pendant dix minutes, M. Claude DARGENT nous a pourri...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il a respecté son temps.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Claude DARGENT m'a demandée de répondre sur des points de forme et de fond.

Sur le fait que les services de la Préfecture ont saisi la Ville assez tardivement et que nous devons leur répondre dans des délais un peu courts : je vous confirme que nous leur avons envoyé un courrier pour signaler cet état de chose et demander que notre avis soit bien pris en compte.

Sur le fond, en effet, j'ai lu le courrier de l'Association des riverains, inquiets sur le fait que nous puissions rejeter des eaux de la nappe de l'Albien. Je rassure tout le monde : cette nappe se situe à 500 mètres de profondeur. Je rassure également tout le monde sur le fait que les fondations de Beaugrenelle n'atteignent évidemment pas ce métrage. Nous ne sommes pas du tout sur la même nappe. Il s'agit en réalité de ce que l'on appelle les eaux d'exhaure, des eaux d'infiltration ; ce sont ces dernières qui sont rejetées en Seine, et je répondrai sur ce point. Mais la nappe de l'Albien, qui est une nappe extrêmement protégée, qui sert d'eau de secours pour les Parisiens et les Franciliens, n'est naturellement pas concernée par ce chantier.

C'était une intervention de M. DARGENT et j'y réponds.

Concernant les points que vous avez évoqués, Madame POIRAULT-GAUVIN.

S'agissant de la qualité des eaux rejetées et de l'étanchéité du caisson, vous avez dû lire attentivement la délibération et vous avez pu voir que le Code de la santé publique et le Règlement de l'assainissement de Paris interdisent le rejet d'eaux souterraines, les fameuses eaux d'exhaure, dans le réseau d'assainissement. C'est un rejet en Seine, conformément à la réglementation.

En revanche, nous précisons bien que nous n'émettons qu'un avis consultatif car nous n'avons pas voix délibérative, sans entraver la procédure, mais avec cette réserve concernant le suivi de la qualité des eaux rejetées et vous me ferez crédit du fait que je suis au moins autant que vous extrêmement attentive à ce que les eaux rejetées en Seine ne soient pas des eaux polluées.

Nous avons, les services de la Ville, évidemment un droit de regard sur ce point. Cela a été d'ailleurs inscrit dans la délibération, et je suis assez sensible au point que vous avez soulevé, qui est que la S.C.I. de Beaugrenelle peut difficilement être juge et partie sur le contrôle de la qualité des eaux rejetées.

Nous ferons en sorte de suivre le contrôle de la qualité des eaux rejetées en Seine afin de pouvoir vous rassurer sur ce point.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Madame LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Sur l'étanchéité du caisson là aussi nous avons soulevé ce point et nous avons pris des assurances.

A ce stade, je ne peux pas vous répondre n'étant pas chargée du chantier sur l'étanchéité du caisson mais c'est un point qui a été entendu par la société Beaugrenelle.

Enfin, concernant la solidité des fondations, je ne vais pas m'engager si cela ne vous ennuie pas, mais je peux vous dire que ce point a été évidemment largement analysé et qu'il n'y a pas de danger du tout sur les fondations du Beaugrenelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. Jean-François LAMOUR. - On compte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Je veux bien compter mais de toute façon on a compté théoriquement.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 8).

M. Jean-François LAMOUR. - Oh !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Ah non !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - On va compter.

Qui est pour ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Bravo "Les Verts", où sont "Les Verts" ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - 18 pour.

Qui est contre ? 15.

Croyez-moi, c'est normal, c'est mon travail.

A partir de là, le projet de délibération DPE 8 est adopté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine à Paris 15e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Nous examinons maintenant et pour finir le vœu n° 37.

Madame POIRAUT-GAUVIN, vous avez une minute.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Il s'agit d'eau mais c'est un autre problème, ce sont les installations et l'électricité des tours de Front de Seine. Le Front de Seine est un quartier de 20 tours accueillant 10.000 résidents, 5.000 emplois et ce n'est pas la première fois que j'appelle l'attention de notre Assemblée sur la nécessité de mettre hors d'eau les installations électriques de ces tours. En cas de crue, les organes vitaux de ces tours seront complètement inopérants, les ascenseurs, les groupes électrogènes, et les installations électriques.

Cette année de nombreuses expositions sont consacrées au centenaire de la crue de 1910, et je trouve curieux, voire irresponsable que la Ville Paris préfère consacrer des fonds publics à cette commémoration plutôt qu'à prévenir le risque d'inondation que nous connaissons.

Mes chers collègues, il serait irresponsable de laisser les copropriétaires de ces tours seuls face à la nécessité d'entreprendre des travaux de mise hors d'eau des installations électriques. Il est utile également de connaître le positionnement des bailleurs gérant les tours Beaugrenelle et Keller pour les travaux les concernant. La Ville doit prendre part à ces travaux en accordant une subvention, c'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris de prescrire une étude visant à établir les responsabilités de la Ville et de la S.E.M. "PariSeine", de solliciter les avis des bailleurs gérant certaines de ces tours pour les travaux qui les concernent, de faire procéder à une évaluation du montant d'une subvention que la Ville pourrait verser pour co-financer la mise hors d'eau des ouvrages vitaux des AGH, et enfin de soumettre prochainement au Conseil de Paris, le vote de cette subvention.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Anne LE STRAT, vous avez la parole.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je vais répondre sur le fait qu'il serait irresponsable et dispendieux d'utiliser des fonds publics pour la commémoration de la crue centennale. J'avoue que cet argument me "scotche", car l'exposition des Terrenuevas, organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville a été montée en partenariat avec la DIREN. Je vous rappelle que des gens comme Yves JEGO, ou d'autres élus de votre famille politique, ont également célébré des commémorations sur la crue. Et, avec un budget très raisonnable, cela me semble bien de sensibiliser l'ensemble des habitants et l'ensemble de la population sur les risques d'une crue centennale, sachant pertinemment que nous sommes effectivement exposés à ce risque de crue centennale.

Cet argument, à mon sens, est donc tout à fait déplacé.

Sur le fond de votre vœu, je vous rappelle que le P.P.R.I. de Paris est élaboré par l'Etat et que sa mise en œuvre s'opère sous la responsabilité du Préfet. Et donc, certes la Ville de Paris prend une part opérationnelle en cas d'application du P.P.R.I., mais sous l'autorité de l'Etat. Je vous rappelle que dans ce P.P.R.I., toutes les sociétés concessionnaires, notamment E.R.D.F., ont vocation à établir un plan de prévention des inondations et notamment dans ce plan de prévention, à mettre en place des mesures destinées à diminuer la vulnérabilité de l'existant.

C'est donc à la charge et à la responsabilité du concessionnaire.

Il a été prévu d'ailleurs par E.R.D.F. une convention avec les syndicats de copropriétaires, une convention de prévention du risque d'inondation des installations électriques du Front de Seine en cas de crue. Elle a été envoyée à l'ensemble des syndicats de copropriétaires. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse mais E.R.D.F. a pris ses responsabilités et se dit prêt à engager d'ailleurs des travaux et à les assumer financièrement. Pour cela, ce serait bien que les syndicats et les copropriétaires puissent s'engager dans cette logique conventionnelle.

Il va falloir en revanche que vous m'expliquiez, Madame, comment l'argent des contribuables pourrait servir à des copropriétaires privés pour la consolidation et pour la mise hors d'eau de toute forme d'installation électrique et autres dans la ville de Paris. Ou il faudra m'expliquer comment vous pouvez justifier une telle utilisation de fonds publics, dont le principe devrait en ce cas être étendu à l'ensemble des zones P.P.R.I. Je ne vois pas pourquoi cela concernerait uniquement Beaugrenelle. Evidemment, c'est de la responsabilité des copropriétaires, des concessionnaires de mettre hors d'eau leurs installations sur les territoires concernés.

En revanche, ce que je veux bien faire, c'est relayer, de manière officielle, auprès des services de l'Etat, les préoccupations que vous avez pu avoir et qui d'ailleurs ne concernent pas seulement Beaugrenelle, et voir dans quelle mesure l'Etat peut prendre ses responsabilités sachant que cette question importante relève de sa compétence.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous demandez soit le retrait, soit vous êtes défavorable.

Madame POIRAUT-GAUVIN, retirez-vous votre vœu ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Non, et je veux faire une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - 10 secondes. Allez-y très rapidement.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Si je pose cette question, c'est tout simplement parce que ce quartier du Front de Seine a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de la S.E.M.E.A.-15 à l'époque, qui a autorisé que ces installations électriques soient installées en sous-sol, donc inondables en cas de crue.

La responsabilité de la Ville, puisque la S.E.M.E.A.-15 avait construit...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On avait bien compris, Madame, ce que vous aviez dit.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Non, mais je précise, puisque Mme LE STRAT ne semble pas avoir compris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mais si ! Elle est très intelligente !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Ce quartier a été réalisé sous la responsabilité de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, les copropriétaires refusent de signer cette convention dont vous parlez, Madame, donc il va bien falloir trouver une solution.

Etant donné que la Ville est responsable, je trouve qu'il serait normal qu'elle participe à une proportion moindre, mais au moins qu'elle s'engage à participer au financement de la mise hors eau de ces installations électriques.

Pour lancer le processus, en cas de crue, ce sont 10.000 personnes qui vont être bloquées dans des immeubles...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a compris, Madame. Vous ne faites que répéter ce que vous avez dit tout à l'heure.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Non je ne répète pas ce que j'ai dit.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mais si, et Mme LE STRAT a répondu exactement à vos propos en disant qu'il n'était pas question que ce soit la Ville qui intervienne.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Vous m'empêchez de faire une explication de vote !

(Vives réactions sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On ne va pas revenir là-dessus.

Je vous propose maintenant deux choses. Si vous ne retirez pas votre vœu, je dis qu'il y a un avis défavorable de l'Exécutif et nous le mettons aux voix, Madame !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Vous m'avez pris les deux minutes de temps de parole ; je ne pense pas que vous soyez le porte-parole du groupe U.M.P., Monsieur le Président du Conseil de Paris !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a pas deux minutes !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je regrette cette façon de faire, j'indiquerai aux habitants cette réponse qui est totalement à côté de la plaque, permettez-moi de vous le dire !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Vous êtes d'accord que ce n'est pas la peine de compter ; on est dans la même situation que celui d'avant.

Le vœu est rejeté.

Merci.

Je suspends la séance.

A demain matin 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 8 février 2010 à vingt heures trente-cinq minutes, est reprise le mardi 9 février 2010 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2010, DPVI 22 - Création de l'Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires (ACPE).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons la création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires.

Depuis le 25 mai 1998, les ressortissants étrangers de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections locales.

C'est une avancée importante, c'est même une date dans l'histoire de notre démocratie.

Mais dans l'attente d'une révision constitutionnelle dont je tiens à redire ici avec force combien elle me semble nécessaire, les étrangers non communautaires sont aujourd'hui exclus de la vie civique de la cité dans laquelle ils vivent.

C'est selon moi une situation profondément injuste à laquelle notre collectivité tente, à son échelle, de remédier.

Le Conseil de Paris a ainsi créé par une délibération votée en novembre 2001 le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires.

Cette instance a vocation à favoriser l'expression de tous les Parisiens, d'où qu'ils viennent, et à leur permettre d'intervenir sur tous les aspects de la vie de leur quartier et de leur ville.

Aujourd'hui, nous vous proposons de franchir un nouveau cap en créant l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires, composée de 106 membres désignés au prorata du nombre d'habitants non européens vivant dans chaque arrondissement. Cette assemblée aura le statut de commission consultative du Conseil de Paris.

Elle aura donc la faculté de formuler des vœux ou de faire des propositions sur l'ensemble des sujets susceptibles de figurer à notre ordre du jour.

Aujourd'hui, 14 arrondissements, je m'en réjouis, sur 20, ont décidé de s'inscrire dans cette démarche, ce qui veut dire qu'il n'y a pas que des arrondissements de la majorité municipale et je tiens à le souligner.

Six d'entre eux ont dès à présent créé des assemblées locales et huit ont lancé la procédure.

Pour les arrondissements dont les maires n'ont pas voulu s'associer à cette initiative, les candidatures seront directement adressées à la mairie centrale.

Dans le prolongement de l'impulsion donnée depuis 2001, cette nouvelle avancée est une expression de l'identité de Paris, plus riche et plus forte, quand elle sait s'ouvrir à tous.

Car l'identité de notre Ville n'est pas réductible à une origine, à une religion, à un territoire.

Elle correspond à une idée de la tolérance, de la justice, de la générosité.

Mes chers collègues, je tiens à remercier très sincèrement Pascale BOISTARD pour son travail patient et pour la force de son engagement. Je m'interromps car Christophe GIRARD veut applaudir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Et je vous invite à adopter cette délibération pour que Paris soit vraiment à tous ses habitants. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je donne d'abord la parole au Président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2001, la Ville de Paris et sa majorité municipale ont fait de l'intégration et de la démocratie participative deux enjeux centraux de leur action.

Enjeux centraux car nous avons toujours favorisé le dialogue et la concertation comme autant de gages de justes décisions et de réelle proximité à l'égard de tous les Parisiens.

Cette délibération portant création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires a précisément pour objet de prendre en considération la voix des Parisiens dits extracommunautaires.

Alors que la loi du 25 mai 1998 offre aux ressortissants de l'Union européenne le droit de vote aux élections locales, les étrangers non communautaires ne disposent pas à ce jour d'un tel moyen d'action.

215.000 résidents extracommunautaires apportent à notre Capitale, métropole tournée vers le monde, une richesse et un dynamisme indéniables. Leur présence historique à Paris en fait des Parisiens à part entière.

À ce titre, il était urgent de penser et de mettre en place une structure efficace nous permettant d'entendre leurs préoccupations et de bénéficier de leurs propositions.

C'est ce qui a été réalisé avec succès par la création du Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires dès 2001.

Par sa capacité à formuler tout avis et proposition sur les questions municipales qui intéressent leur quotidien à Paris, l'objectif qui lui était fixé a été largement rempli.

Les Parisiens, comme les institutions, ont été sensibilisés à la question du droit de vote de ces étrangers aux élections locales, aux enjeux qui les concernent et à la notion de citoyenneté de résidence.

C'est à la fois la continuité de l'amplification et l'amplification de cette démarche que nous propose cette délibération aujourd'hui.

Continuité, parce que nous restons fidèles à l'efficacité par la démocratie participative, amplification parce que ce projet s'inscrit autant à l'échelle de l'arrondissement qu'à celle de Paris dans son ensemble.

La création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires a pour objet, par la concertation, de constituer une interface démocratique innovante dotée de pouvoirs accrus.

Il s'agira non seulement de poursuivre la sensibilisation de la population et des élus aux problématiques propres aux étrangers non communautaires, mais aussi d'émettre des avis et d'interpeller le Maire de Paris sur toute autre question.

Ainsi, cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires poursuit un double objectif grâce à un double mouvement territorial.

Un double objectif d'abord.

Le premier est celui de la proximité. Nous sommes profondément convaincus, et d'ailleurs les résultats sont au rendez-vous, que la concertation locale est un bénéfice pour la démocratie.

Nous avons mis en place depuis 2001 un réseau conséquent d'interlocuteurs locaux efficaces, devenus aujourd'hui indispensables à notre prise de décision. L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires se rangera aux côtés de ces interlocuteurs fondamentaux. Cette assemblée organisera, de ce fait, pour les non-communautaires, une forme d'intégration politique inventive. S'ils ne disposent pas du pouvoir de voter, il est impératif de structurer leur expression et de prendre en compte leurs légitimes aspirations.

Le second objectif poursuivi est la promotion de la citoyenneté de résidence. C'est, en effet, notre devoir, dans une ville que nous souhaitons mondiale et intégrée aux plus grands réseaux internationaux, de prendre en considération toutes les nationalités présentes sur votre territoire. Une citoyenneté de fait, en tant que participation active aux enjeux déterminants de notre Ville, doit être déclinée pour toutes celles et ceux qui vivent et travaillent à Paris.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires sera donc le lieu d'expression et de promotion de cette citoyenneté parisienne, et ce, à tous les échelons de notre territoire.

C'est, en effet, par un double mouvement territorial que l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires remplira ses objectifs.

Les Conseils des citoyens parisiens extracommunautaires d'arrondissement seront autant d'ancrages locaux poursuivant la promotion de l'arrondissement en tant qu'échelon décisif de la véritable proximité.

Ces instances d'arrondissement désigneront à leur tour paritairement les 106 membres de l'Assemblée des citoyens parisiens, à l'échelle parisienne.

Loin d'être un doublon, cette nouvelle assemblée sera dotée de solides pouvoirs. Des commissions thématiques travailleront à tous les sujets intéressant la Ville et, plus globalement, c'est une capacité d'influence certaine à l'égard de notre Conseil et de son Exécutif qui lui sera confiée.

Cette assemblée aura faculté de propositions, de suggestions, de vœux et d'initiatives. Le dialogue sera donc réciproque. Le Maire de Paris saisira cette assemblée centrale pour avis qui, à son tour, l'interpellera pour entendre la position de notre Conseil.

Pour une plus grande clarté, et conformément à notre volonté de transparence, une charte formalisera cette architecture. A ce stade de cette intervention, je dois dire que je m'interroge sur la position qui sera celle de l'U.M.P. ce matin.

Rappelons-nous qu'en 2001, dans le cadre du débat sur la création du Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires, M. GOASGUEN justifiait son refus en ces termes : "Monsieur le Maire, votre Conseil ne repose sur rien. Si vous aviez vraiment voulu faire un Conseil, il fallait le faire au niveau des arrondissements. L'intérêt particulier, c'est au niveau des arrondissements qu'il se situe".

Eh bien, chers collègues de l'U.M.P., voilà qui est fait !

D'ailleurs, je me permettrai de souligner que certains arrondissements dirigés par la minorité municipale se sont d'ores et déjà engagés dans la création de cette instance à leur niveau.

Pour conclure, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés appelle de ses vœux une réforme constitutionnelle offrant le droit de vote aux élections locales à tous les résidents extracommunautaires. Cette réforme serait un progrès que nous pensons juste et inéluctable, socialement et historiquement.

Nous sommes néanmoins conscients que le droit de vote ne suffira pas à lui seul à résoudre toutes les difficultés rencontrées par des populations souvent modestes.

C'est pourquoi ce projet de délibération, mes chers collègues, s'inscrit dans une globalité. Si l'intégration doit être politique, elle est aussi sociale et économique et Paris est force motrice à cet égard depuis 2001.

Je ne citerai qu'un exemple parmi tant d'autres : la première phase de déploiement de la politique de la ville en 2010 est à l'ordre du jour de ce Conseil, offrant les conditions et les moyens d'un vrai lien social de proximité, déterminé territorialement, au plus près des plus modestes d'entre nous.

C'est par une volonté sereine et ferme et par un cadre global et concerté que l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires prendra toute sa force et tout son sens.

C'est cette volonté sereine et ferme que mon groupe, qui remercie Pascale BOISTARD pour le travail accompli, veut exprimer ce matin en adoptant cette délibération et en affirmant qu'il ne se laissera ni intimider ni détourner de sa détermination.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Danielle FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus Verts se réjouissent que dans la continuité du travail réalisé par Khédija BOURCART, qui avait mis en place, comme cela a été rappelé, le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires, cette délibération crée l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires.

Paris est depuis toujours une terre d'accueil pour de nombreux étrangers venus de toute la planète pour des raisons diverses : pour des raisons économiques, personnelles, qu'elles soit familiales ou professionnelles, pour échapper à des situations de guerre et de violence, à des catastrophes climatiques et la diversité de ces parcours fait la richesse de la vie dans la Capitale, où le multiculturalisme est un fait palpable.

En effet, des citoyens de plus de 200 nationalités y vivent et on compte 15 % d'étrangers parmi les habitants de Paris, dont 215.000 étrangers non communautaires, soit environ 10 % de la population.

Cette assemblée, qui installe la citoyenneté de résidence, est donc le signe très positif que notre Municipalité est déterminée à ouvrir à tous l'exercice de la démocratie, et ce dans un contexte politique qui est malheureusement caractérisé par le rejet de l'autre et la violence sociale.

En effet, la chasse aux sans-papiers orchestrée par le Gouvernement SARKOZY à travers la parole de M. BESSON et de certains ministres relève d'une dérive sur les questions d'immigration qui criminalise les migrants et leur inflige un traitement scandaleux. La multiplication des arrestations d'enfants scolarisés, l'expulsion d'Afghans ou d'Haïtiens vers leur pays d'origine en guerre ou en état de catastrophe, est honteuse, et, fort heureusement, de nombreux citoyens se mobilisent pour les aider. Ils sont aussi à l'écoute des nombreux travailleurs sans-papiers qui participent à la vie de la collectivité, en payant des impôts notamment, et auxquels il ne reste maintenant que la grève, l'occupation des lieux de travail ou des sièges sociaux comme ceux d'I.S.S., du chantier du tramway porte des Lilas ou de la rue du Regard, pour se faire entendre.

L'entrée en fonction prévue dans quelques semaines du centre de rétention le plus grand de France, à proximité de Paris, avec 240 places, ce qui en fera un véritable camp, marque une nouvelle étape de ce que les associations de défense des droits des migrants ont qualifié "d'industrialisation de la rétention".

D'exceptionnel, l'enfermement des personnes en situation irrégulière, devient peu à peu un outil banal de la politique migratoire et, en période électorale, l'immigré fait vite figure de bouc émissaire, comme on l'a vu lors du procès récent de l'incendie du C.R.A. de Vincennes.

Cette politique du chiffre, et ce débat lamentable sur l'identité nationale, n'ont pour but que de diviser les Français entre eux. Or, la France se définit par des identités multiples, qui se complètent les unes et les autres, et non par une seule identité figée. Le Gouvernement, par ce débat, a tenté d'esquiver sa responsabilité dans l'échec patent de sa politique d'intégration, et surtout d'occulter la gravité des crises écologiques, économiques, sociales et démocratiques que nous traversons.

Cette délibération est l'occasion de rappeler notre position sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. Bien évidemment, nous y sommes favorables. Et je rappelle que Noël MAMÈRE avait déposé, en juillet 2002 à l'Assemblée nationale, une proposition de loi relative au droit de vote et à l'éligibilité des résidents étrangers pour les élections au Conseil des collectivités locales, propositions restées sans suite, ce qui fait que nous nous associons à la proposition d'une réforme constitutionnelle, qui a été faite par les orateurs précédents.

Cette délibération est donc importante, puisque le simple statut de résident de Paris suffit pour participer à l'Assemblée et l'ouvre à tous. Faire participer les Parisiens extracommunautaires dans leur diversité à la vie locale, et leur donner la possibilité de s'impliquer dans des projets de la cité, est pour nous indispensable pour créer une ville ouverte et durable, une ville vivante.

Sa déclinaison dans les arrondissements, avec la création des Conseils d'étrangers d'arrondissement, est également une avancée. Nous regrettons simplement que certains arrondissements, tous de droite, refusent encore la création de ces conseils.

Grâce à ces conseils et à cette assemblée, ce sont des milliers de Parisiennes et de Parisiens, exclus du droit de vote aux élections locales, qui pourront enfin se sentir reconnus, entendus, et pourront ainsi exprimer leur sentiment d'appartenance à leur ville et participer à sa vie démocratique, sans limiter le champ de leur réflexion à ce qui relève de la place des étrangers dans la cité. Tous les champs de la vie publique parisienne pourront y être abordés, et cela contribuera à faire de ces citoyens, des citoyens comme les autres.

Pour aller plus loin, rendre cette assemblée plus attractive et plus efficace, nous aurions souhaité qu'un budget soit prévu à court terme et qu'il y ait dans les mairies d'arrondissement un référent autre qu'un élu chargé du suivi et de la coordination des travaux de ce Conseil, assisté d'un secrétariat.

Nous souhaitons aussi, comme cela est fait pour les conseils de quartier, qu'une formation soit prévue pour les membres des divers conseils. Les traditions démocratiques, les usages de la vie publique, sont très différents selon les pays et les continents. Et sans formater tous les participants, nous pensons qu'il est possible de donner à ceux qui composeront ces conseils, des éléments pour connaître et maîtriser les rouages des instances importantes de la vie publique parisienne.

Je terminerai en soulignant que la consultation, organisée en amont par Pascale BOISTARD, laisse bien augurer de la suite et peut-être des ajustements nécessaires lors de la mise en place de toutes nouvelles instances.

J'espère aussi que l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires se saisira rapidement de la possibilité qui lui est faite de proposer des vœux au Conseil de Paris, et ainsi enrichira nos travaux et la vie démocratique parisienne.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit par Mme FOURNIER, qui est très bien, et par M. le Président du groupe socialiste.

Depuis plus d'un siècle, la Ville de Paris s'est construite au gré de vagues d'immigrations successives. Cosmopolite par vocation et par culture, Paris est historiquement une ville multiculturelle, dont l'identité s'est construite en s'enrichissant de ces Parisiens venus d'ailleurs.

Aujourd'hui encore, Paris compte deux fois plus d'étrangers que Lyon ou Marseille. Beaucoup de Parisiens ont un parent ou un grand parent né hors de France. Et beaucoup d'étrangers se sentent Parisiens.

Il faut s'en réjouir, car Paris est une ville d'élection, une ville qui a toujours su accueillir ses enfants d'où qu'ils viennent. On ne naît pas Parisien, on le devient, au contact des rues, des quartiers, des habitants et du rythme de Paris. Certains d'entre nous en font l'expérience dès la naissance, d'autres un peu plus tard. Pour le reste, il n'y a aucune différence ; c'est notre conviction.

Paris compte aujourd'hui 300.000 habitants de nationalité étrangère, dont plus des deux tiers viennent de pays extracommunautaires. Il aurait été parfaitement anormal et choquant que ces Parisiens n'aient pas leur mot à dire. C'est pourquoi, depuis 2001, la Ville de Paris a voulu que ces Parisiens puissent participer aux structures de démocratie participative, qu'elle a mises en place.

Aujourd'hui, malheureusement, force est de constater que trop peu savent leurs droits en la matière. Il faut également et malheureusement déplorer une attitude obtuse et intolérante dans certains arrondissements. En effet, des élus de droite n'hésitent pas à faire un amalgame entre citoyenneté et nationalité, pour empêcher ces Parisiens de s'exprimer et d'être représentés. C'est scandaleux et malhonnête.

La création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires est une excellente chose, en ce sens qu'elle peut être un moyen de sensibiliser ces Parisiens à leurs droits, un moyen de développer une démocratie participative parisienne, qui ne serait être complète sans eux. Il faut se réjouir d'avoir l'opportunité de créer une instance qui débattenne d'enjeux parisiens et urbains.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires ne saurait être en aucun cas un club ou une association communautaire qui ne discute que des questions relatives aux Parisiens étrangers extracommunautaires. L'essentiel est justement qu'il s'agisse de la ville, de notre quotidien commun.

Néanmoins, ce n'est qu'un premier pas. Mieux encore, ce n'est qu'une étape. Dans un avenir proche, nous souhaitons tous que cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires laisse la place à une citoyenneté pleine et entière de ces Parisiens, dans toutes les institutions participatives de la Ville, mais aussi dans les urnes aux élections locales.

Je salue à cette occasion la remarquable exposition : "Paris : 150 ans d'immigration", dont l'un des panneaux, le dernier, met en évidence de jeunes qui brandissent fièrement leur carte électorale, symbole de citoyenneté enfin partagée.

Il est en effet capital, pour l'avenir de notre ville, de nous retrouver tous ensemble, de nous rassembler. Il en va de l'identité de Paris, qui est celle de tous les Parisiens, sans exception et sans exclusion. Participer à la vie de la cité par son travail, par la scolarisation de ses enfants, par des activités sociales et solidaires, mais aussi par l'expression de ses valeurs et de ses convictions. Par le vote donc.

La création de cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires est le meilleur préalable à cet avenir-là. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera cette délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-François LAMOUR. Il pourra s'exprimer tout à fait largement et librement.

M. Jean-François LAMOUR. - Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé revêt une apparence totalement consensuelle : qui ne pourrait souscrire à l'objectif louable et nécessaire de la participation des étrangers à la vie de la commune dans laquelle ils vivent ? Entendre leurs voix, leurs avis sur les questions qui les concernent, et sur celles qui intéressent l'avenir de Paris, est parfaitement légitime. Légitime et aussi important.

D'ailleurs, vous citiez fort justement quelques arrondissements de droite, qui avaient mis en place une structure dans leur territoire. Le 15e fait partie de ces arrondissements, puisqu'il a mis en place son Conseil des résidents extracommunautaires, mais en y mettant un certain nombre de marques et de règles, en particulier la légalité du séjour et la durée du séjour.

Je viens d'entendre Mme FOURNIER nous expliquer que n'importe quel étranger extracommunautaire pourra participer à votre Assemblée. Elle vient de le dire. C'est bien ce que nous vous expliquons, et c'est bien pour cela, Monsieur le Maire, que ce texte suscite dans nos rangs de multiples réserves, tant sur la forme que sur le fond. Ces réserves nous conduisent à une opposition à votre texte.

Tout d'abord, une délibération du Conseil de Paris est-elle le support approprié pour lancer un débat sur le vote des étrangers extracommunautaires ?

Car tel est bien votre objectif affiché, tant dans l'exposé des motifs que dans le corps des articles de la charte. Je vous cite : "sensibiliser les Parisiens à la question du droit de vote des étrangers locaux et à la citoyenneté de résidence", cela c'est pour l'exposé des motifs. "Etre une instance de promotion de la citoyenneté de résidence, et du droit de vote". Cela, c'est dans l'article 9 de la charte.

Face à cette question à laquelle vous avez d'ailleurs déjà répondu dans l'intitulé de votre Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires, vous décrêtez une citoyenneté sans aucun lien avec la nationalité, ce qui est lourd de sens, la citoyenneté étant initialement une notion liée à la nationalité et aux droits et devoirs qui en découlent.

Avec vous, elle devient une coquille vide. Vous aviez d'ailleurs révélé vos arrière-pensées dès 2001 galvaudant la notion républicaine de citoyenneté comme cela avait été souligné à l'époque.

Aujourd'hui, vous nous proposez un texte qui s'éloigne totalement de son objectif premier : la participation des Parisiens non communautaires à la vie de leur quartier, et plus globalement de la Ville dans laquelle ils résident. Sur cela nous étions d'accord, pour le reste nous ne le sommes pas.

Votre objectif, Monsieur le Maire, est bien en ces temps de campagne pour les élections régionales, de lancer un débat dont vous espérez qu'il pourrait mettre la Droite en difficulté, et je vous réponds, Monsieur le Maire, hors sujet.

Hors sujet...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez parler M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Dites le avec plus de dynamisme, Monsieur le Maire, merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez parler M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Hors sujet, Monsieur le Maire, car...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ils s'amuse à me faire répéter.

Allez-y.

M. Jean-François LAMOUR. - Hors sujet, Monsieur le Maire, car vous n'êtes pas législateur et qu'il ne revient pas à cette Assemblée de se saisir d'un débat citoyen, républicain, national et avant tout constitutionnel. C'est au peuple français, par la voix de ses représentants à tout le moins, de décider s'il souhaite abandonner une partie de sa souveraineté.

Hors sujet car vous profitez d'une période préélectorale pour relancer ce débat, qui d'ailleurs faisait déjà l'objet d'une des 110 propositions de votre mentor en politique, M. François Mitterrand, lors des élections de 1981. Depuis, les socialistes sont restés 15 ans au pouvoir législatif et n'ont rien fait, toujours plus volontaristes quand ils n'y sont pas.

Pourquoi maintenant en cette Assemblée ?

Rien ne le justifie, cela n'est pas la vocation du Conseil de Paris et encore moins de l'Assemblée des citoyens parisiens non communautaires, que vous souhaitez mettre en place. La loi ne permet pas aujourd'hui le vote des étrangers non communautaires, nous la respectons. Nous participerons au débat lorsqu'il aura lieu dans une enceinte républicaine compétente pour le faire et cela dans un cadre national. Certainement pas dans une enceinte locale utilisée par la majorité qui la dirige, et particulièrement par vous, Monsieur DELANOË, pour lancer et alimenter en fonction de vos aspirations politiciennes des débats de votre choix, sans aucun lien avec ce pourquoi vous avez été élu. Si ce débat est légitime, il serait en outre totalement contre-productif de l'ouvrir à un moment si mal choisi.

N'avez-vous pas, Monsieur le Maire, suffisamment de réflexions à mener pour bâtir des projets, une vision, une ambition pour Paris et son avenir ou pour vous associer par exemple au projet du Grand Paris voulu par le Président de la République ?

N'avez-vous pas assez de sujets pour répondre aux attentes des Parisiens, pour améliorer leur vie quotidienne ?

Toute votre agitation autour des sujets qui dépassent de bien loin les préoccupations parisiennes démontre le peu d'intérêt que vous leur portez. Votre esprit est ailleurs depuis longtemps. Il vous faut déployer un nouvel écran de fumée pour occulter les manques et dérives de votre gestion.

Monsieur le Maire, je vais conclure, nous ne voterons pas cette délibération car son objectif est galvaudé, elle ne remplit pas un certain nombre de conditions essentielles ; mais surtout parce que nous considérons que pour masquer votre mauvaise gestion et vos insuffisances, vous cherchez de nouveau à ouvrir un débat qui n'est pas de votre ressort. Occupez-vous du quotidien des Parisiens. C'est votre mission, elle est déjà lourde et vous avez beaucoup à faire. Laissez aux instances nationales le soin d'entamer les autres débats. Cessez de vous agiter à la moindre occasion de récupération politicienne. Qu'avez-vous donc à prouver ? Votre humanité ? Votre empathie ? Vos qualités d'homme d'État et de grand démocrate ? Etre le Maire de Paris, est-ce un costume trop juste pour vous ? Si c'est le cas, tirez-en les conclusions, sinon contentez-vous d'exercer vos compétences et de répondre aux besoins souvent vitaux des Parisiens. Ce sera déjà bien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai apprécié que cette intervention qui dénonçait la politique politicienne ne comporte aucun élément... aucun élément de politique politicienne. C'est très vilain de vouloir le droit de vote des étrangers aux élections locales, c'est pourquoi Nicolas SARKOZY l'avait proposé mais ne le fait pas.

M. Alain DESTREM. - Comme Mitterrand.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'y a jamais eu les instruments de réforme constitutionnelle pour le faire. Car si vous connaissez la Constitution, il y a deux moyens...

M. Jean-François LAMOUR. - Cela, c'est très facile.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, on va voir si vous connaissez la Constitution. Il n'y a que deux moyens de faire cette réforme, soit les 3/5e du Congrès, soit un référendum mais dont le texte doit être voté majoritairement par l'Assemblée et le Sénat.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ou par l'article 11.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela ne s'adresse pas qu'à vous, cela s'adresse aussi à la Gauche, car pour réaliser cette réforme on ne peut pas se dispenser de cette étape.

M. Jean-François LAMOUR. - On annonce quelque chose et...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Troisièmement, je voulais vous dire, Monsieur LAMOUR, que j'avais admiré la cohérence consistant à dénoncer cette délibération tout en appartenant à la majorité d'un arrondissement qui va la mettre en œuvre mais chacun se débrouille comme il peut.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie SACHS.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Vous ne connaissez pas la Constitution.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes parlementaire, donc vous devriez la connaître la Constitution.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous m'avez mis en cause plus de deux fois. Vous me mettez en cause dans les médias dans des conditions très contestables.

J'attends votre réponse.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous allez vous en remettre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut respecter la loi, y compris quand on passe à la radio. Vous répondrez à la lettre que je vous ai envoyée.

Comme je suis très gentil et laxiste, allez-y brièvement.

M. Jean-François LAMOUR. - Quelle générosité !

Il ne faut pas le prendre comme cela, Monsieur le Maire. C'est la loi.

Encore une fois, si vous n'êtes pas content, vous portez l'affaire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'adore quand vous parlez du respect de la loi, cela vous va bien.

M. Jean-François LAMOUR. - Concernant le 15e arrondissement, vous n'entendez pas ce que l'opposition vous dit.

Nous avons mis en place ce Conseil des résidents extracommunautaires, mais en tenant compte d'un certain nombre de règles très précises : la légalité de leur situation sur le territoire, la durée de leur présence, et surtout en précisant bien que ce n'est pas un outil promotionnel du droit de vote des étrangers extracommunautaires. Vous me permettez de le confirmer. Je le dis avec force, nous ne souhaitons pas que cela serve d'outil promotionnel. Quant à la loi et à l'évolution constitutionnelle, Monsieur le Maire... Il y a un problème ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous écoute attentivement.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, si M. Mitterrand savait déjà que constitutionnellement ce n'était pas possible, pourquoi l'a-t-il annoncé pendant son programme de campagne ? Comme d'habitude, vous faites de l'agitation et vous êtes incapables de mettre en œuvre vos programmes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On ne va pas continuer sur le sujet, mais vous m'expliquerez pourquoi Nicolas SARKOZY a dit qu'il était pour dans la campagne présidentielle.

Deuxièmement, j'ai lu dans "Le Parisien" que le 15e arrondissement était à l'avant-garde, et c'était le 1er arrondissement qui créait cette instance.

Avec toute mon admiration, je m'attendais à une attitude plus constructive ce matin. J'ai le droit d'exprimer un point de vue ? ou je suis interdit de tout point de vue ?

Madame Valérie SACHS, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Quelle ouverture d'esprit !

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui, sous couvert de présenter Paris ville monde, cosmopolite et ouverte, appelle de fait une réforme constitutionnelle qui ne relève pas de nos compétences, car nous ne sommes pas au Parlement, ou plutôt vous permet de contourner cet obstacle.

A titre personnel, je m'inscris dans une école de pensée cosmopolitique. Aussi, je vous saurais gré, mes chers collègues de la majorité municipale notamment, de ne pas succomber à la tentation de déformer mes propos d'aujourd'hui en les taxant de déviance xénophobe, ce qu'ils ne seront jamais.

Opposer rayonnement international de Paris et droit de vote extracommunautaire me semble un amalgame politicien indigne du sérieux de cette question qui relève davantage de la réflexion philosophique sur les principes mêmes de la théorie de l'Etat. Le sujet est sensible, dans la mesure où il pourrait remettre en cause notre conception française de la souveraineté nationale.

Pourquoi élargir le corps électoral parisien aux extracommunautaires ?

S'il s'agit pour vous d'exprimer votre refus des discriminations, d'œuvrer à une meilleure intégration de ceux qui contribuent à la richesse de Paris, nous le comprenons et ne nions pas que votre proposition constitue un signe fort en faveur des 10 % de Parisiens concernés.

Cependant, votre proposition nous semble contraire à la conception française de la citoyenneté issue des Lumières. Vous défendez le concept de la citoyenneté de résidence qui risque de rester un principe abstrait, très loin d'une citoyenneté active. La citoyenneté est un concept politique dont la pratique est fondée sur l'appartenance à des valeurs démocratiques communes, que nous pensons nous aussi partager avec tous les Parisiens sans discrimination, sauf qu'il s'agit d'un lien historique qui nous lie à la Nation.

Aussi, sommes-nous opposés à l'élargissement du champ de la citoyenneté vers la citoyenneté de résidence.

Sur quel fondement ?

Au nom de la souveraineté nationale, comme le dispose l'article 3 de notre Constitution, qui subordonne le droit de vote à la nationalité française.

Au nom de la citoyenneté européenne, issue du traité de Maastricht, car selon l'article 20 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est citoyenne de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat-membre.

Si la citoyenneté européenne est complémentaire de la citoyenneté nationale, il serait faux de prétendre que la construction européenne dissocie nationalité et citoyenneté. La reconnaissance du droit de vote dans l'Etat de résidence s'appuie sur le principe de non-discrimination fondé exclusivement sur la nationalité. Les pratiques de la citoyenneté européenne s'exercent par l'intermédiaire des institutions politiques européennes, la Nation restant le lien de l'investissement identitaire et culturel.

La citoyenneté européenne, en quelque sorte, libère le citoyen du poids économique ou géopolitique de l'Etat dont il est ressortissant. Or, je crois comprendre que votre postulat sur la citoyenneté européenne est de croire qu'elle a créé une dissociation entre citoyenneté et nationalité, ce qui est juridiquement faux.

Enfin, au nom de l'article 25 du Pacte international relatif au droit civil et politique, qui dispose que tout citoyen peut participer à la vie publique, il s'agit là d'un droit fondamental "qui ne saurait souffrir de restrictions déraisonnables", précise le texte.

Mais que signifie "être citoyen" ?

Montesquieu fixe la signification première de référence du citoyen, celle d'être membre d'un gouvernement républicain. Lorsqu'il examine le statut de la naturalisation dans les démocraties antiques, il rappelle le lien direct entre citoyenneté et souveraineté. Il souscrit à la définition d'Aristote qui lie la citoyenneté à la participation au pouvoir et critique ceux pour qui elle n'est affaire que de résidence. Le citoyen n'est pas citoyen par le fait d'habiter à tel endroit.

Autre exemple totalement différent avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT qui considère la notion de citoyen d'aujourd'hui de façon identique à celle issue des débats de 1789 où le citoyen dépasse l'individu et qui fait du citoyen dans la République une parcelle du souverain.

Pouvons-nous aller jusqu'à dire qu'il y a une citoyenneté mondiale ?

Non, à mon sens, car, même si le sentiment d'appartenance à un même monde et la référence à des valeurs communes progressent, la citoyenneté reste liée à une participation politique nationale.

A ce moment-là, ne faut-il pas faciliter encore l'obtention de la nationalité française ? Si la nationalité française est un choix, il est très ouvert, car il existe quatre façons de l'obtenir : par filiation, par naissance, par naturalisation ou encore par déclaration dans le cadre d'un mariage.

Enfin, la France accepte la double nationalité. Il y aurait environ 100.000 demandes de naturalisation, à peu près autant que de nouvelles cartes de séjour. Finalement, la France, comme Paris, plus que tout autre pays en Europe, favorise l'accès à sa nationalité.

Cet élargissement du camp électoral parisien que vous souhaitez ne contribue pas, à mon sens, à une modernisation de notre démocratie et cette délibération, même si elle a le mérite de poser une question clé, peut finalement jeter le trouble sur la représentation et la représentativité, car nous, élus de Paris, sommes les représentants de tous les Parisiens, quel que soit leur statut.

Une fois de plus, Monsieur le Maire, voici une assemblée qui va recentraliser un nouveau pouvoir au profit de votre Exécutif. Cette création, qui pourrait s'apparenter à une forme de clientélisme ne correspond pas à l'idéal que nous nous faisons de la démocratie de proximité, malgré l'ancrage par arrondissement que vous nous proposez. Votre délibération participe une fois de plus au contournement systématique des prérogatives des élus constitutionnellement garanties. A force de flirter avec la notion d'excès de pouvoir au sens juridique du terme, par la multiplication de ce type d'engagement depuis le début de cette mandature, vous renforcez considérablement le pouvoir des administrations au détriment de celui des élus. Cette défiance au quotidien que vous avez à notre égard, quel que soit notre bord politique, vous entraîne irrémédiablement vers une concentration abusive des pouvoirs.

Monsieur le Maire, malgré les précautions dont vous vous êtes entouré afin de vous prémunir contre les dérives liées au communautarisme et au possible détournement de l'objet de cette assemblée par l'introduction de conflits de politique étrangère extérieurs à notre pays et dont malheureusement notre hémicycle peut se faire l'écho, vous nous devez la garantie de notre rôle d'élus représentant les Parisiens extracommunautaires, au même titre que tous les habitants de Paris.

Vous comprendrez donc que la majorité du groupe Centre et Indépendants votera contre ce projet de délibération, même si chacun reste libre de son vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au cas où certains ne voteraient pas contre, ce projet de délibération n'est donc pas diabolique, tel que je croyais le comprendre par moments.

Pour le reste, quand vous parliez de concentration des pouvoirs, je me demandais de qui vous parliez !

(Rires).

Je demande depuis 9 ans que l'on compare l'ampleur des débats et de la capacité des élus municipaux de Paris à s'exprimer ainsi que les délégations de pouvoir avec ce qui se passe dans les autres grandes villes de France.

J'aimerais que vous compariez aux autres villes. Il paraît même qu'il y a des Conseils d'arrondissement où l'on empêche de parler plus de 2 minutes ? Plus de 3 minutes ?

C'est vrai ?

Je n'ose le croire ! Il va falloir que je m'en mêle ! Pour défendre les minorités.

(Brouhaha).

La parole est à Pauline VÉRON.

Comme quoi il faut toujours remettre les choses à leur place !

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris, capitale cosmopolite, compte 215.000 Parisiens non communautaires, ce qui représente tout de même 10 % des Parisiens.

Afin de favoriser leur expression et d'affirmer une citoyenneté de résidence, le Conseil de Paris, a par une délibération de novembre 2001, créé le Conseil de la citoyenneté des étrangers non communautaires.

Ce Conseil de la citoyenneté, qui s'était fixé pour objectif, d'une part, de permettre à ces Parisiens étrangers de se saisir de sujets les concernant ou ayant une portée plus générale et, d'autre part, de sensibiliser les Parisiens à la citoyenneté de résidence et à la question du droit de vote des étrangers aux élections locales, a répondu à ses objectifs et a constitué une première étape importante.

Aujourd'hui, il nous est proposé de créer l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires afin de rénover et d'amplifier la réalisation de ces objectifs.

Pour cela, les arrondissements sont incités à créer des assemblées locales qui désigneront des représentants pour siéger à l'assemblée centrale. Cela permettra aux membres de ces instances d'être associés à la concertation sur les projets locaux des arrondissements mais aussi de créer un lien entre les assemblées locales et l'assemblée parisienne, qui travaillera essentiellement sur des thèmes parisiens transversaux.

Huit arrondissements sur vingt sont en train de mettre en place ces instances et six en ont déjà créé une. C'est notamment le cas du 9^e arrondissement dont l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaire s'est réunie pour la première fois le 9 décembre dernier. Elle est composée de 15 citoyens non communautaires dont 8 membres ont été tirés au sort et 7 ont été désignés par le Maire parmi les candidats afin d'assurer la représentation la plus large possible des différents continents, quartiers et activités représentées au sein du 9^e et également d'assurer le respect du principe de parité hommes/femmes.

Ces Parisiens de nationalités marocaine, russe, algérienne, suisse, ivoirienne, tunisienne, libanaise, brésilienne, gabonaise, sénégalaise et ukrainienne sont ainsi incités à participer encore plus à la vie locale de l'arrondissement. En effet, ces citoyens peuvent déjà participer aux réunions des conseils de quartier mais force est de constater qu'il est moins facile d'y prendre une part active lorsqu'on est de nationalité étrangère.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires est donc envisagée comme un lieu de démocratie participative spécifique mais qui a pour objectif d'inciter ses membres à prendre une part active dans les autres instances de démocratie participative que sont par exemple les conseils de quartier.

Lors de cette première réunion de l'assemblée du 9^e, plusieurs thèmes ont été abordés. Certes, certains sujets ont concerné des questions spécifiques aux résidents étrangers comme l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants étrangers ou la lutte contre les discriminations, mais beaucoup d'autres ont concerné la vie de notre cité en général, l'enfance, la vie associative ou l'aménagement et le partage de l'espace public.

L'autre objectif essentiel de cette assemblée est d'affirmer la légitimité de la participation des Parisiens non communautaires au processus de décision politique alors que le droit de vote aux élections locales ne leur est toujours pas accordé.

Les citoyens de nationalité étrangère non communautaire ont au cours de son histoire enrichi l'identité de Paris sur les plans démographique, culturel, économique et social. Ils ont permis un enrichissement mutuel.

Bien sûr, je pense aux nombreux artistes étrangers qui ont construit et construisent encore le Paris artistique. Depuis des siècles, peintres, musiciens, chorégraphes, comédiens contribuent au rayonnement artistique de Paris et au-delà de la France.

Bien sûr, je pense aussi avec admiration aux Parisiens étrangers qui ont combattu pour la liberté de Paris, pour les valeurs universelle de notre devise : républicains espagnols, réfugiés d'Europe de l'Est, Italiens, Arméniens, et tous les autres, à l'image des combattants de l'Affiche rouge.

Mais je voudrais aussi penser à la majorité d'entre eux qui, au quotidien, travaillent dans le bâtiment, les travaux publics de voirie par exemple, et aussi dans les cuisines des restaurants ou dans les services à la personne, qui gardent les petits Parisiens ou accompagnent les personnes âgées. Ils et elles contribuent à la prospérité de Paris et à son équilibre social.

La création de l'assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires va permettre à tous ces Parisiens de s'exprimer sur le quotidien de Paris dans un cadre officiel.

Elle va enfin donner la parole à 10 % de Parisiens qui n'ont pas à ce jour le droit de vote aux élections locales. Dans l'attente d'une réforme constitutionnelle indispensable accordant le droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales, permettant ainsi leur association pleine et entière à la vie de notre cité, cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires va permettre aux résidents étrangers de participer concrètement à la vie locale.

Aujourd'hui, même s'ils n'ont pas encore tous les droits correspondant aux devoirs qui leur sont demandés en tant que résidents, la création de cette assemblée est une étape importante vers l'égalité des droits locaux dont il faut se féliciter.

L'identité de Paris, c'est sa diversité ; cette assemblée favorisera l'expression de cette diversité ; c'est pourquoi je suis particulièrement fière de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais tout d'abord répondre à M. LAMOUR.

Mes chers collègues, vous l'avez entendu comme moi : nous serions hors sujet. Ce sujet, la citoyenneté de résidence, étant un sujet qui doit relever, pour que l'on accède au droit de vote des étrangers aux élections locales, d'un débat constitutionnel par voie référendaire ne relèverait pas de la vocation de notre Maire de Paris.

Sachez-le, Monsieur LAMOUR, notre majorité municipale estime qu'elle a un rôle à jouer pour provoquer les débats et les prises de conscience dans notre pays, et apporter sa contribution à l'ensemble des évolutions démocratiques.

Alors, oui, la création et la relance des assemblées des Parisiens extracommunautaires nous permet de relancer le débat sur la citoyenneté de résidence : nous le revendiquons et nous l'assumons.

Le Gouvernement aurait bien été inspiré de relancer un vrai débat national sur la question de la citoyenneté. Nous aurions pu confirmer ce que nous disent de nombreux sondages successifs : les Français sont prêts, sont même majoritairement favorables pour accorder le droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales. Au lieu de se terminer par un merveilleux flop, le débat aurait pu se terminer et déboucher sur un référendum et nous permettre enfin d'avoir cette avancée démocratique.

Alors oui, quand, Monsieur LAMOUR, vous osez faire référence au grand Paris, mais de qui vous moquez-vous ? Quel référendum le Gouvernement a-t-il organisé pour demander l'avis des Franciliens sur le futur TGV classe affaires ? Même les communes n'ont pas été réellement associées.

Donc, en matière de leçon démocratique, je crois que vraiment, nous n'avons pas à en attendre de notre minorité municipale.

Mais non, l'équipe de Nicolas SARKOZY, de Brice HORTEFEUX et d'Éric BESSON a préféré s'empêtrer dans le débat de l'identité nationale et les Français n'en ont pas été dupes. La grande manœuvre entreprise était bien double.

Détourner tout d'abord l'attention des désastres écologiques et sociaux du système qu'ils soutiennent : capitaliste, productiviste. Détourner l'attention de la crise qu'ils aggravent par leurs attaques incessantes contre les services publics, l'emploi et l'ensemble des droits sociaux, et tenter de donner en pâture à l'opinion publique des boucs émissaires tout trouvés : les immigrés ou les personnes issues de l'immigration qui porteraient atteinte à notre identité nationale. Comme si cette identité ne pouvait être autre que notre identité républicaine, celle qui s'est forgée dans la Révolution française, celle de la Constitution de 1793, qui reconnaissait le droit de citoyenneté et le droit de vote aux résidents étrangers dans son article 4 que je vais, si vous me le permettez, vous relire :

"Tout étranger âgé de 21 ans accomplis qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard, tout étranger enfin qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'Humanité, est admis à exercer les droits de citoyen français".

Oui, le débat sur la citoyenneté est un débat qui a traversé toute la Révolution française.

C'est que ce gouvernement est bien engagé dans une bataille culturelle contre-révolutionnaire, et le débat nauséabond sur l'identité nationale comme la politique de traque des personnes sans papiers qui n'épargne ni les enfants, ni les personnes malades, ni les personnes dont le pays est en guerre a une fonction idéologique claire : il s'agit de déconstruire dans les consciences l'idée selon laquelle, en République française, des droits peuvent être accordés quelle que soit la situation administrative, quelle que soit la nationalité.

Il s'agit de déconstruire l'attachement au droit du sol pour y substituer celui du droit du sang.

Eh bien, non ! Pour nous, le sentiment d'appartenance à une communauté de destin ne dépend pas de l'origine, ni du lieu de naissance, ni des croyances ou non-croyances religieuses ou philosophiques, mais bien de l'exercice même de la souveraineté populaire et de son respect.

L'histoire de notre République n'a cessé de s'enrichir des migrations successives ; l'histoire de notre République, c'est aussi l'histoire du combat pour l'égalité des droits. Comme l'obtention bien tardive du droit de vote des femmes, nous espérons que l'obtention du droit de vote des résidents étrangers puisse être demain une étape marquante.

Alors, relancer à Paris, la capitale, les assemblées des extracommunautaires, eh bien, oui, c'est engager notre Ville toute entière en faveur du droit de vote, et je voudrais aussi rendre hommage à Khédija BOURCART, adjointe au Maire de Paris sous l'ancienne mandature, qui avait impulsé cette belle et noble aventure, et bien sûr, à Pascale BOISTARD, qui nous permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape extrêmement importante.

Dans le 20e, nous avons été le premier arrondissement à nous engager localement dans la construction d'un conseil local des résidents étrangers, et je souhaite saluer Roger YOBA, Naomi SADENG, Rodolpho JERES ESCOBAR, Bobo DOUKOURÉ, ou encore Nassima YOUYOU, Maria-Livia DUTRILLEUX, Hamed SALAMATIAN, et je pourrais en citer bien d'autres, ces femmes et ces hommes qui, par leur engagement, ont permis au conseil de fonctionner et d'avoir à son bilan une fête annuelle de la république laïque et métissée le 14 juillet, de nombreuses actions concrètes, une très belle exposition en faveur du droit de vote qui a fait le tour de nombreuses villes de France.

Oui, nombre de ces personnes que je viens de citer avaient également participé au Conseil parisien des non-communautaires et avaient enrichi notre vie démocratique.

Oui, Monsieur LAMOUR, parmi les membres de ces conseils, certains étaient sans-papiers. Je peux même vous dire que certains ont acquis la nationalité française lors de cette mandature.

Alors oui, délibérer sur une généralisation de ces conseils dans quasiment tous les arrondissements est une grande fierté collective, une fierté également pour l'ensemble des membres de ces conseils et notamment ceux qui retrouvent dans la charte actuelle nombre d'articles qui ont pu exister dans celle du 20e, du 19e. Il y a vraiment eu une démarche participative avec l'ensemble des arrondissements qui a permis de faire en sorte qu'il y ait une continuité dans la réflexion engagée, et notamment dans l'objectif premier de ces assemblées...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... Promouvoir le droit de vote et non pérenniser des assemblées de seconde zone. Parce que oui, nos assemblées se dissolvent quand nous aurons gagné l'obtention du droit de vote.

Pour l'heure, Monsieur le Maire, sachons aussi réfléchir à donner des vrais moyens à ces conseils, parce que l'appel à candidatures a besoin d'une campagne de sensibilisation d'envergure organisée par l'Hôtel de Ville. Aussi, le déroulé des travaux de ces conseils nécessitera, au même titre que les conseils de la jeunesse et les conseils de quartier, des moyens car leur absence ne saurait être comprise.

Quoi qu'il en soit, vous l'aurez compris, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de cette avancée démocratique parisienne porteuse d'implication populaire et votera pour ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez fini de chahuter, Monsieur VUILLERMOZ, avec M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - On s'entend bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'en réjouis, surtout pour le sport. Peut-être qu'il va vous convaincre !

La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque chacun en est à citer ses lettres et ses références, il fut un temps pas si lointain où dans ces mêmes lieux, était adoptée une résolution qui disait la chose suivante : "Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle, considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent..."

Aujourd'hui, et plus modestement dans le respect de notre Constitution et du cadre législatif en vigueur, la collectivité parisienne se donne pour projet de rassembler tous les Parisiens, à commencer par ceux qui, sinon, n'auraient pas droit de cité : les étrangers de nationalité extracommunautaire.

Que l'on ne s'y trompe pas, si elle était adoptée, la création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires viendrait réparer une injustice, que dis-je, une hérésie démocratique.

Rendez-vous compte, 15 % de la population parisienne, l'équivalent du plus peuplé de nos arrondissements, est actuellement laissée à l'écart de toute citoyenneté et de toute participation à la vie locale.

Une large partie de ceux qui font la richesse de la population parisienne n'aurait donc le droit à rien, si ce n'est à travailler et à se taire.

Nous le savons, depuis 1998 les ressortissants des pays membres de l'Union européenne ont, eux, le droit de vote aux élections locales. Les autres sont exclus de la citoyenneté sans que rien, du point de vue de la collectivité, ne vienne justifier cette différence.

Ainsi, un Parisien de nationalité italienne peut participer à la vie locale, mais pas un Suisse. Il en va de même pour un Parisien suédois, favorisé par rapport à un autre qui serait norvégien ou un Polonais par rapport à un Ukrainien. On pourrait multiplier les exemples jusqu'à l'absurde, car à la fin, cette situation est absurde.

Ce projet de délibération propose, dans la limite de nos compétences, d'y mettre un terme.

On me répondra que les conseils de quartier sont déjà ouverts aux étrangers non communautaires, que cela ne servirait à rien. Eh bien non, au contraire, la pratique montre que les Parisiens non communautaires ne participent pas à des assemblées qui ne leur seraient pas spécifiquement dédiées.

A l'heure où notre pays met les étrangers à l'index, le Conseil de Paris adresse aux 200.000 Parisiens de nationalité extracommunautaire qui vivent parmi nous un message simple : "soyez les bienvenus, vous êtes ici chez vous".

Le projet de délibération propose même, à l'article 11 de la charte de l'Assemblée, d'autoriser ces 106 représentants à siéger ici même, dans la salle du Conseil de Paris. Voilà qui s'appelle allier le geste à la parole. A nous, mes chers collègues, par notre vote, de faire de même !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je considère que ce large débat qui a été organisé par la conférence adéquate est une explication de vote, parce que si on me demande maintenant de procéder à des explications de vote alors que l'on vient d'y passer plus d'une heure, je ne comprends pas.

En attendant, d'après le règlement, quand il y a un débat organisé, il vise à expliquer le sens de son vote. D'ailleurs, tous les orateurs se sont exprimés sur ce sujet. Donc j'applique le règlement.

Je donne maintenant la parole pour répondre à Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens, tout d'abord, à remercier les intervenants et à remercier tous ceux et toutes celles qui, en tant que maires d'arrondissement, représentants de groupe politique et conseillers de Paris ont pu participer à ces échanges qui ont commencé en octobre 2008 et qui ont pu être des échanges constructifs, même si je ne suis pas parvenue, et les débats en sont la preuve, à convaincre tout le monde du bien-fondé de notre engagement sur le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que ce projet de délibération est la réaffirmation, et cela a été dit, de celle qui avait été votée au Conseil de Paris de novembre 2001. Alors pourquoi sommes-nous encore aujourd'hui appelés à nous prononcer sur la création de cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires ? Eh bien tout simplement parce que ces Parisiens n'ont toujours pas obtenu, après neuf années, le droit de vote aux élections locales. Pourtant, la réforme constitutionnelle de 2008 aurait pu corriger cette anomalie démocratique, puisque le Président de la République lui-même, lors d'une interview télévisée à l'automne 2008, avait déclaré être pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, à titre intellectuel, avait-il précisé, nuance que je n'ai pas réussi encore à ce jour à élucider.

Le Maire de Paris et sa majorité pensent qu'il n'est pas possible de rayer de la vie démocratique locale 10 % de sa population, alors que ces hommes et femmes peuvent désigner leurs représentants aux associations de parents d'élèves, peuvent aussi désigner des représentants aux tribunaux des prud'hommes.

C'est pourquoi depuis plus d'un an, et en associant tous les arrondissements et tous les groupes politiques sans exception, nous avons souhaité relancer cette instance de démocratie participative en l'ancrant beaucoup plus dans les arrondissements. Aujourd'hui, ce sont près de 14 arrondissements qui se sont inscrits dans cette démarche.

Je tiens à saluer, une fois de plus, l'ensemble de ces maires d'arrondissement qui ont créé ou vont créer, dans les jours qui viennent, ces instances où tous les sujets de la vie municipale pourront être abordés.

Celles et ceux qui constitueront ces conseils auront effectué une démarche volontaire et individuelle, nous inscrivant ainsi dans une démarche républicaine, préférence adressée aux individus porteurs de citoyenneté plutôt qu'à des communautés.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires accueillera en son sein des représentants de ces arrondissements et ceux qui ne bénéficient pas de ce type d'instance dans leur arrondissement pourront effectuer cette démarche, dès demain, directement auprès de l'Hôtel de Ville.

Cette délibération s'inscrit ainsi dans une volonté de Paris d'intégrer au sens le plus large du terme l'ensemble de ces habitants qui participent au quotidien à la vie de la cité et Paris et en réitérant aujourd'hui cette volonté, marque, comme ce fut le cas en 2001, un temps d'avance démocratique.

Quelles que soient nos convictions concernant le droit de vote des étrangers aux élections locales, nous pouvons convenir ensemble qu'il est aujourd'hui difficilement concevable d'écarter de la vie démocratique de la cité une partie non négligeable de ces habitants au seul motif de leur pays d'origine.

C'est, je le pense, dans cet esprit, que le 15e arrondissement a lui-même créé par délibération en septembre 2009 son Conseil des résidents extracommunautaires.

C'est pourquoi, en toute sérénité, je vous invite à voter ici et maintenant le plus largement possible cette délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Encore merci, Pascale BOISTARD. J'ai apprécié que beaucoup d'élus rendent hommage à votre travail.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2010, DPVI 22).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation de l'espace public par les fidèles des mosquées des rues Polonceau et Myrha.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 5e Commission et notamment à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

D'abord, le vœu n° 38, relatif à l'occupation de l'espace public.

Je donne la parole à Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, comme vous le savez, dans le quartier de la Goutte d'Or, les musulmans pratiquants sont nombreux et les lieux de culte inadaptés.

Les mosquées des rues Polonceau et Myrha sont, en effet, trop petites, et ce, encore plus depuis la fermeture de la mosquée de la rue de Tanger, pour accueillir, les vendredis, les fidèles qui se trouvent malheureusement dans la rue pour prier.

Cette situation est affligeante pour les fidèles eux-mêmes et les riverains qui ont le droit également de circuler librement.

En 2012, la Ville de Paris apportera une solution concrète pour mettre fin à cette situation, avec la création de l'Institut des Cultures de l'Islam, qui proposera des activités culturelles et culturelles dans le respect de la loi de 1905. La partie culturelle sera vendue à une association financée par des fonds privés, respectant ainsi le cadre fixé par la loi de 1905, ce qui permettra aux musulmans de pratiquer leur culte dans des lieux clos. La prière dans la rue ne sera alors plus tolérée.

D'ici 2012, il nous faut trouver des solutions, car la situation actuelle est insatisfaisante et pose des problèmes, en termes de sécurité pour les pratiquants eux-mêmes, et d'occupation de l'espace public et de tranquillité légitime pour les riverains.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Excusez-moi, je dois vous rappeler que vous avez une minute, et vous êtes à une minute dépassée de vingt secondes.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Et ce, en l'absence des forces de police.

Mon collègue, Michel NEYRENEUF a récemment été témoin de différentes formes de provocations qui auraient pu avoir des conséquences graves.

Aussi, Monsieur le Représentant du Préfet de police, il y a urgence pour la Préfecture de police à mettre en place un dispositif concerté et partenarial.

Je souhaitais vous indiquer que ce vœu avait été voté à l'unanimité du Conseil du 18^e arrondissement.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Georges SARRE, puis M. le Représentant du Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Président, Madame la Maire, chers collègues.

Les élus de la majorité du Conseil du 18^e arrondissement attirent l'attention du Préfet de police sur un problème réel. Dans le 18^e arrondissement, et plus précisément à la Goutte d'Or, les lieux de culte musulman ne sont pas assez grands pour accueillir l'ensemble des pratiquants.

Cela a pour conséquence que de nombreux fidèles se retrouvent dans la rue pour prier les vendredis soir, ce qui pose effectivement un problème en termes d'occupation de l'espace public, voire de sécurité.

Ce vœu est donc tout à fait justifié sur le fond, et il n'est pas nécessaire que je vous dise la distance que je prends avec certaines de ses formulations : j'en resterai au niveau des principes et, sur ce plan, ce vœu pose, avec une grande pertinence, la nécessité de concilier la liberté de culte et l'ordre du public. C'est sur ces bases que je donne un avis favorable principal.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette information. Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'affluence à la prière du vendredi varie entre 1.500 et 2.000 personnes et, faute de capacité d'accueil au sein des locaux culturels existants, effectivement les fidèles sont conduits à occuper une portion du domaine public, l'espace d'une heure à une heure et trente minutes. Et la fréquentation s'est accrue encore récemment en raison des travaux de la mosquée de la rue de Tanger.

Au regard de la fréquentation actuelle, les futurs lieux de culte pourront accueillir l'intégralité des fidèles. Je vous confirme que les empiètements sur le domaine public ne seront dès lors plus tolérés.

Le regain de tension constaté dans le quartier, les incidents et les doléances qui en sont la traduction, ont immédiatement été pris en compte par les services de police. Le Préfet de police a confié au commissaire central de l'arrondissement, le soin de mener rapidement une nouvelle réunion de concertation qui associera les Recteurs des deux mosquées et la mairie d'arrondissement, afin de prévenir tous débordements et de mettre fin à ceux qui auraient pu être constatés.

D'ores et déjà, un cadre a été fixé à cette concertation, afin de limiter l'emprise sur la voie publique et les perturbations causées aux riverains. Afin de préserver la desserte et les conditions de circulation du quartier, aucun débordement ne sera toléré sur le boulevard Barbès, ni sur la rue Stephenson.

Enfin, si les services de police maintiendront une surveillance étroite du secteur, l'opportunité de leur présence directe aux abords immédiats du lieu de culte pendant la prière n'est pas démontrée. En revanche, le contrôle des conditions de circulation et du stationnement, parfois anarchique, sera renforcé ainsi que la présence policière pour réguler la circulation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 16).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 20^e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 39 relatif à la tranquillité publique des habitants du 20^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la maire du 20e arrondissement pour une minute, et Georges SARRE répondra.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce matin, j'interviens dans un contexte très particulier, car je dois dire que les bras m'en tombent un peu, il y a une incohérence dans la politique de sécurité qui est menée actuellement par le Gouvernement que je finis par ne plus vraiment m'expliquer. Pourquoi met-on en garde à vue une jeune fille de 14 ans dans la nuit - je ne sais pas ce qu'elle a fait - alors qu'on m'explique qu'on ne peut pas mettre fin aux agissements de bandes, notamment connus, qui agissent depuis des années dans les mêmes quartiers, dont vous avez les noms ?

On m'explique que cela ne sert à rien de les arrêter, car ils sont relâchés, etc. On ne les met même pas en garde à vue mais, en revanche, on déplace les forces de police pour aller arrêter une jeune fille dans la nuit, alors qu'elle pourrait aussi bien être convoquée au commissariat.

Par ailleurs, je tiens, ainsi que tous mes collègues de la majorité, à dénoncer la politique des gardes à vue systématiques, sans l'assistance d'un avocat, qui est en train de se développer dans ce pays. A un moment donné, on est dans un Etat de droit ou on ne l'est plus. Il me semble qu'il y a des textes dans ce pays. La police m'objecte des textes en permanence, pour me dire qu'elle ne peut pas mettre fin à certains agissements. Je veux bien l'entendre, mais pourquoi à ce moment-là ces textes ne sont-ils pas respectés dans d'autres cas ? Il y a vraiment un problème.

En tout cas, je vous le dis, nous avons adopté un vœu, presque à l'unanimité, sauf abstention du groupe des Verts, je tiens à le préciser, dans le 20e arrondissement. Pourquoi la tranquillité publique du 20e arrondissement est-elle de plus en plus menacée, et systématiquement dans les quartiers les plus populaires ? Rue des Orteaux, porte des Lilas, porte de Montreuil, Saint-Blaise, cela va de simples incivilités à des actes extrêmement graves, et notamment du trafic de drogue, voire du grand banditisme.

Je note les efforts qui sont parfois entrepris par les forces de l'ordre. Le problème, c'est que, faute de moyens et d'effectifs, quand les forces de l'ordre interviennent dans un quartier, elles dépouillent un autre quartier des mêmes forces. Et surtout, je constate que l'abandon de la police de proximité, par les gouvernements successifs depuis 2002, se révèle être un choix catastrophique au quotidien sur le terrain.

La mairie du 20e arrondissement et son conseil d'arrondissement demandent à la Préfecture de police de Paris de mettre en place des effectifs de police propres à assurer la présence sur le terrain, de jour comme de nuit, la protection de la population et les investigations et répressions nécessaires...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - ... au retour de la tranquillité publique dans le 20e arrondissement. S'il vous plaît, ne mettez pas en garde à vue les mineurs de 14 ans pour une simple bagarre. En revanche, arrêtez les bandes qui font du trafic de drogue, et mettez pour cela les moyens nécessaires, cela nous rendra un service utile.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Qui veut démarrer ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Le temps de parole, c'est important !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, mais c'était un élément d'actualité, Monsieur MENGUY, qu'il était difficile de contrarier.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire.

Les secteurs auxquels vous faites référence dans votre vœu figurent effectivement parmi les sites d'intervention prioritaire des services de police dans l'arrondissement, en raison des actes de délinquance qui y sont commis.

S'agissant des moyens humains, je veux souligner que le commissariat dispose à ce jour de 513 personnes, 3 commissaires, 26 officiers, 379 gardiennes et gardiens et 84 A.S.P., contre 455 en janvier 2000. Même si on neutralise l'effet de reversement de la partie des A.S.P. qui étaient autrefois affectés au sein de la D.O.P.C., c'est en vain que l'on cherche la trace d'un quelconque désengagement de l'Etat.

A l'inverse, la police d'arrondissement est aujourd'hui davantage soutenue dans son action : que l'on songe à l'apport du service qui est chargé des investigations transversales dans le domaine de la lutte contre les méfaits des bandes, aux surveillances de la B.A.C. de nuit particulièrement présente dans votre arrondissement, ainsi qu'à celui de la Compagnie de sécurisation, au développement de la police technique et scientifique, et demain au déploiement de la vidéoprotection, aujourd'hui quasiment absente du cœur de l'arrondissement.

Depuis le début de la décennie, la délinquance a reculé de plus de 30 % dans l'arrondissement. Dans le même temps, le taux d'élucidation passait de 9,42 % en 2001 à 30,6 % l'an dernier. Donner une suite judiciaire concrète aux plaintes déposées par le public, relève incontestablement d'une démarche de service public de proximité.

Au cours de l'année 2009, dans les secteurs auxquels vous avez fait référence, pas moins de 255 opérations policières ont été menées. Au cours de celles-ci, 9.890 personnes ont été contrôlées, ainsi que 4.057 véhicules et 245 personnes interpellées et placées en garde à vue. Une forte proportion de mineurs et de jeunes majeurs fréquente ces groupes perturbateurs, parfois violents.

Si la police se doit de patrouiller et d'intervenir chaque fois que nécessaire, toute réponse efficace à long terme ne peut être que collective et interinstitutionnelle. D'où la nécessité, ainsi que le Préfet de police l'a proposé il y a un an et demi, de mieux coordonner l'action policière et judiciaire, avec des réponses préventives, sociales, éducatives et culturelles. La Préfecture de police est disposée, si vous êtes prête à vous engager vous-même dans cette voie, à faire de votre arrondissement un laboratoire pionnier pour le suivi individualisé et partenarial des douze groupes sensibles recensés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je voudrais dire au Représentant de M. le Préfet de police que les élus sont au service de nos concitoyens. Et il est de notre responsabilité d'aller dans le sens d'un service public toujours plus efficace. Donc, j'aurais souhaité, Monsieur le Représentant du Préfet de police, que vous nous annonciez des dispositions pour améliorer la situation qui nous a été décrite, et qui est connue d'ailleurs de vous-même et de l'ensemble de la police. Donc, je suis favorable à ce que des dispositions soient prises et mises en œuvre le plus rapidement possible.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'U.M.P.P.A. est contre, et abstention du groupe "Les Verts".

Le vœu est adopté. (2010, V. 17).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de personnel de la Direction de la Prévention et Protection de la Ville de Paris au sein des équipements sportifs du 17^e arrondissement et la nécessité de disposer de correspondants de nuit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 40 relatif au personnel de la D.P.P. au sein des équipements sportifs dans le 17^e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

En absence de Mme Brigitte KUSTER, c'est M. Jean-Baptiste MENGUY qui le présente.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Désolé, je croyais que vous aviez compris que l'on s'abstenait.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier dernier, une trentaine de jeunes âgés de 17 à 22 ans a été interpellée par la police dans l'enceinte de la piscine Champerret vers 1 heure du matin. Cette situation démontre qu'en ce qui concerne les équipements sportifs du 17^e, il y a un manque de sécurisation. Le vœu de Mme Brigitte KUSTER et des élus de mon groupe demande que des équipes de la Direction de la Prévention et de la Protection puissent être renforcées, qu'une étude de sécurisation soit lancée sur l'ensemble des équipements sportifs du 17^e, et que des correspondants de nuit puissent venir dans le 17^e, alors que cela avait été reconnu comme une priorité de l'Hôtel de Ville pour 2011, que cet engagement soit tenu puisque des médiations locales sont nécessaires pour permettre une vie locale en bonne intelligence.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour vous répondre, M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu des élus U.M.P.P.A. du 17^e arrondissement appelle plusieurs précisions. Les correspondants de nuit n'ont pas vocation à surveiller les équipements sportifs. Ils ont vocation à agir par la médiation sur la voie publique, et s'ils sont appelés par les habitants dans les immeubles.

Ils peuvent être amenés à prodiguer des médiations dans les équipements municipaux, mais la surveillance de ceux-ci relève pour la Ville des inspecteurs de sécurité au titre de la domanialité municipale.

La sécurité de ces équipements, et j'insiste sur ce point, est aussi et avant tout de la compétence de la Préfecture de police, qui doit protéger les Parisiennes et les Parisiens sur tout le territoire de la Ville, car telle est sa compétence en matière de sécurité des biens et des personnes.

Soyons sans ambiguïté.

Ce que fait la Ville pour sécuriser ses équipements s'ajoute mais ne se substitue en aucune manière aux missions de la Préfecture de police, et je ne serai jamais dans une logique de vases communicants qui pourrait s'apparenter à une défausse de l'État. Par ailleurs, il est évident que, de même que les policiers ne font pas le tour de tous les immeubles de Paris la nuit, les inspecteurs de sécurité de la Ville ne peuvent évidemment pas non plus faire le tour chaque nuit de tous les équipements sportifs et autres de Paris. Si intrusions répétées il y a, elles appellent des réponses policières d'une part, et de prévention situationnelle, d'autre part.

Vous savez, Madame la Maire du 17^e arrondissement, que la porte de mon bureau, comme celle du Préfet de police, est ouverte pour discuter des difficultés que vous pouvez rencontrer, et que l'on essaie d'améliorer la situation. Je ne peux pas m'empêcher de souligner également une contradiction dans votre vœu. Les élus U.M.P.P.A. nous appellent ici à recruter davantage, alors qu'ils nous reprochent par ailleurs de recruter trop. Mes chers collègues, il faut savoir.

Néanmoins, je suis content que l'U.M.P.P.A. plébiscite ainsi et enfin la politique de correspondants de nuit. En 2009, deux nouvelles équipes ont pu être créées dans les 10^e, 11^e, et 15^e arrondissements. L'arrivée récente de ces équipes sur le terrain est un succès, ce qui renforce encore notre volonté, notre détermination à amplifier ce dispositif. Les contraintes budgétaires actuelles ne permettront malheureusement pas la création de nouvelles équipes en 2010. D'ailleurs, l'U.M.P.P.A. n'a pas déposé d'amendement budgétaire en faveur de la création d'une équipe de correspondants de nuit lors du vote du budget primitif.

Je conclurai en rassurant notre collègue, je le crois, puisque le 17^e arrondissement a effectivement vocation à bénéficier de ce dispositif dès que possible.

J'invite donc la maire du 17^e arrondissement à retirer son vœu et à continuer le travail constructif que nous menons pour la sécurité de l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président - Merci.

M. VUILLERMOZ souhaite-t-il ajouter un mot rapidement ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Evidemment, je partage tout à fait ce que vient de dire Georges SARRE. Je veux simplement rajouter que d'un point de vue local et en ce qui me concerne, je suis toujours prêt à organiser des réunions avec l'ensemble des acteurs de l'arrondissement, que ce soient la D.J.S., les clubs de prévention, les inspecteurs de sécurité, la Préfecture de police si elle le souhaite, de façon à examiner comment il est possible sur place de faire un peu bouger la situation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces confirmations.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de mettre en œuvre un plan de lutte contre la recrudescence de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 41 relatif à la délinquance dans les transports parisiens, déposé par le groupe U.M.P.P.A., et qui va nous être présenté par M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. le Préfet de police et M. SARRE répondront.

C'est Mme Delphine BURKLI, pardon, reprenez votre souffle, mais vous avez une minute pour le présenter.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je voudrais revenir sur un sujet préoccupant pour les Parisiens et plus généralement les Franciliens et les touristes usagers des transports publics à Paris. Il s'agit de la montée des actes de délinquance commis par de jeunes mineurs originaires pour la plupart des pays de l'Est et des Balkans, qui se livrent, à partir d'un système mafieux tout à fait organisé, à des trafics de vol à la tire.

Très régulièrement et depuis des mois, le groupe U.M.P.P.A. interpelle la Ville et les autorités préfectorales sur ce phénomène grandissant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Prenez le temps de respirer, je vous en prie, je ne voudrais pas vous mettre en danger.

Mme Delphine BURKLI. - M. Philippe GOUJON retenu dans le 15^e arrondissement m'a demandé de présenter en son nom ce vœu, qui demande la mise en œuvre d'un plan d'envergure de lutte contre cette petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens. Je rappellerai quelques chiffres, au cours de l'année 2009, la Direction générale de la police des transports a procédé à 2.500 interpellations de jeunes filles qui par groupes de 3 à 10 procèdent à des attaques de voyageurs pour leur voler leurs biens. Ces interpellations ont engendré 1.800 mesures de garde à vue, soit plus du double de l'activité répressive de 2008. En 2009, 38 % des actes de délinquance commis par des citoyens roumains l'ont été par des mineurs. Ces jeunes filles mineures sont au cœur d'un réseau de criminalité organisé, mafieux, et leurs conditions de vie sont déléatoires, très difficiles puisqu'elles vivent dans Paris et en banlieue dans de véritables bidonvilles à ciel ouvert et sont contraintes de se livrer à ces trafics.

M. GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. du Conseil de Paris émettent le vœu que M. le Préfet de police précise les mesures particulières qu'il entend prendre pour lutter efficacement contre cette recrudescence de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens dont les causes et les auteurs sont clairement identifiés.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - S'agissant de la délinquance commise dans les réseaux ferrés, elle est effectivement marquée par un phénomène enraciné de vols avec souvent les modes opératoires caractéristiques du vol à la tire. L'investissement policier est très lourd, très présent, puisque 2.500 interpellations ont été réalisées en 2009, dont 1.200 avec une mesure de garde à vue, et malgré cet investissement policier, la résolution de ces affaires judiciaires, une recrudescence de 7 % des vols à la tire a été constatée.

Les surveillances établissent qu'une grande partie de ces actes relève d'une délinquance spécialisée commise par des groupes de 3 à 10 personnes de jeunes femmes ou adolescentes. Leurs cibles privilégiées sont les touristes qui se voient fréquemment dérober le contenu de leur sac lors de la montée en rame. Sont également de plus en plus constatés des comportements d'obstruction, refus d'examen médical, refus de prélèvement d'empreintes, de plus en plus des violences physiques exercées à l'encontre des policiers. La réponse peut être globale, à la fois sociale, administrative et judiciaire, et la Préfecture de police, de ce point de vue, ne faiblira pas et continuera en 2010 de s'investir très fortement.

Chaque jour, 95 patrouilles sécurisent 732 gares et 719 trains et, en moyenne, 1.200 contrôles et 40 interpellations sont réalisés chaque jour.

Par ailleurs, s'agissant du caractère organisé, des enquêtes sont en cours et, bien évidemment, avec la coopération des services centraux et des autorités de certains pays de l'Europe de l'Est, elles pourront éventuellement donner lieu, dès que nous aurons des éléments suffisamment probants, à des poursuites judiciaires sévères.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'avis de l'Exécutif va nous être donné par M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Le vœu présenté initialement par M. GOUJON n'est pas inintéressant.

La petite et moyenne délinquance dans les transports en commun se situe sans doute dans les phénomènes qui contribuent à faire naître et développer un sentiment d'insécurité chez les Parisiennes et les Parisiens et je crois que l'Etat doit rechercher une réponse.

M. le Préfet de police, à travers son représentant, nous a donné une réponse qui annonce un certain nombre de dispositions.

Les débats plus approfondis ont vocation à se tenir dans le cadre du Conseil de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, de lutte contre les drogues, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Nous ne risquons pas d'y manquer d'éclaircissements et c'est pourquoi je vous dis qu'il faut y rechercher un débat partenarial approfondi ; ne nous focalisons pas sur le Conseil de Paris qui n'est pas le mieux armé pour participer à ces discussions.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Votre avis sera donc défavorable ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2010, DPVI 14 - Subventions à des associations des quartiers Flandre, Paris-Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2010. Montant total : 50.300 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 14 relatif à un certain nombre de subventions à des associations.

Dans un premier temps, la parole est à Léa FILOCHE, pour un temps de parole de 5 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette première enveloppe de subventions des actions "politique de la ville" a le mérite de donner une perception très concrète de l'engagement de la Ville de Paris en faveur de ces quartiers : 378.000 euros répartis sur des projets portés par 77 associations ont été votés entre le Conseil de Paris du mois de décembre et celui qui nous concerne aujourd'hui.

Les subventions mises au vote ce jour sont donc dans la droite ligne des engagements pris par l'Exécutif et par les élus de la majorité pour permettre à nos quartiers de bénéficier de financement pour des actions concrètes non seulement améliorant le quotidien des habitants de ces quartiers mais aussi permettant à des associations de porter le plus haut possible toutes ces actions.

J'ai d'ailleurs envie ici de prendre l'exemple d'une association du 19e arrondissement - mon arrondissement - située dans un quartier laissé à l'abandon jusqu'en 2001, le quartier Claude Bernard qui est entre les Maréchaux et le périphérique, à la limite entre le 18e et le 19e. Cette association appelée "Espoir et avenir pour tous à Claude Bernard" travaille depuis 2005 à une cohésion sociale dans ce quartier qui reste pour l'instant - mais je pense que, justement, dans le cadre de la politique de la ville, cela va s'améliorer - très excentré, très mal desservi, avec très peu de services sur place. Cette association a organisé l'an passé la fête de quartier, avec des défilés de mode et des spectacles faits par les habitants eux-mêmes, par des jeunes, par des moins jeunes, et a permis des échanges de recettes culinaires et tout cela. Enfin, bref ! Le travail fait autour de la rencontre entre les habitants a vraiment permis une animation dans le quartier qui n'avait jamais été vue depuis que ce quartier existe.

Cela a permis aussi d'y détendre l'atmosphère, ce qui ne fait pas de mal !

Ce qu'a fait ESCB, cette association, n'est pas du tout une exception dans le cadre des actions de "politique de la ville" que nous finançons. Fonctionnant, comme beaucoup d'autres associations, avec des adultes relais et des bénévoles, elle est doublement financée, comme la plupart des actions "politique de la ville" : à la fois par notre Conseil et par l'Etat. Ce double financement permet de remplir des objectifs sociaux et de répondre aux enjeux de cohésion sociale que les actions "politique de la ville" doivent avoir pour vocation.

L'engagement de la Ville dans le financement de ces actions, tant que celui de l'Etat d'ailleurs, est vital pour le vivre-ensemble de ces quartiers et pour les habitants. Les associations comptent sur notre investissement et nous comptons bien continuer à donner à ces quartiers tous les moyens possibles pour leur permettre de relever les défis qui se posent à nous tous.

Nous comptons, nous aussi, sur l'Etat pour que cet objectif soit partagé et que son désengagement, qui prend des formes diverses à l'heure actuelle, ne se traduise pas aussi et encore dans le désinvestissement des subventions aux actions "politique de la ville" à Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Mme DUBARRY est inscrite et Mme STIEVENARD répondra.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En mars 2007, c'est-à-dire voici trois ans maintenant, j'intervenais sur la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale tels qu'ils nous étaient proposés à ce moment-là. Je posais des questions. Je demandais : "Les C.U.C.S. seront-ils à la hauteur des enjeux ? La cohésion sociale telle qu'elle nous est présentée sera-t-elle un artifice ou une réalité ?"

Je commençais déjà à répondre, puisque je disais également : "Le discours est là, mais ce discours n'est pas soluble dans le libéralisme. Il rencontre des obstacles et finira par se dissoudre dans le minimum social. Le C.U.C.S. est une intention creuse, sans moyens et faisant office de soupape politique au débat social qui s'instaure."

Malheureusement, trois ans après, je dois reconnaître que je n'avais pas tout à fait tort, voire même carrément raison et trois ans après, alors que nous allons revoir les C.U.C.S., qu'ils vont de nouveau être diminués dans leur amplitude, et la réflexion qui a certainement dû commencer ne doit pas être très gaie, il faut bien dire que la situation s'est aggravée dans les zones urbaines sensibles : les difficultés scolaires perdurent, le taux de chômage des jeunes a explosé et la pauvreté a augmenté, puisque, dans ces quartiers, plus de la moitié des ménages sont non imposables.

Par ailleurs, la mesure des effets des politiques de rénovation urbaine, menacée même dans son existence, puisque son comité de suivi a vu ses crédits de fonctionnement diminuer de 30.000 euros pour 2010, ce qui équivaut, disons-le, à une mort par asphyxie de cette instance indépendante qui a pourtant le mérite de remettre des rapports intéressants mais sans aucun doute dérangeants.

En ce qui concerne l'A.N.R.U., les programmes d'aménagement urbain ont déjà absorbé la quasi-totalité de ses finances. Sur les 10.000 logements construits entre 2004 et 2008 pour favoriser, dans ces quartiers toujours, la mixité sociale, ce sont en réalité les ménages les plus riches qui y ont accédé, avec une diversification de l'habitat qui a profité aux promoteurs privés et n'a certainement pas amélioré la mixité urbaine.

Est annoncée une réforme des zones prioritaires en matière de politique de la ville dès le printemps 2010, et la refondation des C.U.C.S. se fera sans aucun doute dans une logique de diminution drastique des moyens affectés et des outils au service de la politique de la ville.

C'est la raison pour laquelle j'interviens sur ce projet de délibération. J'aurais pu intervenir sur la somme de tous les autres qui nous sont présentés aujourd'hui. Il faut reconnaître que la Ville accompagne, partage les difficultés des associations présentes à Paris et je crois qu'il va falloir continuer cet effort-là, puisque, je viens de le dire, les C.U.C.S. nouvelle version seront encore pires que les précédents.

Je crois vraiment important que nous continuions cet effort d'accompagnement et que nous dénoncions, avec elles, avec ces associations extrêmement investies sur le terrain, les désengagements successifs de l'Etat et l'abandon, il faut l'appeler ainsi, l'abandon d'un certain nombre de quartiers et bien évidemment surtout des habitants de ces quartiers.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Pour vous répondre, ainsi qu'à Mme FILOCHE, Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci à Léa FILOCHE et à Véronique DUBARRY pour l'attention vigilante qu'elles portent à la vie associative dans nos quartiers populaires.

Léa FILOCHE a cité fort opportunément un exemple d'action utile dans le 19e arrondissement. De ce point de vue, je rends hommage à l'ensemble des associations qui font un travail très utile de lien social en proximité dans nos quartiers.

De même, je salue nos équipes "politique de la ville", une cinquantaine d'agents de développement local qui font un excellent travail pour soutenir les associations et les aider à réaliser leurs projets, souvent très inventifs, et cela en lien étroit avec les élus d'arrondissement.

On pourrait citer d'autres exemples qui montrent que la politique de la Ville est utile et produit des effets. Je pense à l'association "Môm'rue Ganne", dans le 20e arrondissement, récemment installée dans le quartier Python-Duvernois, qui organise un accueil original après l'école, sur des horaires élargis, jusqu'à 20 heures, ce qui est une réponse concrète pour les femmes qui élèvent seules leurs enfants et travaillent en horaires décalés.

Autre exemple, l'association "Sierra Prod", qui réalise un film porté par les habitants de l'îlot Binet, dans le 18e, sur les transformations urbaines en cours dans ce secteur, et sur la mémoire du quartier.

Voilà des initiatives heureuses pour la valorisation de nos quartiers.

Il y en aurait beaucoup d'autres à citer dans le champ de l'insertion professionnelle, de l'apprentissage du français, de l'accompagnement des jeunes, de l'accès à la culture, à l'éducation, à l'environnement et au soutien à la parentalité.

Je serai moins sévère que Véronique DUBARRY à l'égard du contrat urbain de cohésion sociale signé en 2007 et qui bénéficie d'une année supplémentaire, après notre mobilisation. Ceci doit permettre justement de prendre le temps de préparer sérieusement la suite.

Vous avez raison de dire que, pour l'instant, on est dans le flou le plus total, que les règles du jeu nouvelles ne sont pas posées jusqu'ici de la part du Gouvernement.

Il y a bien eu un rapport parlementaire à l'automne 2009 qui a reçu peu d'écho au plan national.

Récemment, M. FILLON a annoncé qu'il donnerait des orientations lors d'un comité interministériel des villes qui devrait se réunir au printemps ; "enfin !" dirai-je.

Sachez, en effet, que le rapport de l'Observatoire des Z.U.S. est particulièrement alarmant, dans la mesure où, évidemment, la crise frappe plus durement dans nos quartiers populaires.

Pour autant, il s'y passe des choses très positives, il y a des potentialités énormes dans ces quartiers, il y a des transformations urbaines réelles, donc ne baissons pas les bras. Les élus locaux sont très mobilisés partout en France pour obtenir justement que l'Etat reste aux côtés des communes pour poursuivre un travail de fond dans ces quartiers.

Récemment, l'Association des Maires des grandes villes de France, des communautés urbaines et Villes et Banlieues se sont rencontrées pour élaborer des positions à défendre en commun par rapport à ce que proposera le Gouvernement.

Nous restons donc, sachez-le, très mobilisés, pour poursuivre les dynamiques engagées dans nos quartiers, et cela, évidemment, aux côtés des associations et des professionnels.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup de ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 14).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de mise en garde à vue et à la politique sécuritaire de l'actuel Gouvernement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 42 présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et rapporté par Patrick KLUGMAN en 6e Commission sur les gardes à vue.

Mme Pascale BOISTARD vous répondra, puis je donnerai la parole à M. le Représentant du Préfet qui en profitera pour nous donner des éléments d'information sur l'incident qu'évoquait Mme CALANDRA tout à l'heure.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet, effectivement, le Conseiller de Paris est une espèce tenace et après un certain nombre de mes collègues, notamment Frédérique CALANDRA, je reviens, à mon tour, vous interroger sur les conditions de la garde à vue sur le territoire parisien.

Je me permets d'insister une nouvelle fois sur cette nouvelle occurrence qui nous est donnée avec cette jeune fille de 14 ans placée en garde à vue, alors qu'apparemment, rien ne le justifiait, et surtout menottée, alors que c'est contraire, vous le savez, aux dispositions du Code de procédure pénale.

Mais très brièvement, je voulais surtout rappeler deux ou trois choses qui nous ont été dites, ici, hier par M. le Préfet lui-même et qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait exactes et j'aimerais avoir votre réaction.

En effet, il nous a été dit qu'il y a, de la part de l'officier de police judiciaire, une obligation de placement en garde à vue. Vous savez que la Cour de cassation a encore jugé récemment qu'hors des cas d'usage de la contrainte, il n'en est rien.

Il nous a été également dit ici que ce sont les avocats qui demandaient les placements en garde à vue. Or, vous savez que la même Cour de cassation nous a constamment réaffirmé qu'il n'y a pas de droit à la garde à vue ; c'est l'officier de police judiciaire et lui seul qui décide du placement, parfois sur instruction.

Enfin, il nous a été surtout parlé d'une transposition hâtive des règles de la jurisprudence de la cour européenne des Droits de l'Homme. Je tiens simplement à dire que cette transposition hâtive était d'abord le fait du tribunal de Bobigny le 30 novembre, du tribunal correctionnel de Paris le 28 janvier, de la cour d'appel de Nancy et, vous le savez, le parquet a maintenant saisi la cour de cassation. Cette transposition hâtive dont M. le Préfet faisait état est aujourd'hui le fait de juridictions bien françaises et y compris parisiennes.

C'est pourquoi, Monsieur le Représentant du Préfet, je vous interroge à nouveau sur la pratique généralisée de la garde à vue à la française qui frappe tout le monde à tout bout de champ et, en tout cas, en dehors du cadre posé par le Code de procédure pénale dont je rappelle l'article préliminaire qui dispose que "les mesures prises à l'encontre de la personne suspectée doivent être strictement limitées aux nécessités de la procédure, proportionnelles à la gravité de l'infraction reprochée et ne pas porter atteinte à la dignité de la personne".

C'est pourquoi...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous demande de conclure, pardonnez-moi.

M. Patrick KLUGMAN. - ... je formule le vœu que M. le Préfet de police rappelle aux fonctionnaires placés sous son autorité le contenu de la loi et de la jurisprudence en vigueur.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous demandez au Préfet de police d'empiéter directement sur les prérogatives exclusives du Procureur de la République, puisqu'il appartient à ce dernier et à lui seul de déterminer la conduite des officiers de police judiciaire. Bien évidemment, particulièrement soucieux de la séparation des pouvoirs entre les autorités judiciaires et administratives prévue par la Constitution, le Préfet de police s'abstiendra de le faire.

La confiance placée dans les services publics se mesure précisément dans les situations un peu compliquées qui mêlent l'urgence, des points de vue contradictoires et des stratégies d'acteurs parfois médiatiques.

Dans l'affaire qui nous occupe dans le 20e arrondissement, le déroulement des choses est le suivant.

Une fin d'après-midi de la semaine dernière, il y a déjà huit jours, ce qui ne justifie en rien l'éruption volcanique médiatique de ce matin, les policiers reçoivent une plainte, suite à une bagarre de jeunes scolarisés dans le même établissement scolaire. Cette Assemblée a régulièrement rappelé son souhait et son attachement à la sanctuarisation des établissements scolaires. Les policiers, particulièrement diligents, mènent l'enquête tout de suite. Je précise d'ailleurs qu'il y a un jour d'I.T.T. (interruption temporaire de travail) de chaque côté de la bagarre.

Les fonctionnaires de police commencent l'enquête et s'aperçoivent qu'il y a un mineur mis en cause, il est immédiatement auditionné, ainsi que trois autres mineurs dont une jeune femme, la jeune femme en question.

Ils ne se précipitent point, puisque la nuit est laissée tranquillement aux autres protagonistes et c'est le lendemain matin, à 10 heures et non pas en pleine nuit, qu'ils se présentent au domicile de la protagoniste pour lui demander de les suivre et l'interroger au commissariat, en présence des autres jeunes impliqués. Celle-ci est interrogée au commissariat. Conformément à la loi, elle est placée en garde à vue ; pour respecter ses droits, un avocat qui ne fait strictement aucune remarque l'assiste et vient la voir ; on voit tout à fait que la procédure a été respectée.

Enfin, je précise qu'elle n'a absolument pas été menottée lors de son interpellation, contrairement à ce qui a été dit dans la presse ; cela a été vérifié dans les éléments de procédure que l'on m'a communiqués.

Cette affaire montre effectivement qu'il y a une procédure tout à fait normale, que les services de police du 20e arrondissement se préoccupent des violences dans les établissements scolaires et que force doit rester à la loi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - A 14 ans, on n'est pas une jeune femme, juste une jeune fille !

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Faudrait-il ne pas répondre à des plaintes déposées par d'autres adolescents lors d'une bagarre ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame BOISTARD, vous répondez pour l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, certains évaluent à 580.108 le nombre des gardes à vue qui ont été prononcées en France en 2008, d'autres approchent les chiffres de près de 800.000.

Ce chiffre ne cesse d'augmenter année après année et n'intègre même pas les gardes à vue prononcées pour les délits routiers estimées à plus de 250.000 procédures.

Comme l'a indiqué dès 2005 le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la situation est choquante. Ces statistiques témoignent des dérives de la politique du chiffre prônée par le Gouvernement qui ne prend en compte ni les réalités du terrain ni les véritables solutions à apporter aux questions de sécurité en France.

Aujourd'hui, nous estimons que les libertés fondamentales sont menacées quand des gardes à vue ne sont visiblement pas proportionnées à la gravité de l'infraction et que les suspects ne bénéficient pas d'une défense dès la première minute, même si, en aucun cas, il s'agit de contester le principe de la garde à vue.

Vous faisiez référence à un événement du 14e ; je pourrais aussi faire référence à un événement du 18e arrondissement où un enfant de 9 ans a été interpellé au sein de son établissement scolaire, et si j'ai bien suivi cette affaire, la hiérarchie en question qui avait donné cet ordre a reçu un blâme.

Dans ce contexte, il serait légitime que la Préfecture de police rappelle aux fonctionnaires placés sous sa responsabilité que les mesures prises à l'encontre des suspects doivent, conformément au Code de procédure pénale, être proportionnées à la gravité de l'infraction reprochée et ne pas porter atteinte à la dignité des personnes.

Par ailleurs, la France doit prendre en compte les récentes décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, qui insistent sur les moyens donnés à la défense de s'exercer.

Il nous paraît de ce fait nécessaire que M. le Préfet de police et les fonctionnaires sous ses ordres prennent en considération les mises en garde de l'Europe sur ce sujet.

Il est de notre responsabilité en effet de veiller à ce que le droit des citoyens et les libertés soient absolument respectés partout sur notre territoire et à Paris, sans refuser le droit de tous à vivre en sécurité et dans la tranquillité.

Il n'existe pas de sécurité sans respect des libertés. Je suis donc favorable à ce vœu et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2010, V. 18).

Je vous remercie.

2010, DPVI 25 - Subvention à l'association Maison d'Haïti menant des actions spécifiques d'accès aux droits. - Montant : 10.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPVI 25, sur lequel Frédérique CALANDRA est inscrite et à qui Pascale BOISTARD répondra.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, nous avons tous été évidemment consternés par l'accumulation des malheurs qui frappent la population haïtienne. Cet État, le plus pauvre des Amériques, connaît des problèmes de stabilité politique qui conduisent l'O.N.U. à lui affecter une mission de stabilisation.

Dans le 20e arrondissement, nous avons encouragé la population à contribuer aux efforts des organisations qui agissent pour la population haïtienne, notamment les O.N.G., en particulier de développement puisque la phase humanitaire d'urgence est en voie de s'achever.

À l'échelle parisienne, il nous est également possible d'intervenir pour la population haïtienne vivant en France. Notre territoire compte en effet une communauté haïtienne qui rencontre souvent des difficultés dans son intégration. Nous en comptons notamment beaucoup dans le 20e arrondissement. Il existe une association d'entraide qui offre ses services aux Haïtiens de France en assurant des permanences d'accueil, notamment, qui permettent un accompagnement dans les démarches administratives et vers l'accès au droit.

Cette association, baptisée "Maison d'Haïti", située dans le 20e arrondissement, contribue à l'intégration et au bien-être des immigrés haïtiens. Elle organise également des conférences-débats sur des thèmes multiples : santé, valorisation des cultures d'origine, etc. Elle met également en place des cours de danse traditionnelle ainsi que des sorties culturelles.

Cette association doit apporter une aide accrue aux familles haïtiennes vivant en France compte tenu notamment de cette catastrophe survenue le 12 janvier 2010 dernier. Elle remplit un rôle essentiel dans le domaine de l'accès au droit qui revêt un caractère souvent vital pour ces familles à l'heure actuelle. En effet, elles sont particulièrement démunies face aux complexités de nos administrations et c'est pourquoi nous nous devons de les aider.

Je propose donc de relever le montant de la subvention donnée à cette association de 8.000 euros à 10.000 euros.

Je souhaite également que la Mairie de Paris et nos Conseils d'arrondissement portent un regard attentif au sort des différentes subventions et sommes allouées à la reconstruction en Haïti. Je rappelle que ce pays souffre d'une corruption endémique de ses élites et que l'argent qui doit être investi là-bas et en quantité massive ne sera utile que si son utilisation fait l'objet d'une surveillance en lien avec les O.N.G. locales.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme BOISTARD pour vous répondre.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Madame CALANDRA, je sais que vous êtes touchée par les événements, et leurs conséquences, qui ont eu lieu à Haïti et qui ont plongé cette communauté dans le plus grand dénuement.

La Ville de Paris, depuis 2007, accompagne la Maison de Haïti dans le travail qu'elle effectue pour intégrer justement celles et ceux issus de ce pays qui sont venus jusqu'à Paris y vivre, participer à la vie de la cité.

C'est pourquoi nous avons, par anticipation, accédé à votre demande de relever cette subvention de 8 à 10.000 euros pour justement donner des moyens supplémentaires à cette maison d'Haïti, la Maison de tous les Haïtiens, pour permettre à la fois leur intégration, les accompagner dans leurs démarches administratives et leur faciliter l'accès au droit, mais aussi de pouvoir promouvoir la diversité culturelle riche qui est la leur.

Je tenais aussi à rajouter que nous nous inscrivons, par ce projet de délibération, dans l'effort de la Ville de Paris vis-à-vis de ce pays en grand dénuement, et je remercie encore Pierre SCHAPIRA de son investissement sur ce dossier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 25).

2010, CAS 1 - Modification des conditions d'attribution de l'Allocation Exceptionnelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAS 1 relatif à la modification des conditions d'attribution de l'allocation exceptionnelle.

Trois inscrits, nous commençons par Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Depuis au moins une quinzaine d'années on entend parler d'une réforme nécessaire à la fois du fonctionnement du comité de gestion de section locale du C.A.S., de la difficulté de renouveler les administrateurs bénévoles et du régime particulier de gestion des allocations exceptionnelles.

Voici une réforme simple, concrète, nécessaire. Je sais que dans certains cas cela fait du bruit, mais j'ai compris qu'au sein du conseil d'administration du C.A.S.-V.P. cela se passait très bien, et je témoigne qu'au sein du 9e cela s'est très bien passé sur une réflexion nécessaire d'une plus grande réactivité, d'une meilleure adaptation des mécanismes actuels aux réalités.

Un point sur lequel j'étais très attentif, c'était le manque d'homogénéité des décisions prises dans les différents arrondissements, qui faisait que les taux de refus d'une part, et les montants attribués d'autre part, variaient d'un arrondissement à l'autre, voire d'une séance de commission de la C.A.S. locale à une autre réunion suivant la composition. Nous sommes donc sur un ensemble de règles très simples, qui modifient l'agencement général et notamment responsabilisent le directeur de gestion du comité local dans l'attribution des allocations exceptionnelles.

J'approuve cette réforme, elle était attendue, elle est concrète, pragmatique, c'est une bonne chose. Une réflexion est nécessaire sur l'évolution de la fonction des administrateurs bénévoles. Le projet de délibération cite des fonctions d'écrivain public, d'accueil convivial, d'accueil des usagers dans les gymnases ouverts, notamment en période de grand froid, d'accueil des publics, de connaissance des personnes âgées, de relations entre les générations, je crois indispensable de faire évoluer ce réseau des administrateurs bénévoles vers une fonction de veille sociale et de relais d'intervention.

Cette réforme est bonne et opportune. Les élus socialistes et radicaux l'approuvent résolument.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Ce projet de délibération nous propose de modifier les conditions d'attribution de l'allocation exceptionnelle. Cette allocation, qui peut être sollicitée par tout Parisien, justifiant d'une domiciliation d'au moins un mois dans la Capitale, intervient en complément des dispositifs légaux. C'est une forme d'aide de secours versée de façon ponctuelle, en espèces. Elle est plafonnée à 305 euros par mois pour une personne vivant à Paris depuis moins de trois mois, et à 458 euros pour les autres. Son attribution est examinée au sein de commissions permanentes auxquelles participent entre autres les administrateurs bénévoles du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ainsi que des élus.

Le fonctionnement des commissions permanentes et l'attribution de cette allocation peuvent varier fortement d'un arrondissement à l'autre, et nous sommes donc favorables à une modification des conditions d'attribution de l'allocation exceptionnelle.

Le projet de modification qui nous est soumis porte principalement sur deux points. La première modification porte sur la suppression du plafonnement mensuel de cette allocation, nous y sommes favorables puisque ainsi le montant de celle-ci pourra être mieux adapté aux particularités de chacune des situations des usagers.

La seconde porte sur le processus d'attribution de cette aide. Attribuée actuellement par les commissions permanentes, vous proposez de déléguer cette attribution au directeur de section, qui pourra dans certains cas prendre l'avis d'une commission ad hoc.

De fait, les administrateurs bénévoles seront donc dessaisis de leur participation à l'attribution de cette allocation. Comme vous le savez, nous n'y sommes pas complètement favorables. Nous souhaitons promouvoir la participation citoyenne aux services publics locaux.

En ce sens, il nous semble regrettable de supprimer l'intervention citoyenne des administrateurs bénévoles au profit d'un fonctionnement plus technocratique. Nous souhaiterions que le fonctionnement des commissions permanentes soit modernisé et professionnalisé sans pour autant écarter complètement la participation des administrateurs bénévoles qui s'investissent de façon citoyenne dans l'action sociale locale depuis de nombreuses années.

Pour ces motifs, nous nous abstiendrons sur le vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons avec Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis longtemps vous aviez la volonté d'éliminer les administrateurs bénévoles pour professionnaliser la distribution de l'aide exceptionnelle, au motif que ces derniers représentaient un frein à votre main mise sur cette manne. Le mauvais procès qui leur a d'ailleurs été fait en a choqué plus d'un, puisque je vous rappelle qu'ils ont été plus de 300 à signer la lettre qui vous a été adressée afin de revenir sur cette décision, malheureusement sans succès.

Aujourd'hui c'est chose faite, le projet de délibération que vous proposez est là pour le prouver. Cette réforme est avant tout une réforme politicienne : vous avez décidé de professionnaliser l'attribution des aides facultatives, en mettant le directeur de section au centre du dispositif d'attribution. Indépendamment de la banalisation que cela induit, et qui fait perdre son caractère exceptionnel à ce type d'aide, il s'agit bien d'une régression par rapport à vos ambitions affichées en matière de décentralisation.

Ainsi, la direction de section prend le pas sur le comité de gestion présidé par le maire d'arrondissement. C'est une belle avancée démocratique. De plus, j'ai trouvé particulièrement étonnante l'absence même de l'évocation des maires d'arrondissement dans l'ensemble de ce document.

Concernant ce que vous appelez la commission ad hoc, vous restez silencieux sur le mode de désignation de ses membres. Seront-ils nommés par le conseil d'administration du C.A.S., par le directeur de section, ou par le maire d'arrondissement ? Autant de questions auxquelles vous ne répondez pas et qui menacent le pouvoir des maires d'arrondissement.

En outre, si la suppression du plafond mensuel me paraît une bonne initiative, je m'interroge en revanche sur la réalité, la sincérité des bilans qui seront présentés aux commissions permanentes afin de définir les priorités d'attribution et de déterminer les motifs de refus. Comment cela peut-il se faire si vous maintenez les grilles qu'utilisent actuellement ces commissions pour motiver leurs refus ?

Cette réforme n'est pas non plus conforme à la loi. Vous justifiez cette modification des conditions d'attribution de l'aide exceptionnelle, par une nécessaire simplification. Or il ne s'agit pas d'une simplification mais d'un détournement de l'esprit de la loi. La modification des compétences des commissions permanentes n'est pas de la responsabilité du Conseil de Paris, mais éventuellement du conseil d'administration du C.A.S.-V.P. Je fais référence au décret d'octobre 2004 relatif au Code de l'action sociale et des familles. Or, cette modification doit entrer en vigueur au 1er mars 2010, c'est-à-dire avant la réunion du conseil d'administration du C.A.S. prévue le 22 mars.

J'ajoute que selon la loi, le rôle principal dévolu aux administrateurs bénévoles, ce ne sont pas les activités sociales qui peuvent leur être confiées par les directeurs de section, mais leur pleine participation aux commissions permanentes.

Comme vous ne pouvez pas les supprimer, vous les videz de leur contenu et vous rendez primordiales les missions sociales des administrateurs bénévoles, missions que vous avez d'ailleurs beaucoup de mal à trouver. A nouveau, il s'agit d'un détournement de la loi.

De plus, la nouvelle commission ad hoc, créée pour donner son avis sur les montants importants et les aides récurrentes, ne relève pas du cadre de la loi. Ni le Conseil d'administration ni le Conseil de Paris n'ont vocation à créer une commission supplémentaire.

Votre réforme n'est pas aboutie. En effet, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui restent extrêmement floues. Je pense notamment au rythme de réunion des commissions permanentes. Je rappelle que la loi prévoit une régularité hebdomadaire, voire plus. Dans ce cas, que veut dire régulièrement ?

Quant à leurs attributions, que faut-il entendre par définition collective des priorités d'attribution et des déterminations des motifs de refus. S'agit-il de critères d'arrondissement, ou de critères parisiens afin d'élaborer des grilles qui seraient contraires à la volonté de souplesse et de prise en compte de la réalité sociale de chaque arrondissement ?

Même chose pour la composition de la commission ad hoc, dont je parlais tout à l'heure, on ne connaît ni le nombre de participants, ni sa composition, ni même l'autorité présidant à la détermination de ses membres.

Enfin, cette réforme n'est rien d'autre qu'un diktat. La disparition du rôle des maires d'arrondissement va de pair avec le simulacre de concertation, ayant présidé à cette décision. En effet, à aucun moment, ni les Conseils d'arrondissement ni les comités de gestion n'ont été saisis de ce projet, alors qu'ils sont les premiers concernés.

Il n'est pas trop tard pour le faire. Parce que ce texte n'est pas conforme à la loi et qu'il n'est pas trop tard pour procéder à une concertation digne de ce nom, nous vous demandons de reporter le vote de ce projet de délibération. Telle est la position de notre groupe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre à l'ensemble des intervenant, je donne la parole à Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, je tiens en préalable à rendre un hommage particulier aux administrateurs bénévoles du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. La sincérité de leur engagement et leur volonté de venir en aide aux Parisiens et Parisiennes les plus défavorisés, ne sont nullement remis en cause dans les réformes que nous avons engagées. M. BRAVO, Mme BECKER et Mme CHÉRIOUX ont souligné les qualités des administrateurs bénévoles. Je crois donc que cette appréciation est partagée sur tous les bancs.

Nous avons eu déjà un débat en décembre dans lequel j'ai rappelé les difficultés, qui sont réelles, qui nous ont conduits à proposer cette réforme. Nous avons constaté de réels dysfonctionnements dans l'attribution des aides exceptionnelles, telle qu'elle se fait aujourd'hui. Je crois, Madame CHÉRIOUX, que vous les connaissez bien. Les taux de refus sont très différents d'un arrondissement à l'autre.

Certains publics, parmi les plus nécessiteux, comme les sortants de prison ou les jeunes, ne sont pas aidés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Les jeunes représentent 4 % des bénéficiaires et les plus de 60 ans représentent 10 %.

Le recrutement de nouveaux administrateurs bénévoles est toujours plus difficile, et à ce jour seulement la moitié des postes sont pourvus. Ce sont 598 administrateurs sur 1.148 postes, avec un âge moyen de 73 ans. Les administrateurs bénévoles sont conscients de ces difficultés et une bonne partie d'entre eux souhaitent une réforme du fonctionnement de l'attribution de ces aides.

Monsieur le Maire, le regard citoyen porté sur ces aides permet à la Ville de Paris d'apporter aux plus démunis une aide réactive et efficace, et nous ne souhaitons en aucun cas nous en priver.

Avec cette réforme, les administrateurs bénévoles et les élus locaux, les maires d'arrondissement au premier chef auront un rôle de pilotage, d'orientation, de contrôle sur l'ensemble du dispositif, limitant leur participation active aux cas individuels les plus problématiques. Les bénévoles et les élus locaux ne souhaitent pas que rien ne change, et ils participent activement à la redéfinition des missions des administrateurs bénévoles dans les arrondissements.

Nous avons également, Monsieur le Maire, en rencontrant les bénévoles, acté une évaluation régulière et parisienne de cette réforme, qui sera également faite en lien avec le Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération propose également un dé plafonnement mensuel des aides. Nous avons conservé un plafond annuel et cela va nous permettre de faire face à des demandes très particulières, auxquelles nous ne pouvions pas répondre, comme celle des sortants de prison. Cette possibilité sera vraisemblablement utilisée à titre exceptionnel. Le montant moyen des aides en 2009 était, en effet, de 175 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, je pense qu'il est très important de voter ce projet de délibération pour mieux répondre aux besoins des Parisiens et des Parisiennes les plus démunis et pour donner aux administrateurs bénévoles une place plus moderne et plus stratégique.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur LAMOUR ? Vous pensez que Mme CHÉRIOUX n'a pas été complète ? Allez-y, je vous en prie.

M. Jean-François LAMOUR. - Je peux faire une explication de vote ? C'est très gentil à vous. Merci, Monsieur le Maire.

Notre collègue, Joëlle CHÉRIOUX, a effectivement été très complète dans sa présentation des critiques formulées vis-à-vis de ce projet.

Madame TROSTIANSKY, vous avez une drôle de façon finalement de remercier les administrateurs, en les excluant, de par ce projet de délibération, du circuit de prise de décision. Surtout, Madame TROSTIANSKY, tout cela est totalement illégal. Nous vous le répétons avec force et solennité : ce projet de délibération n'est pas conforme à la loi.

Monsieur le Maire, je vous le dis, et c'est l'objet de ma prise de parole : retirez ce projet de délibération, sinon nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, y compris la saisine du contrôle de l'égalité. Car ce texte n'est pas conforme à la loi. Je vous le dis très clairement : vous n'avez pas à vous substituer au Conseil d'administration.

Or, semble-t-il, vous persistez dans cette erreur. Malheureusement, nous serons obligés d'agir, alors que nous pouvons effectivement convenir, les uns et les autres, qu'il y a des améliorations à fournir dans la gestion des C.A.S.

Cependant, aujourd'hui, vous utilisez une voie qui n'est pas acceptable. Elle est essentiellement due à une volonté de reprise en main de l'ensemble des sections du C.A.S. Nous avons bien compris ce dispositif, mais vous êtes en train encore une fois de vous fourvoyer. Vous êtes dans une impasse et, je vous le dis, nous n'en resterons pas là.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

Madame TROSTIANSKY, on ne vas pas relancer le débat, je crois que tous les arguments ont été échangés très clairement et on avait bien noté la position du groupe U.M.P.P.A.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Ce n'était pas pour relancer le débat, mais juste pour dire évidemment que ce projet était présenté au Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, déjà depuis quelques mois, et Mme CHÉRIOUX est membre du Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Donc, l'ensemble des mesures pour effectivement que tout ce projet soit validé au sein du Conseil d'administration, toutes ces mesures ont été prises. Au sein du Conseil d'administration du C.A.S.-V.P., l'ensemble de ce projet a été en partie, et sera de manière plus finalisée, avalisé et présenté au Conseil d'administration du C.A.S.-V.P. pour vote.

Merci.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je veux bien mais cela peut durer longtemps. On s'est dit défavorable beaucoup de choses. Une deuxième explication de vote ? Mme CHÉRIOUX n'a pas été mise en cause.

Madame TROSTIANSKY... Pardonnez-moi, restez calme.

Mme TROSTIANSKY a rappelé - ce n'est pas lui faire offense - que Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT siégeait au Conseil d'administration du C.A.S.-V.P. Il n'y a pas de désaccord. Elle a dit que le Conseil a été saisi partiellement et qu'il le sera.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Madame CHÉRIOUX, allez-y, mais trente secondes, s'il vous plaît.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Au Conseil d'administration du Centre d'action sociale, bien sûr, qu'on a évoqué ce sujet lors des discussions, mais il n'y a jamais eu aucune délibération du Conseil d'administration du Centre d'action sociale pour valider les modifications de ce dispositif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il n'y a pas de désaccord avec ce que vient de dire Mme TROSTIANSKY, qui vous a dit que le prochain Conseil sera saisi d'un projet finalisé, après qu'il ait été saisi depuis un certain temps de l'esprit et de la démarche engagés.

Ecoutez, vous avez indiqué que le contrôle de légalité ferait son travail et nous n'en avons jamais douté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2010, CAS 1).

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

2010, CAS 2 - Modification du chapitre 2.4, titre II/B du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative concernant l'accueil dans les établissements d'hébergement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAS 2 relatif à la modification du règlement municipal des prestations d'aide facultative.

La parole est à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, l'espérance de vie augmente et, avec elle, de nouvelles problématiques sociales apparaissent à travers les notions de dépendance et d'autonomie des seniors. Depuis maintenant 2001, nous cherchons par tous les moyens, pour répondre à leur demande, à favoriser le maintien chez elles des personnes âgées tant qu'elles le peuvent, à travers les services traditionnels à domicile, les services de soins infirmiers à domicile et notre politique active d'adaptabilité des logements.

Mais, puisque le grand âge a fait naître aussi la question de la dépendance, c'est également à la question de l'hébergement plus ou moins médicalisé qu'il nous faut répondre à travers notre objectif de mandature de création de 2.000 places en résidences-appartements, résidences services, établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et aussi en petites unités de vie, nouvelle structure qui, je le sais, tient à cœur de Mme CAPELLE car elle permet d'introduire une nouvelle forme intermédiaire d'hébergement des personnes âgées pour qu'elles ne soient pas cloîtrées dans ce que, avant, on appelait des mouiroirs mais qu'elles puissent encore garder leur place dans la cité.

Le parcours locatif de la personne âgée prend donc réalité et s'organise maintenant autour d'un acteur central qu'est le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Vous le savez, chaque fois que nous devons attribuer des avantages sociaux limités, comme les logements ou les places en crèche, il est de la responsabilité des élus, d'une part, de rendre transparente leur attribution et, d'autre part, de rendre impartiaux les choix d'attribution.

C'est pour cette raison, et nous avons beaucoup travaillé, avec Mme CAPELLE, autour de ce dispositif, qu'aujourd'hui il nous est proposé la mise en place d'une commission pluraliste d'attribution des places en résidence. Cette dernière fera ses choix en fonction de critères sociaux et des souhaits de localisation émis par les demandeurs, sans prendre en compte uniquement l'arrondissement d'origine, afin de ne pas léser les petits arrondissements dont je suis l'élu.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous finançons, nous construisons ; il s'agissait maintenant de rendre transparents pour les Parisiens les plus âgés les bénéfices de notre action.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, vous avez la parole.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette fois-ci, nous prenons acte de la création de la commission parisienne pour l'entrée en résidence de personnes âgées. En effet, c'est une demande qu'avait faite notre groupe, tant au niveau du Conseil de Paris lui-même que lors d'entretiens particuliers que certains maires avait eus, dont Philippe GOUJON, député-maire du 15^e, avec Liliane CAPELLE lorsqu'elle était venue dans nos arrondissements pour s'entretenir des politiques des seniors.

Toutefois, ce projet de délibération manque de clarté et de précision, surtout en ce qui concerne sa composition. Vous parlez de respect du pluralisme et de personnalités qualifiées : nous aurions aimé en savoir plus.

C'est pourquoi je profite de cette occasion pour vous demander de prendre l'engagement que les membres de cette commission soient désignés à la représentation proportionnelle des groupes et qu'elle accorde une place non négligeable aux élus locaux des arrondissements.

Si les critères que vous évoquez me paraissent correspondre aux besoins des personnes âgées, je souhaite, en revanche, que vous vous engagiez à réellement tenir compte des vœux légitimes des demandeurs pour préserver leurs habitudes de vie et leurs relations sociales et familiales. Car, vous le savez, comme le maintien à domicile, le maintien dans son arrondissement est un élément essentiel du bien-vieillir.

A cet égard, nous vous demandons qu'une information régulière soit faite aux comités de gestion sur l'état des demandes d'admission des résidences dans les arrondissements.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur les limites de la cohabitation entre les personnes âgées et les personnes déstructurées socialement. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ceci lors de conseils d'administration du C.A.S. Car, si la collectivité a des responsabilités vis-à-vis des S.D.F. vieillissants, l'expérience prouve que cette nouvelle forme de mixité sociale trouve rapidement ses limites, souvent au détriment de nos aînés. L'urgence sociale ne peut être le critère privilégié prévalant systématiquement à l'obtention d'une place en résidence. De plus, compte tenu du prix des loyers à Paris, nombre de personnes âgées aux revenus modestes doivent pouvoir compter sur l'aide de la collectivité parisienne.

C'est pourquoi j'attire votre attention, et nous serons d'ailleurs très vigilants à cet égard, sur la nécessité pour cette commission de ne pas tomber dans le travers du tout-social mais de veiller à répondre aux besoins des Parisiens les plus démunis, comme ceux des classes moyennes trop souvent pénalisés dans votre politique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre aux deux intervenants, Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre d'abord à Gauthier CARON-THIBAUT. Je le remercie beaucoup de son intervention parce qu'il y a effectivement un parcours locatif qui dure tout au long de la vie. C'est aussi cette volonté politique, que j'assume et que la Municipalité veut assumer : vieillir ne nous exclut pas de la vie parisienne et de la société parisienne, donc on continue son parcours tout au long de la vie.

Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, d'abord je voulais vous donner deux ou trois réponses.

Sur l'information donnée aux maires d'arrondissement, elle est déjà donnée, puisque tous les maires d'arrondissement reçoivent deux fois par an exactement l'état de la situation des attributions dans les arrondissements. Je veux bien m'engager à faire ce qui est déjà fait, mais c'est déjà fait !

Ensuite, s'agissant de la commission d'attribution, elle est calquée sur la commission "Mano". D'ailleurs, je regrette, faisant partie de cette commission, que les élus de droite n'y viennent jamais. Je souhaite ardemment que les élus de droite qui seront désignés pour y siéger - parce que, bien sûr, il y aura des élus de l'opposition municipale dans cette commission - y siègent. Il est un peu facile de dire que cela ne va pas quand on ne siège pas !

Je voudrais également porter à votre connaissance deux petits exemples. Après tout, nous avançons en nous nourrissant de ce qui se fait ailleurs, ou en ne nous en nourrissant pas, d'ailleurs.

Je voudrais vous donner l'exemple de ce qui se passe à Bordeaux où une pré-commission d'instruction et une commission sont composées des gestionnaires des résidences et il y a effectivement un élu mais un seul de la majorité et les élus d'opposition ne sont pas concernés.

Je prends aussi comme exemple Marseille qui est une ville sur le même fonctionnement que le nôtre, avec des arrondissements, où il n'y a aucune commission d'attribution et tout se fait simplement au niveau de chaque établissement en parfaite opacité.

Nous, nous continuons dans la clarté, dans la désignation. Les critères d'urgence sociale, dans le sens large du terme, seront évidemment de rester dans l'arrondissement quand cela est possible mais, et Gauthier CARON-THIBAUT l'a dit, il n'y a pas d'égalité dans Paris du nombre de résidences en fonction de la taille des arrondissements. Je prends celui que je connais le mieux, le 11e qui a 11 résidences, donc effectivement cela fait beaucoup et il faut bien que tout le monde trouve à se loger.

Il y a aussi une autre priorité qui est la volonté de certaines personnes de changer d'arrondissement pour se rapprocher de leur famille.

Il y a donc la volonté absolue d'être transparent.

Juste un détail qui a son importance par rapport à la légalité des textes : c'est en tout état de cause la directrice générale du C.A.S.-V.P. qui fait la procédure d'attribution, comme l'indique d'ailleurs le Code de l'action sociale et des familles, puisqu'il n'y a qu'un centre d'action sociale à Paris, même s'il y a 20 sections.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 2.

Qui est favorable à son adoption ?

Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas.

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2010, CAS 2).

Je vous remercie.

2010, DASCO 13 - Réévaluation des contributions municipales à l'enseignement privé sous contrat simple avec l'Etat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 7e Commission et nous démarrons par l'inscription d'Emmanuelle BECKER sur le projet de délibération DASCO 13.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes appelés à délibérer sur la réévaluation des contributions de notre Ville aux établissements d'enseignement privé sous contrat simple avec l'Etat. Ces établissements sous contrat simple bénéficient par obligation légale de la participation financière de l'Etat qui prend déjà en charge la rémunération des enseignants.

La participation de notre Ville, qui prend la forme d'un forfait par élève, est, quant à elle, facultative. Elle mérite, selon nous, d'être reconsidérée au regard de l'intérêt général et du principe de laïcité.

Au regard de l'intérêt général, en effet, il nous semble que les ressources financières de notre Ville doivent prioritairement être orientées vers des écoles publiques parisiennes, dont certaines doivent d'urgence bénéficier de travaux de rénovation.

Au regard du principe de laïcité, toujours, nous voulons rappeler ici fortement l'importance du rôle de l'école républicaine dans l'éducation et la formation des futurs citoyens. Nous défendons ici le principe selon lequel tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques acquièrent les mêmes références, sont soumis aux mêmes règles et au même traitement, car ils sont appelés à devenir des citoyens égaux en droit.

En revanche, nous refusons que notre collectivité finance des établissements scolaires qui se placent d'eux-mêmes en dehors de ce principe fondateur de l'école publique, car, parmi les établissements candidats à ces contributions de notre Ville, nous trouvons des établissements confessionnels qui, pour les raisons que je viens d'évoquer, ne doivent pas être soutenus par des moyens publics.

Néanmoins, d'autres établissements sous contrat simple concernés par ce projet de délibération doivent pouvoir bénéficier d'une aide financière de la Ville, en particulier ceux qui scolarisent des enfants handicapés. Notre Municipalité doit, selon nous, les soutenir financièrement et réévaluer les aides selon les modalités prévues dans ce projet de délibération, mais par exemple sous la forme d'une subvention particulière passée avec chacun d'eux.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération et nous souhaiterions que notre proposition alternative de financement soit retenue.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci à Emmanuelle BECKER pour son intervention.

Je crois qu'on ne peut pas me soupçonner de ne pas être une ardente défenseuse de la laïcité dans cet hémicycle et dans le reste de mes engagements. Nous ne faisons que répondre à des obligations légales puisque je le redis, notamment par rapport à ce que vous venez d'affirmer, nous sommes aujourd'hui dans le cadre du respect d'obligations légales et uniquement cela.

Par contre, attribuer des subventions à des établissements privés, pour le coup, ne serait pas de nature légale, et c'est la raison pour laquelle, évidemment, nous ne pourrions pas répondre favorablement à la proposition que vous faites pour les structures qui accueillent des enfants handicapés.

C'est un paysage qui est relativement mouvant et on a eu l'occasion d'en débattre dans cet hémicycle, notamment quand l'amendement dit "Carle" a été adopté au Parlement, ce qui pose de mon point de vue de vrais problèmes politiques et qui se décline ensuite concrètement pour les collectivités locales, mais aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'une réponse à une obligation légale qui s'impose à nous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13.

Qui est pour ?

Qui s'y oppose ?

Je crois que Mme BECKER a levé la main pour dire qu'elle était pour : c'est une erreur.

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2010, DASCO 13).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux tarifs des cantines scolaires et en faveur d'une régie municipale de la restauration scolaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 43, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui va être présenté par Danielle SIMONNET, relatif à la création d'une régie de la restauration scolaire. Colombe BROSSEL répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, les situations sociales sont très diverses entre les différents arrondissements à Paris, et il en découle que les ressources financières des caisses des écoles peuvent varier assez sensiblement d'un arrondissement à l'autre car le prix moyen payé par les familles varie fortement selon les quotients appliqués.

Aussi, selon l'existence ou non d'une cuisine centrale, selon les équipements des établissements scolaires, selon la nature des contrats de restauration passés, en liaison chaude ou froide, le prix de revient par repas n'est pas le même d'un arrondissement à l'autre.

Le vœu que nous présentons... Eh bien, comme vous le savez, la Ville de Paris compense en partie ces disparités par l'octroi de subventions aux caisses des écoles et s'engage en ce moment dans une réforme tarifaire des cantines scolaires avec l'ensemble des caisses des écoles parisiennes.

Le vœu que nous présentons se fait dans un triple souci d'amélioration de la qualité des repas pour garantir aussi dans l'assiette l'égalité de tous les jeunes Parisiens et Parisiennes, et d'assurer une information transparente aux familles.

Nous émettons le vœu qu'au cours du travail portant sur la réforme tarifaire, la Municipalité puisse évaluer la part alimentaire facturée aux familles dans chaque arrondissement et puisse informer les caisses des écoles des résultats de cette étude afin d'assurer l'égalité de cette part alimentaire à l'échelle de Paris et de renforcer la péréquation entre arrondissements.

Aussi, comme nous avons su créer une régie publique de l'eau, le groupe souhaite qu'un travail s'engage en parallèle entre les mairies d'arrondissement, les caisses des écoles et la Municipalité en vue de la création d'une régie parisienne de la cantine scolaire, contre le recours à la privatisation de la restauration scolaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Danielle SIMONNET, pour cette intervention.

Rapidement, sur un sujet qui mériterait certainement plus de temps, et nous aurons l'occasion au mois de mars de parler du sujet de la restauration scolaire, bien sûr sous l'angle de la tarification. À mon avis, il faudra également que nous ayons un débat plus approfondi sur des questions que vous posez, et d'autres qui existent encore.

Quelques éléments sur la première partie de votre vœu - on aura l'occasion d'échanger sur votre proposition d'une régie municipale -, je le dis ici comme je l'ai dit partout ailleurs : je suis pour ma part très respectueuse du principe de l'autonomie des caisses, ce qui fera sujet de débat entre nous.

Sur le premier alinéa de votre vœu, d'abord, évidemment, je souhaite rappeler que les repas servis dans les caisses des écoles sont évidemment extrêmement encadrés en termes de normes sanitaires, de grammages. Concernant la qualité de ce qui est servi dans l'assiette, des diététiciens interviennent dans chacune des caisses.

Au-delà de la question que vous posez, je souhaite rassurer l'ensemble des élus présents sur le fait que la qualité de ce qui est servi est encadrée.

La question que vous posez sur le coût alimentaire, ou la part alimentaire - qu'importe la façon dont on l'appelle - qui est pris en charge par la Ville et qui représente grosso modo entre 45 % et 55 % du prix de revient d'un repas selon les caisses des écoles fait l'objet évidemment d'une étude approfondie dans le cadre du dialogue de gestion avec les caisses, sujet sur lequel nous allons avancer puisqu'il est proposé aux caisses des écoles d'avoir, non plus uniquement une relation financière avec la Ville mais bien de rentrer dans un dialogue de gestion permettant de repositionner la Ville de Paris par rapport aux caisses et que la Ville de Paris - le bureau de la restauration scolaire en l'occurrence - soit également en conseil, en appui, en accompagnement des caisses que nous laissons souvent bien démunies face à des préoccupations complexes. Je pense évidemment à la question du bio et aussi à la difficulté à produire des appels d'offres européens quand on n'a pas soi-même, en interne, l'ensemble des compétences requises.

Ce dialogue est donc en train d'être construit et nous devrons à terme modifier radicalement les relations entre la Ville et les caisses.

Tout ceci pour dire qu'au-delà de la question que vous posez, il me semble qu'il est une façon d'y répondre : je souhaiterais, et j'en ferai la proposition à l'ensemble des maires d'arrondissement présidents de caisses ainsi qu'à leurs directeurs, que nous puissions ressortir une idée qui avait été émise en son temps par mon prédécesseur, Éric FERRAND, et qui n'avait jamais été réellement mise en place, que nous puissions mettre en place un conseil de la restauration scolaire permettant un dialogue entre les directeurs et les présidents de caisses, dialogue qui a déjà lieu sous l'égide de la DASCO, mais qui permette d'associer plus largement - je pense évidemment aux fédérations de parents d'élèves - et pourquoi pas à des représentants des conseils de gestion des caisses locales, qui pourraient ainsi évidemment avoir accès à un certain nombre d'informations, mais au-delà, construire ensemble un service public de la restauration scolaire permettant d'intégrer la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette, certes, et la qualité du temps de la pause méridienne.

Il me semble que nous sommes aujourd'hui confrontés à une vraie question quand on a trois à quatre services de cantine dans des écoles parce que 90 % des enfants mangent à la cantine, la question de savoir comment on fait de ce temps un temps éducatif me paraît aussi être une question qui devrait être débattue.

Voilà quelques éléments de réponse sur les perspectives dans lesquelles nous nous situons. Un rappel sur le fait, et vous en avez fait mention, que nous aurons certainement un débat approfondi sur cette question au prochain Conseil de Paris.

De ce point de vue, il me semblerait plus logique que vous retiriez votre vœu et que nous trouvions les moyens de construire ensemble les modalités de travail en termes de partage et d'information et d'élaboration de propositions au regard des éléments que je vous donne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Au regard des perspectives enthousiasmantes dressées par Colombe BROSSEL, envisagez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Disons qu'il y a en tous les cas un vrai engagement à ce qu'à la prochaine séance du Conseil de Paris, nous puissions aborder l'ensemble des éléments de ce débat, qui sont complexes et importants.

En tout cas, c'est le souci du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour qu'on puisse vraiment, tous ensemble, avoir un vrai débat sur ce sujet.

Je rappelle qu'il y a une vraie attente totalement légitime des parents d'élèves d'avoir connaissance de cette part alimentaire : est-ce qu'elle est différente si les enfants habitent dans le 16e arrondissement ou dans le 20e arrondissement, par exemple.

Y a-t-il des commissions des menus dans chaque arrondissement ? Quelle est la part du bio d'un arrondissement à l'autre ?

Tout le débat sur la question des services publics, il va falloir que nous l'ayons absolument.

Dans ces conditions-là, considérant en tous les cas que la relance du conseil de la restauration scolaire est une vraie avancée parce que cela va permettre d'être un vrai outil pour que tous les Parisiens et Parisiennes, par l'intermédiaire des parents d'élèves et de tous les membres des conseils de gestion des caisses des écoles puissent y participer...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Excusez-moi, mais mon interpellation ne visait pas à vous obliger à renouveler une démonstration parfaite...

Mme Danielle SIMONNET. - ... Donc, nous acceptons de retirer notre vœu pour poursuivre le débat au prochain Conseil de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait, merci.

Le vœu est donc retiré et nous poursuivons le travail, merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques d'exposition au plomb des élèves d'écoles élémentaires à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 44 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, présenté par Ian BROSSAT, sur les risques d'exposition au plomb des élèves d'écoles élémentaires.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

On a déjà eu l'occasion ici d'évoquer les dangers liés à l'exposition au plomb, les dangers liés au saturnisme. Il se trouve que dans le 18e arrondissement, plusieurs élus ont été interpellés par des parents d'élèves de l'école située au 7 rue Championnet, dans le 18e arrondissement - c'est la plus grosse école, me semble-t-il, du 18e -, école située dans un quartier populaire, dans laquelle les parents sont extrêmement inquiets du fait que les diagnostics plomb qui ont eu lieu dans cette école n'ont été que partiels et qu'ils se sont avérés positifs pour un certain nombre d'endroits situés dans cette école.

Tout cela fait que les parents souhaitent véritablement que l'on tienne compte de ce problème. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu.

J'ajoute aussi qu'il s'agit d'enfants qui sont parfois déjà exposés au plomb dans les appartements où ils résident, ce qui fait qu'on a une forme de double exposition, à la fois à la maison et dans l'école que l'on fréquente.

C'est la raison pour laquelle notre vœu vise à ce que les écoles élémentaires fassent l'objet d'une attention soutenue en matière de protection des élèves contre l'exposition au plomb.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Un mot sur la question du plomb dans les écoles et peut-être un élément de réponse sur l'école Championnet qui, je pense, vous intéresse également.

D'abord, il n'y a pas de différence dans la façon dont les diagnostics sont menés entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires ; les diagnostics sont menés de la même manière. Ils portent sur les peintures dégradées et donc, à chaque fois qu'il y a une peinture dégradée, il y a un diagnostic par des organismes agréés et, quand il y a un diagnostic dit positif, elles sont traitées par recouvrement des surfaces dégradées. On fait évidemment ces travaux pendant les vacances scolaires.

Peut-être un élément d'information sur l'école de la rue Championnet, dans laquelle une réunion s'est tenue il y a peu de temps avec l'ensemble de la communauté éducative.

Il avait été réalisé un diagnostic sur les parties dégradées des peintures qui ne représentaient que 5 % des peintures de l'école et ce diagnostic avait fait état de traces de plomb, résiduelles mais de traces de plomb. Ce diagnostic avait été transmis au directeur d'école à qui il revient de communiquer les résultats aux enseignants, aux agents et aux parents d'élève ; je le redis pour que ce soit clair pour tout le monde.

La DASCO avait ensuite proposé, lors d'une réunion avec les enseignants et les parents d'élèves, que ces travaux puissent être effectués à Noël. A l'époque, il avait été demandé par l'ensemble de la communauté éducative à ce que les travaux interviennent plutôt à l'été, pour des raisons de délai d'intervention. Finalement, l'inquiétude, par ailleurs tout à fait légitime, des parents, des enseignants et des agents, fait que plusieurs demandes ont émergé depuis : une demande qu'un diagnostic non plus sur les parties dégradées des peintures mais sur l'ensemble des peintures soit effectué ; ce diagnostic a été effectué le 3 février dernier et on en attend les résultats dans les jours ou les heures qui viennent et un engagement à ce que les travaux soient effectués dès les vacances de février.

On proposera également des mesures sanitaires, parce que la population des enfants peut être victime de taux de plombémie important. Il y aura un diagnostic, un dépistage plomb qui sera proposé à l'ensemble des familles et donc à l'ensemble des enfants.

Nous allons, par ailleurs, avoir une action renforcée en termes de ménage et de formation des agents de la Ville de Paris par rapport à ces problématiques particulières sur la manipulation de produits, sur les mesures de précaution.

Une réunion se tiendra le 16 février qui permettra, d'une part, de communiquer les diagnostics et, d'autre part, de présenter les mesures que nous allons prendre et dont je viens de vous donner très rapidement le déroulé.

En espérant avoir répondu à vos questions et en ayant évidemment un avis favorable sur votre vœu, ayant rétabli la différence que vous notiez entre les écoles élémentaires et les écoles maternelles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup de cette réponse très exhaustive.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 19).

2010, DJS 210 - Lancement d'un marché de prestations de service article 30 relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 210, sur lequel les vœux n° 45 et n° 45 bis ont été déposés.

Léa FILOCHE, en premier lieu ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, de nouveau pour aujourd'hui, je suis, ce matin, amenée à intervenir sur le lancement du nouveau marché de prestations de services relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes.

Ces Antennes Jeunes ont une vocation, je le rappelle, d'être des lieux d'accueil, d'information généraliste et d'orientation, mais aussi d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches, dans leurs parcours d'insertion professionnelle, dans leurs projets et dans l'objectif de faciliter leur accès à l'autonomie.

De plus, elles doivent être la porte d'entrée locale d'un réseau jeunesse impliquant l'ensemble des acteurs locaux : les mairies d'arrondissement, les conseils de la jeunesse, les missions locales, les centres d'animation, les associations de prévention spécialisée, le monde associatif ou encore les équipes de développement local de la politique de la ville dont je parlais tout à l'heure.

Le bilan de la vingtaine d'Antennes Jeunes parisiennes que nous avons en 2008 a permis de recenser 83.500 visites, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2007. Ce sont donc environ 4.400 jeunes, dont 1.700 pendant l'été 2008, qui ont participé aux activités proposées par les Antennes Jeunes durant l'ensemble des vacances scolaires : ateliers éducatifs, découverte de la ville et du patrimoine, activités culturelles et sportives, mini-séjours et j'en passe.

Dans la perspective du renouvellement du marché de gestion de ces Antennes Jeunes et dans l'objectif d'apporter un meilleur service à l'attention des jeunes, un travail de réflexion a été mené, tant sur l'évolution de leurs missions que sur le maillage territorial de ces structures.

Les conclusions diverses d'une étude interne réalisée par l'Inspection générale de la Ville de Paris ont non seulement rappelé le caractère stratégique des Antennes Jeunes en tant que lieu ressource, mais a permis aussi de mettre en exergue un certain nombre de besoins de recentrage des missions autour de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes.

Les Antennes Jeunes s'inscrivent aujourd'hui comme une porte d'entrée généraliste au sein d'un réseau parisien de structures spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle, de l'emploi, du logement, de la santé, etc., mais en complément de ces missions, dans le nouveau marché, un volet "développement de projets collectifs" permettra d'adapter les actions de chaque Antenne au contexte local et aux besoins des jeunes et de favoriser leur participation à la mise en œuvre de ces projets.

En particulier, cela passe par un resserrement de la tranche d'âge visée. Les Antennes Jeunes devront désormais s'adresser en priorité aux jeunes de 15 à 25 ans.

Dans cet esprit, il est donc essentiel de s'interroger sur la pertinence de la localisation et du maintien, voire de la transformation de certaines structures qui ne touchent plus un public suffisamment large.

Ainsi, au 1er septembre 2008, il est proposé de fermer trois Antennes Jeunes : Campo Formio dans le 13e, Bouchor dans le 14e et Brisson dans le 18e qui ne correspondent plus aux implantations pertinentes et de redéployer les personnels dans d'autres Antennes Jeunes, permettant ainsi de garantir une qualité accrue du service rendu et de la sécurité des équipements et des personnes.

Concernant les moyens redéployés, grâce à la fermeture de trois Antennes Jeunes, deux permettront de renforcer certaines équipes et de répondre plus efficacement aux besoins des jeunes.

J'accélère, car je ne sais pas quel temps m'est alloué.

Dans un objectif de prévention, les Antennes Jeunes se concentreront donc sur l'information, l'orientation, l'accompagnement des jeunes, afin de faciliter leur accès à l'autonomie qui, je le rappelle, est un objectif prioritaire pour la Ville.

Le montant annuel du marché est estimé à 3.039.000 euros pour un coût global d'une opération sur quatre ans estimé à peu près, si mes informations sont exactes, à 10.541.000 euros.

Ce projet de délibération est donc une étape importante dans l'investissement de la Ville dans la jeunesse parisienne.

La visibilité donnée à la politique de la jeunesse à Paris passe aussi par des réajustements en fonction des besoins, des remarques, des objectifs et des valeurs que nous portons.

L'accès à l'autonomie, le suivi des projets individuels et collectifs, le soutien aux démarches à l'insertion sont des objectifs que la Ville défend depuis 2001 et continuera à valoriser.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

(Mme Liliane CAPELLE, adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Les Antennes Jeunes, comme on vient de le rappeler, sont des équipements de proximité à vocation générale qui accompagnent les jeunes et, le cas échéant, les orientent vers des structures spécialisées.

Elles sont donc très appréciées du public qui les fréquente, même si elles sont diverses en capacités d'accueil et en types de locaux.

La lecture de ce projet de délibération, pour notre part, nous a beaucoup surpris.

En effet, sur les 20 Antennes Jeunes, il est prévu la fermeture de trois d'entre elles : Campo Formio dans le 13e, Bouchor dans le 14e et Brisson dans le 18e, et la possible transformation de quatre autres Antennes d'ici deux ans en espace jeunes ou lieu d'accueil innovant.

Certes, les fermetures s'accompagnent du redéploiement du personnel sur d'autres antennes, mais la vocation de ces structures n'est-elle pas d'être de taille modeste et de pouvoir répondre souplesment, au plus près des besoins des jeunes, notamment dans les quartiers qui sont touchés par ces suppressions : 18e, 13e et 14e arrondissements.

D'autre part, il est prévu d'en transformer quatre autres en lieux d'accueil innovants. Ces lieux pourront proposer un accueil ouvert, plus informel aux jeunes, ainsi que la mise en place d'activités de loisirs : loisirs éducatifs, sportifs et culturels, dans un objectif de prévention. Dès lors, l'objet des antennes jeunes se modifie, pour se concentrer sur l'information, l'orientation, l'accompagnement des jeunes, afin de faciliter leur accès à l'autonomie.

Ne peut-on pas craindre de voir se mettre en place une myriade de structures différentes, qui traitent apparemment de la même chose, et dont les objectifs sont, de fait, différents ? Nous pensons que des évolutions, bien sûr, sont toujours possibles, voire dans certains cas souhaitables, mais la multiplication des dénominations risque de semer la confusion dans un domaine où il est justement difficile déjà de se repérer.

Je vous remercie.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame Claudine BOUYGUES, s'il vous plaît.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Madame la Maire.

Notre collègue Léa FILOCHE est intervenue précédemment sur le même projet de délibération et je n'y reviendrai pas, car elle l'a fait de façon excellente sur le formidable travail qui est réalisé par les antennes. Je concentrerai mon propos sur la fermeture prévue de l'Antenne jeune Brisson dans le 18e arrondissement, qui est donc prévue au 1er septembre 2010.

Le futur centre d'animation Binet, qui est à proximité, en fait doit ouvrir ses portes en septembre 2013. D'ici là, il est essentiel que les jeunes de ce quartier aient accès à une structure de proximité, pour remplacer le travail effectué actuellement dans l'antenne Brisson, autour de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des questions liées à l'emploi.

Donc, la majorité du conseil d'arrondissement du 18e souhaite que, d'ici là, le personnel de l'Antenne jeunes Brisson puisse être redéployé, à partir de sa fermeture en septembre 2010 jusqu'à l'ouverture du futur centre d'animation Binet, afin que les permanences, actuellement assurées dans l'actuel centre Brisson, puissent l'être dans le centre d'animation Binet, afin que les jeunes puissent obtenir, comme c'est le cas aujourd'hui, l'accompagnement et l'orientation dont ils ont besoin.

Merci beaucoup.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne, pour répondre, la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Le renouvellement du marché des antennes jeunes est effectivement l'occasion de modifier parfois assez sensiblement l'organisation et la structure même du marché de gestion des vingt Antennes jeunes parisiennes.

C'est un sujet assez complexe, avec beaucoup de dénominations, avec un calendrier qui ne sera pas forcément évident, en tout cas qui n'est pas uniforme dans les transformations. Je vais donc essayer d'être clair et surtout bref.

Nous avons aujourd'hui vingt Antennes jeunes, qui fonctionnent mieux qu'auparavant. J'en félicite à la fois le gestionnaire, la Ligue de l'enseignement, et puis l'administration, la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui a permis une amélioration sensible des activités et de l'ensemble des prestations réalisées dans les Antennes jeunes.

Cela dit, on est confronté à plusieurs problèmes. Le premier est que nous avons un projet uniforme pour l'ensemble des vingt Antennes jeunes parisiennes, alors même que les publics, les tranches d'âge et les catégories sociales des jeunes qui viennent dans ces antennes, sont radicalement différents d'une antenne jeune à l'autre. L'Antenne jeunes Malesherbes est un public très jeune dans le 17e arrondissement, tandis que l'Antenne jeunes Olympiades a un public plus âgé et les catégories sociales sont radicalement différentes dans les deux Antennes jeunes.

Un projet uniforme pour les vingt Antennes jeunes ne correspond pas. En même temps, nous ne souhaitons pas complètement faire éclater ce marché pour avoir autant de structures et de projets que d'Antennes jeunes, ce qui en plus serait d'un coût trop conséquent, car il y a tout de même besoin d'avoir des marges de mutualisation.

Ce que nous avons proposé, c'est effectivement de resserrer les objectifs des Antennes jeunes, notamment sur l'information, l'accompagnement à l'emploi l'insertion sociale, notamment en améliorant les liens avec des structures à vocation sociale et d'insertion professionnelle dans les arrondissements. Sauf que pour certaines Antennes jeunes, le public ne correspond pas du tout à cela.

Donc, sur ces Antennes jeunes concernées, notamment le haut de Malesherbes, nous souhaitons apporter un autre projet, un espace jeunes avec un cahier des charges et donc un marché ad hoc qui sera développé a priori d'ici deux ans, le temps de rédiger, avec les mairies d'arrondissement concernées, un nouveau cahier des charges qui correspondra mieux aux publics ciblés dans les arrondissements.

Il y aura donc effectivement, d'ici deux ans, quatre structures : trois espaces jeunes et une structure innovante. Ce sont des termes assez techniques et, en réalité, il faut comprendre que l'on va rédiger pour chacune de ces structures un cahier des charges ad hoc. Le fait que cela ne s'appelle plus Antenne jeunes n'est pas tellement un problème. Ce qui compte, ce sont les services qui seront offerts aux jeunes Parisiens dans les structures. Il y aura donc là une amélioration très sensible, même si cela coûtera un peu plus cher, du service rendu aux jeunes Parisiens.

Ensuite, sur les fermetures, il n'y a pas trois fermetures sèches : il y a deux changements de lieu. Il y a effectivement trois fermetures dès septembre et, pour deux d'entre elles, nous souhaitons modifier le lieu, puisqu'on se rend compte que peu de jeunes y vont et on peut mieux les implanter dans le 14e et dans le 18e arrondissements, où nous allons regarder le plus vite possible de nouveaux lieux d'implantation.

Il y a effectivement une fermeture sèche, dans le 13e arrondissement, à Campo-Formio, mais après en avoir discuté avec le Maire d'arrondissement, on s'est rendu compte qu'en réalité, dans ce quartier, il n'y avait pas besoin d'une structure de ce type.

Les moyens ainsi déployés pourront être redéployés dans des structures, à la fois pour avoir un accompagnement plus important et en même temps une augmentation des salaires, car on se rend compte que nos meilleurs animateurs ne sont pas suffisamment bien payés et au bout de quelques mois vont en général passer le périphérique, parce qu'ils sont mieux payés dans des communes aux alentours de Paris. Il faut qu'on fasse un effort sur les salaires pour garder les meilleurs animateurs.

Enfin, pour terminer sur la question du vœu du 18e arrondissement, je suis très favorable - c'est dans cet esprit d'ailleurs - à ce que la fermeture immédiate en septembre de l'Antenne jeunes Brisson se traduise par un maintien des offres de service public aux jeunes.

Je proposerais un amendement et donc un vœu de l'Exécutif pour élargir, car je ne suis pas sûr que l'ensemble de cette offre de service public, qu'on puisse le faire uniquement dans le centre d'animation Binet, qui en plus a vocation à être déplacé, mais peut-être que des activités hors les murs en complément seraient une bonne chose pour garantir l'ensemble de l'offre de services publics offerts aux jeunes dans ce quartier.

Si Mme BOUYGUES accepte le vœu de l'Exécutif et de retirer le sien, j'appellerai à voter pour le vœu de l'Exécutif et évidemment pour le projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BOUYGUES, vous avez la parole.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, j'ai bien entendu votre réponse, donc je retire le vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 210.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité égale-ment. (2010, DJS 210).

Je vous remercie.

2010, DJS 24 - Subventions à deux associations sportives du 17e arrondissement. - Montant total : 16.000 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention accordée à l'association "La Salésienne".

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DJS 24, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 46.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN. Pardon, il s'agit de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Mes chers collègues, il s'agit d'une association du 17e arrondissement, qui est l'une des plus puissantes de notre arrondissement, puisqu'elle regroupe un peu plus de 2.000 adhérents, dont 1.000 sont licenciés dans les fédérations sportives.

C'est une association très dynamique, et elle voit sa subvention baisser d'année en année, puisqu'en trois ans elle a perdu 4.000 euros de subvention pour passer de 13.000 euros en 2007 à 8.000 euros aujourd'hui.

Evidemment, c'est une association qui a des facilités financières, mais elle a enregistré une perte d'environ 100.000 euros sur son exercice 2008-2009 et, à ce train-là bien évidemment, ses possibilités financières et ses placements diminuent à vue d'oeil.

Ce que nous souhaitons tout simplement, et c'est parfaitement symbolique mais c'est pour arrêter la chute générale de sa subvention depuis quatre ans, nous souhaitons qu'au lieu de 9.000 euros, cette subvention soit portée à 10.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je donnerai un avis défavorable sur ce vœu. Oui, c'est vrai que cette association a perdu 4.000 euros en deux ans ou trois ans, mais d'autres associations du 17e arrondissement ont vu leur subvention augmenter.

Vous savez bien que nous avons adopté ensemble en 2008 une réforme des critères des subventions accordées aux associations sportives, et comme vous le savez nous y avons inclus des critères de majoration et de pondération, et ce dernier doit autant s'appliquer que les autres.

C'est pourquoi nous avons dès 2009 entamé une baisse progressive de la subvention accordée à cette association au regard de sa très bonne santé financière. Je rappelle que pour 2010 nous proposons, en effet, une baisse de 1.000 euros compte tenu de la situation financière de l'association, très confortable avec plus de 222.000 euros de placements financiers.

Je vous rappelle d'ailleurs que toutes les subventions concernant les associations de proximité sont soumises aux arrondissements et que vous avez approuvé cette baisse en décembre dernier lorsque mon cabinet vous a contactés. Je ne peux donc pas vous suivre et demande soit le retrait soit un avis défavorable.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUBUS, alors vous maintenez le vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous maintenons le vœu. Plus la trésorerie baisse, plus la subvention baisse. Si on prend en compte les critères, il faudrait que la subvention augmente et c'est exactement ce que nous demandons.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - J'ai bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 24).

2010, DJS 86 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 86 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 47.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Chaque année, une subvention annuelle de fonctionnement aux O.M.S. est proposée au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces associations à développer leurs activités aux profits des Parisiens.

L'O.M.S. du 16e rassemble 90 associations sportives et organise ou co-organise chaque saison 22 manifestations dont le forum des sports du mois de septembre au stade Jean Bouin, qui a connu un grand succès avec plusieurs milliers de participants, ou demain le cross des écoles au stade de la Muette, qui rassemblera près de 1.800 enfants de nos écoles.

L'O.M.S. participe également à l'organisation du sport parisien de proximité à travers son action régulière avec le C.O.M.S. de Paris, comme pour la manifestation Famillathlon sur le Champ de mars.

En même temps, l'O.M.S. du 16e a su se doter de ressources propres importantes puisqu'elles représentent près de la moitié du budget annuel de cette association, ce qui est unique à Paris. Pour autant, son action que l'on peut qualifier de paramunicipale, tant elle contribue à l'intérêt général du sport de proximité dans l'arrondissement, reste soumise au renouvellement de la subvention municipale.

Une subvention de 25.000 euros a été demandée par l'O.M.S. au titre de l'année 2010. Malheureusement, la Ville de Paris n'a pas souhaité augmenter la subvention proposée l'année précédente, qui reste donc à 20.000 euros, ce qui ne reflète pas totalement la réalité de l'engagement de cette association entièrement tourné vers la promotion et le développement du sport de proximité.

Si nous avons autorisé le Maire de Paris à signer avec l'O.M.S., la convention indexée au présent projet de délibération et de lui attribuer cette subvention de 20.000 euros, nous avons proposé un amendement afin d'attirer l'attention du Conseil de Paris et de l'Exécutif municipal sur cette association qui joue un rôle reconnu dans notre arrondissement, et devrait pouvoir bénéficier d'un soutien plus important de la Municipalité parisienne, car si celle-ci devait supporter financièrement la charge des bénévoles qui travaillent sans compter dans cette mission municipale, cela alourdirait considérablement le budget de notre Municipalité.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Monsieur GABORIAU, je ne nie pas le travail très important de l'O.M.S. du 16e arrondissement, évidemment beaucoup d'O.M.S. dans les arrondissements accomplissent un très bon travail, d'ailleurs même dans le 16e arrondissement il arrive d'organiser des manifestations à Jean Bouin.

Le problème n'est pas là, nous sommes arrivés à cette proposition dans le 16e comme nous sommes arrivés à des propositions pour les O.M.S. avec le président du C.O.M.S. Nous souhaitons maintenir, il ne s'agit pas de la diminuer ni de l'augmenter, donc nous restons au même niveau que l'an passé, il n'y a pas de raison d'augmenter cette subvention à l'O.M.S. du 16e arrondissement.

Je propose de retirer cet amendement. Evidemment comme vous l'avez dit, nous en avons discuté avec la mairie du 16e arrondissement le 15 décembre 2009 et il y avait un accord, donc je ne comprends pas bien pourquoi il y a cet amendement supplémentaire. Je vous propose de le retirer ou j'appellerai à voter contre.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Vous avez entendu ?

M. Pierre GABORIAU. - Bien entendu, je maintiens l'amendement car l'argent pour le sport professionnel est donné très largement dans cet hémicycle, il serait de bon ton de revoir l'enveloppe globale de tous les O.M.S. de Paris pour qu'ils puissent profiter de l'aide de la Municipalité.

Quant à Jean Bouin, j'espère que l'an prochain nous pourrions à nouveau organiser notre Forum des sports qui répond tant à l'attente des Parisiens et des habitants du 16e.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 47 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DJS 86).

2010, DJS 225 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déclarer sans suite la consultation relative à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du centre sportif Jean Bouin, de procéder à une reprise en régie du site et d'approuver les autorisations d'occupations temporaires délivrées par la Ville de Paris aux occupants.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Vous vouliez parler de Jean Bouin, nous allons en parler. Nous examinons le projet de délibération DJS 225 autorisant M. le Maire de Paris à déclarer sans suite la consultation relative à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en vue de l'exploitation du centre sportif Jean Bouin, à procéder à une reprise en régie du site, et à approuver les autorisations d'occupation temporaire délivrées par la Ville de Paris aux occupants.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Nous sommes dans une situation qui pourrait faire sourire, j'ai devant les yeux le communiqué de presse suite à la réunion de la commission du 20 novembre.

Très franchement, si on avait écouté ce qui s'est dit de la part d'un certain nombre de personnes ce jour-là nous n'en serions pas là. Pour preuve, une personne avait dit qu'il fallait aller vers le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui. Que n'ai-je entendu ce jour-là sur l'irresponsabilité de proposer de déclarer sans suite, qu'on allait empêcher les enfants de continuer à bénéficier de Jean Bouin

J'ai constaté la volonté absolue d'attribuer à toute force à M. LAGARDÈRE ; or, aujourd'hui on nous dit que ce n'était pas satisfaisant. Je m'en félicite parce que je crois que le bon sens aurait dû conduire cette commission à dire qu'aucune des deux offres n'était satisfaisante plutôt que faire voter y compris les absents ce jour-là.

Je me félicite de ce projet de délibération et j'espère qu'à l'avenir on en tirera les conséquences pour d'autres dossiers.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame Valérie SACHS, vous avez la parole pour 5 minutes.

Mme Valérie SACHS. - Le groupe Centre et Indépendants se félicite de votre décision de déclarer sans suite la première consultation relative à la future convention d'occupation temporaire du domaine public pour la parcelle nord de Jean Bouin, celle non impactée par le futur stade.

Nous vous l'avions explicitement demandé lors de la dernière réunion de la commission ad hoc le 20 novembre dernier et avons été contraints à la démission. Nous estimions que les travaux de cette commission ne pouvaient pas se poursuivre compte tenu du contexte judiciaire d'alors, les deux candidats étant impliqués dans l'épisode de 2004.

Nous estimions également que la qualification juridique de la future concession restait une convention domaniale publique comme celle de 2004, qui pourtant avait été requalifiée en première instance en D.S.P.

La faiblesse des dossiers présentés ne répondait pas à nos exigences de vision globale dont cette parcelle a besoin, par une prise en compte du réaménagement complet des infrastructures de sport de la Porte d'Auteuil, de Molitor à Roland Garros, du Parc des princes aux pelouses d'Auteuil.

La Ville de Paris se devait donc de relancer une nouvelle consultation et nous espérons que de nouveaux postulants saisiront cette nouvelle occasion pour entrer dans le jeu.

Nous comprenons votre décision de reprendre en régie l'exploitation de ce site jusqu'à ce qu'une issue cohérente soit trouvée. Néanmoins, nous regrettons que la durée de la régie ne soit prévue que jusqu'au 30 juin prochain, avec une seule possibilité de prolongation de trois mois. A la rentrée prochaine, qu'advient-il des 5.000 scolaires en attente du réaménagement des pelouses de l'hippodrome d'Auteuil qui ne pourra être effectif qu'à l'été 2011 ?

Je ne peux conclure sans vous confirmer notre constante hostilité à la construction du stade Jean Bouin dans sa version retenue, selon un modèle économique inadapté à l'évolution du sport professionnel, projet trop cher, car à la seule charge des Parisiens, trop grand pour les matchs ordinaires, trop petit pour les grands rendez-vous. Aussi, vous comprendrez, Monsieur le Maire, qu'aujourd'hui nous nous abstenons sur ce dossier en attendant la nouvelle consultation et vos solutions pour nos scolaires.

Je vous remercie.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SACHS.

Je donne la parole, pour 5 minutes au maximum, à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame le Maire, merci.

Nous voilà ce matin pour un nouvel épisode de ce "soap opera" que seul le Maire de Paris pouvait imaginer dans cette Assemblée, le "soap opera" désormais bien connu de vous tous, chers collègues, et qu'on appelle désormais "Gazon maudit".

Gazon maudit en référence naturellement à la pelouse qui est en train de se dérober sous les pieds de l'Exécutif municipal !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Maudit également pour le contribuable parisien qui aura à en subir les conséquences et sera frappé, il l'a déjà été l'année dernière et cette année, par le coût exorbitant de ce projet dans une période de crise pour les finances publiques de notre Ville.

Je crois que, ce matin, ce projet de délibérations doit nous donner l'occasion de faire un petit résumé du "soap opera" parce que parfois on oublie les épisodes qui précèdent.

Voici l'éclairage et où en sommes-nous aujourd'hui ?

En réalité, l'Exécutif municipal est en train d'accomplir trois acrobaties : le placage au sol, la mêlée furieuse et la pénalité lourde. Et je crains fort que tout ceci ne se transforme en un hors jeu total !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Oui, c'est du rugby.

Le placage au sol, mes chers collègues : d'un point de vue juridique, on est finalement dans un imbroglio le plus total. Les décisions juridiques des juridictions administratives, judiciaires peut-être, s'enchaînent les unes après les autres, au point que, finalement, pour comprendre cette affaire de stade de rugby, mieux vaut avoir un doctorat en droit administratif qu'être pratiquant du sport ovale.

La mêlée furieuse : pour les scolaires...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Cela vous fait peut-être rire, chers collègues, mais les scolaires, sachez-le, et leurs parents rient beaucoup moins parce qu'on en arrive aujourd'hui à une situation telle d'impréparation et d'imprévoyance de la part de l'Exécutif que les parents se sont interrogés tout au long du premier trimestre de l'année scolaire pour savoir où leurs enfants allaient faire du sport à partir de janvier. C'est proprement sidérant quand on réalise que l'Exécutif travaille depuis de longs mois, si ce n'est de longues années sur ce projet. Comment arrive-t-on là ? Les parents d'élèves ont raison d'être en colère à l'égard de cette incertitude qui pèse sur l'avenir de leurs enfants jusqu'à la fin de l'année et peut-être même l'année prochaine.

J'en viens à la décision de la commission des sites qui a été rendue voici quelques jours.

Alors là, évidemment, nous avons eu droit à tout le panel de l'autosatisfaction de l'Exécutif municipal, se félicitant de cette décision rendue à titre consultatif par la commission des sites.

Franchement, il n'y avait pas de quoi se féliciter : 9 avis favorables pour 21 voix dans cette commission, soit 5 oppositions et 7 abstentions ! Franchement, ce n'est pas véritablement un résultat dont on puisse se féliciter et je n'ai entendu aucune association être particulièrement emballée par le projet d'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil, pour ce qui est des pelouses !

Je rappelle quand même que les représentants de l'Etat, puisque M. CAFFET vient de les évoquer, ont souligné que, certes, on pouvait se féliciter de l'ouverture au public de ces espaces et de la polyvalence des espaces verts mais qu'en revanche, les parties artificialisées, 30.000 mètre carrés, posaient problème.

La pénalité lourde maintenant...

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Il vous reste 1 minute.

M. David ALPHAND. - C'est très aimable de votre part, Madame la Présidente, de me le rappeler.

Je vais donc en finir par la pénalité lourde qui va peser sur les Parisiens parce que nous enchaînons les décisions. En particulier en 1ère Commission, nous avons vu passer les décisions de la commission d'appel d'offres et je tiens à vous indiquer, chers collègues, qu'un certain nombre de marchés n'ont pu être passés concernant Jean Bouin et ont dû être déclarés infructueux, comme on s'en est rendu compte en 1ère Commission, ce qui est particulièrement ennuyeux pour ce qui est du coût total de l'opération. Il viendra bien un jour où il faudra qu'on fasse l'addition.

Vous comprendrez donc bien, et j'en conclurai par là, Madame la Maire, que la Municipalité, sur ce projet, risque d'être hors jeu. En tout cas, nous nous préparons à devoir payer le brin d'herbe le plus cher de France !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vous vous êtes un tout petit peu trompé de projet de délibération et, pour les règles du rugby, on en reparlera !

Monsieur GABORIAU ?

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est la suite logique de l'enchaînement malheureux du dossier Jean Bouin.

Finalement, la Ville de Paris nous propose de privatiser au profit du sport business 60 % du stade Jean Bouin actuel et de municipaliser, en attendant mieux, les 40 % restants.

Naturellement, la possibilité d'utilisation de cet espace, je le rappelle, unique de notre arrondissement, et ouvert jusqu'alors à tous les Parisiens, jusqu'au mois de juin, est une bonne nouvelle. Il faut redire ici que cette possibilité a été acceptée par la Ville de Paris uniquement sous la contrainte des défenseurs du site actuel qui ont fait repousser les travaux préparatoires de séparation des fluides de quatre mois et permis ainsi le report des travaux de démolition et la possibilité pour les utilisateurs, en particulier les scolaires, de terminer la saison engagée, ce que n'envisageait pas initialement Mme la Première adjointe, Mme HIDALGO, le 3 septembre lors de la réunion qu'elle a présidée à la mairie du 16e.

Naturellement, il ne s'agit pas non plus de dénoncer la possibilité offerte au Paris Jean Bouin et aux sous-concessionnaires habituels (le Club Athéon, le Team Lagardère ou encore le Restaurateur-Club Jean Bouin) de prolonger jusqu'au 30 juin leurs activités régulières pour lesquelles ils avaient investi sur une concession initiale, rappelons-le, de 20 ans.

Tout de même, pourquoi ne pas proroger simplement la concession actuelle jusqu'en juin, alors que le débat sur ce stade de rugby ne cesse pas, alors qu'aucune décision de justice sur le fond n'a été rendue, hormis l'annulation de la délibération du Conseil de Paris de février 2007 qui, comme le souligne opportunément le Maire de Paris, ne sert à rien ? Pourquoi faire voter le Conseil de Paris en oubliant de l'informer correctement du dossier, si cela ne sert à rien ?

Le Conseil de Paris doit justement voter à la prochaine session du mois de mars sur ce sujet. Alors pourquoi ce passage en force ? Pourquoi cette urgence ? Le vote du Conseil de Paris n'est-il qu'une simple formalité ?

Avec le député Claude GOASGUEN et tous les élus de la majorité municipale du 16e, je redis ici avec force et conviction l'opposition de notre arrondissement sportif au projet du stade de rugby à usage unique professionnel. D'autres solutions existent, d'ailleurs sur le site lui-même, comme la presse s'en est fait récemment l'écho. Le 16e reste prêt à discuter d'une solution équilibrée avec toutes les parties intéressées et je pense en particulier à l'avenir du tournoi de Roland Garros, porte d'Auteuil.

Va-t-on nous expliquer que ce stade de rugby controversé, gouffre financier à l'avenir incertain, est plus important que le tournoi de Roland Garros ? Est-ce cela la politique sportive du Maire de Paris ?

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le 16e ne peut prêter la main à un tel scénario catastrophe pour le sport parisien, pour le sport de proximité dans notre arrondissement. C'est pourquoi la majorité municipale du 16e a voté contre ce projet de délibération et demande au Maire de Paris de revoir sa position dans ce dossier pour avoir à cœur l'avenir des 5.000 sportifs et scolaires au-delà du 30 juin prochain.

Je vous remercie.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU.

M. VUILLERMOZ va vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Disons qu'on va continuer le scénario.

Écoutez, franchement, je voudrais déjà dire, par rapport à ce que dit Yves CONTASSOT... ça le fait sourire... ça lui va bien, le sourire..., mais ce que je regrette profondément, c'est que sa position fasse aussi sourire toute la droite, et disons la droite la plus difficile et la plus dure du 16e arrondissement. C'est là où ça me gêne un peu et je serais lui, ça me gênerait beaucoup. Je ne suis pas sûr que ce soit le bon sens.

En ce qui concerne Mme SACHS, évidemment, elle est très favorable à ce qu'il y ait de nouveaux postulants sur Jean Bouin, eh bien, écoutez, nous verrons bien ; pour l'instant, ce n'est pas ouvert. Je remarque, comme tous les autres élus du 16e arrondissement de droite, son hostilité persistante à la reconstruction de Jean Bouin.

Je ne veux pas revenir mais je continue à dire avec force, et je crois que nous sommes de plus en plus nombreux à le dire, et très largement majoritaires au niveau parisien comme régional, qu'il est indigne d'un club du top 14 comme le Stade Français, avec les résultats qu'a le Stade Français depuis bien longtemps, puisse continuer à jouer dans un stade aussi mauvais, aussi moche, qui ne correspond absolument pas à ce grand club.

C'est le problème fondamental et à partir de là, il nous semble totalement légitime que la Ville de Paris décide de refaire ce stade.

D'ailleurs, ce qui me préoccupe un peu dans ce que vous dites, c'est que vous nous contestez le droit de faire un stade de rugby à Paris alors que l'ensemble du gouvernement de la droite, de partout, dit qu'il faut refaire les stades en France. Cela me paraît être une incohérence totale.

Monsieur ALPHAND, vous jouez votre carte au sein du 16e, et tout ce que vous souhaitez, c'est éviter le carton rouge de la sortie du match qui vous serait mis par vos amis et je conçois très bien que vous continuiez à vous battre avec la virulence que vous avez par rapport à ce stade.

Alors, revenons vraiment au débat : ce qui est important c'est que ce stade continue à vivre, et qu'il continue à vivre parce que l'exploitation en a été reprise jusqu'à la fin de la saison sportive sous la forme d'une régie municipale, et non pas par le grand capital : cela, c'est ce que vous souhaiteriez, mais la régie municipale, je ne crois pas que ce soit le grand capital. Mais bon, j'ai l'habitude de ces insultes permanentes qui me sont adressées comme étant ici le représentant du grand capital ; franchement, ça me fait bien sourire... à chacun ses objectifs !

C'est sous cette forme que l'ensemble Jean Bouin est géré aujourd'hui, et je vous rassure, si vous n'y êtes pas allés, parce que c'est vrai que vous n'y allez pas souvent, à part pour manifester, ça se passe bien, merci pour eux, et je crois que tout le monde est content. Il faut remercier la DJS, sa directrice, ainsi que Jean-Claude COUCARDON et son équipe, qui mettent en œuvre les activités de la gestion du site. Évidemment, la Ville ne reprend pas toutes les activités qui seront passées en occupation du domaine public, les A.O.T. concernent, l'association "Paris - Jean-Bouin", le Stade Français-Rugby, le Team Lagardère, l'association "Athéon", le P.S.G. pour le parking et le club Jean-Bouin pour le restaurateur. Les scolaires, en liaison avec le Rectorat, continuent quant à eux d'être accueillis sur le site.

J'ai aussi été interpellé sur les pelouses d'Auteuil. Je suis assez étonné de l'opposition virulente de l'U.M.P. sur le projet d'aménagement des pelouses d'Auteuil. C'est un aménagement qui devrait créer le consensus.

Il s'agit, conformément à l'engagement municipal pris par la majorité, de la reconquête d'un espace boisé, un espace qui était privatisé et interdit aux Parisiens que l'on va rouvrir au public, ce qui va favoriser la qualité de vie des riverains, non seulement grâce à l'ouverture d'un grand parc paysager dans le 16e arrondissement, mais aussi par le développement du sport de proximité.

Vous savez très bien, Messieurs ALPHAND et GABORIAU, que ce projet va offrir aux scolaires, aux associations et aux habitants de votre arrondissement des équipements sportifs d'une très grande qualité dans un site exceptionnel. Un tel parc sportif, c'est du jamais vu à Paris depuis plusieurs décennies.

Je le dis avec beaucoup de force : on ne peut pas, face aux habitants du 16e arrondissement, se faire l'avocat du sport de proximité comme vous le faites souvent et en même temps, au Conseil de Paris, remettre en cause un projet majeur en faveur de la pratique de proximité. Il y a là une distorsion entre les paroles et les actes que la droite parisienne devra assumer devant les Parisiens.

Je tiens également à remettre de la vérité sur ce que j'ai entendu ou lu. Le président du groupe U.M.P., M. LAMOUR, qui n'est pas là mais cela lui sera dit, a dans un communiqué de presse prétendu que ce projet était très coûteux et que 12 millions d'euros auraient dû suffire en se basant sur les coûts de construction des terrains sportifs.

Sachez que le coût estimé de la programmation sportive est d'environ 9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent la réalisation de vestiaires souterrains et d'un système d'éclairage respectant la démarche H.Q.E., pour 5, 5 millions d'euros.

Le montant estimé pour la partie équipements sportifs est donc en tout de 14,5 millions d'euro, et vous conviendrez donc que le coût des équipements sportifs, compte tenu de leur qualité et de l'insertion paysagère qu'ils nécessitent, est plutôt modéré.

J'ai donc l'impression que M. LAMOUR n'a hélas pas saisi toute l'ambition et l'importance de ce projet. L'aménagement des pelouses d'Auteuil n'est pas un projet exclusivement sportif ; la Ville ne va pas terrasser un terrain vague mais réanimer une partie du bois de Boulogne en l'ouvrant aux habitants du 16e arrondissement et à tous les Parisiens et Parisiennes et en réalisant un grand parc public paysager de six hectares.

Fort heureusement, les services de l'État, la commission départementale des sites, ont pris la mesure de ce projet exemplaire - qui est, je dois le dire en citant Mme HIDALGO, révolutionnaire - en y donnant un avis favorable le 27 janvier dernier.

Nous sommes donc désormais prêts à mettre en œuvre ce projet d'envergure sans délai, la livraison des premiers terrains de sport étant prévue pour l'été 2011 et celle du parc public à l'été 2012.

Monsieur ALPHAND, vous le savez, nous avons fait des propositions et nous avons même mesuré le temps qu'il faut pour le déplacement entre les lycées et les terrains que nous proposons pour remplacer ce qui va disparaître, c'est-à-dire le stade Jean Bouin. Nous l'avons fait, et c'est dès septembre 2010, dans l'attente de l'ouverture des terrains des pelouses d'Auteuil, que nous serons en mesure de proposer à l'ensemble des scolaires du 16e arrondissement, des sites temporaires.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, et je crois comprendre maintenant que nous sommes tous parfaitement au fait de ce dossier.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 225.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 225).

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif la pratique du football par les mineurs étrangers.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 48 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui concerne la pratique du football par les mineurs étrangers.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour une minute, merci.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce vœu concerne la pratique du football par les mineurs étrangers.

Tout récemment, au prétexte d'ailleurs d'une décision légitime de la F.I.F.A., qui souhaite une réglementation plus stricte des transferts internationaux de mineurs, une décision très grave a été prise par la Fédération française de football.

En effet, elle a décidé de suspendre l'attribution d'une première licence à des jeunes de nationalité étrangère qui ne peuvent se prévaloir de cinq années complètes de résidence en France.

Cette décision a des conséquences très concrètes dans nos arrondissements : je pense à mon arrondissement, le 18e. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, beaucoup d'enfants et d'adolescents étrangers sont interdits de football. Plusieurs dizaines de petits Parisiens sont concernés alors que leur situation ou celle de leurs parents est parfaitement en règle au regard des nouvelles réglementations de la F.I.F.A. et de la loi.

Nous considérons donc que cette décision de la Fédération française de football est discriminatoire et abusive ; c'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous souhaitons que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser au Président de la Fédération française de football pour qu'il revienne sur cette décision et qu'il soit à nouveau permis aux mineurs étrangers concernés d'obtenir une première licence de football dans le cadre des dispositions actuelles de la F.I.F.A.

Je vous remercie.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Très rapidement.

Effectivement, cette décision de la F.I.F.A. partait d'un bon sentiment, car c'est vrai que dans beaucoup de pays, souvent d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique Latine, de très jeunes enfants, 12 ans, peut-être même quelquefois moins, 10 ans, montrent par Internet ce qu'ils sont capables de faire sur un terrain de football. Les clubs européens, en général, sont très friands et sont en capacité, pour très peu d'argent, de récupérer ces jeunes mineurs. En fait, au bout du compte, très peu d'entre eux sont en capacité de faire une carrière dans le football dans les clubs européens et beaucoup se retrouvent sans rien. C'est évidemment dramatique.

Cette décision de ne pas prendre en compte les jeunes étrangers dans les clubs français est donc tout à fait légitime. Ceci dit, c'est vrai, et je l'ai constaté, puisque beaucoup de clubs nous ont informés de la difficulté qu'ils rencontraient à pouvoir licencier des jeunes étrangers qui vivent en France, en Région Ile-de-France. Effectivement, je demanderai à la Fédération française de football d'examiner cette situation, je crois qu'ils en ont conscience, et de voir quelles sont les possibilités pour modifier cette règle afin que les jeunes étrangers vivant en France puissent être licenciés dans des clubs parisiens ou régionaux.

A l'heure actuelle, il faut cinq ans de présence sur le territoire pour pouvoir être licencié. Je pense qu'on pourrait très bien diminuer cette durée.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Vous m'avez demandé une explication de vote, je crois, très brièvement.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Avec le temps qui m'est imparti, si vous ne m'interrompez pas, Madame la Maire.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Avec une minute !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur VUILLERMOZ, on comprend évidemment tout à fait les faits que vous avez évoqués, on est un peu étonné que vous n'ayez pas pris d'ores et déjà les devants en contactant la Fédération française de football pour savoir et que vous nous disiez là : "oui, oui, je vais le faire".

Si vous l'aviez fait, certainement que la Fédération vous aurait renseigné sur le fait qu'effectivement, la F.I.F.A. a pris les mesures contraignantes que vous avez évoquées et que la Fédération française de football a dû se retourner vers la F.I.F.A. pour demander la possibilité d'obtenir une dérogation compte tenu de la spécificité française.

Finalement, peut-être n'aviez-vous pas eu l'information, la F.I.F.A. a accordé cette dérogation, mais dans l'attente de la réponse de la F.I.F.A., la Fédération française pour, à titre de précaution, éviter d'éventuels recours et un contentieux sportif ultérieur, avait fait le choix de suspendre...

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote ; vous me refaites une histoire.

Je voudrais juste avoir votre explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, entre vos remarques de fond sur telle ou telle prise de parole et ce genre d'interruption, je ne suis pas sûr que vous participiez bien du bon exercice démocratique dans cette Assemblée.

(Mouvements de protestation sur les bancs de la majorité et applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Si vous continuez à donner des leçons... Franchement, si on commence à savoir qui donne des leçons à qui, on est quand même mal barré ! Si vous pouviez me laisser terminer, vous verrez que je respecterai mon temps.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Présidez correctement et laissez l'orateur parler ! Ce sera une bonne chose !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je voudrais juste votre explication de vote ; c'est tout.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je termine en tout état de cause...

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Il y a toujours des réflexions à faire... C'est hallucinant !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Monsieur MENGUY, poursuivez, mais terminez !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Soit c'est vous qui présidez, soit c'est Mme STIEVENARD, mais on s'y perd un peu dans la répartition des rôles...

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - En tout état de cause, ce n'est pas vous !

Allons-y !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Tout cela pour dire que, manifestement, vous n'aviez pas les informations complètes et vous n'avez pas pris l'attache de la Fédération française de football, ce que nous regrettons.

Pour ces raisons, compte tenu que ce vœu n'a plus d'objet finalement, nous préférons voter contre, puisque les décisions suivent leur cours.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BROSSAT, très rapidement, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT. - L'explication de vote qui vient d'être faite est proprement grotesque, parce que cette décision ne s'applique pas qu'à Paris ; c'est une décision qui s'applique au niveau national et à ce que je sache, Jean VUILLERMOZ n'est pas encore Ministre des Sports.

La Ministre des Sports, aujourd'hui, c'est Rama YADE et lorsque j'ai écrit, il y a plus d'un mois, à Rama YADE pour l'alerter sur cette situation, elle m'a répondu ! Elle m'a répondu qu'elle n'était pas au courant, voyez-vous.

C'est quand même assez extraordinaire de reprocher à Jean VUILLERMOZ de ne pas être intervenu sur ce dossier, alors que la Ministre des Sports, de son propre aveu, reconnaît qu'elle n'était pas au courant de l'affaire.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on a bien fait d'intervenir sur ce dossier.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Jean VUILLERMOZ pour répondre et ensuite on passe au vote.

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Mais arrêtez de vous battre comme cela ! C'est le sport ! Si vous voulez vous battre, vous allez sur un terrain de sport ! C'est formidable ! Vous allez voir, cela fait du bien à tout le monde !

Je me réjouis quand même d'une chose. Evidemment, j'attends que le vœu soit voté, j'attends la réponse du Conseil de Paris pour m'adresser à la F.F.F., parce qu' imaginez que, comme vous l'avez fait ce matin, la droite parisienne, qui n'a pas voté pour l'Assemblée parisienne des extracommunautaires, dise aujourd'hui : "Il n'y a pas de raison, les cinq ans suffisent, il ne faut pas demander moins". Qu'est-ce que j'aurais fait ? Alors attendez un peu la décision du Conseil de Paris et une fois que le Conseil de Paris s'est prononcé, je ferai ce qu'il faudra auprès de la Fédération française de football et si les choses ont avancé d'ici là, tant mieux !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 21).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une indemnisation par l'Etat du préjudice subi par les associations sportives du fait de la réquisition des gymnases dans le cadre de la campagne de vaccination du H1N1.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réquisition des gymnases pour la vaccination contre le grippe A et ses conséquences pour le mouvement sportif.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 49 et 50 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernent la réquisition des gymnases pour la vaccination contre la grippe A dans les 13e et 14e arrondissements.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Je vais présenter ce vœu à la place de Jérôme COUMET.

Madame la Maire, comme vous l'avez indiqué, deux gymnases du 13e ont été réquisitionnés pour servir de centres de vaccination dans le cadre du plan de maîtrise de la pandémie grippale liée au virus H1N1, ce qui ne nous pose absolument aucun problème ; cette réquisition est normale.

Il est prévu, à ce titre, une indemnisation par l'Etat de la Ville de Paris pour l'occupation de ces lieux et la mise à disposition de son personnel. Les associations sportives attributaires des créneaux dans ces équipements ont eu à subir d'importants coûts liés à cette occupation. Elles ont dû, par exemple, jouer à l'extérieur, ce qui a engendré des frais de déplacement supplémentaires, elles ont dû régler les entraîneurs alors qu'il n'y avait plus d'entraînements, il y a eu des déperditions importantes de licenciés.

L'objet de ce vœu est de demander au Maire de Paris une intervention auprès de la Ministre de la Santé et des Sports afin que le préjudice subi par ces associations sportives fasse également l'objet d'une évaluation et donne lieu à une indemnisation de la part de l'Etat.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Pour prolonger ce que dit Marie-Annick BARTHE, nous aussi avons fait un vœu dans le 14e arrondissement pour attirer l'attention de l'Exécutif sur les conséquences de la tout à fait légitime réquisition des gymnases, mise à disposition des gymnases, pour le plan de pandémie grippale.

Il faut savoir quand même, et les clubs sportifs comprennent très bien qu'il y a une hiérarchie des valeurs dans notre société et n'ont aucun souci quand on met de manière récurrente à disposition, par exemple, le gymnase Commandant Mouchotte pour le plan grand froid. Quand il y a des campagnes électorales, ils comprennent très bien que l'expression de la démocratie fait qu'on doit mettre à disposition des équipements sportifs pour les partis politiques qui font campagne. Ils acceptent même l'entorse à la laïcité et la mise à disposition des équipements sportifs pour les fêtes culturelles de la communauté juive. Tout cela, ils le comprennent, mais là, il y a eu deux mois, c'est un dispositif conséquent.

Je vais prendre un exemple, dans le 14e, le gymnase Huyghens, qui est un gymnase dédié à la gymnastique, avec des agrès fixés au sol, a été réquisitionné ; on a dû déplacer tous les agrès, on n'a pas pu les remettre dans un autre gymnase, on n'a pas pu s'organiser et un club de gym a été lourdement pénalisé.

Il ne s'agit pas de dire qu'il y a un droit automatique à indemnisation, mais je souhaite quand même qu'à partir du moment où cela dure deux mois, on se penche sur les conséquences de ce dispositif légitime et que l'on prenne en compte aussi ces petits clubs. On a 220.000 licenciés sportifs à Paris, plus de 600 clubs subventionnés, 2.000 qui utilisent nos équipements sportifs, des petits clubs, et notamment le mien, dans le 14e.

Le vœu est fait pour attirer l'attention de l'Exécutif et je souhaite qu'il nous appuie pour qu'à l'arrivée, ce club ne se trouve pas dans une situation de plus grande fragilité qu'avant.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHERKI.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Nous sommes tous tout à fait conscient des difficultés engendrées par cet important dispositif mis en place par l'Etat, et pour lequel notre collectivité s'est, dès le départ, associée.

L'objectif sanitaire étant de lutter contre l'épidémie de grippe, Bertrand DELANOË, comme vous le savez, avait dès le 25 septembre, invité l'ensemble des élus parisiens pour une réunion d'information en présence des représentants de l'Etat, afin d'examiner et mettre en œuvre les décisions de l'Etat.

Au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie, l'Etat a mobilisé dans un premier temps douze gymnases, et dès le 2 décembre a décidé d'en mobiliser dix supplémentaires, compte tenu d'une affluence accrue et des files d'attente considérables, qui exigeaient à ce stade un dispositif renforcé.

Lors de la première phase de réquisition des douze gymnases, la D.J.S., je la remercie, s'est adressée aux maires d'arrondissement, au Rectorat, aux associations sportives concernées. Parallèlement, la D.J.S. a organisé, avec toutes les mairies concernées, des réunions pour examiner au cas par cas, c'est-à-dire pour chaque association sportive, les possibilités de relogement provisoire.

Comme vous le savez aussi, pratiquement toutes les activités sportives des associations à ce moment-là ont pu être relogées grâce à la solidarité entre les clubs, mais aussi à l'ensemble des arrondissements qui ont accueilli, dans leurs équipements de proximité, ces clubs.

D'ailleurs, je reviens simplement sur un mot. Il est important, à mon avis, que les arrondissements participent en tout temps à la mutualisation des créneaux et ne fixent pas seulement des créneaux pour leurs clubs d'arrondissement.

Nous n'avons pas pu malheureusement trouver de solutions lorsqu'il s'est agi de réquisitionner dix gymnases supplémentaires. Au total, ce sont en effet près de 200 associations sportives qui ont connu de très grandes difficultés, voire l'arrêt d'une partie de leur activité.

Au niveau des établissements scolaires, ma collègue Colombe BROSSEL, précisait, lors de la réunion de la 7e Commission, que ce sont près de 100 établissements qui n'ont pas pu assurer les heures pédagogiques sportives auprès de leurs élèves.

Nous voyons bien que ce dispositif de réquisition, souhaité par l'Etat et que nous avons légitimement accompagné, a provoqué de grandes difficultés. On peut évidemment regretter et contester la gestion. C'est d'ailleurs en ce sens que, dans un communiqué de presse du 2 décembre dernier, notre collectivité demandait à l'Etat, je cite : "Nous demandons à l'Etat qu'il continue d'adapter son plan de façon pragmatique à la réalité des besoins, en diversifiant davantage les lieux et les modalités de vaccination, et en mobilisant les moyens accrus pour l'appliquer".

La prévention à grande échelle d'une épidémie appelle des moyens exceptionnels et n'est pas sans conséquences collatérales. En diminuer leur impact a été exactement le souci de notre collectivité, du Maire de Paris, en alertant l'Etat dès le 2 décembre 2009.

Il s'agissait, en effet, dès la réquisition des dix gymnases supplémentaires d'alerter l'Etat sur la nécessité de protéger la population parisienne dans les conditions les mieux adaptées aux attentes des familles et à la vie économique et sportive de notre Capitale.

Nous sommes conscients des difficultés vécues par les clubs sportifs et nous sommes prêts, à accompagner devant le Ministère, ceux d'entre eux qui seraient dans une situation très grave, disons de dépôt de bilan. Mais nous ne pouvons pas avoir une démarche systématique. Je crois qu'elle ne correspondrait pas à la nécessaire solidarité, dans ce cas très précis d'une épidémie.

C'est donc dans ces conditions, après ces explications et rappels des démarches de notre collectivité, que je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Alors quelle est votre position, Monsieur CHERKI ?

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je vais retirer le vœu.

Je remercie Jean VUILLERMOZ de cette réponse. Je pense que l'on ne peut pas simplement dire : les clubs qui sont au bord du dépôt de bilan.

Je suis d'accord avec vous qu'il n'y a pas un droit automatique et systématique, je l'entends bien, mais juste que l'on prenne en compte, dans un dialogue avec les mairies d'arrondissement, les difficultés objectives que les clubs ont pu rencontrer.

Sous le bénéfice de ce que vous avez dit, en tout cas, on retirera notre vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Très bien. Pour le vœu n° 50, c'est accordé. Pour le vœu n° 49 ?

Mme Marie-Annick BARTHE. - Même remarque que Pascal CHERKI. Je pense qu'il faut effectivement aller un peu au-delà du dépôt de bilan. Quand au 13e arrondissement, on va également retirer notre vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette (15e).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole concernant le vœu n° 51 du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette dans le 15e arrondissement.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est le résultat du projet d'équipement sportif que nous portons dans le 15e arrondissement avec beaucoup d'envie pour que cet espace, dédié aux sports de proximité mais dans des conditions vraiment acceptables et à la hauteur des enjeux, puisse voir le jour.

Des réunions ont déjà commencé à avoir lieu, et je crois que nous avançons dans le bon sens. Nous avons juste un petit doute, quant au respect du calendrier. Le vœu, que nous avons déposé, va tout simplement dans ce sens. Nous avons eu déjà des échanges en 7e Commission avec M. VUILLERMOZ. Nous demandons juste la confirmation de ce qui a été dit.

Merci.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vous confirme totalement ce qui a été dit en commission : il y a eu effectivement un retard dans le calendrier prévisionnel qui vous avait été proposé, mais ce calendrier est maintenant recalé et on devrait aller vers une ouverture de l'équipement vers le 15 juillet ou la fin juillet.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu ? Parfait, merci.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Géo André.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Vœu n° 52 du groupe U.M.P.P.A., relatif au stade Géo André.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce dossier, bien que d'ordre administratif, renvoie aux évolutions inquiétantes pesant sur les installations sportives du 16^e arrondissement.

Il s'agit de prolonger un avenant de concession du parc de stationnement de la porte de Saint-Cloud, ce qui pose indirectement la question du devenir du stade Géo André. Je regrette que la Ville de Paris ait à nouveau reporté l'échéance de trois mois faute de trouver une évolution favorable pour le Stade Français au stade Géo André.

Les attendus prévoyaient la naissance d'une nouvelle installation sportive à l'été 2009, ce qui n'a pas été le cas. Aussi, en conseil, nous avons déposé un vœu au projet de délibération qui nous est proposé.

En effet, il était prévu de synchroniser la procédure de renouvellement de la concession du parc de stationnement avec celle menée par la D.J.S. pour le renouvellement de la concession du centre sportif Géo André, la D.J.S. n'excluant pas la possibilité de construction sur la dalle de couverture qui aurait nécessité de renforcer la structure de l'ouvrage de stationnement.

À la lecture de l'exposé des motifs de la délibération, il apparaît que les négociations menées par la D.J.S. n'ont pas permis d'aboutir à l'attribution de la nouvelle concession sportive à l'été 2009.

Pourtant, l'appel d'offres lancé par la Ville a été honoré en temps utile par l'association "Stade Français Omnisports". Puis-je rappeler que la commission spéciale des Conseillers de Paris n'a toujours pas été convoquée sur ce sujet ?

Considérant l'intérêt général pour les sportifs parisiens de cette association historique forte de 12.000 adhérents...

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Vous en êtes à une minute trente.

M. Pierre GABORIAU. - D'accord, combien me reste-t-il ?

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Rien ! C'était une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Ah ! Alors je vais aller vite ; merci, Madame le Maire, de me le rappeler avec gentillesse.

... dont 6.000 pratiquent régulièrement le stade Géo André, en particulier les jeunes et les sections sportives amateurs, y compris de haut niveau, volley-ball et féminin.

Nous avons émis le vœu que le Maire de Paris fasse évoluer favorablement ce dossier essentiel du sport de proximité dans le 16^e arrondissement ou communique au Conseil de Paris les éléments qui font obstacle à cette évolution.

Je remercie par avance notre collègue Jean VUILLERMOZ pour activer le dossier et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement un problème financier de montant de redevance qui obligerait éventuellement le Stade Français à quitter Paris pour aller vers d'autres cieux, ceux des Hauts-de-Seine.

Merci, Monsieur VUILLERMOZ, de l'action personnelle que vous mettez dans le dossier.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Effectivement, la Ville de Paris a lancé en 2009 une consultation visant à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du stade Géo André.

Le bâtiment principal de ce centre sportif comprend des installations, notamment des courts de tennis, situés sur la dalle de couverture du parking du Parc des Princes. Le "Stade Français Omnisports" a fait des propositions initiales incluant un programme d'investissement comprenant la réalisation d'équipements sur la dalle, connexes à l'activité sportive de Géo André qui aurait nécessité de renforcer la structure de l'ouvrage de stationnement.

Pour diverses raisons techniques et financières, le candidat a infléchi ses propositions d'investissement qui désormais, n'impactent plus la dalle du parking.

Donc, la concomitance entre le renouvellement de la concession Vinci Park France et celle de Géo André ne se pose plus.

Des négociations sont actuellement en cours avec le Stade Français, visant à concilier les aspirations et les contraintes de ce grand club sportif, avec notamment les légitimes attentes de la collectivité en matière de projets sportifs, de redevance et de valorisation du site. Ce point d'équilibre n'a pas encore pu être trouvé mais est en très bonne voie et je vous confirme que la Ville est parfaitement consciente du dynamisme et de l'importance de la pérennité du "Stade Français Omnisports" dans l'Ouest parisien.

Comme vous le savez, et on vient d'en parler voici quelques instants, une commission spéciale avait été mise en place par désignation en Conseil de Paris et portant sur deux renouvellements de concession ; c'est ce que vous avez oublié. C'est-à-dire qu'il y avait en même temps Jean Bouin et Géo André. Vous savez également que vous avez démissionné... enfin, que les représentants de l'opposition municipale en ont démissionné, ce qui fait qu'évidemment on n'a pas pu aller à la conclusion de cette proposition d'attribution.

Je souhaite vous rassurer : les négociations se poursuivent avec l'association "Stade Français Omnisports" et nous serons amenés à saisir la commission spéciale qui devra à nouveau être constituée, compte tenu de votre démission groupée.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Retirez-vous votre vœu, compte tenu des éléments apportés par M. VUILLERMOZ ?

M. Pierre GABORIAU. - Non, je ne souhaite pas le retirer. J'ai confiance en M. VUILLERMOZ, il me rassure en me disant que les négociations avancent bien, mais je tiens à le maintenir et lui dire que je ne savais pas que la commission Jean Bouin était aussi une commission Géo André. Cela n'avait pas été, je pense, spécifiquement noté sur les convocations.

En tout cas, nous avons démissionné de la commission Jean Bouin, certes, mais nous sommes prêts, bien entendu, à travailler dans une nouvelle commission Géo André.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte de vœux envoyée par le Paris Volley.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 53 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui a trait à la carte de vœux envoyée par le Paris Volley.

La parole est à M. COUMET mais c'est Mme BARTHE qui prend ?

Très bien. Pour une minute.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Madame la Maire, le Paris Volley a envoyé une carte de vœux qui donne une image dégradante de la femme qui est dévolue, je pèse mes mots et je m'en excuse auprès de mes collègues ici, à une tournante pour la troisième mi-temps.

Cette carte de vœux associe aussi alcool et sport, contrairement au message délivré par la Ville de Paris en matière de sport santé. On sait le palmarès tout à fait exceptionnel du Paris Volley. Il est dommage qu'il soit associé à ces photos vulgaires. Le logo de la Ville est mis en avant sur plusieurs de ces photos. C'est une association sportive très largement financée par la Ville, puisque la Ville subventionne, selon les années, entre 70 et 80 % du Paris Volley.

Il est ici demandé que le budget de cette carte de vœux, estimé d'après la presse entre 3.000 et 4.000 euros, soit à titre symbolique déduit de la subvention annuelle versée à ce club par la Ville de Paris.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je veux remercier les élus du 13e de sensibiliser notre Conseil sur cette initiative des dirigeants du Paris Volley qui, nous pouvons le dire sans hésitation, est vraiment d'un très mauvais goût ! Une telle démarche ne peut que nous décevoir au regard de la très mauvaise image du sport véhiculée auprès de l'ensemble des Parisiens mais aussi l'ensemble de nos concitoyens. Elle est d'autant plus inacceptable qu'elle véhicule une image de la femme, comme vous l'avez dit, dégradante, une femme objet, humiliante également.

En revanche, la question de la diminution symbolique de la subvention ne peut pas être suivie. Notre partenariat avec le Paris Volley ne prévoit pas que la Ville soit consultée sur le fonctionnement interne et quotidien des clubs, d'autant que cette pseudo-carte de vœux a été financée par des sponsors privés.

La question des subventions au club est abordée lors du comité de suivi qui se réunit tous les ans et auquel chaque groupe est représenté. C'est donc à cette occasion que nous dressons un bilan du respect de la convention.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur le fait que, pour participer aux économies nécessaires au niveau de la Ville, pour les deux prochaines saisons sportives, une baisse de 5 % est d'ores et déjà prévue sur la subvention du Paris Volley.

Je suis, en revanche, prêt à faire un courrier aux dirigeants, même si nous leur avons déjà signifié par téléphone, par courrier et par presse interposée notre mécontentement, et pour leur faire part de la réaction des Conseillers de Paris.

En l'occurrence, je vous demande de retirer votre vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur VUILLERMOZ.

Compte tenu des éléments qui nous ont été donnés, retirez-vous votre vœu ?

Mme Marie-Annick BARTHE. - Oui, on va retirer notre vœu.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n'est pas retiré mais nous avons bien retenu que vous exprimeriez notre très vif mécontentement.

(Une intervention hors micro : Il est retiré).

Il est donc retiré.

2010, DU 29 - Aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 29, sur lequel les amendements n° 54 et n° 55 ont été déposés. Il s'agit de l'aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14e, et du lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Je n'ai pas Mme GIBOUDEAUX, donc je vais donner la parole à M. CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Brièvement. Pour dire d'abord que le projet de délibération a été voté à l'unanimité dans le 14^e arrondissement et que nous avons aussi déposé un vœu à l'unanimité dont l'objet est très simple.

C'est un projet de délibération important parce qu'il lance une procédure de concertation et d'aménagement d'une emprise de plus de 3 hectares où il y a un enjeu de faire un écoquartier, où il y a à la fois l'enjeu, à un moment donné, de réaliser des équipements publics, du logement, des équipements à vocation parisienne. Il est très important pour nous que la concertation la plus large soit réalisée et notamment que l'on veille bien à l'association des habitants.

Dans ce but, nous avons rédigé un amendement dont l'objet est de créer un atelier local d'urbanisme, l'objectif étant que l'on puisse bien garantir qu'il y aura les moyens de cette concertation.

C'est l'objet de ce projet de délibération et j'attends, bien sûr, la réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que cela a été voté à l'unanimité.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Marielle de SARNEZ pour les non-inscrits ? Mais je crois qu'elle n'est pas là.

Je vais donner la parole d'abord à Mme Aline ARROUZE.

Très bien.

René DUTREY ? Ou Jacques BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Je vais intervenir à la place de René DUTREY qui est malheureusement souffrant.

Il se portera mieux très bientôt, rassurez-vous !

"Les Verts" ont toujours défendu l'idée que les habitants d'une ville, loin d'être des spectateurs passifs des mutations de leur territoire, en sont des acteurs à part entière.

C'est pourquoi nous considérons que la coproduction des politiques urbaines entre les élus, les professionnels et les citoyens permet de trouver des solutions originales, innovantes et plus efficaces aux problèmes qui se posent à notre cité et à nos quartiers. Les expériences menées en France comme à l'étranger le montrent. Dans cette optique, les ateliers publics d'urbanisme constituent un outil particulièrement riche.

Le développement de la démocratie participative n'est pas seulement une affaire de bonne volonté ; il nécessite une véritable expertise, une méthodologie élaborée et une organisation rationnelle. La démarche suppose d'abord d'associer les habitants le plus en amont possible, dès le départ de la phase de diagnostic du quartier : visite de terrain, atelier photographique, etc.

Cette phase doit permettre d'identifier les axes à travailler afin de commencer à définir les projets de l'atelier et ceux du programme. C'est également à l'élaboration de règles de fonctionnement de l'atelier lui-même que doivent participer les citoyens. Il s'agit de laisser les habitants prendre leur place à la démarche mais aussi de réaffirmer la fonction de ces ateliers qui est bien celle d'une coproduction et non de décision, puisque la décision, elle, revient bel et bien aux élus représentants des citoyens qui sont seuls habilités à répondre aux arbitrages.

Cette étape de diagnostic en amont est particulièrement cruciale. Sa qualité dépendra sans doute d'une grande partie de l'ampleur de l'implication des différents acteurs et particulièrement de celle des habitants. Cette implication devra être recherchée de manière active par le prestataire de la ville afin d'associer les habitants dans leur plus grande diversité. Il reviendra donc à l'ensemble des parties de s'accorder sur le fonctionnement de l'atelier, mais trois de ces fonctions essentielles peuvent être identifiées.

Premièrement, celle d'une vitrine d'un projet urbain. Deuxièmement, celle d'un lieu de débat, et enfin, un lieu de ressources, de formation, et de qualification.

Je tiens à souligner l'importance du travail d'animation de l'équipe qui en sera chargée, c'est sur elle que reposera le travail de communication. C'est elle également qui devra se charger de la restitution des débats. Il nous semble à ce titre que le recours à un cabinet extérieur présenterait un intérêt non négligeable du fait de sa neutralité vis-à-vis de la Ville. Je tiens à souligner l'importance des élus, c'est aussi leur présence et leur engagement qui permettront de montrer la portée de la participation.

"Les Verts" pour leur part s'investiront dans ce travail avec la plus grande détermination.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - C'est avec une grande détermination que l'on va s'impliquer aux côtés du maire d'arrondissement Pascal CHERKI, dans ce projet qui nous tient à cœur.

Je me réjouis comme lui que soit lancée cette opération sur les terrains de l'hôpital Saint Vincent de Paul, bien sûr en lien très étroit avec l'A.P.-H.P. et je tiens à les remercier du travail commun que nous pouvons faire ensemble et rappeler qu'il s'agit bien de faire surgir un nouveau quartier dans le 14^e arrondissement, avec des logements dont au moins 50 % de logements sociaux, une crèche, des commerces et des services de proximité, un gymnase, un jardin, une pépinière d'entreprises, bref, tout ce qui peut faire la mixité de la ville tant sociale que fonctionnelle, et ce qui fait également la qualité de vie au quotidien des habitants de Paris.

Par rapport à la proposition d'amendement qui a été faite, j'ai proposé un vœu de substitution. Pourquoi un vœu ? D'abord parce que les amendements qui sont proposés, je reviendrai ensuite sur le fond mais d'abord sur la forme, complèteraient un des délibérés relatif à un appel d'offres pour le marché de conception urbaine, ce qui nous pose un problème d'ordre juridique et technique, et donc je vous propose d'accueillir positivement le vœu de substitution de l'Exécutif.

D'abord, dans ce vœu je l'exprime, je le dis très fortement, je suis extrêmement attachée, dans ce futur quartier comme dans tous les autres sur lesquels nous procédons à des aménagements, à ce qu'il y ait une participation citoyenne. Je préfère d'ailleurs le terme d'atelier citoyen au terme d'atelier public.

Je suis très attachée à cette participation citoyenne, il faut d'ailleurs faire en sorte qu'elle ne soit pas uniquement composée des associations de riverains, c'est très important qu'ils y soient mais souvent comme il s'agit de construire un nouveau quartier, il s'agit aussi de parler d'une population qui n'est pas encore là et j'ai pris d'ailleurs pour habitude de dire, et Pascal CHERKI m'accompagne dans cette proposition, il faut qu'on donne la parole aux jeunes.

Je pense que la ville doit se faire aussi avec les jeunes, parce que c'est la ville pour eux. Et donc, dans ce quartier comme dans tous les autres, nous irons chercher dans les lycées, les collèges, les centres de formation d'apprentis, dans les lieux de représentation de la jeunesse, la population qui va faire la vie de ces quartiers demain pour venir concevoir ces futurs quartiers. J'émet un avis bien sûr sur le fond extrêmement favorable à l'organisation de ces ateliers, et j'émet aussi un avis favorable à la recherche d'un local comme nous le faisons d'ailleurs dans toutes nos opérations d'aménagement, afin que la population, les riverains et au-delà, tous ceux qui s'intéressent aux évolutions de Paris puissent venir participer à ce projet de construction d'un nouveau quartier.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de retirer les amendements qui posent un problème technique et juridique pour rejoindre le vœu de l'Exécutif dans lequel ma détermination pour cette phase de dialogue et de concertation dans le cadre d'ateliers citoyens est totale.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Je vais retirer, je remercie Anne HIDALGO. Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Jacques BOUTAULT, c'est l'esprit dans lequel on travaille.

Je rappelle que cela a été voté à l'unanimité. L'engagement public et solennel de la Première adjointe pour moi vaut tous les amendements, du coup je retirerai cet amendement puisque ce qui compte pour moi c'est le résultat.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente - Vous avez raison !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Bien sûr, malgré toute la confiance que j'accorde à la Première adjointe, je vais tout de même maintenir l'amendement et nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif, puisque celui-ci malheureusement ne s'engage pas sur les moyens.

En effet l'Exécutif s'engage sur des réunions mais aucun moyen n'est donné. Nous voterons donc à la fois notre amendement, mais aussi le vœu de l'Exécutif qui va néanmoins dans le bon sens.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif pour des raisons de droit.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 55 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par Mme Anne HIDALGO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Tout le monde vous fait confiance, Madame HIDALGO.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DU 29).

2010, DU 56 - Signature d'un avenant au protocole entre la Ville de Paris et la RATP en vue de la réalisation d'équipements publics au 67, rue de Lagny - 18-20, rue des Pyrénées (20e).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 56 relatif à la signature d'un avenant au protocole entre la Ville de Paris et la R.A.T.P., en vue de la réalisation d'équipements publics au 67, rue Lagny, 18-20, rue des Pyrénées dans le 20^e.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Ce projet de délibération concerne la réalisation d'un programme d'une très grande ampleur, puisqu'il s'agit de reconstruire un centre R.A.T.P. accueillant 185 bus, de créer 30.000 mètres carrés de bureaux, ainsi que 2 équipements publics nécessaires dans le Sud du 20^e.

Il s'agit d'un avenant au protocole signé entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. les 30 avril et 5 mai 2008, qui doit nous permettre de réaliser les 2 équipements publics. L'un permettant de réunir en un seul et même site le collège Lucie Faure actuellement séparé en deux avec son annexe éloignée de 800 mètres et située le long du périphérique, cela est très attendu par la communauté scolaire. L'autre permettant d'augmenter la capacité d'accueil petite enfance en grand déficit dans le Sud du 20^e, en créant une crèche municipale de 66 berceaux.

Ce protocole précise les modalités et délais de réalisation pour cette opération, et je tiens à insister sur le respect de 4 points en particulier : la date de signature de l'acte de vente en mars 2010, la livraison de la dalle permettant à la Ville de Paris de réaliser ces équipements, une emprise de chantier R.A.T.P. /Icade n'empiétant pas sur la partie équipement public, et une meilleure prise en compte des riverains dans la concertation, l'information et la réduction des nuisances. Sur ce dernier point, je rappelle que depuis avril 2008, la mairie du 20^e n'a pas cessé de jouer un rôle de médiateur entre la R.A.T.P., le bailleur et les riverains.

En effet, il est un peu regrettable que dans le cadre d'un projet d'une telle ampleur, le contexte n'ait pas été suffisamment apprécié en amont par la R.A.T.P.

Nous souhaitons une meilleure prise en compte du contexte et des demandes des riverains, les mieux placés pour connaître les difficultés du quartier. Dans le cadre de ce projet, la R.A.T.P. doit tout faire pour réduire les nuisances du chantier lié au centre de bus provisoire, qui est effectivement très inconfortable pour les habitants. Nous serons donc vigilants pour que cela se fasse dans les meilleures conditions, d'autant plus que ce quartier va concentrer de nombreux chantiers, très attendus, très utiles aux habitants durant les prochaines années, mais cela nécessite d'être particulièrement vigilant sur les calendriers car d'éventuels décalages sont porteurs de conséquences importantes.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je voudrais vraiment remercier la mairie du 20e pour le travail qu'elle réalise. Elle joue ce rôle de médiateur et coordonne ces chantiers qui, finalement sont quand même lourds, qui apporteront bien sûr du plus parce qu'il y a aussi le chantier du tramway, etc., mais il y a vrai que la mairie du 20e a été en première ligne sur ces opérations.

Nous ne pouvons donc que l'appuyer, relayer ses demandes auprès de la R.A.T.P.

Je voulais également confirmer à Julien BARGETON que va être mis en place un comité de suivi technique à la Ville entre direction de l'urbanisme, DVD, en lien avec la DASCO et la DFPE pour anticiper aussi toutes les questions liées à la mise en œuvre du projet sur ce secteur qui est en grande transformation et donc, actuellement concerné par de vastes opérations de chantiers qui doivent bien sûr être coordonnées et sur lesquelles les riverains doivent absolument être informés.

Je vous remercie.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 56).

La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

2010, SG 4 - Site des Halles (1er) - Convention de cession droits encadrant les modalités d'usage d'un visuel représentant le projet de réaménagement des Halles et en particulier la Canopée et le jardin.

2010, SG 6 - Approbation de modalités de passation d'un marché de reprographie dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles et autorisation de signature.

2010, SG 15 - Modalités de passation d'un marché d'entretien et de maintenance technique générale du secteur Bourse Saint Eustache, du bâtiment Lescot et de la voirie souterraine du Forum des Halles à Paris 1er arrondissement.

2010, SG 9 - Modalités de passation d'un marché de coordination générale dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site des Halles sur le site des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux activités pour les adolescents dans le projet des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux propriétés de la Ville de Paris sur le site des Halles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération SG 4, SG 6, SG 15 et SG 9 relatifs au quartier des Halles.

Le groupe "Les Verts" a déposé les vœux n°s 56, 57 et 58, mais dans un premier temps, je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai conjointement sur ces trois projets de délibération, mais je ne prendrai pas un quart d'heure, ne vous inquiétez pas.

Je dirai que sur ces trois projets de délibération, deux sont relativement mineurs, un qui concerne des cessions de droits photographiques et un autre qui concerne des travaux de reprographie ; simple parenthèse : ce dernier projet de délibération sur la reprographie n'a pas été soumis au Conseil d'arrondissement parce qu'il est parvenu hors délai. J'en ai donc demandé le retrait mais on l'inscrit quand même, ce qui est un peu dommage. Pour une opération comme Les Halles dont on sait qu'il s'agit d'une opération majeure, je trouve qu'il y a un peu d'amateurisme dans la manière dont ces dossiers sont préparés et introduits à l'ordre du jour.

J'en viens au projet de délibération qui a un caractère plus stratégique : le marché de coordination générale des travaux. Je voudrais rappeler que le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée de la S.E.M. "Paris Seine" a été notifié le 30 septembre 2009 : c'est donc tout récent.

On a parlé de cette délégation de maîtrise d'ouvrage mais lorsque l'on en a débattu, on ne nous avait jamais parlé de cette mission de pilotage qui devait intervenir aujourd'hui. Dans le projet de délibération, d'ailleurs, le périmètre de ce pilotage n'est pas davantage précisé. Il n'y a même dans le projet aucun chiffrage. J'ai pu obtenir, grâce à la bonne volonté de la présidente de la S.E.M. "Paris Seine", qui siège au Conseil d'arrondissement, le chiffrage de 5,9 millions. Je ne parlerai pas de la S.E.M. "Paris Seine" aujourd'hui car nous savons tous que l'absence de sa présidence est très excusable, mais je mentionne quand même que c'est un chiffre qui n'est pas négligeable.

Autre détail intéressant, la durée d'exécution de ce marché de pilotage : sept ans, soit jusqu'en 2017 si on prend la date de 2010. 2017, c'est à ma connaissance plus que l'échéancier qui avait été envisagé dans nos précédentes délibérations et notamment dans la délibération de principe que nous avons adoptée au mois d'avril.

J'en profite donc pour poser quelques questions à Mme HIDALGO puisque nous avons déjà beaucoup débattu de ces points, mais à mesure que l'on fait des réunions du G.T.T. avec l'ensemble des participants, il y a tout de même un certain nombre de questions qui restent sans réponse et des questions nouvelles qui apparaissent.

Premièrement, nous apprenons que des négociations assez serrées seraient en cours entre la Mairie de Paris et "Unibail-Rodamco" sur le financement de ces travaux. Alors, on voudrait naturellement en savoir plus. Parmi les bruits qui courent, il serait question de céder les volumes actuellement occupés par le centre d'animation.

Je trouve que c'est une question qui mériterait que l'on en débattenne un peu. Je dois dire d'ailleurs que ce centre d'animation, là où il est localisé aujourd'hui, c'est-à-dire intégralement en sous-sol, ce n'est probablement pas la localisation absolument idéale pour un tel usage. Une fois de plus, vous voyez donc que je ne suis pas braqué et négatif sur des modifications des périmètres.

Je voudrais aussi mentionner le devenir du conservatoire. On a voulu à toute force faire entrer ce conservatoire dans la Canopée. J'avais émis des réserves dès l'origine. Finalement, on aura un conservatoire sans auditorium, contrairement à ce qui avait été promis à l'origine.

Ce qui me paraît préoccupant dans l'immédiat est le relogement provisoire du conservatoire rue Jean-Jacques-Rousseau, qui doit être opérationnel dès la rentrée prochaine, le déménagement devant être fait pendant les prochaines vacances scolaires.

J'apprends tous récemment qu'il n'y aurait pas la possibilité d'y aménager de salle de danse. Le conservatoire compte 600 élèves inscrits à la danse et il n'y aura pas, d'après mes informations, de salle de danse dans le relogement provisoire : que faire pour les élèves qui suivent ces cursus de danse ?

Je voudrais poser des questions sur la cité de chantier. On a vu apparaître la semaine dernière, lors d'une réunion au cours de laquelle Mme GIBOUDEAUX présentait les aires de jeux pour enfants - aires de jeux qui ont d'ailleurs plutôt séduit, et cela valide d'ailleurs les choix que nous avons assumés ensemble et sur lesquels j'ai voté et je l'ai d'ailleurs indiqué ; M. MARQUET est vraiment un concepteur qui a bien réfléchi, qui nous propose une solution qui ne soulève pas de critiques et suscite au contraire plutôt des encouragements et des félicitations -, mais nous apprenons ce jour-là que le périmètre de l'aire de chantier de la Canopée va finalement supprimer environ les deux tiers, entre 60 % et 65 % de la superficie actuelle du jardin. Ce sont des points qui apparaissent aujourd'hui sans que l'on en ait jamais parlé préalablement.

Je voudrais dire naturellement qu'avec les élus de notre groupe, nous voterons les vœux des "Verts", qui nous paraissent aller dans le bon sens, et sur le centre d'animation, et sur les modalités de chantier, en rappelant que sur ces dernières, j'avais déjà présenté un amendement lors de la précédente délibération, qui allait dans le même sens, et cet amendement avait d'ailleurs été adopté puisque la Première adjointe en avait proposé l'adoption. Il va donc de soi que nous sommes sur des convergences et on ne peut que s'en féliciter.

Je terminerai sur le jardin, qui est indiscutablement un point de discussion difficile, vous le savez, l'Exécutif le sait, l'architecte le sait, lors des réunions avec les riverains, ça se passe mal parce que ce projet de jardin est un projet qui entraîne la démolition totale du jardin existant. On aura beau essayer de présenter cela d'une manière plus ou moins contournée : c'est la démolition totale du jardin existant et c'est un point sur lequel il n'y a pas de consensus possible.

Je voudrais poser une question précise à Anne HIDALGO. J'ai donné un avis défavorable sur le permis de démolir du jardin et j'ai cru comprendre que cet avis négatif embarrassait le Maire de Paris. J'ai appris tout récemment qu'en réalité, le permis de démolir aurait été délivré par obtention tacite, c'est-à-dire que le Maire de Paris n'aurait pas répondu dans les délais, ce qui ne manque pas de me surprendre parce que je suis suffisamment informé pour savoir que des obtentions tacites, ça peut arriver sur des permis tout à fait mineurs, mais je crois pouvoir dire que ce serait une grande première pour une opération de cette ampleur. Je voudrais donc déjà avoir confirmation de cet élément d'information qui soulèverait naturellement un certain nombre de questions.

D'abord, la première question est que, si c'est le cas, cela aurait évité au Maire de Paris et à l'Exécutif de répondre aux questions que j'ai posées, ce qui naturellement est un peu frustrant, non seulement pour moi mais pour tous ceux qui se posaient des questions dont je n'ai été que l'interprète en formulant un avis négatif sur le permis de démolir.

Je voudrais également mentionner le fait que l'enquête publique sur le principe de chantier général, l'avis du commissaire enquêteur a été communiqué à la fin du mois de décembre mais n'a été rendu public que par la Mairie de Paris et par des communiqués de la Mairie de Paris disant "avis favorable avec quelques réserves". Le commissaire enquêteur et la commission d'enquête elle-même ne se sont pas exprimés. Et le Préfet qui doit, à ma connaissance, délivrer et signer l'arrêté d'utilité publique, au vu de cette enquête publique, ne s'est pas davantage exprimé. Nous avons donc pour l'instant l'avis de la Mairie de Paris mais je me permets de mentionner que la Mairie est un peu juge et partie dans cette affaire, puisque c'est un permis Ville que la Mairie se délivre à elle-même et sur une enquête publique qui normalement doit être dirigée sous l'autorité du préfet qui est resté muet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, cela fait 10 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai pas parlé 15 minutes !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, c'est 10 minutes, pour l'instant.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pardonnez-moi d'avoir pris 10 minutes de votre temps...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous en prie ! Allez-y !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - ... à un moment où il n'y a pas foule pour parler d'un sujet majeur et qui constitue quand même la plus grande opération d'urbanisme de la Ville, en tout cas au centre de la cité.

Je ne serai pas plus long et je remercie Anne HIDALGO de bien vouloir répondre à ces premières questions et peut-être de les approfondir lors des réunions, que nous ne manquerons pas d'avoir d'ailleurs, sur la question des Halles parce que je confirme que la Première adjointe, moi-même, beaucoup d'élus et beaucoup d'associations y consacrent beaucoup de disponibilité, mais cela en vaut la peine.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je ne voulais pas vous couper la parole, je voulais simplement vous indiquer le temps que vous aviez pris.

Maintenant, c'est M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

On comprend mieux, lorsqu'on voit l'emprise chantier des travaux de la Canopée des Halles, pourquoi le jardin Lalanne doit être sacrifié. L'emplacement de la future "cité de chantier", comme on l'appelle, occupe largement toute la surface de ce petit jardin et va même bien au-delà puisqu'il englobe la moitié de la place René Cassin, et ceci, sur toute la largeur du jardin. C'est donc un périmètre de 3 hectares qui sera soustrait durant les six ans de travaux à la promenade des riverains. Immense !

Une telle emprise est due à la nécessité d'assembler au sol le toit du futur centre commercial avant de le couvrir, comme avec un couvercle. Souhaitons que cette technique innovante permette au moins à la "raie manta" de retrouver son style et ses courbes initiales qui avaient tant plu au jury de concours. On imagine la prouesse technique et l'on comprend mieux le coût faramineux de ce projet : 760 millions d'euros dont 460 millions payés par la Ville.

Et encore, s'agit-il de l'estimation actuelle ! A comparer, par exemple, aux 12 millions d'euros que la Ville va investir pour rénover la place de la République.

Car, aux difficultés techniques, s'ajoutent des difficultés financières. Les partenaires, et en particulier Unibail, se montrent de moins en moins disposés à cracher au bassinet. Normal ! Disposant d'un bail jusqu'en 2055, taillé sur mesure lors des mandatures de MM. CHIRAC et TIBÉRI, le gestionnaire du forum n'est pas demandeur.

Déjà, la Ville a fait un cadeau de 10.000 mètres carrés de surfaces commerciales supplémentaires, mais cela ne suffit pas : acculée, elle doit mettre en vente son patrimoine. Première victime : le centre d'animation "Les Halles-le Marais" dont l'emplacement va être cédé, après pourtant que l'on nous ait assuré qu'il ne fallait pas y toucher.

Il faut dire que, idéalement situé à la sortie du RER, dans le nouveau forum, il est une prise de choix pour Unibail. Ce centre d'animation bien vétuste devait être rénové. Il sera donc, je l'espère, déplacé mais je souhaite qu'il le soit sous la Canopée, à proximité de l'espace des Jeunes métropolitains, afin de renforcer les synergies puisque 26 % des adhérents de ce centre d'animation habitent hors Paris.

Il semble aussi que le mur d'escalade, qui devait offrir un équipement pour les ados du quartier, disparaisse. L'espace qu'il devait occuper à côté de la piscine serait vendu à Unibail.

Plus inquiétant encore, la Ville s'apprête à céder certains espaces publics, comme les allées du Forum, voire la place basse et la terrasse du premier au cœur du Forum. Il serait choquant que la Ville se débarrasse ainsi de son patrimoine.

A l'addition salée pour les Parisiens s'ajoute l'indemnisation des commerçants dont le chiffre d'affaires risque de pâtir des désagréments des travaux. On aimerait connaître le montant des transactions envisagées.

En revanche, les riverains, eux, sont bien les oubliés de cette affaire. Contrairement aux engagements qui avaient été pris devant le Conseil de Paris, ils pourraient subir les travaux la nuit et le week-end, afin de ne pas perturber les commerces, puisque le projet de délibération précise que le coordinateur général devra justement coordonner les travaux sur cette période.

Quant aux aires de jeux pour enfants, elles passent de 5.000 mètres carrés actuellement à 3.000 mètres carrés dans le projet proposé. Malgré la qualité de la proposition qui a été présentée en réunion publique du 4 février dernier, nous sommes inquiets quant à cette diminution de la surface de jeux pour enfants.

Déboursier autant d'argent pour un nouveau centre commercial, que le premier bénéficiaire ne veut pas payer, et reconfigurer tout un nouveau jardin alors qu'il suffirait de rénover l'ancien, est-ce bien raisonnable ? La Ville devrait, avec la R.A.T.P. et la Région, concentrer ses efforts sur ce qui le nécessite, à savoir la réorganisation des accès et du pôle des transports en commun, ainsi que la création d'une zone de fret pour approvisionner les magasins du Centre de Paris.

Il est encore temps de renoncer avant le premier coup de pioche ou de replier la voile en attendant une configuration plus propice.

Au regard des objectifs initiaux largement dépassés et des coûts inflationnistes, le groupe "Les Verts" s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les deux orateurs, remercier Jean-François LEGARET avec lequel nous travaillons sur ce projet depuis longtemps. Je vous remercie du ton et de la façon dont vous apportez votre regard sur ce dossier.

En ce qui concerne la remarque sur le fait qu'un projet de délibération ne soit pas venu devant le Conseil d'arrondissement, je le regrette. D'ailleurs, ce ne sera plus le cas.

Ceci étant, juridiquement, cela n'était absolument pas requis, dans la mesure où il s'agissait des modalités d'un marché de reprographie dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles et cela dépassait très largement, en ce qui concerne ce marché, le champ propre de l'arrondissement. Mais je suis d'accord avec vous, même lorsqu'il y a urgence, il faut passer par les conseils d'arrondissement, je vous en donne tout à fait acte.

En ce qui concerne les différentes questions que vous avez posées, et en même temps, je répondrai au vœu, oui, il faut un pilotage et une coordination sur ce chantier. La S.E.M. "Paris Seine" a été mandatée ; je m'en réjouis parce que je pense que la S.E.M. a vraiment les capacités, et c'est son rôle, de pouvoir envisager la totalité de la programmation des travaux sur ce site.

Il fallait effectivement que l'on passe également ce projet de délibération sur la coordination générale. Vous le savez vous-même, vous connaissez par cœur ce dossier, il est extrêmement compliqué, avec un enchevêtrement de chantiers qui tous ne sont pas exactement calés sur le même timing mais qui, en même temps, doivent tous se caler les uns par rapport aux autres pour que chacun soit livré en son temps.

Je pense, par exemple, aux travaux sur le pôle d'échange de la R.A.T.P., la gare de Châtelet-Les Halles, principale porte d'entrée dans Paris avec 700.000 voyageurs/jour : le projet de la R.A.T.P. et une livraison définitive de l'ensemble des espaces en 2017, avec une partie dès 2015, d'où d'ailleurs la coordination générale étalée sur cette période. Mais, pour pouvoir livrer les différents éléments sur lesquels nous travaillons avec la R.A.T.P. et la Région il faut d'ores et déjà commencer par exemple sur les voiries souterraines ou même sur le travail en surface à aménager les nouveaux accès qui permettront notamment d'accéder ultérieurement au pôle d'échange de la R.A.T.P.

Il y a dans ce millefeuille que sont Les Halles, un enchevêtrement de responsabilités, de chantiers avec des délais calés les uns par rapport aux autres et comme le disent nos amis de la S.E.M. "Paris Seine" calés au chausse-pied, sur lesquels il faut absolument veiller du début à la fin d'où cette coordination générale qui est proposée.

Vous avez évoqué plusieurs sujets, et je reviendrai aussi sur ce qu'a évoqué Jacques BOUTAULT, en ce qui concerne le conservatoire, la question de l'auditorium on l'avait débattue, je comprends qu'elle ne soit pas satisfaisante pour le maire du 1er arrondissement que vous êtes, le choix que nous avons fait de ne pas faire d'auditorium mais une salle néanmoins suffisamment spacieuse pour permettre aux élèves du conservatoire et aux familles de pouvoir assister dans de bonnes conditions à des représentations.

Je vous rappelle, mais je sais que vous en êtes conscients, que quand le conservatoire du centre obtient le Châtelet pour les représentations de ses élèves, c'est le plus bel auditorium dont on puisse rêver.

C'était un choix sage du point de vue de la gestion des deniers publics, de se dire peut-être qu'un auditorium à cet endroit-là serait un luxe qui ne mérite pas d'être fait parce qu'il y a tout de même à proximité le carreau du temple, le forum des images, etc., et le Châtelet.

En ce qui concerne la salle de danse, je n'ai pas du tout de retour comme vous sur des difficultés. On va regarder précisément, mais je voulais vous rassurer sur ce point, il n'y a pas de difficulté en ce qui concerne le relogement provisoire et cette salle de danse. C'est un sujet dont on avait beaucoup parlé au moment où l'on a opté pour cette solution de relogement provisoire, on va suivre cela de très près, j'en prends la garantie devant vous.

Vous avez également évoqué la question des négociations, et j'avoue que le ton que vous avez utilisé me paraît plus amical que celui un peu comminatoire et inquisiteur utilisé par mon collègue de la majorité pour me parler des négociations en cours.

Oui, des négociations sont en cours depuis déjà de nombreux mois, chose que vous savez les uns et les autres, et comme le dit souvent le Maire de Paris, nous sommes durs en affaires, et je n'admettrais pas que des collègues ici présents puissent dire que nous serions en train de "brader le patrimoine de la ville". Non... Laissez-moi répondre, Monsieur BOULTAUT, je vous ai écouté sagement et pourtant j'avais envie de réagir, laissez-moi poursuivre ma réponse.

Il n'est pas possible de vous laisser dire de telles choses, parce que si effectivement nous étions acculés à mettre en vente notre patrimoine, nous ne serions pas la majorité que nous sommes. Nous sommes vigilants sur le patrimoine et surtout nous sommes effectivement particulièrement exigeants dans cette négociation pour que la part des choses soit faite.

Qu'est-ce que la part des choses ? C'est ce doit revenir au privé ce qui relève des espaces commerciaux, et doit revenir à la Ville ce qui relève effectivement des espaces publics et des équipements publics. Une fois de plus, je vous le dis parce qu'à un moment il faut arrêter de raconter des choses qui sont fausses, nous ne sommes pas, et M. LEGARET le sait très bien, dans cette discussion sur le projet des Halles, nous avons plutôt renforcé le rayonnement et la place des équipements publics et des services publics au détriment de la place du commerce.

Je voudrais aussi que l'on arrête sur cette histoire du commerce au cœur de Paris, que l'on vienne m'expliquer que la place du commerce dans le cœur de Paris aux Halles ne serait pas légitime et je vous renverrai aux plus belles pages de notre Histoire sur ce qu'était justement ce ventre de Paris depuis que Paris existe. Il faut ramener les choses à de la rationalité, cela va mieux surtout quand en plus nous sommes ensemble dans une démarche à laquelle chacun des membres, notamment de la majorité mais aussi le maire d'arrondissement, M. LEGARET, est associé.

En ce qui concerne le jardin, je vous remercie d'avoir expliqué et dit les uns et les autres que le projet que porte Fabienne GIBOUDEAUX, dont je salue le travail sur les Halles et les jeux d'enfants notamment, montre à quel point, parfois, il faut savoir aussi accepter des évolutions. Le projet des Halles, même si le jardin Lalanne a été un élément important d'abord de la mobilisation des habitants et parce que c'est un joli jardin avec une œuvre d'un artiste que nous apprécions beaucoup, nous avons toujours dit qu'il n'était pas interdit d'avoir l'audace d'imaginer que les petits Parisiens qui vont pouvoir dans les années qui viennent évoluer dans un nouveau jardin puissent avoir aussi des jeux, un environnement et un imaginaire adapté à leur propre vie et à leur époque.

Je crois que le travail mené par Fabienne GIBOUDEAUX, qui amène à faire des propositions audacieuses et intéressantes en matière de terrains d'aventure et de jeux pour les enfants montre à quel point, parfois, il faut savoir aussi avoir un peu d'audace. En tout cas, je sais que beaucoup de petits Parisiens pourront s'ébattre dans ces arbres à grimper et ils y feront leurs souvenirs comme d'autres dans le jardin Lalanne. La vie avance et il ne faut pas en refuser l'évolution.

En ce qui concerne l'enquête publique, Monsieur LEGARET, vous l'avez évoquée, nous reviendrons devant le Conseil de Paris au prochain conseil dès fin mars sur notamment le rapport de l'enquête publique pour commenter les différentes recommandations formulées, émettre l'avis du Conseil de Paris sur chacune de ces recommandations, vous l'avez vu comme nous, ce rapport des commissaires enquêteurs est un rapport extrêmement positif.

Un certain nombre de recommandations ont déjà été prises en compte, je pense à l'hôtel, et une des recommandations fortes qui est faite notamment sur le jardin et la place René-Cassin, vous le savez comme moi, le maire lui-même, Fabienne GIBOUDEAUX et moi-même l'avons affirmé et réaffirmé, c'est une discussion que nous avons avec David MANGIN, mais c'est une discussion qui sera aussi réglée par la réponse que nous devons apporter à la recommandation des commissaires enquêteurs sur le maintien d'un espace qui ne soit pas en rupture complète avec ce qu'est aujourd'hui la place René-Cassin.

Je voudrais vous dire quelques mots sur les vœux qui ont été présentés, d'abord le vœu relatif aux travaux sur le site des Halles, il se trouve que j'avais donné un avis favorable et cela a été voté à l'unanimité, je crois, de notre Conseil sur le vœu présenté par Jean-François LEGARET, qui effectivement se préoccupait des travaux le week-end, les nuits, et les jours fériés et qui avait eu la sagesse, en tout les cas le caractère raisonnable, de ne pas complètement fermer cette possibilité qui pourra, dans certains cas de façon extrêmement raisonnée et maîtrisée tout de même soulager une partie des difficultés que les riverains, à juste titre, connaîtront pendant le temps des travaux.

J'émettrai un avis défavorable au vœu n° 56 présenté par le groupe "Les Verts", parce que je nous renvoie à ce que nous avons déjà voté lors du précédent Conseil dans lequel nous n'interdisons pas, même si dans le vœu que vous aviez présenté, Monsieur LEGARET, nous avions dit que l'on devait absolument éviter les travaux la nuit et le week-end, mais nous avions dit également pendant ce débat que l'interdire n'était pas très raisonnable.

En ce qui concerne le centre d'animation, c'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup discuté déjà, et je vous remercie, Monsieur LEGARET, de nous dire que là où il est implanté actuellement, ce n'est pas non plus la meilleure implantation. Il est dans un endroit confidentiel, mal éclairé, mal implanté, et on peut envisager, en tous les cas c'est ce que nous souhaitons, une meilleure implantation dans le quartier de ce local d'animation qui mérite quand même d'être reconfiguré.

Je le rappelle quand même qu'il va y avoir un lieu dédié aux cultures urbaines, au hip-hop. Bruno JULLIARD, dont c'est aussi l'anniversaire aujourd'hui - il y a Christophe GIRARD et Bruno JULLIARD, donc bon anniversaire Bruno -, s'occupe de ce centre qui va être un lieu métropolitain et un lieu qui va aussi, certes, pas uniquement dédié au quartier, faire rayonner. Cela étant, il ne se substituera pas au centre d'animation ; il y aura bien un centre d'animation également. C'est ce que je voulais apporter comme réponse.

Il se trouve que le mur d'escalade, qui était prévu initialement dans le projet des Halles, est un élément du programme de l'espace de jeu pour les enfants. Il est toujours prévu, il n'a pas été remis en cause.

Effectivement, il ne sera pas sous la Canopée, sans doute pas, mais il y aura toujours ce mur d'escalade, donc je ne pourrai pas apporter un avis favorable à ce vœu n° 57.

En ce qui concerne le vœu n° 58, dans lequel vous dites qu'il ne faudrait pas que la Ville cède les surfaces dont elle est propriétaire sur le site des Halles à des partenaires privés, si nous vous suivions, ce qui ne sera pas le cas et, bien évidemment, vous le comprendrez, cela voudrait dire qu'il faut absolument arrêter le projet des Halles, puisque ce projet des Halles a amené à une redéfinition des espaces publics et privés et donc à une négociation avec Unibail qui, dès qu'elle sera conclue, sera bien sûr présentée.

Quoi qu'il en soit, les discussions que nous menons aujourd'hui, je le redis, ne peuvent pas vous conduire à dire que nous serions en train de brader le patrimoine.

Je pense que si les négociations durent, c'est que nous sommes durs en affaires.

Deuxièmement, vous dire ou vous redire que nous avons plutôt rééquilibré à la hausse les équipements publics par rapport aux espaces privés.

Je pense avoir répondu à peu près à l'ensemble des remarques. S'il en manquait une, j'y reviendrais volontiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Puis-je avoir une information sur l'obtention tacite ? Est-ce exact ou inexact ? Vous pouvez me répondre d'un mot.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - C'est exact, il y a une obtention tacite ; cela arrive souvent.

Vous dites que c'est exceptionnel, non...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour un sujet majeur...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Peut-être, mais en tous les cas, c'est une obtention, oui, bien sûr.

Vous savez, en matière de droit de l'urbanisme - je sais que votre groupe aurait souhaité un changement que nous ne voulons pas -, l'avis du maire d'arrondissement est indicatif, et là, en l'occurrence, je connais notre désaccord sur notamment la question du jardin, il n'était pas question pour nous de vous suivre ; sans quoi, cela voulait dire qu'effectivement, rien ne se faisait sur ce secteur des Halles, en tous les cas en ce qui concerne le jardin.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous sommes au bout de la discussion.

Je vous propose de passer aux voix.

Je mets aux voix, dans un premier temps, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 4).

Je mets aux voix maintenant, à main levée, le projet de délibération SG 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 15).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 9).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'antenne-relais Orange de technologie UMTS du toit du 6-8, rue des Portes-Blanches (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 59 du groupe "Les Verts" qui est relatif à l'antenne-relais Orange sur le toit du 6-8, rue des Portes-Blanches dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les élus "Verts" du Conseil de Paris demandent au Maire de Paris de veiller, dans le cadre de la C.C.T.M., à ce que toute nouvelle implantation d'antenne-relais dans le 18e ne soit autorisée qu'après la concertation avec les habitants et que celle-ci ait été menée à son terme en coordination avec les élus d'arrondissement les mieux à même de proposer des solutions alternatives dans les situations de blocage.

Ils demandent également au Maire de Paris que la nouvelle charte, actuellement en renégociation, tire le bilan de certaines pratiques des opérateurs et intègre des obligations plus contraignantes de concertation avec les habitants et de coordination avec les mairies d'arrondissement.

D'ici là, ils demandent au Maire de Paris de rendre un avis négatif à toute nouvelle demande d'implantation qui ne respecterait pas l'esprit de la charte.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris prenne note de l'engagement écrit d'Orange dans son courrier du 28 janvier à Daniel VAILLANT, le maire du 18e, de ne pas mettre en service son antenne U.M.T.S. au 6-8, rue des Portes-Blanches avant la signature de la nouvelle charte, dont nous souhaitons qu'elle fixe un seuil d'exposition maximum à 0,6 volt par mètre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord rappeler que nous sommes très engagés sur cette question notamment des ondes, puisque, vous le savez, il y a la commission que je préside, qui a été amenée à constater à plusieurs reprises des oppositions et des défaillances d'un certain nombre d'opérateurs, et notamment j'ai, avec le maire du 18e arrondissement, rappelé l'opérateur Orange à sa responsabilité et au fait qu'il ne pouvait pas passer en force dès lors que la commission que nous avons installée est une commission qui a force de loi entre les différents acteurs, c'est-à-dire opérateurs, associations et élus.

Deuxièmement, vous le savez, la conférence de citoyens que nous avons organisée a produit un certain nombre de recommandations. Nous avons voté, d'ailleurs je crois à l'unanimité ou presque, un vœu reprenant ces recommandations et nous avons souhaité participer notamment au travail que fait la commission animée par François BROTTES, le député, avec deux arrondissements de Paris qui ont été retenus comme des arrondissements sur lesquels l'expérimentation va porter, qui sont notamment le 14e et le 15e arrondissements.

Nous sommes très engagés, le Maire a lui-même annoncé tout début janvier sa volonté d'aller dans une discussion avec les opérateurs. Les aménagements qui pourraient être faits sur du mobilier urbain pour l'installation de petites antennes en nombre plus important mais avec des émissions moins importantes étaient une des pistes sur lesquelles nous voulons travailler, donc nous sommes en parfaite convergence avec ce vœu adopté dans le 18e arrondissement.

J'émets donc un avis favorable à cette proposition qui nous est faite.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 23).

Vœu déposé par le socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu dans le 12e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il s'agit maintenant du vœu n° 60 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qui a trait à la dénomination d'un lieu dans le 12e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout le monde a en mémoire le calvaire d'Ilan Halimi. Il y a quatre ans, presque jour pour jour, ce jeune Parisien de 23 ans est retrouvé nu, tondu, brûlé à l'essence, blessé au couteau, le corps abîmé par les tortures, agonisant le long d'une voie ferrée dans l'Essonne après avoir été kidnappé, séquestré et torturé durant 24 jours.

Avant de vivre l'horreur, Ilan Halimi mène avec sa mère et sa soeur une vie paisible et modeste dans le 12e arrondissement. Mais ses ravisseurs, tortionnaires et complices, voient la chose autrement.

Ilan Halimi est juif : "il a donc de l'argent". A sa famille, on réclame une somme astronomique jusqu'à 450.000 euros.

Parce que les préjugés peuvent engendrer la mort, parce que le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie peuvent conduire à l'irréparable, il est important que Paris redise autant de fois qu'il sera nécessaire son intransigeance et son extrême vigilance pour le respect des valeurs républicaines, pour les Droits de l'Homme et son combat contre toutes les formes de racisme.

C'est pourquoi, considérant le caractère antisémite du meurtre d'Ilan Halimi, les 24 jours de calvaire subis et la cruauté de ses ravisseurs et tortionnaires, considérant qu'Ilan Halimi était un enfant du 12e arrondissement, il y est né, il y a été scolarisé et il y a vécu.

Pour que sa mémoire soit associée à celle de Paris, au nom des valeurs républicaines, nous émettons le vœu qu'un lieu de vie ou un jardin du 12e arrondissement de Paris se voit attribué le nom d'Ilan Halimi.

Permettez-moi, pour conclure, de former en même temps un autre vœu, celui de ne plus avoir à attribuer, à un lieu de Paris, le nom d'un autre Brahim Bouarram, ce jeune Marocain jeté dans la Seine le 1er mai 1995 par des manifestants issus d'un cortège du Front national. Celui d'une autre Sohane, morte brûlée vive pour avoir refusé de se soumettre à la violence d'un jeune homme ou d'un autre Ilan Halimi, séquestré, torturé, assassiné parce que juif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais vraiment remercier Karen TAÏEB et Michèle BLUMENTHAL, l'ensemble des élus du 12e arrondissement pour cette initiative. Karen TAÏEB vient de rappeler le calvaire vécu par Ilan Halimi, calvaire qui effectivement a été confirmé comme ayant une origine liée à la religion d'Ilan et ces discriminations, ces préjugés qui tuent, qui continuent à tuer. Nous ne pouvons, bien sûr, que nous élever contre.

Je considère, avec sans doute vous toutes et vous tous ici, élus parisiens, que les noms que nous donnons à des lieux, à des rues, sont aussi des éléments permettant de transmettre une histoire. Je pense, comme Karen l'a rappelé, qu'il y a des lieux qui rappellent le calvaire de Sohane Benziane, nous avons un centre d'animation dans le 15e arrondissement qui porte son nom. Nous avons d'autres lieux, effectivement, avec la plaque qui est située près du pont du Carrousel pour Brahim Bouarram.

Nous avons ces lieux dans notre mémoire et, lorsque le passant s'arrête sur ces plaques, il peut avoir la curiosité et on peut l'inciter à avoir la curiosité de savoir qui sont ces personnes, ces inconnus, ce qui leur est arrivé, ce qu'ils ont fait de grand ou ce qu'ils ont subi. Pourquoi leur nom sur des rues ou des lieux de Paris est important à rappeler.

Je crois que, dans ce que Karen TAÏEB a dit, nous avons rencontré ensemble, le Maire de Paris a rencontré aussi la famille d'Ilan Halimi, qu'il y a aussi une volonté de faire vivre ce lieu comme un lieu pédagogique, un lieu pour continuer à lutter contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme.

Je crois que les élus du 12e arrondissement, mais au-delà les élus de Paris, seront fiers et aurons à coeur de faire en sorte que cette pédagogie puisse permettre, aux jeunes Parisiens notamment, de se dire que ce type d'acte doit être effectivement proscrit de notre Capitale, dont les valeurs des Droits de l'Homme, les valeurs républicaines, sont des éléments de son identité.

J'émets bien sûr un avis très favorable à ce vœu présenté par Karen TAÏEB et Michèle BLUMENTHAL.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 24).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Augustin Mouchot" à une future voie de la Z.A.C. de la Gare de Rungis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 61 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution de la dénomination "rue Augustin Mouchot" à une future voie de la Z.A.C. de la Gare de Rungis.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci.

Il nous est apparu, en effet, intéressant de reprendre une proposition de l'association des "Amis de l'EcoZAC", une association du 13e arrondissement, au sujet d'une proposition de dénomination de la voie qui traversera le premier écoquartier de Paris.

Je vous rappelle d'ailleurs que les travaux de réseau et de dépollution s'achèvent et que la construction des premiers immeubles démarre très prochainement.

La proposition vise à rendre hommage à un ingénieur français, paradoxalement plus connu en Allemagne qu'en France. En effet, M. Augustin Mouchot fut un précurseur de l'utilisation de l'énergie solaire, à partir des années 1860. Il a notamment développé des applications de four solaire et il fut médaillé d'or à l'exposition universelle de 1878. Bref, il est considéré comme l'un des précurseurs de l'utilisation de l'énergie solaire.

C'est donc une proposition de dénomination qui fait sens, que le Conseil du 13e arrondissement vous propose aujourd'hui, et qu'il a adoptée à l'unanimité.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, j'émet un avis très favorable aussi. Je pense, comme Jérôme COUMET l'a rappelé, que donner le nom d'Augustin Mouchot dans cette Z.A.C. "Gare de Rungis", qui est un écoquartier, c'est un très beau symbole. L'énergie solaire, en tout cas le précurseur de l'énergie solaire mérite d'avoir son lieu dans Paris.

Paris qui, je vous le rappelle, a déjà mis sur pied ce projet de la première centrale solaire de France, notamment sur la Z.A.C. "Pajol" avec 3.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, sachant que nous avons 200.000 mètres carrés prévus dans notre programme de mandature. Nous aurons donc, je crois, beaucoup d'encouragements à avoir le nom d'Augustin Mouchot dans le 13e arrondissement.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 25).

2010, DU 16 - GPRU "Saint-Blaise" (20e) : Désignation du concessionnaire. Approbation du traité de concession. Signature du traité de concession. Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine. Autorisation donnée à la SEMAEST de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 16. Il s'agit du G.P.R.U. "Saint-Blaise".

La parole est à M. Julien BARGETON, pour cinq minutes.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération très important, puisqu'on désigne l'aménageur pour ce G.P.R.U. à Saint-Blaise. C'est exemplaire. Ce quartier, vous le savez, est un quartier enclavé, qui souffre d'une faible desserte, qui comprend de nombreuses difficultés sociales et des populations en précarité.

En même temps, c'est un quartier qui bouge, qui a un fort dynamisme culturel avec la présence de théâtres, comme le Théâtre aux mains nues, le Théâtre de l'Echo, et également des compagnies, comme la Compagnie du Pausilippe et d'autres.

C'est un quartier qui bouge, qui a un fort tissu social et associatif, mais en même temps qui est un des quartiers G.P.R.U. - parfois on dit que c'est le plus dense d'Europe - et donc qui nécessite cette opération d'urbanisme.

Elle est également exemplaire dans sa composition, puisque c'est une opération où l'on recrée de l'espace public. Il y a le percement et le prolongement de deux nouvelles rues, la restructuration complète du square des Cardeurs et d'une galerie commerciale qui est en difficulté également. C'est l'idée de recréer du développement économique, avec le comblement de porche, pour rajouter des commerces et créer des plots dédiés au développement économique, l'amélioration de l'habitat avec la destruction d'une barre et la réhabilitation complète d'une autre.

Bref, on voit bien qu'il y a à la fois de l'espace public nouveau, du développement économique et territorial, des équipements avec une nouvelle crèche, de la restructuration de l'habitat. Je crois qu'il faut le souligner.

Exemplaire pour une troisième raison, c'est que la promenade virtuelle, qui était la démarche de concertation pour Saint-Blaise, a obtenu le prix "Territoire d'or", remis au Sénat. Et ce beau logiciel qui permettait aux habitants de découvrir ce que serait le quartier, a été un vrai succès. Il faut le souligner, car c'est une démarche de concertation qui a fonctionné.

Malheureusement, c'est peut-être aussi exemplaire d'une attitude, d'une attitude de l'Etat. Il y avait 9 millions attendus de l'A.N.R.U. L'Etat doit les payer, verser ce qu'il doit. Nous nous battons et n'accepterons pas qu'il y ait une quelconque menace sur les financements de l'Etat en matière de rénovation urbaine pour Saint-Blaise.

L'autre question que je voudrais aussi aborder est un sujet important : la restructuration de l'école du Clos. Vous savez qu'il tient à cœur à la mairie du 20e arrondissement de traiter aussi cette école, qui est dans une situation urbaine compliquée et difficile, toujours en attente d'une solution ; nous espérons pouvoir avancer sur le sujet.

Je ne doute pas de la détermination du président de la S.E.M.A.-EST, M. DUCLOUX, de son directeur général, M. ALBERTINI, et de l'ensemble des équipes pour veiller au bon déroulement du chantier, à la bonne communication, et également au respect des calendriers parce que ces opérations sont attendues par les habitants et enfin, également, à la bonne trouvaille de solution en matière notamment de parkings.

C'est pourquoi je vous appelle à voter avec enthousiasme et conviction ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce quartier Saint-Blaise, c'est une nouvelle étape administrative dans le cadre de sa requalification, et plus particulièrement de la requalification du secteur "Cardeurs-Vitruve". C'est l'une des 11 opérations inscrites en 2002 dans le cadre du G.P.R.U. parisien qui vise à réaménager certains secteurs de la couronne parisienne.

Ce quartier est l'un des quartiers parisiens les plus abîmés par l'urbanisme des années 1960-1970, avec la réalisation de tours sur dalle et de grands immeubles à l'architecture particulièrement pauvre. Il connaît de nombreuses difficultés économiques et sociales et demeure très enclavé. Il a d'ailleurs fait l'objet de nombreux projets d'aménagement depuis une vingtaine d'années.

Les projets d'Antoine GRUMBACH qui ont été soumis à la concertation des habitants et des riverains ont permis d'aboutir à un programme de requalification très ambitieux.

D'abord, une forte action sur le bâti : démolition d'une barre et réhabilitation d'une autre, un réaménagement des circulations pour préparer l'arrivée du tramway, le réaménagement du square des Cardeurs et l'ouverture sur l'extérieur du centre commercial conçu à l'ancienne. Enfin, un volet social très important portant notamment sur l'amélioration de la propreté, de la sécurité et de la vitalité commerciale.

La concertation l'a très bien démontré : ce quartier Saint-Blaise a été en quelque sorte parachuté dans le secteur sans liaison possible avec l'existant. Le traitement qui est envisagé devrait donc permettre de retisser des relations plus continues avec la Ville.

Sur le choix de l'aménageur, la S.E.M.A.-EST, il y eut appel d'offres et mise en concurrence.

Cela appelle deux questions de notre part.

Tout d'abord, sur le plan financier, la participation de la Ville a été établie à 24,7 millions d'euros, 13,7 millions d'euros en subvention d'équilibre et 11 millions d'euros pour la participation aux équipements publics. C'est donc environ 7 millions de plus que la participation prévue initialement, soit 30 %, ce qui est beaucoup.

Ce dépassement s'explique de manière parfaitement objective mais il me semble que les charges avaient été largement sous-estimées à l'origine. Est-ce que c'est la dernière évaluation financière ? On sait qu'un projet d'aménagement évolue quasi quotidiennement, mais c'est la première question que nous posons : y aura-t-il encore des dépenses supplémentaires ou tout a-t-il été bien chiffré ?

La deuxième question que nous pouvons vous poser concerne le calendrier. En 2005, la première phase d'études prévoyait un début de réalisation en 2006 et un achèvement de l'opération "Saint-Blaise" en 2012.

Ce calendrier, qui était très vraisemblablement trop optimisme, n'a pas été tenu. Il me semble que là aussi, il a manqué de réalisme.

Quant à l'A.N.R.U., vous savez maintenant que tous ses financements sont garantis par le 1 % logement, et cela devrait très largement rassurer mon collègue sur le versement des 9 millions.

En dehors de ces deux remarques, sur lesquelles Mme HIDALGO pourrait peut-être nous apporter quelques précisions, nous voterons favorablement ce choix de l'aménageur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci à mes deux collègues et merci à M. DUBUS de soutenir aussi ce projet. Comme l'a fait Julien BARGETON, je voudrais moi-même dire quel est mon enthousiasme sur cette rénovation du quartier Saint-Blaise. C'est un des premiers quartiers que j'ai visités lors de cette mandature dans mes fonctions chargée de l'urbanisme et de l'architecture, et il est clair qu'il y a dans ce quartier, quartier qui bouge, qui est chaleureux, qui est populaire et qui a été malheureusement longtemps délaissé, c'est un quartier vraiment qui mérite toutes les attentions de la Ville et qui, en plus, va profiter, comme cela a été dit, de l'arrivée du tramway. Donc, le choix d'aménagement qui a été fait à partir de la proposition d'Antoine GRUMBACH est particulièrement pertinent parce qu'il va permettre effectivement le désenclavement des liens, des traversées du quartier permettant de mieux accéder au prochain équipement du tramway sur les Maréchaux mais aussi de redonner à l'habitat dans ce quartier sa dignité. Les barres, notamment celle qui va être détruite est quand même un immeuble pour lequel le mot "dignité" ne convient pas comme qualificatif.

Je suis particulièrement heureuse que ce dossier arrive aujourd'hui à ce stade, que la S.E.M.A.-EST puisse conduire les destinées de ce quartier.

Je voudrais aussi, comme l'a fait tout à l'heure Julien BARGETON, me réjouir d'une concertation absolument exemplaire. Peut-être pour revenir sur une discussion que l'on a eue ce matin sur le 14e arrondissement et montrer à quel point la question de la concertation avec la population nous est chère, ce qui a été mis en place avec notamment les équipes de politique de la ville de la Ville de Paris et avec la mairie du 20e est tout à fait exemplaire.

J'ai vraiment assisté à des réunions, des réunions publiques dans ce quartier qui souffre, dans ce quartier dans lequel il n'y avait pas eu beaucoup d'investissements publics depuis longtemps et je peux vous dire que je n'ai jamais trouvé, en tout cas je n'ai pas trouvé dans d'autres quartiers moins en souffrance, le même niveau d'écoute, de respect, d'accueil de la parole publique, pourtant vis-à-vis d'une population qui aurait pu être un peu plus, je dirais, en colère par rapport à l'état dans lequel ce quartier se trouve encore aujourd'hui.

Donc, vraiment, je voudrais remercier celles et ceux qui ont fait aussi de ce projet d'aménagement un véritable projet porté par les habitants et en lien avec les équipes chargées de l'urbanisme.

Je rejoins tout à fait Julien BARGETON lorsqu'il parle de la restructuration de l'école du Clos. Cela reste effectivement un sujet lourd, pour ceux qui connaissent cette école, un sujet très lourd sur lequel, malheureusement, sous la mandature précédente, une opportunité pour la réinstallation de cette école finalement n'a pas été mise à profit. Dont acte !

Aujourd'hui, je crois que nous devons vraiment travailler d'arrache-pied pour que les conditions faites aux enseignants et aux élèves dans cette école... mais je sais que Colombe BROSSEL en est parfaitement consciente aussi et partage ce point de vue, nous devons vraiment trouver des solutions pour cette école du Clos.

En ce qui concerne le respect des calendriers, comptez sur moi pour qu'il n'y ait pas de dérapage. Je trouve là aussi que les choses, comme souvent en matière d'aménagement et d'urbanisme, ont eu leur temps, leur temps de gestation. En tous les cas, c'est l'état d'esprit dans lequel je suis et je serai aux côtés de la maire du 20e, de son équipe et des habitants pour qu'il n'y ait pas de dérapage dans ce projet d'aménagement.

En ce qui concerne les dépenses complémentaires, d'abord, je crois que Julien BARGETON a bien fait de rappeler que les 9 millions d'euros de l'A.N.R.U. sont attendus. Même si vous nous rassurez en nous disant, Monsieur DUBUS, que c'est le 1 % qui va venir au secours, quand on verra l'argent, nous serons un peu plus rassurés et ce sera aussi pour nous une façon de répondre, quelque part, à votre question sur les dépenses complémentaires.

Mais bien sûr qu'il y a eu une réévaluation - vous l'avez dit, et ces chiffres-là, nous les assumons - des subventions d'équilibre en équipement pour une raison simple, vous le savez bien. C'est une opération de G.P.R.U., c'est de la réparation urbaine, donc les marges de recettes sont faibles. Ce n'est pas sur une opération comme celle-là que l'on va vendre des charges foncières qui vont équilibrer l'opération d'aménagement. Donc, la réévaluation des travaux, notamment due à la révision des estimations de chantier complexe dans un milieu très dense, a effectivement élevé le coût ; c'est plus de 3,4 millions d'euros. La prise en compte d'une reconversion d'une partie des parkings et des travaux de mise aux normes, pour 2,6 millions d'euros, a aussi été un sujet important.

Je rappelle également que, comme j'ai parlé de l'A.N.R.U., la Région apportera également 1,160 million d'euros dans cette opération concernant le quartier Saint-Blaise et nous veillerons, puisque c'est, je crois, ainsi que nous considérons notre responsabilité, nous veillerons évidemment à ce qu'il n'y ait pas de dépenses inutiles ou de dérapage des dépenses. Maintenant, je ne peux pas m'engager devant vous à ce que, comme dans beaucoup d'opérations d'aménagement, nous ne découvrions pas une opération qui nous amène à faire des dépenses complémentaires. Mais bien sûr que nous avons le souci d'une bonne gestion des budgets consacrés à toutes les opérations qui ont lieu à Paris et notamment à cette opération.

Mais, comme Julien BARGETON et comme je vous ai entendu aussi, Monsieur DUBUS, c'est avec enthousiasme que je voterai ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DU 16).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je profite de ce moment pour, après avoir souhaité un très bon anniversaire à Bruno JULLIARD, souhaiter un très bon anniversaire à Christophe GIRARD !

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

2010, DLH 5 - Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 5 qui est la modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

La parole est à Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très brève. J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui, comme cela, peut paraître anodin mais qui, à mon sens, est très important, et ce, au moins à deux titres.

Parce qu'il exprime bien la volonté de mettre l'habitat parisien aux normes de ce que l'on est en droit d'attendre au XXIe siècle, notamment rendre les logements accessibles aux personnes en situation de handicap ou aux plus anciens de nos concitoyens. Et ce sont 48.000 logements qui ont bénéficié de cette aide depuis 2005.

Et puis parce que c'est une volonté éthique. Je m'explique.

Les propriétaires bailleurs s'engageant à respecter des loyers maîtrisés permettent ainsi le relogement de nombreuses familles vivant douloureusement le mal-logement. Ceci permettra d'augmenter les capacités dans le cadre de "Louez solidaire" avec l'espoir d'obtenir rapidement l'objectif de 1.000 logements.

Voyez-vous, c'est toute la différence entre une municipalité qui affiche ses priorités, le logement, et qui se donne les moyens de concrétiser cette volonté politique, en opposition avec des lois votées pour faire un effet d'annonce et dont le Gouvernement savait, je parle de la loi DALO, qu'elle serait inapplicable.

M. Jérôme DUBUS. - Arrêtez !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Toute cette démagogie ne serait pas si grave s'il ne s'agissait pas d'entretenir de faux espoirs envers des personnes qui vivent dans le plus profond dénuement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Yves MANO pour la réponse.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je remercie Mme CAPELLE de son intervention. Effectivement, c'est un projet de délibération qui apporte une novation, notamment des aides de la Ville de Paris complémentaires en échange de droit de réservation de la Ville. C'est une novation et je crois que nous pouvons apprécier cette initiative qui fait que, vis-à-vis des propriétaires, nous serions en droit potentiel d'attribuer un certain nombre de logements à des personnes qui en manquent tant parmi nos 120.000 demandeurs.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 5).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de médiation du collectif "Jeudi Noir" pour l'occupation de l'hôtel situé 1 bis, place des Vosges.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 1 bis, place des Vosges.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Il s'agit des vœux n° 62 et n° 63 des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts", relatifs au collectif "Jeudi Noir".

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, malgré la crise du logement qui touche Paris, un hôtel situé place des Vosges, demeure inoccupé depuis 1965. Depuis le 31 octobre 2009, le collectif "Jeudi Noir" occupe cet hôtel particulier.

Le lundi 18 janvier 2010, le Tribunal d'instance du 5e arrondissement a jugé que le collectif devait évacuer les lieux lundi 25 janvier, et qu'à partir de cette date si l'occupation continuait le collectif devrait s'acquitter de 25.000 euros mensuels d'indemnités.

La Ville a proposé à la tutelle de la propriétaire d'intégrer le dispositif "louer solidaire".

Le collectif "Jeudi Noir" a adressé une demande à la Ville de Paris pour une médiation avec la Préfecture et la tutelle de la propriétaire. Notre vœu vise donc à ce que le Maire accède à cette demande de médiation.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Voilà qui tient bien les horaires.

Madame Fabienne GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu concerne aussi le collectif "Jeudi Noir" qui aujourd'hui occupe l'hôtel particulier 1 bis, place des Vosges. Mon vœu a pour but d'attirer l'attention sur le logement des occupants et que la Préfecture s'engage à ne procéder à aucune expulsion sans le logement des occupants de ce bâtiment. Ce collectif milite pour un droit au logement pour les jeunes étudiants mais pas seulement, également les jeunes précaires. La situation s'aggrave lourdement pour ce public, et les actions portées par ce collectif et cette association de façon tout à fait concrète en occupant les bâtiments vides pointent une défaillance très importante de l'État concernant le logement des jeunes aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci aux deux intervenantes d'attirer l'attention sur la situation des jeunes situés au 1 bis, place des Vosges. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour manifester mon soutien, bien évidemment renouvelé, et signaler tout le sérieux et le sens des responsabilités du groupe de jeunes qui occupe ce lieu historique, qui d'ailleurs l'a fait mettre en valeur sur le plan médiatique bien évidemment. Je note qu'ils ont un respect total du patrimoine qu'ils ont en charge.

En ce qui concerne le problème du logement, effectivement un jugement stipule que le Préfet de Paris devra, avant toute évacuation, veiller au logement. C'est une première, c'est donc presque une reconnaissance de la légitimité de l'action engagée par ces jeunes.

En ce qui concerne la demande de médiation, je précise que des contacts ont été pris déjà à plusieurs reprises avec la tutrice, puisque nous nous sommes vus deux fois, soit je me suis déplacé, soit j'ai reçu les représentants du collectif pour éventuellement trouver une porte de sortie qui satisfasse à la fois la volonté légitime du propriétaire d'avoir une destination de location de son bien, que personne ne conteste, et que tout ceci se fasse dans un délai raisonnable permettant également aux jeunes de trouver une issue à leur situation personnelle.

Cette médiation est engagée, nous avons des échanges réguliers avec les uns et les autres, et nous souhaitons arriver à un protocole d'accord, qui pourrait être signé avec la tutrice sous le couvert de l'approbation du juge des tutelles, la tutrice ne pouvant pas agir d'elle-même.

Nous sommes donc, me semble-t-il, dans un terrain effectivement constructif où à ce jour nous avons un accord tacite de consacrer un certain nombre de logements à l'opération "louer solidaire". Ce serait une sortie par le haut de ce bien, et nous essaierons de trouver des solutions adaptées aidant peut-être la Préfecture d'ailleurs dans la mission que lui a confiée le juge de reloger les personnes concernées. Je donnerai un avis favorable sur les deux vœux présentés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 26).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 27).

Vœu déposé par MM. Pascal CHERKI, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Aline ARROUZE et les élu(e)s de la majorité municipale du Conseil du 14e arrondissement, relatif aux locaux d'habitation vides.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 64 des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, et le vœu n° 64 bis de l'Exécutif ont trait aux locaux d'habitation vides.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

La crise du logement s'accroît chaque jour et ce vœu, justement, sur proposition des élus de la majorité municipale du Conseil du 14e arrondissement propose et demande au Maire de Paris qu'il intervienne auprès du Premier Ministre, du Ministre du Logement et du Préfet de Paris afin qu'ils accèdent aux demandes du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable en procédant aux réquisitions nécessaires des immeubles vides depuis plusieurs années.

Qu'il convienne avec "Paris Habitat", R.I.V.P. et les autres bailleurs sociaux que les locaux appelés couramment, chambres de bonne, puissent dans le cadre d'un plan d'urgence être rénovés et remis à la location dans de brefs délais.

Que, lors du rachat par la Ville d'immeubles d'habitation, tout logement vide ne reste pas inoccupé plusieurs mois, et que les travaux nécessaires à leur rénovation soient immédiatement engagés.

Que lorsqu'une rénovation, excédant deux années, est programmée, ces logements soient mis à disposition temporaire du dispositif "louer solidaire".

Que les bailleurs sociaux publient annuellement le nombre des logements vides depuis plus de quatre mois au 31 décembre 2009, leur nature, leur statut ainsi que leur plan de remise en état pour location.

Que les maires d'arrondissement concernés en soient systématiquement informés.

Par ailleurs, de demander au C.A.S.-V.P. de proposer à la location les appartements de ses résidences actuellement vides car non desservis par un ascenseur et ne pouvant être proposés aux seniors, en les destinant à des personnes plus valides.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce vœu présenté par les élus du 14e comportait plusieurs points. Tout d'abord, l'attention de notre Assemblée à porter sur le principe des locaux vacants et du scandale des locaux vacants sur le territoire parisien, je pense essentiellement aux immeubles vacants dont je rappelle, et on aura l'occasion d'en parler ultérieurement, la demande du Maire de Paris de faire appel à la réquisition, que l'État se saisisse de son droit de réquisition pour ces immeubles vacants.

Autre scandale évident, le nombre de logements vacants sur le territoire parisien, j'ai l'occasion là aussi de répéter y compris publiquement l'appel au civisme que nous lançons aux propriétaires parisiens de logements vacants, que je considère au nombre de 16.000 sur le territoire parisien, ce qui est déjà beaucoup.

Au-delà de cela, le vœu initial évoquait le fait de mobiliser les chambres de bonnes des bailleurs sociaux. Ce n'est pas possible, car nous avons choisi une autre stratégie. Les chambres sans confort ne sont pas dignes de recevoir des personnes. C'est pourquoi la Ville de Paris, avec l'ensemble des bailleurs sociaux, s'est engagée sur une transformation en logement social pérenne conventionné par rassemblement et regroupement des chambres. Pour ce faire, il faut que quelqu'un parte et que la personne d'à-côté parte également. Ceci prend un peu de temps, mais si nous relouons au fur et à mesure nous n'y arriverons jamais. Il n'est pas décent de louer aujourd'hui sous l'étiquette Ville de Paris une chambre sans confort, vous le comprendrez bien.

Néanmoins, tout ceci est en cours comme la mobilisation permanente des bailleurs sociaux à relouer au plus vite les logements.

Dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose, nous avons un certain nombre d'éléments précis d'appel aux bailleurs sociaux pour accélérer le relogement, pour mobiliser le plus rapidement possible dans les immeubles achetés, en partie occupés, avec des logements vacants même si la convention initiale avec l'État n'a pas été signée ; pour pouvoir relouer les logements le plus vite possible, les locataires pourraient bénéficier d'allocation logement et non pas de l'A.P.L., cela ferait un logement supplémentaire. Également, nous faisons appel au C.A.S.-V.P. pour remettre en location les logements des derniers étages sans ascenseur qui ne permettaient pas d'accueillir des personnes invalides.

Ce sont des mesures concrètes mais l'essentiel de la tâche, c'est la mobilisation du parc privé vacant et la mobilisation de l'État sur ce sujet, qui a toute responsabilité et toute initiative possible en la matière, indépendamment de la Ville. Vous savez que pour la Ville de Paris nous avons su mobiliser les propriétaires par l'opération "louer solidaire" qui est un succès, mais il existe d'autres marges de manœuvre. À l'État de prendre ses responsabilités.

C'est pourquoi je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif et de retirer le vœu présenté par les élus du 14e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous le vœu ?

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Nous le retirons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 28).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les expulsions à Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 65 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et le vœu n° 65 bis de l'Exécutif relatifs à la lutte contre les expulsions à Paris.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, c'est un vœu qui nous semble important politiquement, symboliquement, socialement.

Vous le savez, c'est bientôt la fin de la trêve hivernale et la multiplication du nombre d'expulsions locatives déjà subies ne cesse d'augmenter. Nous considérons que la Ville de Paris doit prendre une mesure importante, celle d'un arrêté anti-expulsion afin qu'aucun locataire à Paris ne se retrouve expulsé. Vous savez tous que l'expulsion de son logement signifie généralement une pente descendante vers des exclusions supplémentaires.

Il est temps que nous prenions donc une mesure forte. Je rappelle que la mairie de Toulouse, son maire et l'ensemble de sa majorité a pris déjà cette décision ; nous pensons que Paris s'honorerait en prenant la même décision, qui correspond aujourd'hui à ce qu'une Municipalité doit faire dans une période de crise.

Voilà pourquoi nous présentons ce vœu qui demande à ce que la Ville de Paris et le Maire de Paris prennent un arrêté anti-expulsion.

Merci.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes là dans une démarche effectivement habituelle et en même temps qui met le doigt sur une situation de plus en plus préoccupante par rapport à la crise et à ses effets, d'où l'importance de mobiliser l'ensemble de notre Assemblée et la Préfecture de police, notamment, qui a une responsabilité importante par rapport à la désignation de fournir aux propriétaires les concours de la force publique pour exécuter des décisions de justice.

Nous savons tous, et la loi DALO dit dans son contenu, qu'aucune personne ne peut être expulsée sans relogement.

Disons que nous en sommes loin malgré tous les efforts faits par la Ville depuis plusieurs années. Néanmoins, bien évidemment, nous demandons le respect strict de l'application de la loi DALO avec le paradoxe que je voudrais souligner : pendant que l'U.M.P. votait la loi DALO, le Gouvernement présentait un texte qui limitait le délai d'intervention pour expulser les gens de trois ans à un an. Ceci, il faut le reconnaître, est assez contradictoire.

Devant cette situation contradictoire, il est vrai que la Ville de Paris demande au Préfet de suspendre toutes les procédures d'expulsion des locataires de bonne foi ; demande également que la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives se réunisse au plus vite, ce qui n'est pas encore fait et ce qui est dommageable.

Et puis, je ne détaillerai pas un peu plus encore tout ce que nous faisons de façon régulière par des mobilisations financières, ô combien importantes, se chiffrant en dizaines de millions d'euros pour venir en aide aux personnes de bonne foi en difficulté.

De façon globale, je propose au groupe communiste de retirer son vœu et de voter le vœu de l'Exécutif qui a une approche plus large de la problématique. Si ce n'était pas le cas, je pense qu'il voterait également le vœu de l'Exécutif en la matière.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc, en réponse au vœu n° 65, l'Exécutif a déposé le vœu n° 65 bis. Est-ce que le vœu n° 65 est maintenu ? Monsieur BROSSAT ? Monsieur CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci, Monsieur GIRARD.

Nous maintenons ce vœu tout en entendant ce que vient de dire mon collègue Jean-Yves MANO. Nous voterons le vœu présenté par l'Exécutif mais nous pensons qu'il est utile de maintenir notre vœu, qui dit des choses assez clairement.

Il y aurait fort à discuter sur ce dont on parle quand on parle de "bonne foi". Nous pensons qu'il existe d'autres possibilités pour éventuellement, pour dire les choses clairement, faire payer des gens qui n'ont pas de problèmes financiers que de les expulser. Nous revenons à notre vœu, à savoir, très simplement, le fait qu'à Paris, personne ne se voit expulser par la force de son logement. C'est l'objet de notre vœu que nous maintenons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Un avis défavorable sur le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur CORBIÈRE, vous avez pris note de la réponse défavorable de l'Exécutif par la voix de M. MANO.

Maintenez-vous néanmoins votre vœu contre vents et marées.

M. Alexis CORBIÈRE. - Cher Christophe GIRARD, sans doute êtes-vous troublé par cette journée importante pour vous, mais c'est ce que je viens de dire, peut-être mal, mais nous maintenons notre vœu et nous voterons également le vœu de M. MANO, et nous pouvons continuer comme cela...

(Rires dans l'hémicycle).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, non, je crois que notre agenda est bien chargé. D'ailleurs, après ce sujet, j'en aborderai un autre qui nous concerne tous ici, le Conseil de Paris et ceux qui l'animent.

Nous allons passer au vote, bien sûr.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je ne vois pas bien les doigts : levez les doigts.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif qui répondait en partie au vœu déposé par nos camarades précédents.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 29).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la non-application du DALO par l'État.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Alors, avant d'aborder le sujet pour lequel je vous laisse un peu en haleine mais il approche, j'attends juste d'avoir quelques éléments complémentaires, et ce qui vous fera plaisir, nous allons examiner le vœu n° 66 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, Alexis CORBIÈRE, concernant la non-application du DALO par l'État.

La parole est à Mme ARROUZE au nom de M. BROSSAT.

Mme Aline ARROUZE. - Le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable constate que fin septembre 2009, 9.780 ménages n'ont pas obtenu de logement dans le cadre de la loi DALO, dont 8.878 en Ile-de-France.

Il conclut son rapport en notant que chaque condamnation pour non-application du DALO témoigne que l'Etat ne s'est pas donné les moyens politiques, juridiques et budgétaires du respect de la loi, et demande au gouvernement d'engager un programme de réquisition, d'user du droit de préemption. Il demande la construction de 70.000 logements supplémentaires par an en Ile-de-France, avec une proportion moyenne de 50 % de logements locatifs sociaux alors que les derniers chiffres du Ministère de l'Écologie montrent que les mises en chantier ont reculé de 17,9 % entre décembre 2008 et novembre 2009.

Ainsi, la crise du logement s'accroît chaque jour davantage sous l'effet de la politique gouvernementale, symbolisée en outre par l'obligation de vendre chaque année une part du parc H.L.M. et par le non-respect de la loi Gayssot dans de très nombreuses communes.

Pour ces motifs, sur proposition de Ian BROSSAT, de moi-même, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande à l'État de suivre les conclusions du rapport de comité de suivi des DALO et émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier Ministre et du Préfet de Paris afin qu'ils accèdent aux demandes du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable en procédant aux réquisitions nécessaires des immeubles vides depuis plusieurs années.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ARROUZE.

Pour vous répondre, la parole est à M. MANO, au nom de l'Exécutif.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, je répondrai bien volontiers favorablement au vœu demandé en rajoutant deux ou trois choses, non pas sur les faits qui sont connus.

Je pense que le Gouvernement a tort de ne pas saisir les possibilités qui sont les siennes de réquisitionner les immeubles. S'il regardait les sondages, et Dieu sait si à l'Élysée on s'occupe des sondages, 69 % des Français sont favorables à la réquisition des immeubles vacants compte tenu de la crise du logement. Eh bien, je pense qu'il devrait en prendre acte et aller dans ce sens.

Je suggère également au Gouvernement de regarder avec beaucoup plus d'attention la proposition qui a été faite par la gauche parlementaire, proposition qui a été repoussée par l'U.M.P., qui prévoyait un renforcement de la fiscalité sur les logements vacants et la possibilité pour les collectivités locales d'exproprier les immeubles vacants depuis plus de cinq ans. Compte tenu de la crise, ceci mériterait un peu plus d'attention qu'un rejet systématique d'un revers de main, et je voterai favorablement le vœu présenté par le groupe communiste.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Donc je vais mettre aux voix... Vous souhaitez intervenir, Monsieur CORBIÈRE ?

D'abord une explication de vote du groupe U.M.P.P.A., allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - Nous voterons évidemment contre ce vœu car il est inutilement polémique et comprend de nombreuses erreurs.

D'abord, je rappelle qu'en Ile-de-France, on construit environ 38.000 à 40.000 logements par an depuis une dizaine d'années, ce qui est un chiffre nettement plus élevé que sous les années Jospin, qui furent des années noires pour le logement en France.

Le S.D.R.I.F. prévoit la production de 60.000 logements par an et le Président de la République a annoncé l'objectif de 70.000 logements dans son discours sur le Grand Paris, le 29 avril dernier.

Il n'y a que M. BROSSAT et le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche pour indiquer le chiffre de 110.000 logements, 40.000 actuellement plus 70.000 supplémentaires, objectif qui est totalement farfelu et utopiste.

Quant à l'application de la loi DALO, je voudrais rappeler quelques vérités.

Tout d'abord, les groupes parlementaires socialiste et communiste ne l'ont pas votée, se réfugiant dans une abstention peu courageuse et même faisant preuve d'une certaine lâcheté.

Deuxièmement, la loi a instauré un comité de suivi ; c'est rare pour une loi. Celui-ci ne se contente pas de faire un état des lieux, mais fait également des propositions pour améliorer l'application du DALO année après année.

Troisièmement, compte tenu de la concentration du nombre de dossiers sur Paris, 22.000 dossiers examinés par la commission depuis deux ans et 12.000 acceptés, les délais d'examen de ces dossiers ont été accélérés par des mesures spécifiques. Même le Président du D.A.L. s'est félicité de ces nouvelles mesures. Je rappelle qu'il existe aujourd'hui un risque de régionalisation francilienne du DALO ; Paris a déclaré 70 % des recours prioritaires.

Enfin, il faut souligner les efforts effectués par le Gouvernement en matière de logement : plan de cohésion sociale qui s'est achevé fin 2009, avec la réalisation de 100.000 logements sociaux financés depuis 2004 par an, plan de relance (+ 30.000 logements sociaux financés en 2009), loi Boutin qui permet le développement d'outils permettant le développement du parc social locatif à partir du parc existant, notamment le développement de l'usufruit locatif social, l'hébergement d'urgence avec un record de places de 108.000 et, enfin, la garantie des risques locatifs qui protège tous les locataires.

Alors, DALO est un dispositif, puisque c'est nous qui l'avons mis en place, dont nous sommes fiers. Il oblige l'Etat, les bailleurs sociaux et tous les acteurs du logement à se dépasser pour obtenir une véritable obligation de résultat.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je pense avoir compris votre position.

Est-ce que vous maintenez votre vœu, Monsieur CORBIÈRE, avec un avis favorable ? En revanche, vous voterez contre, Monsieur DUBUS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif par la voix de M. MANO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 30).

Départs en retraite.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, Monsieur LHOSTIS, je vais avoir besoin de votre attention, ainsi que M. BLOUVAC. Je vais avoir besoin aussi du Président LAMOUR.

Mes chers collègues, il y a, dans les temps du Conseil de Paris, des moments où certains de ceux qui font que le Conseil peut se tenir de façon harmonieuse, professionnelle, amicale, complice, qui est le temps où les huissiers et les huissières qui eux sont là depuis si longtemps et qui permettent que notre démocratie connaisse, en effet, un fonctionnement remarquable, puisque le temps du Conseil de Paris, c'est le temps, évidemment, de la démocratie absolue, le temps de nos débats... Deux d'entre eux assistent aujourd'hui à leur dernier Conseil. Il s'agit de Viviane VENTRIN qui se trouve être, pour Gisèle STIEVENARD et pour moi, également notre huissière au troisième étage du Conseil de Paris...

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

... et Marcel COHEN...

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

... et là, je souhaite associer Véronique DUBARRY et Liliane CAPELLE puisque ce sont ces deux adjointes et leur délégation qui ont la chance de bénéficier de la sagesse et de l'expérience de Marcel COHEN.

J'aimerais ajouter pour Viviane VENTRIN, alors qu'elle est taureau, de l'année de la souris, puisque nous entrons dans l'année du tigre, que son départ finalement colle bien, puisque Marcel COHEN est lion et de l'année du coq.

Nous allons donc nous trouver privés d'un taureau, d'un lion, d'une souris et d'un coq, qui sont, je crois, au Conseil de Paris et à l'Hôtel de Ville, des caractères très précieux pour à la fois porter les messages, débusquer les informations, faire barrage aux intrus, nous permettre en effet de travailler dans de très bonnes conditions.

Soyez vraiment, au nom de toutes les Conseillères et de tous les Conseillers de Paris, au nom du Maire de Paris, au nom des Parisiens, remerciés pour avoir, dans le cas de Viviane, 32 ans de Conseil de Paris, et, dans le cas de Marcel COHEN, 42 ans, puisque Viviane VENTRIN est entrée en 78 ici au Conseil de Paris et Marcel COHEN, fuyant les barricades, est venu rejoindre l'Hôtel de Ville en 68.

Soyez vraiment chaleureusement remerciés et sachez que vous nous manquerez !

(Vifs applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

J'espère que vous saurez nous désigner des remplaçants aussi formidables que vous et nous comptons sur vous !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est impossible.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mais si, tout est possible ! Vive l'avenir !

En tout cas, bonne vie, puisque vous ne partez pas en retraite, qui est un mot négatif, vous partez pour une nouvelle vie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons continuer le cours du Conseil de Paris avec un vœu n° 67 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, Alexis CORBIÈRE, relatif à l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux.

Madame BECKER, vous donnez votre pouvoir à M. CORBIÈRE ?

(Mme BECKER acquiesce).

Monsieur CORBIÈRE pour Mme BECKER ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Elle me donne tout pouvoir.

Merci de me donner la parole et une parenthèse, si vous le permettez, merci, Monsieur le Maire, merci, Christophe GIRARD, de cet hommage rendu à ces deux huissiers qui partent, mais je voudrais aussi associer l'hommage rendu à tous les huissiers qui nous accompagnent dans nos travaux. Il y en a deux qui nous quittent, mais d'autres restent. Merci à vous tous. Sans vous, sans votre disponibilité, on ne pourrait pas travailler dans de bonnes conditions. A travers moi, je crois qu'on est nombreux, mon groupe mais pas seulement, les applaudissements s'adressaient à deux d'entre vous mais aussi à vous tous.

Cela dit, il s'agit d'un vœu concernant le problème du logement à Paris et, plus largement, vous le savez, le Gouvernement, à travers son secrétaire d'Etat au logement, Benoît APPARU, a encore réaffirmé dernièrement sa volonté de vendre 10 % du logement social du parc H.L.M. sur les 10 ans qui viennent, soit 420.000 logements sociaux qui seraient mis en vente afin de participer au financement du logement social, ce qui est une singulière façon, en quelque sorte, de chercher à combler le désengagement financier de l'Etat.

Je profite aussi de m'étonner des propos de mon collègue DUBUS qui, tout à l'heure, semblait indiquer que tout va bien sur le terrain du logement social, la loi DALO fonctionne bien ; ce sont de bonnes nouvelles que je l'invite à répercuter auprès des associations qui interviennent sur le terrain du logement et du logement social, car ce n'est pas vraiment aujourd'hui la réalité que ceux qu'ils connaissent rencontrent, mais je suis heureux qu'il y ait un tel enthousiasme dans le groupe U.M.P.P.A. à défendre la politique du Gouvernement.

Je ne suis pas si sûr que confrontés à ceux qui souffrent du problème du logement, les mêmes propos seraient accueillis avec un silence comme ce fut le cas tout à l'heure.

Vous le savez, il s'agit aujourd'hui, selon nous, de s'opposer à cette vente progressive de l'ensemble du parc du logement social. Bien au contraire, il s'agit de le renforcer et pour cela, il est nécessaire que l'Etat s'engage plus fortement, mais il est nécessaire d'ores et déjà que nous nous opposions à cette vente du parc du logement social. C'est l'objet de ce vœu de demander que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier ministre pour lui faire part de notre refus de cette vente du parc public et lui demander que le Gouvernement propose un véritable plan de relance du logement social à la hauteur des défis posés aujourd'hui, avec les moyens financiers correspondants.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

M. MANO a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La vente du logement social est une obsession gouvernementale et ce n'est pas nouveau.

M. de ROBIEN, Ministre du Logement, devant déjà le constat en 2003 de ces difficultés financières, proposait cette solution, camouflée pudiquement par le désir des Français de devenir propriétaires.

M. DAUBRESSE lui succédait, Mme BOUTIN continuait dans ses propos, avec la pression de M. SARKOZY et donc M. APPARU, de façon très concrète, dit : je n'ai plus les moyens financiers, la seule solution pour que les bailleurs sociaux aient des fonds propres, c'est de vendre du logement social.

Alors, le monde H.L.M. s'est ému à plusieurs reprises, non pas que la vente en soi, dans des territoires où il n'y a pas de forte pression, ne soit pas l'objet d'un parcours résidentiel possible. Tout ceci est marginal, tout le monde le comprendra puisque, année après année, ceci est prévu par les textes : 4.000 à 5.000 ou 6.000 logements sont vendus par les bailleurs sociaux.

La problématique est complètement différente dans des zones tendues, bien évidemment, et pas suffisante en fonction de nos ambitions et des besoins. D'ailleurs, cette nuance a été prise en compte devant la raison, qui finalement devait l'emporter, dans les orientations gouvernementales puisque, dans le cadre des conventions d'utilité sociale, la vente des logements sociaux n'est plus rendue obligatoire, bien évidemment. Il a fallu pour cela de multiples interventions au sein du congrès H.L.M., de Bertrand DELANOË, Maire de Paris, saisissant évidemment l'opinion publique sur ce sujet.

Non, il n'y aura pas à Paris de ventes de logements sociaux. D'ailleurs, dans le cadre de la signature des conventions d'utilité sociale, sur le territoire parisien, dont la Ville sera cosignataire, il est clair qu'il n'y aura pas une convention d'utilité sociale signée par un bailleur qui contiendra la vente du patrimoine social à Paris, bien évidemment.

Je n'aurais donc pas de mal à voter favorablement pour le vœu puisque cela ne fait que rejoindre la volonté politique affirmée par moi-même et le Maire de Paris depuis de nombreuses années.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le Président LAMOUR, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jean-François LAMOUR. - Une brève explication.

Il y a quelque chose, Monsieur MANO, de contradictoire dans vos propos. Vous nous expliquez qu'il faut absolument respecter un parcours résidentiel. Ce parcours, on le sait, c'est au-delà des hébergements d'urgence, de l'application de la loi DALO, de la mise en place des programmes, que ce soit les P.L.A.-I, les PLUS, les P.L.S., c'est aussi, qu'on le veuille ou non, Monsieur MANO, l'accession sociale à la propriété.

Vous ne pouvez pas rompre, de manière unilatérale, ce parcours résidentiel. Nous en avons besoin également à Paris. Nous en avons besoin. Vous ne pouvez pas créer, comme vous souhaitez le faire, de manière un peu politicienne, une forme d'entonnoir pour les familles parisiennes, en particulier celles qui disposent de revenus moyens, celles qui sont malheureusement de plus en plus obligées de quitter Paris pour aller s'installer en banlieue, au prétexte que vous ne voulez pas créer d'accession sociale à la propriété.

C'est bien la grande différence, encore une fois, entre notre politique en matière de logement social et la vôtre. Vous avez choisi de faire en sorte qu'une seule partie de la population, avec des revenus, je le reconnais, très bas, qui a besoin de ces logements, puisse accéder au logement social, en créant un fossé de plus en plus important entre ces revenus moyens, qui ont encore accès au logement social et ceux qui malheureusement en sont exclus et sont obligés d'aller se reloger loin, très loin du centre de Paris.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, vous ne créez pas ou vous ne renforcez pas la mixité sociale à Paris mais vous créez un véritable fossé entre les Parisiens. C'est bien ce que nous dénonçons depuis des mois. Nous ne sommes pas, comme vous le dites, en permanence contre le logement social, mais contre la façon dont vous attribuez les logements sociaux, et surtout contre le fait que vous refusez en permanence de créer un volume d'accession sociale à la propriété.

C'est bien dommage, car vous rompez ainsi le parcours résidentiel, auquel chacun des Parisiens a droit. Voilà ce qui nous oppose et nous aurons, de toute façon, à rendre compte aux Parisiens de ce fait.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Deux minutes de réponse, puisque nous avons élargi le débat, grâce à l'intervention de M. LAMOUR.

D'abord, la politique de l'accession à la propriété sur le territoire parisien aidée par la Ville n'a jamais été aussi dynamique. Vous le savez, par le prêt Paris logement que nous avons créé, plus le prêt Parcours résidentiel que nous avons créé, c'est entre 2.500 et 3.000 Parisiens qui bénéficient de l'aide de la Ville de Paris et grâce auxquels ils ont pu devenir propriétaires, y compris au cours de l'année de crise 2009, puisque 2.500 d'entre eux en ont bénéficié.

Je veux bien comparer avec les efforts de la Ville en matière d'accession à la propriété dans les années antérieures. Dans les années antérieures, au mieux, il y avait 300 privilégiés qui pouvaient en bénéficier. Oui, nous avons une politique complète adressée aux Parisiens, y compris sur l'accession à la propriété, par ce prêt qui me semble le plus égalitaire possible et qui protège les Parisiens d'une exclusion de plus en plus loin en banlieue, que vous le vouliez ou non.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Dans votre diversité, si j'ai bien compris, c'est un avis favorable, Monsieur MANO de l'Exécutif. J'ai bien compris que vous aurez un avis défavorable pour votre vote, me semble-t-il, mais les lignes peuvent bouger.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 31).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un outil qui permet de suivre l'avancée d'une demande de logement social directement sur Internet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 68 du groupe U.M.P.P.A., concernant la mise en place d'un outil Internet pour suivre l'avancée d'une demande de logement social.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire et, à nouveau, excellent anniversaire.

Mes chers collègues, au 31 décembre 2008, 115.810 ménages étaient inscrits au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux. Environ 8 % des ménages parisiens sont demandeurs d'un logement social. En 2008, 11.500 logements, tous contingents confondus, ont été attribués. Aujourd'hui, nous en sommes à 120.000 demandeurs de logements sociaux environ.

Depuis 2000, toute demande de logement social donne lieu à l'attribution d'un numéro départemental d'enregistrement. La Ville de Paris est l'organisme gestionnaire du numéro unique dans le département.

Alors que, dans de nombreux domaines, l'accès des usagers aux services publics s'est traduit par des simplifications, par la possibilité d'effectuer de plus en plus de démarches via le Net, force est de le constater : à Paris, le parcours du demandeur de logement social est un vrai parcours du combattant.

Aussi, nous proposons, dans un souci de transparence mais surtout d'amélioration des démarches au quotidien des Parisiennes et des Parisiens, qu'un nouvel outil, permettant de suivre l'avancée de sa demande de logement social directement sur Internet via www.Paris.fr soit mis en place et que Paris soit pionnier dans ce domaine, puisqu'à Paris la situation du logement est particulièrement aiguë.

Ce vœu rejoint, comme vous le savez, Monsieur le Maire, pleinement les préoccupations de Benoît APPARU, concernant la simplification de la demande de logement social, comme il l'a exprimé lors de son discours de clôture du Congrès de l'union H.L.M. à Toulouse le 17 septembre dernier.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

M. MANO a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous partageons comme vous le fait d'informer les demandeurs de logement sur l'évolution de leur demande. Les choses sont assez complexes. Pourquoi ?

D'abord, nous avons récemment réformé le système et mis en place un nouveau logiciel pour l'enregistrement des demandes et pour l'élaboration du numéro unique.

Cela vient d'être fait, il y a quelques années. Nous pourrions réfléchir à une évolution. Voilà qu'il y a une demande d'avoir une extension au niveau régional du numéro unique.

Dans la situation actuelle, où nous devons refondre à nouveau le fichier de la Ville de Paris, mixé avec le numéro régional, je ne pense pas possible, je vous le dit, de répondre favorablement à votre demande sur le plan technique et financier, car ceci nécessiterait évidemment des modifications programmatiques relativement importantes, qui seraient mises à bas quelques mois plus tard par la mise en place du numéro régional. C'est une réalité. J'espère que vous pouvez me faire confiance.

Deuxièmement, nous réfléchissons en parallèle, et en complément, à des expériences qui ont été tentées et qui existent, notamment à Londres et en Hollande, avec la demande de logement en ligne et le suivi de sa propre candidature sur tel ou tel logement. Les choses bougent en la matière. Il y a, me semble-t-il, place à quelques expérimentations sur le sujet.

Tout ceci est complexe car je vous rappelle que la loi DALO impose la multi-proposition, etc. Il y a donc des choses un peu complexes à mettre en place, mais je pense qu'une réflexion est engagée aujourd'hui dans les services de la Ville pour voir comment nous pourrions faire évoluer, pour tel ou tel type de logement, les capacités de demandes et de suivi.

Je regrette de ne pas pouvoir donner un avis favorable à votre vœu, dans la mesure où je vous ai expliqué les raisons techniques initiales qui font qu'on ne peut pas immédiatement le faire, puisqu'il y a la mise en place, à la demande de l'Etat, d'un numéro régional, que ceci, vous le comprendrez bien, sur le plan informatique, n'est pas simple et que nous n'allons pas nous engager dans une modification programmatique coûteuse alors qu'elle sera remise en cause quelques mois plus tard.

Ceci étant, nous partageons votre souci et nous ferons en sorte d'accélérer la modernisation du système.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Comme il m'est apparu qu'il y a divergence entre vous, Madame DECORTE, un petit mot ou une explication de vote ?

Mme Roxane DECORTE. - Aujourd'hui, si on va sur le site de la Ville de Paris, on a simplement accès au formulaire pour pouvoir remplir sa demande de logement. Après, on doit la renvoyer par courrier. Pourquoi ne serait-il pas possible, avec son numéro de demandeur, d'accéder pour savoir si on a déjà été, par exemple, numéro 2 sur une proposition pour un appartement, comment cela évolue, si on a un renouvellement ?

Vous le dites vous-même, à Londres ou dans d'autres villes, cela existe. Pourquoi à Paris, qui est quand même la Capitale, on ne pourrait pas être pionniers dans ce domaine ?

Imaginez bien, Monsieur le Maire, que si j'ai déposé ce vœu, Benoît APPARU l'a quand même vu et va plutôt en ce sens. Donc, en nous parlant de l'idée d'un numéro régional, très bien, dont acte, mais pour l'instant, on est à Paris et on aimerait bien que cela avance ; on a le plus grand nombre de demandeurs de logements sociaux. Je pense qu'on ne traite pas ce sujet à Paris comme on le traite ailleurs.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous sommes à Paris mais donc il m'est apparu que M. APPARU a vu votre vœu...

(Rires dans l'hémicycle).

... mais que M. MANO...

M. Jean-François LAMOUR. - C'était tentant !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Voilà. Trop !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble situé 36, rue Emeriau (15e) géré par "Paris Habitat".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 69 du groupe U.M.P.P.A. et du vœu n° 69 bis de l'Exécutif ayant trait à la modernisation des cabines d'essayage de l'immeuble...

(Rires dans l'hémicycle).

... des cabines d'ascenseur, pardon, de l'immeuble situé 36, rue Emeriau dans le 15e.

Madame Géraldine POIRAULT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 36, rue Emeriau à Paris 15e souffre de très graves dysfonctionnements d'ascenseurs... et non de cabines d'essayage !

Ces dysfonctionnements ont conduit d'ailleurs à une grave crise au mois de décembre dernier et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé ce vœu n° 69 qui vise à ce que le bailleur prenne ses responsabilités pour les...

(Rires sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Votre temps de parole ne sera pas décompté !

(Rires sur tous les bancs de l'Assemblée).

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - C'est votre faute ! Je ne sais pas si c'est votre anniversaire qui fait cela mais bon !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, c'est mon état permanent.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Le n° 69 que j'ai déposé vise à ce que le bailleur "Paris Habitat" prenne ses responsabilités pour l'immeuble Emeriau. D'ailleurs, ce vœu devait faire l'objet d'un consensus et il a fait l'objet d'échanges d'e-mails avec le cabinet de M. MANO. Il faut traiter ce problème d'ascenseurs indépendamment des travaux de la mission d'évaluation et d'inspection de la Ville de Paris sur ce problème d'ascenseurs. A situation exceptionnelle, nous demandons une réponse exceptionnelle.

Malheureusement, depuis la 8e Commission qui s'est tenue la semaine dernière, le consensus n'a pas été trouvé. Il paraît que le cabinet de Mme HIDALGO est passé par là, me dit-on, et que la Première adjointe veut faire voter contre le 15e !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Pourtant, les habitants de ce quartier ne peuvent pas attendre la fin des travaux de la mission ni la fin de l'année, c'est maintenant. Les 180 habitants de cet immeuble peuvent compter sur ma détermination pour continuer. Ils n'en peuvent plus de déclarations générales - c'est l'objet du vœu bis présenté par l'Exécutif -, ils veulent des solutions.

"Paris Habitat" se défausse sur les ascensoristes alors que le bailleur doit garantir des conditions d'habitation optimales pour ses locataires. Il faudrait que la Ville de Paris s'engage à traiter en priorité cet immeuble. C'est l'objet du vœu n° 69.

Je ferai une explication de vote sur le n° 69 bis, si vous le voulez bien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur MANO, sur le n° 69, avez-vous un avis ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sur la situation des ascenseurs parisiens au-delà de l'adresse concernée - car le problème est beaucoup plus global qu'une opération ponctuelle, localisée, vous l'aurez bien compris -, il y a effectivement un souci majeur de l'ensemble des bailleurs, publics ou privés. D'ailleurs, je le dis et j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Assemblée, sur la capacité des ascensoristes, à avoir les moyens techniques et humains afin de mettre les ascenseurs aux normes dans les délais qu'ils se sont eux-mêmes donnés, sous pression qu'ils ont pu faire au niveau des pouvoirs publics, mais il s'avère qu'aujourd'hui, ils ne sont pas dans la capacité de mettre ceux-ci aux normes avec la qualité requise.

L'exemple même est effectivement celui que vous prenez, Madame, sur l'adresse en question, puisqu'une cabine a été changée ou des travaux lourds ont été apportés et, malheureusement, malgré les travaux, c'est là qu'il y a le plus de pannes par rapport à l'autre qui est plus ancien. Je ne dis pas que l'autre ascenseur est parfait, loin s'en faut, mais c'est la preuve même que, malgré la mise de fonds importante de "Paris Habitat" sur ce sujet-là, il y a encore des défaillances qui sont inacceptables. Je partage tout à fait votre avis, bien évidemment, mais je crois que c'est l'avis de l'Assemblée en totalité. Oui, pour des locataires aujourd'hui, il est inacceptable d'avoir des pannes répétées.

Le vœu que propose l'Exécutif balaie l'ensemble des engagements de la Ville et des bailleurs sociaux et met en évidence les difficultés des professionnels.

En même temps, il relate et répond clairement à la mobilisation des bailleurs sociaux dans ce genre de circonstance, car il faut quand même rappeler à notre Assemblée que les bailleurs sociaux mobilisent, suite à des arrêts prolongés, des équipes de bénévolat venant aider les personnes en difficulté pour leurs courses, ou les personnes handicapées, cela va de soi.

Il faut savoir, et je vous le dis pour que tout le monde le sache bien, que les travaux de mise aux normes loi "Robien" nécessitent l'arrêt durant presque trois semaines des cabines d'ascenseur. Ceci n'est pas neutre dans les difficultés d'habiter de l'ensemble des habitants qui ont besoin de l'ascenseur pour aller à leur logement.

Nous demandons une attention particulière des bailleurs sociaux.

Je vous signale, pour votre information, que l'ensemble des travaux de mise aux normes représentera un investissement de 240 millions d'euros.

240 millions d'euro !

Tous les bailleurs se sont engagés dans cette voie, par des mobilisations financières importantes répétées année après année. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Il y a une sensibilisation de chaque bailleur social sur le territoire parisien qui a su prendre et sait prendre actuellement toutes les mesures nécessaires, compte tenu de la défaillance, je le répète, des acteurs du monde "oligopolistique" que représente le marché des ascenseurs et des ascensoristes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. BROSSAT souhaite intervenir pour le groupe Communiste et Front radical de gauche.

M. Ian BROSSAT. - Je crois qu'ici, nous sommes tous conscients de la question des ascenseurs et des problèmes que posent les dysfonctionnements des ascenseurs, notamment mais pas uniquement dans le parc social. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons lancé, c'était à l'initiative du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, une mission d'information sur la question des ascenseurs à Paris.

Je voudrais que l'on se donne collectivement peut-être une règle ou un conseil : c'est, d'ici à ce que la mission d'information termine ses travaux, c'est-à-dire à la mi-mai, que l'on ne présente pas de vœux sur ces enjeux-là.

Je ne fais absolument pas ce reproche à Géraldine POIRAULT-GAUVIN qui, je le sais, s'y intéresse depuis longtemps. Simplement, je crois que ce serait quand même mieux parce que, du coup, cela incite les uns et les autres à empiéter sur les travaux de la mission. Cela ne veut pas dire que, quand on a une panne d'ascenseur dans son arrondissement, on n'intervient pas auprès du bailleur, bien évidemment, mais que l'on essaie de le faire peut-être non pas par des vœux au Conseil de Paris.

C'est la raison pour laquelle mon groupe ne participera au vote ni sur le vœu présenté par l'U.M.P. ni sur le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Devant ces différents points de vue, une explication de vote de Mme POIRAULT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Pourquoi un vœu ? Parce que les très nombreux courriers de l'Association des locataires n'ont pas suffi à faire bouger le bailleur, donc on est obligés d'attirer l'attention sur cette adresse, et j'en suis désolée.

Sur la forme du vœu n° 69 bis, que vous venez de déposer, Monsieur MANO, sur la méthode de reprendre des initiatives de l'opposition et, une fois de plus, de proposer un contre-vœu, je trouve que ce n'est pas correct.

D'ailleurs, ce vœu bis est un scandale sur le fond parce qu'il ressemble aux conclusions de la mission auxquelles M. MANO souhaite que nous arrivions. Je trouve scandaleux que l'Exécutif tente d'influencer les travaux de cette mission, qui ne doit pas être sous tutelle de l'Exécutif.

Vous avez un problème, à la Ville de Paris, avec l'inspection et l'évaluation, vous avez un problème avec la séparation des pouvoirs.

Que diriez-vous si, à l'Assemblée nationale, les ministres et leur cabinet participaient aux commissions d'enquête ?

Ce vœu est donc une déclaration d'intention de plus. Il vise à se défaire sur les ascensoristes, il ne règle pas concrètement le problème des résidents du 36, rue Emeriau, et c'est la raison pour laquelle j'invite mon groupe à s'abstenir sur le 69 bis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je résume : désaccord entre vous sur le 69. On est bien d'accord ?

Désaccord également sur le 69 bis, profond désaccord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 qui est maintenu, si j'ai bien compris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 32).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique du surloyer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 70 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, concerne la politique du surloyer.

La parole est à l'excellent maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Ce vœu a certes un caractère technique, mais j'essaierai de vous le présenter le plus clairement et le plus simplement possible car tout cela est lourd de conséquences.

En effet, derrière ce vœu, se pose fondamentalement la question de notre conception du logement social. Quel rôle doit-il jouer ? Quelles familles doit-il accueillir ? Comment doit-il évoluer ?

Car si nous pouvons nous accorder, les uns et les autres, sur le principe des surloyers - "celui qui dispose de plus de moyens paie davantage" -, les dernières évolutions ne se limitent pas à cela.

L'explosion des surloyers, car c'est bien de cela dont il s'agit, décidée par le Gouvernement avait une autre signification qui était : "celui qui a vu ses revenus progresser doit partir". Ce n'est donc plus un surloyer de justice sociale mais un surloyer de dissuasion pour pousser celles et ceux qui ont progressé dans la vie à se loger ailleurs. Mais nous le savons tous ici, ce n'est le plus souvent pas possible pour les familles concernées.

Nous pensons au contraire que le logement social, même PLUS, les "H.L.M." comme on dit dans le langage courant, ont vocation à accueillir une certaine mixité sociale, et cette mixité sociale doit être protégée et non combattue.

Certes, l'accès aux logements sociaux est bien entendu très réglementé, certes, les logements sociaux ont vocation à accueillir ceux qui ont moins, mais là, la logique change.

Pour justifier les insuffisances en matière de construction par l'Etat, car le problème est bien là, il s'agit de réserver les logements sociaux à celles et ceux qui sont en grande difficulté.

Que deviennent, par voie de conséquence, les classes intermédiaires, les couples de jeunes fonctionnaires, par exemple, qui ne peuvent plus se loger dans le privé ?

La baisse des plafonds de ressources imposée par le Gouvernement au 1er janvier 2010 devait avoir un effet mécanique : augmenter de façon très importante et à nouveau les surloyers.

C'est pourquoi nous proposons des mesures visant à protéger les locataires concernés de cette nouvelle mesure très sévère, leur éviter une sorte d'effet collatéral violent, et semble-t-il peu anticipé par le Gouvernement, et c'est le sens de ce vœu présenté par le groupe socialiste.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUMET.

Pour vous répondre, Monsieur MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la présentation du vœu concernant le surloyer met en évidence les conséquences, notamment, de la baisse des plafonds de ressources.

Il est clair que le Gouvernement, décidant cette mesure, j'imagine, n'a pas perçu les conséquences que cela pouvait avoir sur les couches moyennes, notamment parisiennes.

C'est mathématique, 50 % de plus des Parisiens qui logent dans le logement social paieront un surloyer. Plus grave encore, pour ceux qui le payaient déjà, c'est une mesure extraordinaire qui fait que le calcul du surloyer n'étant pas linéaire mais plutôt à facteur exponentiel, pour certains cela arrive à doubler alors que leur revenu n'a pas changé. Il devront payer 50 %, voire 70 % de plus de surloyer.

Ceci n'est pas acceptable : nous l'avons dit et répété. Nous avons sensibilisé le Ministre sur ce sujet et d'ailleurs, le Ministre a fini par entendre.

Il a donc écrit au Préfet le 31 décembre pour lui recommander, dans le cadre des conventions d'utilité sociale qui devront être signées d'ici la fin de l'année 2010 pour être en application au 1er janvier 2011... il est clairement exprimé qu'il proposait un coefficient de modulation pour atténuer les effets néfastes de la baisse des plafonds sur les couches moyennes.

C'est dire si c'est un désaveu des mesures préalablement votées dans l'enthousiasme par l'U.M.P. à l'Assemblée nationale.

Devant cet état de chose et devant l'injustice à nos yeux, vous nous demandez de voir si nous pouvons anticiper ce que permet la modulation proposée dans le cadre de la convention d'utilité sociale. Je vous réponds oui.

Le Maire de Paris a demandé à l'ensemble des bailleurs sociaux qui dépendent de la Ville de Paris d'appliquer...

M. Jean-François LAMOUR. - Vous avez du mal à garder votre sérieux mais allez-y.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - ... à partir du 1er janvier 2010 cette mesure favorable aux couches moyennes parisiennes. Les vraies couches moyennes seront donc effectivement défendues par cette mesure de justice vis-à-vis de ces personnes-là qui, tout en ne gagnant pas plus, ne pouvaient pas payer 50 % à 70 % de plus de surloyer.

C'est donc un avis favorable par rapport au vœu qui nous est proposé.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Explication de vote ?

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MANO, vous êtes suffisamment fin connaisseur de ce sujet et vous en souriez tout à l'heure en nous expliquant que finalement vous alliez appliquer la convention d'utilité sociale que nous, députés U.M.P., à travers l'amendement déposé par M. Patrick OLLIER, avons fait voter dans le cadre de la loi BOUTIN.

Il y a un point sur lequel nous sommes d'accord : effectivement, l'abaissement des plafonds a posé un vrai problème pour les locataires du parc social, en particulier à Paris et en région parisienne. C'est bien pour cela que nous avons fait voter un certain nombre d'amendements, et en particulier celui de la convention d'utilité sociale, qui permet d'abaisser de 25 %, et j'espère que vous irez jusqu'à cette limite-là, les surloyers pour atténuer un peu la portée des différentes dispositions prises dans le cadre du décret d'août 2008.

Monsieur COUMET, par contre, je trouve que la rédaction de ce vœu est assez inélégante ; vous me citez nommément dans votre vœu, sur un amendement, effectivement, que nous avons fait voter. Mais c'est assez inélégant. Je vous le dis clairement. Vous n'étiez pas obligé de le faire, d'autant plus que cet amendement est plutôt un amendement de bon sens.

Il dit simplement la chose suivante : à partir du moment où le locataire d'un logement social respecte les plafonds, et surtout le double plafond au-delà duquel, vous le savez, on doit effectivement lui proposer de sortir de ce logement, eh bien, que l'addition loyer+surloyer ne dépasse pas le prix du marché.

C'est cet amendement que vous êtes en train de remettre en cause alors qu'il va dans le sens de ce que j'appellerais le maintien d'une certaine mixité sociale et surtout le maintien d'un parcours résidentiel le plus souple possible.

Je trouve encore une fois assez inélégant que vous m'ayez cité. Cela se fait d'ailleurs très rarement dans cet hémicycle. Vous avez souhaité le faire... Nous étions d'ailleurs... Je n'étais pas le seul signataire de cet amendement qui a été voté à l'Assemblée, mais cela démontre cette volonté - à mon avis, vous n'avez pas tout vu ou tout compris dans le texte de loi qui a été voté et je trouve cela dommageable... Alors qu'encore une fois, sur la convention d'utilité sociale, nous sommes d'accord. Mais c'est nous qui l'avons présentée et fait voter à l'Assemblée nationale.

Je demande simplement à M. MANO de l'appliquer et de l'appliquer dans toutes ses capacités, c'est-à-dire en descendant de 25 % les surloyers, comme cela est prévu dans la convention d'utilité sociale que vous aurez à signer avec l'Etat.

Je pense que les classes moyennes, à Paris, retrouveront alors un peu d'oxygène, en attendant, je l'espère un jour, qu'ils aient par exemple aussi l'accession sociale à la propriété à leur disposition.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. MANO, bien sûr, va intervenir.

Cela dit, je ne suis pas sûr que M. COUMET soit opposé à ce que tous les signataires figurent dans le texte si, en effet, M. LAMOUR n'était pas le seul signataire.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je veux même bien volontiers retirer le considérant qui vous citez, Monsieur LAMOUR, si cela peut nous permettre d'avoir un avis unanime qui nous permette ensuite de mieux résister aux représentants de l'Etat, puisque les procédures que nous proposons, évidemment, ne sont pas totalement conformes à ce qui devrait être appliqué au 1er janvier.

J'espère que cela donnera plus de force à une orientation d'ensemble de notre Conseil sur ce sujet.

M. Jean-François LAMOUR. - Je n'ai pas compris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. COUMET vous propose de retirer la phrase où vous êtes cité, mais j' imagine simplement votre nom, pas la phrase ; au lieu de dire : "l'amendement Lamour", c'est : "l'amendement visant à plafonner le montant" ou tout le considérant si vous le souhaitez, afin d'espérer un vote favorable de votre part.

C'est la proposition qui vous est faite.

Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - En réponse à M. LAMOUR, y compris sur le nom, en général, quand on dépose un amendement, je pense que beaucoup d'élus sont fiers que l'on se rappelle "déposé par M. Untel". En général, c'est plus une fierté qu'une crainte, mais j'ai l'impression que M. LAMOUR n'assume pas tout à fait les conséquences de l'amendement qu'il a fait voter. Pourquoi ? Je le comprends d'ailleurs. Après réflexion, il s'est aperçu que l'amendement qu'il avait déposé avec d'autres, effectivement, ne protégeait que les plus aisés qui se situaient dans le logement social. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, vous avez inventé le bouclier logement pour les plus riches, comme vous avez inventé le bouclier fiscal pour les plus riches.

Je ne pense pas que ce soit ce que vous vouliez faire, parce que, objectivement, mathématiquement, et nous le voyons concrètement dans les faits, c'est quoi ? Quelqu'un qui va dépenser 17 ou 18 % de ses revenus pour se loger, il prend le surloyer plein pot. Quelqu'un qui a un haut revenu mais qui paierait plus de 20 euros le mètre carré peut éventuellement consacrer que 15 % ou 14 % de ses revenus ; c'est celui-là que vous allez protéger, pas celui qui dépense 18 ou 20 % de ses revenus. C'est celui qui gagne le plus que vous allez protéger par votre amendement, justement ceux que Mme BOUTIN voulait éventuellement faire partir du logement social.

En quelque sorte, vous nous expliquez, Monsieur LAMOUR, par votre travail parlementaire que vous avez voulu vider de son sens la loi que vous avez votée ; c'est cela la réalité, vous n'assumez pas les textes que vous votez au Parlement et vous essayez, par des amendements correctifs, de minimiser les conséquences de ce que vous votez ; c'est regrettable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On a entendu M. MANO.

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Puisque M. MANO se place sur le terrain de la polémique, j'assume évidemment totalement l'amendement que nous avons déposé et que nous avons fait voter à l'Assemblée. Je parlais d'inélégance du procédé, pas de l'amendement que nous avons fait voter. Vous savez très bien ce que j'ai dit.

Monsieur MANO, vous avez tort, encore une fois, de vous enfermer dans cette logique qui est celle de ne pas protéger une partie des revenus...

(Intervention hors micro de M. MANO).

Je ne vous ai pas coupé tout à l'heure ; je vous ai laissé parler.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, allez-y !

M. Jean-François LAMOUR. - Une partie des revenus qui rentrent dans le cadre du logement social, en particulier dans le cadre du P.L.S., encore une fois sans déroger à la règle de possible expulsion du local, si, effectivement, les locataires dépassent deux fois les plafonds autorisés, mais qui ne peuvent pas subir une "double peine", c'est-à-dire celle de payer loyer et surloyer et, par ailleurs, de payer un loyer et surloyer supérieurs au prix du marché dans le quartier dans lequel ils habitent. Il faut, un minimum, avoir un peu de bon sens quand on met en place un dispositif de loyer et surloyer. C'est simplement ce que nous avons voulu faire.

Monsieur MANO, vous savez très bien que cela touche une marge infime de locataires. Mettez en place un dispositif beaucoup plus diversifié en matière d'attribution du logement, car je vous rappelle aujourd'hui que 80 % des locataires de logement social ont des revenus de 40 % inférieurs au plafond.

Voilà aujourd'hui ce qu'est la mixité sociale à Paris et, vous le savez très bien, tout cela est générateur de bombes à retardement, que vous viviez ou non dans les quartiers. Cela est inacceptable, nous nous y opposons, nous continuons à nous y opposer et en attendant tout cela, Monsieur MANO, appliquez la convention d'utilité sociale dans toute sa plénitude, nous verrons les résultats !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote dont nous avons entendu les points de vue et le débat a eu lieu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif par la voix de M. MANO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 33).

Nous avons pris 1 heure 15 de retard, donc je vais un peu accélérer le mouvement, si vous le voulez bien, ayant toujours le souci que les personnels du Conseil de Paris puissent partir à l'heure prévue.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de l'immeuble 24, rue de la Banque.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 71 du groupe U.M.P.P.A. est relatif à la réhabilitation de l'immeuble situé 24, rue de la Banque, dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je serai très bref.

Simplement, M. MANO nous avait promis que les travaux du 24, rue de la Banque, lorsque j'avais déposé un vœu en mai 2009 concernant cet immeuble, qui est squatté, je le rappelle, pour faire du logement social, pour faire 18 logements sociaux et des commerces, démarreraient à la fin de l'année 2009. Nous sommes au début de l'année 2010 et rien n'a démarré.

Où en sommes-nous ? Quel est le coût de blocage de ces travaux ? Pendant ce temps, c'est "Paris Habitat" qui porte l'immeuble, il y a des frais financiers, tout ceci n'est pas chiffré. Nous aimerions avoir un certain nombre d'éléments sur ce sujet et savoir, enfin, quand vont démarrer ces travaux sur ce 24, rue de la Banque ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MANO, rapidement ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je voudrais préciser que le marché est effectivement passé et donc que les travaux devraient démarrer assez rapidement.

M. Jérôme DUBUS. - Fin 2009 !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous sommes début février, donc fin 2009, un mois et demi de retard en matière de construction, ce n'est pas extraordinaire.

Je connais de nombreuses constructions à Paris qui sont retardées par des recours abusifs, soutenus par les membres de votre majorité à Paris, qui entraînent des conséquences financières ô combien plus importantes pour les bailleurs sociaux en portage foncier, je vous le dis.

En ce qui concerne cette adresse particulière, les associations qui sont encore dans les lieux ont entre leurs mains un certain nombre de propositions et dans les jours à venir, les choses devront bouger - je rajoute - par nécessité de production rapide de logements sociaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour cette concision.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, DLH 46 - Mise à disposition temporaire d'Emmaüs d'une partie de l'immeuble communal situé 107 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) pour l'ouverture d'un centre temporaire de mise à l'abri des personnes en errance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 46 relatif à la mise à disposition temporaire d'Emmaüs d'une partie de l'immeuble communal situé 107, rue du Faubourg Saint-Denis dans le 10e arrondissement, pour l'ouverture d'un centre temporaire de mise à l'abri des personnes en errance.

La parole est au maire du 10e arrondissement, Monsieur Rémi FÉRAUD.

(Mme Anne LE STRAT, adjointe, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je vais être très bref.

Je ne sais pas si Olga TROSTIANSKY voulait parler auparavant, mais l'ouverture de ces locaux de l'ancien hôpital Saint-Lazare a été faite pour suppléer aux compétences de l'Etat, non assumées par l'Etat, malheureusement, pour héberger pendant cette période hivernale une grande centaine d'exilés, essentiellement afghans, présents dans les rues du 10e et sous les ponts du canal Saint-Martin.

Je tenais, comme maire du 10e arrondissement, à saluer l'engagement de la Ville, de Bertrand DELANOË et d'Olga TROSTIANSKY en particulier, saluer l'engagement des associations, en l'occurrence Emmaüs mais également France Terre d'Asile, et rappeler que pour l'hébergement de tous ceux qui sont sur le territoire de Paris dans cette période de grand froid, l'Etat n'assume pas ses responsabilités, laissant des migrants à la rue sciemment.

J'ai invité le Ministre du Logement à venir voir la situation sur place ; il m'a dit qu'il la connaissait. La Ville a pris ses responsabilités, c'est-à-dire les responsabilités de l'Etat à sa place ; je tenais à le saluer et à le rappeler. Comme maire du 10e arrondissement, je ne cesserai de le répéter tant qu'aucune solution n'aura été trouvée, non pas pour accorder des papiers à tous les clandestins comme j'entends parfois, mais pour mettre à l'abri tous ceux qui sont sur notre territoire et qui sont en danger ; sinon ce sont les passeurs qui s'occupent d'eux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Il n'y a pas d'autres interventions ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Non.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Je crois que M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement a bien souligné les points saillants par rapport à ce projet de délibération.

J'entendais sur les bancs de la droite dire que ce n'était pas de la responsabilité de l'État de financer ces places d'hébergement.

Je voulais juste le confirmer, l'État a conservé peu de compétences en matière sociale et l'hébergement des sans abris est vraiment de sa compétence.

Et là, ce qui me semble très important, c'est évidemment la mise à l'abri pendant cette période hivernale mais aussi que l'on puisse avoir des places d'hébergement pérennes.

C'est vrai que l'on a proposé à l'État, dans le cadre d'un appel d'offres de projets innovant, qu'il puisse y avoir des places aussi pour les Afghans, l'État a demandé effectivement que l'on retire du cahier des charges ces places pour les Afghans. Je crois qu'il est très important d'avoir en tête que l'on a une pénurie au niveau de l'Ile-de-France des places d'hébergement, tout comme des places en CADA pour les demandeurs d'asile, et il est vraiment très important que l'État bien ne reste pas sourd par rapport à ces personnes qui ont le droit d'être en France.

On a une analyse de la situation juridique des personnes suivies par le Kiosque, soit à peu près 380, qui démontre que 60 % d'entre elles sont en procédure Dublin, que 15 % sont demandeuses d'asile, et 25 % en procédure prioritaire.

Un certain nombre de personnes veulent suivre des cours de français, et pour l'instant seules 20 % d'entre elles ont pu en bénéficier, mais les demandes en matière de cours de français sont loin d'être satisfaites.

Au niveau de la Ville de Paris, nous confirmons notre solidarité avec les exilés en allant vraiment au-delà de nos obligations légales, avec le financement du kiosque d'information et d'orientation que je viens d'évoquer, que l'État ne finance pas. On a ouvert un centre pour mineurs étrangers, boulevard de Strasbourg. On a mis à disposition de manière temporaire un immeuble rue Bertillon pour une centaine d'adultes et une trentaine de mineurs. Egalement, on a cette mise à disposition de ce bâtiment Saint-Lazare géré par l'association Emmaüs.

Je crois que la prise en charge des exilés et demandeurs d'asile ne s'arrête pas à la fourniture d'un lit, c'est pourquoi nous avons demandé aussi qu'il y ait une coordination des actions autour des exilés pouvant prendre la forme d'une bourse financée par l'État et la Ville pour améliorer leurs conditions de vie d'un point de vue social et sanitaire.

En conclusion, je voulais demander de voter ce projet de délibération et vous dire que l'on va continuer à mettre l'État face à ses responsabilités, pour que cette situation indigne cesse et que ces dizaines voire centaines d'hommes retrouvent le droit de vivre dignement en France.

Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup de cette réponse.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération... Excusez-moi, Monsieur LAMOUR, une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons, Madame TROSTIANSKY, cette volonté à la fois d'accueillir, en tout cas d'héberger, avec humanité ces jeunes Afghans, qui seront effectivement dans le cadre d'une procédure de demande d'asile, oui ou non reconduits ensuite à la frontière. Il faut que les choses soient claires sinon nous allons partir dans un débat sans fin et ce n'est pas l'objet de notre discussion et de notre débat aujourd'hui.

En revanche, un vrai problème se pose avec l'ouverture temporaire de l'hôpital Saint-Lazare. Vous l'ouvrez au plus près du trafic, c'est-à-dire que les passeurs attendent de nous que nous mettions en place un centre d'hébergement qui leur permette finalement, par flux continu, de continuer à faire vivre ce trafic inhumain.

Alors que vous le savez très bien, il existe, je le reconnais, pas au cœur de l'agglomération, en région parisienne, mais également en dehors de Paris, suffisamment de places d'hébergement pour accueillir ces jeunes Afghans dans de bonnes conditions, en attendant encore une fois que leur dossier soit traité, et si nécessaire que soit effectué leur retour à la frontière.

Aujourd'hui, que propose-t-on ?

On dit aux passeurs, banco, faites les venir et on les héberge. En gros, on facilite ce trafic qui est inacceptable.

Je vous le dis, Madame TROSTIANSKY, il faut absolument que nous évitions cela. Au-delà, encore une fois de l'humanité que nous devons avoir, nous ne pouvons pas accepter, nous ne pouvons donner cette prime aux passeurs. Nous ne pouvons favoriser ce trafic.

Il en va évidemment de la gestion de ces cas qui sont difficiles mais pour lesquels nous devons prendre des arbitrages. Nous devons faire en sorte d'éviter au maximum que ces jeunes arrivent là où ils sont. Nous devons à tout prix agir en amont contre cette forme de "chair à canon", totalement inacceptable dans notre société.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Madame Olga TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Madame la Maire, M. Jean-François LAMOUR a un discours très paradoxal, il me dit qu'il est d'accord avec moi sur le principe, donc je l'écoute évidemment avec grande attention, puis il me dit ensuite, vous dites "banco aux passeurs".

C'est le message effectivement de l'État pour ne rien faire et c'est ce que j'entends depuis deux ans, et je pense que c'est ce que mes prédécesseurs ont entendu depuis 2003, car la conséquence de la fermeture de Sangatte est l'arrivée massive d'exilés dans le 10^e arrondissement. Mais sur Paris, je parlais tout à l'heure de l'ouverture du centre Bertillon dans le 15^e arrondissement, nous sommes tout à fait ouverts et intéressés à l'ensemble des propositions qui pourraient être faites par l'État.

Simplement, dans le 10^e arrondissement, avec M. Rémi FÉRAUD, on ne veut pas effectivement se défaire, ne pas apporter de solution. C'est pourquoi le gymnase Château-Landon a été ouvert, de même que Saint Lazare, mais toutes les propositions de l'État qui n'ont pas été faites jusqu'à maintenant, nous y sommes très ouverts et très intéressés.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est faux !

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Que m'a proposé l'État ?

Il m'a proposé l'ouverture de gymnases supplémentaires. L'État propose que l'on ouvre des gymnases dans Paris supplémentaires.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est faux !

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Vous dites que c'est faux, j'ai le Préfet de Paris au téléphone tous les jours, il pourra vous confirmer que la proposition qu'il m'a faite, c'est l'ouverture de gymnases supplémentaires.

Nous avons ouvert ce centre Bertillon dans le 15^e arrondissement.

Nous avons ouvert de manière temporaire Saint Lazare jusqu'à fin mars, et il est important que l'État prenne ses responsabilités et apporte un certain nombre de solutions.

Sur Paris, nous sommes prêts à examiner toutes les solutions possibles pour l'ensemble des demandeurs d'asile afghans et pour l'ensemble des personnes à la rue, car à partir de fin mars et à partir de la période de la fin de la période hivernale beaucoup de personnes qui sont accueillies dans des gymnases de manière temporaire vont se retrouver dans la rue.

Vraiment, Monsieur LAMOUR, si vous pouvez effectivement m'aider à ce que l'État apporte des réponses pour ces milliers de personnes qui fin mars se retrouveront dans la rue, je suis très intéressée par vos propositions.

M. Jean-François LAMOUR. - Cela n'a rien à voir avec les Afghans !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous avons eu un échange suffisant sur ce projet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 46).

2010, DAC 11 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Yves Saint-Laurent 55 rue de Babylone à Paris (7^e).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons passer à la 9^e Commission, avec le projet de délibération DAC 11.

Excusez-moi, c'est ma première présidence.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous félicitons que Paris donne suite à notre demande de juin 2008, de rendre à Yves Saint Laurent l'hommage qu'il mérite.

Bien sûr, nous approuvons votre proposition de poser une plaque au 55, rue de Babylone, immeuble qui abritait son magnifique appartement parisien, et dont nous avons tous pu admirer les plus belles pièces, lors de la vente Yves Saint-Laurent - Pierre Bergé chez Christie's à Paris en février dernier.

Nous attendons avec impatience de découvrir la rétrospective au Petit Palais de l'œuvre du couturier, qui s'arrête quelques mois à Paris à partir de la mi-mars, après avoir été présentée à Montréal et à Rio.

Nous avons néanmoins un léger regret, à la hauteur du respect que nous portons à l'artiste. C'était un révolutionnaire, qui a écrit l'une des plus belles pages du génie français. Or, l'hommage de Paris nous semble un peu trop classique et formel, voire étriqué, si vous me le permettez. Nous aurions espéré un hommage plus atypique plus personnel, peut-être plus complice de Paris et des Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Oui, Madame SACHS, merci beaucoup.

Je souhaiterais, dans ma réponse, associer étroitement Danièle POURTAUD, puisque l'exposition, dont il a été question, se tiendra au Petit Palais. C'est en effet une exposition de quarante ans de carrière d'un grand couturier français, qui est décédé le 1er juin 2008, et auprès duquel, mais je pense que vous le savez pour la plupart d'entre vous, j'ai travaillé pendant vingt ans.

Madame SACHS, je comprends tout à fait que vous ayez un peu de déception, mais vous savez que l'on ne peut prendre ce type de décision qu'en accord avec les ayants droit et, en l'occurrence, il y a un seul ayant droit, même si la mère d'Yves Saint Laurent et deux de ses sœurs et neveux et nièces vivent, qui est son associé, dont vous avez mentionné le nom précédemment.

Le vœu stipulait l'application d'une plaque commémorative sur la façade de l'hôtel particulier, 5, avenue Marceau, là où Yves Saint Laurent avait son studio de création, et là où j'ai eu mon bureau pendant vingt ans, qui est sa dernière adresse professionnelle.

Mais il est, je crois, important de respecter à la fois la volonté de l'ayant droit, mais aussi peut-être de mettre une plaque là où un écrivain, un musicien, un poète vécut, ce qui est en général le cas. En effet, Yves Saint Laurent vécut 55, rue de Babylone, juste à côté de La Pagode, à côté du Conseil régional d'Île-de-France et au bout de la rue Barbet de Jouy.

Ainsi, tous ceux, qui auront l'occasion de visiter ce quartier ou d'aller se promener ou d'aller au cinéma à La Pagode, pourront un instant s'arrêter devant le 55, rue de Babylone et savoir, apprendre ou se souvenir qu'Yves Saint Laurent, que l'on voyait parfois sortir avec son bouledogue français Moujik se promener devant sa maison puis rentrer avec sa célèbre cigarette aux doigts ou à la bouche.

C'est le lieu qui a été choisi, je vous l'ai dit, en accord avec l'associé d'Yves Saint Laurent. Néanmoins, nous avons souhaité respecter cet accord avec la fondation et apposer une plaque sur l'immeuble où il vécut jusqu'à sa mort, le 1er juin 2008, au 55, rue de Babylone, dans le 7e arrondissement.

Je pense, en effet, que cet hommage est juste puisqu'il est souhaité par l'ayant droit, et que c'est là vraiment où Yves Saint-Laurent passait le plus grand de son temps à réfléchir à la vie et à son travail.

Les plaques sont apposées, comme je le disais, en général sur les lieux mêmes où les personnes ont vécu.

Sera donc évidemment présente à la cérémonie, la maire du 7e arrondissement, Mme Rachida DATI.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 11).

Je vous en remercie.

2010, DAC 92 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e) au titre de ses activités de production musicale en 2010. - Montant : 15.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 92 pour une subvention à La Maroquinerie.

Je donne la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

La Maroquinerie mène une mission de tremplin pour les nouveaux talents, qui est importante dans les scènes musicales parisiennes, en traitant de façon très correcte les artistes et en offrant des prix abordables pour les billets, ce qui explique d'ailleurs un déficit. Ce réseau des salles intermédiaires mérite d'être soutenu.

La Maroquinerie mène une programmation ambitieuse, avec des festival, notamment le festival "Musiques volantes", "Marock'n'Roll", "Les nuits de l'Alligator" pour le blues, "Les femmes s'en mêlent" consacrées à la jeune scène féminine française et "What's the Funk" pour le Funk et le R&B.

C'est donc une programmation intéressante.

Par ailleurs, elle développe des actions avec d'autres structures culturelles du 20e arrondissement ou de la Ville de Paris, en participant aux portes ouvertes des ateliers de Ménilmontant, à des actions comme "Paris jeune talent" ou en participant, par exemple, à d'autres festivals.

La Maroquinerie est aussi associée à l'observatoire des lieux de vie et de diffusion musicale. La réunion a eu lieu récemment, et c'est une instance de concertation entre les riverains, la Préfecture de police, les exploitants de salles de concerts et les élus. Cela effectivement montre sa détermination, sa volonté de participer à la médiation, avec les riverains et les mairies d'arrondissement, sur le sujet de la bonne conciliation entre la vie nocturne et la qualité de vie des habitants.

Pour vous dire enfin, par ailleurs, pour aller vite, que le gérant de La Maroquinerie a permis également de sauver La flèche d'Or, en préservant sa vocation musicale et culturelle, grâce à un projet de reprise mis en place très rapidement avec un associé et sans aucun investissement de la Ville : ils ont engagé des travaux pour rénover la salle et ont permis une réouverture de La Flèche d'Or en novembre 2009.

Ce projet de délibération montre que la vie musicale nocturne est bien vivante à Paris, contrairement à ce que l'on entend parfois et qu'en tout cas le 20e, ou plus généralement l'Est parisien, en sont à l'avant-garde. C'est pourquoi je vous appelle à voter cette subvention.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Brièvement, je remercie beaucoup Julien BARGETON. Je trouve qu'il a fait une très bonne intervention. En effet, j'encourage tous nos collègues à voter cette subvention.

Je crois que la création de l'observatoire des lieux de vie de diffusion musicale, instance de médiation et de concertation entre la Ville, les exploitants de lieux, la préfecture et les riverains, dont la dernière réunion s'est tenue lundi dernier avec une centaine de personnes à l'Hôtel de Ville, est la bonne forme de travail nécessaire. Olivier POUBELLE d'ailleurs, gérant de La Maroquinerie, était présent tout au long de cette journée de travail.

Je remercie, bien sûr, Julien BARGETON qui est un élu particulièrement assidu à toutes les commissions et qui est, je le dis franchement, un très gros bosseur.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Il en rougit !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 92).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au choix d'attribuer le nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale afin de lui rendre hommage.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 72 du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution du nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons déposé ce vœu avec Jean-François LEGARET pour avoir un certain nombre de précisions. Christophe GIRARD nous avait proposé, et nous avons retiré un vœu concernant Claude LÉVI-STRAUSS, que le nom d'une grande bibliothèque municipale dans Paris lui soit attribué. Et puis, nous ne voyons rien venir.

Peut-être que nous allons avoir, en ce jour anniversaire, la réponse ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui.

M. Jérôme DUBUS. - Depuis, un certain nombre de Parisiens se sont prononcés lors d'un sondage dans un grand journal du matin, et à 30 %, donc une large majorité, puisqu'il y avait après d'autres noms, ont souhaité qu'une rue, une place, ou en tout cas quelque chose de très significatif dans Paris, se voit attribuer le nom de "Claude Lévi-Strauss".

De deux choses l'une, ou bien il y a une bonne annonce aujourd'hui et nous retirons notre vœu, puisque nous aurons eu l'information, ou bien nous redéposerons notre vœu pour qu'il y ait une place ou une rue portant ce nom de "Claude Lévi-Strauss" mais rapidement.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Vous allez sûrement avoir la réponse de Christophe GIRARD et vous pourrez peut-être retirer votre vœu.

Monsieur le Maire ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Rapidement, je voudrais juste nous rappeler, et j'écoute vraiment ce que dit la commission d'attribution, c'est qu'il est de plus en plus difficile de dénommer, parce que les Parisiens se plaignent de voir les noms de rue ou de place ou d'impasse éventuellement changer. C'est un vrai préjudice, en effet, quand vous avez vos papiers à changer, vos chèquiers, votre banque et vos impôts à informer, mais là n'est pas la sujet.

La difficulté, c'est que dans cette société qui est devenue une société de l'émotion et de la réactivité à l'émotion immédiate, je crois qu'il faut que l'on se garde de pouvoir aussi réfléchir. Certes, un sondage a indiqué Claude Lévi-Strauss et d'autres personnalités, et sans doute que demain d'autres personnalités qui disparaîtraient seraient dans le hit parade des personnalités souhaitées dans les dénominations.

Après un échange avec les fils de Claude Lévi-Strauss et un échange épistolaire avec sa dernière femme, sa veuve, et un certain nombre de ses collègues, ils ont apprécié l'idée qu'une grande bibliothèque portât son nom.

Le Maire m'a néanmoins indiqué - il avait été sensible à votre vœu et à votre souhait - que l'on puisse réfléchir, dans les années qui restent de notre mandature, à la possibilité - vous savez, il ne reste que quatre ans - à la possibilité qu'au-delà d'une grande bibliothèque, il y ait peut-être en effet un lieu, mais pour cela il faut que nous réfléchissions, que nous prenions le temps.

N'ayons pas peur du temps qui fuit. Le jour de son anniversaire, on s'inquiète de la durée mais je crois qu'il faut prendre le temps de réfléchir, le temps de semer des graines et de les laisser pousser. Nous allons avoir une grande bibliothèque que nous souhaitons tous voir porter le nom...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Quelle métaphore !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Eh oui ! Je sais que les fruits ne portent parfois pas la promesse des fleurs.

Néanmoins, je crois que sur Claude Lévi-Strauss, nous sommes convenus qu'une grande bibliothèque, et en particulier dans un quartier de Paris qui fait sens pour lui et ses études, porterait son nom. Étant donné la diversité de la population et des origines, je crois qu'il y aura un intérêt accru pour les jeunes visiteurs et utilisateurs de cette bibliothèque, de mieux connaître l'œuvre de Claude Lévi-Strauss.

Mais je crois qu'il ne faut pas s'interdire ce que le maire de Paris a souhaité en tenant compte de votre souhait, c'est que nous envisagions, dans les quatre ans qui viennent, d'étudier, si nous trouvions une solution, une possibilité, une place, une voie, une rue, un lieu qui puisse porter le nom de Claude Lévi-Strauss.

Mais aujourd'hui, réjouissons-nous que cette décision que Flandre, la bibliothèque Flandre, qui est une grande bibliothèque qui a été rénovée, restaurée, qui est de surcroît dirigée par un directeur assez remarquable, Alain MAËNEM, si ma mémoire est bonne, et qui a 30.000 volumes...

M. Alain DESTREM. - Sur Lévi-Strauss...

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Non, pas sur Lévi-Strauss, ni sur la Chine, Monsieur DESTREM.

Mais qui a 30.000 volumes et un fonds de 3.000 DVD, je pense correspond bien à l'ambition que nous portons tout en étant raisonnables dans nos décisions.

Je vous rappelle également qu'en étroite liaison avec Catherine VIEU-CHARIER, adjointe au maire pour la mémoire, le nom de Germaine TILLION, illustre résistante, chef du réseau du Musée de l'homme - j'avais eu un bon échange avec ma collègue Hélène Macé de LÉPINAY et Claude GOASGUEN, maire du 16e, à ce sujet - sera donné à la bibliothèque Trocadéro dans le 16e arrondissement, qui a fait l'objet de travaux et qui a rouvert.

Là aussi, il y a adéquation entre la personne que nous souhaitons honorer et le lieu restauré. Nous ne pouvons qu'être unis pour une telle décision.

Mais, Monsieur DUBUS, sachez que nous pourrions en effet rediscuter d'un autre lieu, et nous avons tout le temps pour cela car nous sommes, les uns et les autres, en responsabilité jusqu'à mi-mars 2014.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que cette réponse assez fleurie de Christophe GIRARD vous satisfait suffisamment pour un retrait de votre vœu, Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Flandre, et avant quatre ans ?

Faites attention ! En 2014, c'est nous qui le ferons.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Les Parisiens décideront, et pas les groupes politiques.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Le vœu est retiré.

2010, DAC 124 - Signature de conventions d'occupation du domaine public concernant les établissements dénommés La Librairie du Petit Palais, situé au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1 avenue Dutuit (8e) et La Librairie du Musée Carnavalet, 23 rue de Sévigné (3e).

Mme Anne LE STRAT, adjoint, président. - Avant que nous en soyons à cette date, je vous propose de continuer à examiner la 9e Commission, et le projet de délibération DAC 124.

Je donne la parole à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à autoriser le Maire de Paris à signer deux conventions avec la réunion des musées nationaux pour la gestion des librairies-boutiques du musée du Petit Palais et du musée Carnavalet.

Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, tant il est vrai qu'il est indispensable que le visiteur de ces musées puisse trouver, comme dans tous les musées de nos jours, des livres et des objets en rapport avec les collections et avec les expositions.

Nos musées municipaux sont actuellement bien peu aimés de la Municipalité, comme en témoigne leur état architectural. Ne parlons que de la magnifique cour de l'Hôtel Carnavalet ou du musée Galliera, par exemple, les projets évoqués de regroupements, la baisse du nombre des expositions, la dramatique des crédits d'acquisition.

Je rappelle par ailleurs que la directrice du musée Galliera est partie à la retraite fin juin et n'a à ce jour pas été remplacée. C'est dire le mépris en lequel on tient nos établissements.

Pour revenir au projet de délibération, je pense que la R.M.N., dont l'administrateur général est nommé par décret sur proposition du Ministre de la Culture, va, avec la librairie du Petit Palais, pouvoir créer un magnifique pôle commercial incluant les galeries nationales et la nef du Grand Palais.

Son travail sera plus difficile à Carnavalet, où la boutique est située loin de l'entrée, qui se fait maintenant par la rue des Francs-Bourgeois.

Je voudrais, Madame POURTAUD, vous poser deux petites questions.

Lors des expositions, la Ville gardera son comptoir de vente de catalogues en régie, celui-ci devant évidemment rapporter de fortes sommes à la Ville.

N'y aura-t-il pas antagonisme avec la politique commerciale de la R.M.N. ?

Par ailleurs, la R.M.N., dans le cadre de son offre, pratique aussi la vente en ligne. Si elle vend par ce moyen des catalogues édités par Paris Musées, n'y aura-t-il pas risque d'affaiblir la concession et donc de mettre en difficulté le producteur des expositions des musées de la Ville.

Ces conventions devraient être signées début mars ; la R.M.N. pourra donc inaugurer sa nouvelle boutique du Petit Palais avec l'exposition déjà évoquée ce soir, produite par Paris Musées, et consacrée à Yves Saint-Laurent, qui s'annonce magnifique et qui sera, je n'en doute pas, un très grand succès.

Merci, mes chers collègues.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Et à Christophe GIRARD...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je t'aurais donné la parole après.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Aujourd'hui, on fonctionne vraiment en binôme. Christophe GIRARD répondra, je pense, concernant les questions sur Galliera.

Je voudrais remercier Mme MACÉ de LÉPINAY de nous permettre de souligner l'importance de ce projet de délibération, qui va permettre, je l'espère, de redonner vraiment de la force et de la vitalité aux librairies de nos deux grands musées que sont le Petit Palais et le musée Carnavalet.

Je suis un petit peu triste qu'elle profite de l'occasion pour stigmatiser la politique de la Municipalité à l'égard des musées. Madame MACÉ de LÉPINAY, non, les musées ne sont pas les mal-aimés de cette Municipalité.

Je vous rappelle quand même que nous avons mis en place une nouvelle DSP avec Paris Musées, qui permet effectivement une organisation pour être mieux gérée, plus dynamique, de nos expositions. Cette DSP, pour sa première année de mise en œuvre, en 2008, a donné de formidables résultats liés à la qualité des expositions, au nombre de visiteurs. Elle a quand même dégagé 900.000 euros de bénéfices.

Je vous signale également que les expositions de 2009 ont eu de très beaux succès. Que ce soit "William Blake" au Petit Palais, 68.000 visiteurs, qui a plus que doublé l'objectif qui lui avait été fixé ; "Le Mont Athos", 93.000 visiteurs ; "Sous l'empire des crinolines", au musée Galliera, 120.000 visiteurs - là encore, plus que le double de l'objectif ; "Les accessoires de mode sous l'occupation", qui a fait 13.000 visiteurs - à peu près le double de l'objectif.

Je vous signale que l'ensemble des expositions temporaires de 2009 a permis de réunir plus d'un million de visiteurs, voilà : c'est un peu la preuve par les faits et par les chiffres.

Vous essayez de trouver des antagonismes entre les nouvelles dispositions de la concession qui va être donnée à la R.M.N. et les activités qui continueront d'être menées en régie directe avec les comptoirs de vente ; personnellement je n'en vois pas.

Rendez-vous dans un an pour faire le bilan de cette nouvelle manière de fonctionner. Nous pourrons en reparler à ce moment-là.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour compléter sur Galliera.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour compléter la réponse de Danièle POURTAUD, Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis toujours surpris quand Hélène MACÉ de LÉPINAY utilise des mots avec une certaine outrance, cela ne lui ressemble pas, mais j' imagine que c'est le jeu politique qui veut cela !

Car je ne vais pas vous rappeler que l'on a fait des travaux au Musée d'Art Moderne considérables. On aurait aimé que vous les commenciez d'ailleurs avant nous !

Et la même chose au Petit Palais.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On les a financés.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous voulez que l'on vous parle de la tour Saint-Jacques ? De Saint-Sulpice ? De tous ces retards pris ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Voilà ! Nous, on ne la ramène pas, mais on fait !

Ensuite, pour ce qui de Galliera, les personnels...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Puisqu'on me fait un cadeau, je réponds.

Pour ce qui est de Galliera, vous savez qu'il y a des processus de recrutement qui prennent un certain temps et qu'il vaut mieux nommer bien que de nommer mal dans la précipitation. Dans la vie, je pense que c'est un bon principe de prendre le temps de nommer bien.

En effet, cela prend un peu plus de temps, car c'est un musée qui mérite beaucoup d'attention, qui, après des années formidables, a besoin d'un nouveau développement, sachant que le contexte de la mode du costume à Paris a beaucoup changé, qu'il existe au musée des Arts décoratifs un autre musée de la mode et que nous souhaitons que le musée Galliera, situé juste en face du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris mais pas seulement, qui est en face d'une partie de la Colline des Arts, qui est en train de s'organiser, et à laquelle nous participons, et qui est en face de ce qui sera le lieu d'accueil des artistes français, mais tout cela est en train de se préfigurer puisque le Cabinet du Ministre de la Culture est venu nous voir pour nous en parler, il vaut mieux prendre le temps de bien faire et de nommer la bonne personne. Je pense que, dans quelques mois, quelques semaines - le processus est en cours et nous le faisons en étroite liaison avec le Ministère de la Culture et la Réunion des Musées nationaux -, nous serons en mesure d'annoncer, une fois que le jury se sera une dernière fois réuni, une très bonne candidature, voire plusieurs bonnes candidatures.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 124).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la rénovation de l'église Saint-Germain-de-Charonne située 4, place Saint-Blaise (20e).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Nous commençons par le vœu n° 73 du groupe U.M.P.P.A., relatif à la rénovation de l'église Saint-Germain-de-Charonne dans le 20e.

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Maire.

Je vais encore être un peu excessive, Monsieur GIRARD, mais vos réponses ne sont pas très satisfaisantes, à mon avis.

L'état du patrimoine religieux appartenant à la Ville est, mes chers collègues, dans un état particulièrement préoccupant et ce ne sont pas les communiqués concernant une restauration tout à fait partielle de l'église Saint-Sulpice qui sont de nature à nous rassurer.

Saint-Germain-de-Charonne est une petite église de village, construite à flanc de coteau et entourée de son cimetière. Cela en fait un édifice unique à Paris. L'église a été construite sur un terrain qui manque de stabilité et qui a toujours bougé. Cependant, des désordres importants, dont les causes n'ont pas été recherchées, se sont produits qui ont entraîné, fait exceptionnel, la fermeture de l'église au public.

Depuis, des confortations d'urgence ont été faites dans l'attente des travaux.

Or, mes chers collègues, une étude préalable de l'architecte en chef territorialement compétent est prête depuis deux ans. Elle préconise une reprise en sous-œuvre de l'édifice. Il faut maintenant que la Ville, très rapidement, confie à un architecte la mission de maîtrise d'œuvre des travaux.

C'est le sens de notre vœu qui vise à rendre l'église aux habitants et au clergé de cette paroisse, ainsi qu'à tous les visiteurs et à sauvegarder un monument historique. Il serait symbolique que l'église du village de Charonne, 150 ans après le rattachement de celui-ci à Paris, fasse l'objet par notre Ville de l'attention qui lui est nécessaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Mme MACÉ de LÉPINAY, élue du 15e, de prêter autant d'attention à l'église Saint-Germain-de-Charonne qui se situe dans le 20e arrondissement !

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je suis parisienne.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Mais je me demande si finalement cette sollicitude n'est pas plutôt liée aux remords que pourrait avoir l'ancienne adjointe au Maire de Paris qui a laissé cette église, comme beaucoup d'autres, se dégrader faute d'investissements avant 2001.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ecoutez, Madame MACÉ de LÉPINAY...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cela fait 10 ans.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Cela fait 10 ans que vous êtes là !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - ... je crois que le patrimoine...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

La parole est à Danièle POURTAUD pour la réponse.

Je vous remercie.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Lorsque vous disiez, au début de votre intervention, que l'état de beaucoup de nos églises était fort dégradé, je ne vous ferai pas l'injure d'imaginer que vous pensez que ces églises se sont dégradées en quelques années. Elles ont carrément manqué d'entretien depuis de fort nombreuses années !

Je vous rappelle également...

M. Alain DESTREM. - 2001.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je vous rappelle également que les crédits consacrés à l'entretien...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Comparez ! Répondez sérieusement !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je suis absolument certaine que vous prendrez la parole après, Monsieur LEGARET, mais pas en même temps !

Les crédits consacrés à l'entretien du patrimoine de 2001 à 2008 ont représenté quatre fois ceux qui avaient été consacrés à l'entretien du patrimoine dans la mandature précédente.

Maintenant, revenons à Saint-Germain-de-Charonne parce que ce sujet est sérieux et qu'il mérite nettement mieux qu'une polémique.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Que vous avez provoquée !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Donc, vous avez raison, Madame MACÉ de LÉPINAY, l'état de cette église, qui est extrêmement surveillée par les services de la Ville, s'est dégradé assez rapidement. Nous avons été alertés fin novembre.

Nous avons réagi avec la rapidité et la détermination qui s'imposaient.

Je vous signale que je me suis rendue sur place le 26 novembre, avec tous les services de la Ville et ceux de l'Etat, en présence du curé de la paroisse, de l'Association diocésaine de Paris et des élus du 20e. Nous avons aussitôt demandé à la commission de sécurité de la Préfecture de se rendre sur place. Comme vous le savez, cela a abouti à fermer l'église dès le 3 décembre, décision, comme vous le savez, extrêmement difficile à prendre, car lourde de conséquences pour la paroisse, qui plus est, à quelques jours de Noël.

Je ne peux donc évidemment pas vous laisser dire, comme vous le dites dans les considérants de votre vœu, qu'il y a un quelconque danger puisque vous écrivez cela aujourd'hui, le 9 février. Il n'y a aucun danger ni pour les paroissiens ni pour les visiteurs puisque l'église est fermée, je le répète, depuis le 3 décembre.

Vous avez des informations incomplètes.

Nous avons mobilisé tous les services de la Ville concernés, sous la conduite du Secrétariat général, avec l'aide et l'appui de l'architecte en chef des Monuments historiques, pour lancer les mesures de consolidation quelques jours avant Noël. Nous avons réussi à mobiliser les quelque 500.000 euros nécessaires pour cette première phase et je peux vous assurer que ce n'était pas absolument évident ni facile à une semaine de la clôture budgétaire.

Je voudrais également profiter de cette séance pour rendre publiquement hommage à tous les services de la Ville et notamment à ceux de la Direction des Affaires culturelles et ceux de la Direction des Finances, qui ont su se rendre disponibles et ont compris l'urgence.

Nous sommes maintenant en train de finaliser les études de reprise des fondations de l'église, afin de réaliser le plus rapidement possible les travaux qui s'imposent. Nous sommes en contact régulier avec l'Association diocésaine de Paris et le curé de la paroisse. Je me suis engagée à leur donner très vite un calendrier des travaux, puisque, comme vous l'avez observé, effectivement, il est extrêmement difficile pour la communauté d'une paroisse de fonctionner avec une église fermée.

Après cette phase de consolidation, nous lancerons, bien entendu, la restauration de Saint-Germain-de-Charonne qui est non seulement une des plus vieilles mais également une des plus pittoresques églises de Paris.

Je ne peux donc pas accepter les considérants de votre vœu. Je vous ferai remarquer également que je pense vraiment qu'il n'y avait pas lieu à polémiquer sur ce sujet.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est bien vrai !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je vous rappellerai juste, pour en finir, après les chiffres généraux que je donnais tout à l'heure sur l'entretien du patrimoine, quelques chiffres très significatifs, me semble-t-il, sur les dépenses engagées pour Saint-Germain-de-Charonne : de 1995 à 2001, 300.000 euros consacrés à Saint-Germain-de-Charonne, depuis 2001, 900.000 euros ont été dépensés pour consolider et faire les études nécessaires : assainissements, sondages géotechniques, consolidation générale des structures.

J'espère qu'après toutes ces explications, toutes ces indications, tous ces chiffres, Madame MACÉ de LÉPINAY, vous pourrez retirer votre vœu.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Après cette réponse fort détaillée sur ce vœu, j'ai cru comprendre qu'il y avait un avis défavorable de l'Exécutif, nous allons donc passer au vote.

Retirez-vous votre vœu, Madame MACÉ de LÉPINAY ? Avez-vous été convaincue ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je vais dire à Mme POURTAUD que j'admets qu'il y a des considérants qui n'étaient pas très habiles dans mon vœu, mais le but de mon vœu est quand même, et je pense que tout le monde peut être unanime sur ce sujet, de dire qu'il faut faire les travaux le plus vite possible ; c'est tout.

Je vous remercie pour la réponse que vous me donnez, en m'assurant qu'ils vont se faire rapidement.

Maintenant, les études étant faites, je pense qu'il faut choisir un architecte.

Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci de cette belle unanimité.

Si j'ai bien compris, le vœu est retiré et nous ferons des travaux sur cette église.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 74 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et au vœu n° 74 bis de l'Exécutif qui ont trait à la demande de libération de Salah HAMOURI.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Effectivement, ce vœu porte sur la situation de Salah HAMOURI, ce jeune franco-palestinien de 24 ans qui a été condamné à sept ans d'emprisonnement et qui, aujourd'hui, a déjà purgé quatre ans au sein de sa prison de Guilboa en Israël.

Nous avons déjà eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur la situation de Salah HAMOURI, en considérant que ce Français mérite notre soutien et mérite en particulier le soutien de la Ville de Paris qui, dans bien d'autres cas, sur d'autres situations, a eu l'occasion de défendre des Français emprisonnés à l'étranger.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de cette séance, nous présentons ce vœu en portant deux demandes. La première est que le Conseil de Paris soutienne les demandes de libération déposées par ses avocats et aussi que le Maire de Paris, en soutien à sa famille, reçoive Denise HAMOURI, sa maman, à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour cette concision, Ian BROSSAT.

La parole est à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame le Maire.

Tout le monde connaît la situation de Salah HAMOURI. Nous en avons parlé ici de nombreuses fois.

A l'initiative du groupe "Les Verts", nous avons adopté un vœu de l'Exécutif municipal, lors de la séance du Conseil de décembre 2008, par lequel le Maire s'était engagé à intervenir de nouveau auprès du Président de l'Etat d'Israël en faveur de Salah HAMOURI.

Le Maire de Paris a rencontré la mère de Salah HAMOURI au Consulat général de France en juin 2009, il a apporté son soutien, il a même écrit à Salah HAMOURI qui lui a répondu en disant qu'il le remerciait des efforts qui étaient faits par le Maire de Paris et par la collectivité parisienne, puisque nous avons voté ce vœu de 2008.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche propose que le Maire reçoive la mère de Salah HAMOURI à Paris ; il n'y a aucun problème. Il l'a reçue à Jérusalem et si elle vient à Paris, évidemment qu'il la recevra, il n'y a aucun problème.

Simplement, là où on a une différence, mais très honnêtement c'est mineur, mais quand même, c'est que nous soutenons sa demande d'aménagement de peine en vue de sa libération. Il a fait quatre ans, la cour s'est réunie au mois de juin 2009 ou juillet 2009, et a refusé sa demande de réduction de peine. Nous maintenons notre soutien à sa demande d'aménagement de peine en vue de sa libération. Nous avons insisté sur ce point.

Je pense qu'il peut y avoir quand même entre nous un accord sur cette question, mais c'est vrai que le Maire de Paris, à chaque fois qu'on le lui a demandé... A chaque fois qu'il a été en Israël, il a soulevé cette question, il a écrit à Shimon PERES - j'ai la lettre ici - et il l'a rencontré.

Je crois qu'on peut, sur ce texte de l'Exécutif, se retrouver et voter ce vœu.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Au regard de la réponse apportée par l'Exécutif qui a déposé le vœu n° 74 bis, le vœu n° 74 est-il retiré ?

M. Ian BROSSAT. - J'ai suffisamment rôlé ici sur une forme d'inaction, de notre point de vue, de la Ville de Paris sur la situation de Salah HAMOURI pour constater que la position de la Ville évolue et je m'en réjouis. Je ne sais pas si je vous ai eu à l'usure, mais en tout cas, les choses ont bougé et c'est tant mieux.

Simplement, il y a effectivement une nuance entre le vœu que nous avons déposé, qui demande la libération de Salah HAMOURI, et le vœu de l'Exécutif qui demande un aménagement de peine. Or, demander un aménagement de peine, c'est reconnaître de fait la validité d'un jugement que nous contestons, qui est, vous le savez, un jugement qui émane d'un tribunal militaire. Vous savez ce que l'on dit : "la justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique classique".

Par conséquent, nous contestons le fond du jugement en lui-même et la validité du jugement en lui-même. Tout cela fait que nous maintenons notre vœu, nous nous satisfaisons du fait que la situation ait un peu changé et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Pierre SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je constate le maintien du vœu et je demande de voter évidemment pour le vœu de l'Exécutif.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - D'accord.

C'est assez sibyllin, mais nous allons néanmoins passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Il y a parfois des votes surprenants...

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 34).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'action de la Fondation Casques Rouges à Haïti.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 75 du groupe U.M.P.P.A. concernant l'action de la Fondation Casques Rouges à Haïti.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous parler de la Fondation "Casques Rouges", créée et présidée par Nicole GUEDJ, qui mène un beau et légitime combat pour la création d'une force internationale humanitaire d'urgence sous l'égide de l'O.N.U.

Mais plus particulièrement, je voudrais vous parler de l'action de cette fondation. Partout dans le monde, en Asie, en Afrique, en Amérique Centrale, en Amérique du Sud, l'association travaille avec efficacité et crédibilité.

A Haïti, lors des récents et douloureux événements de janvier dernier, la Fondation "Casques Rouges" a énormément travaillé. Elle a envoyé un conteneur Emergesat et son travail a été salué par la communauté internationale, par le Président d'Haïti et aussi par le peuple haïtien.

En conséquence, j'aimerais que la Ville de Paris étudie la mise en place d'un partenariat avec la Fondation "Casques Rouges".

Je trouve que cela légitimerait beaucoup cette fondation qui a une reconnaissance internationale, un véritable rayonnement aujourd'hui, et je crois que cela correspond à la vocation universelle qu'a Paris.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie M. BOURNAZEL.

Vous savez, je connais bien la fondation, puisque Nicole GUEDJ est venue me la présenter. C'est effectivement très intéressant. Je n'arrive pas très bien à voir le lien entre la Ville de Paris et des forces d'interposition humanitaires de l'O.N.U. mais en tous les cas, je sais le travail effectué, Emergesat, d'ailleurs, qui est à Haïti, le concours effectué auprès des ingénieurs pour trouver un certain nombre d'idées pour l'aide humanitaire.

Je ne suis donc pas opposé au vœu et je suis prêt à étudier, évidemment, avec sa présidente, elle le sait très bien, un éventuel partenariat, mais, très honnêtement, il faut qu'on étudie bien.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 35).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. Alain DESTREM relatif aux relations bilatérales entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Le vœu n° 76 a trait aux relations entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine.

La parole est à M. Alain DESTREM.

M. Alain DESTREM. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, le vœu qui vous est aujourd'hui présenté fait référence à celui qui a été présenté par la majorité municipale en janvier 2006 et que je résume en une seule phrase : "Hisser tous les 10 mars le drapeau tibétain sur le parvis de l'Hôtel de Ville, jusqu'à ce que les autorités chinoises et les représentants tibétains aient conclu un accord de pleine autonomie du Tibet".

Cela a été voté.

Et aujourd'hui, mon vœu incite notre Conseil à renoncer à son geste.

J'en profite pour saluer d'ailleurs la presse étrangère, en particulier chinoise, qui est ici cet après-midi et qui a supporté les retards successifs dans notre ordre du jour. Cela prouve que les débats de notre Conseil sont fructueux et que la presse qui est attentive à veiller à ce qu'ils puissent, à travers les articles qu'ils feront, démontrer que les relations entre la Ville de Paris et la République de Chine ne font que s'améliorer. Notre sujet est important, et je sais, mes chers collègues, que ce vœu quelque part vous embarrasse.

Il vous embarrasse, et je l'ai bien senti lorsque je l'ai présenté en 9e Commission, mais comment peut-on interpréter cette gêne ?

Cela a déjà été le cas le 10 mars 2009. Je ne sais si vous vous souvenez, il y a un an, le 10 mars 2009, le jour où le drapeau devait être hissé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à 9 heures 01 ouverture de la séance, Mme HIDALGO qui présidait à ce moment dit, "Conformément au vœu de janvier 2006, on va comme d'habitude hisser le drapeau tibétain". A ce moment-là je me suis éveillé, ainsi que le groupe Nouveau Centre en disant "attendez, on ne peut laisser passer ce vœu sans en parler un peu !".

Tout l'Exécutif avait essayé d'éviter ce débat, ce qui était donc une gêne, et finalement d'ailleurs je remercie ceux qui ont voulu s'inscrire derrière moi, il y a eu un débat organisé, le premier intervenant ayant été moi-même et les suivants ayant été tous les groupes politiques. Il n'y avait pas de raison que l'on en parle pas.

En fait, je crois que chacun conçoit, en tout cas la plupart des personnes sur ces bancs le pensent, que ce vœu n'est plus aujourd'hui d'actualité, d'autant plus que deux ans plus tard, en avril 2008, la majorité municipale a décidé d'élever le Dalaï-Lama à la dignité de citoyen d'honneur. C'était plus fort et plus important. Ont voté pour, les socialistes, "Les Verts", grande prudence avec non-participation au vote du groupe communiste, du groupe MRC et également d'ailleurs de M. Christophe GIRARD, membre du groupe "Les Verts" à l'époque si j'ai bon souvenir.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Mais non, cela faisait longtemps.

M. Alain DESTREM. - Homme de culture et ouvert sur le monde, il connaît bien la Chine et je cite ses propos : "La Chine s'est éveillée, elle ne manquera pas de nous émerveiller, elle est en train d'inventer sa propre démocratie dans un contexte culturel que parfois les occidentaux ne connaissent pas ou ne comprennent pas".

Je trouve que ces propos méritaient d'être re-cités. Alors, pourquoi aujourd'hui maintenir ce vœu ?

En quatre ans le monde a changé.

Aujourd'hui, la Chine nous impressionne par son développement économique. C'est à travers sa politique de croissance forte, ne comparons pas sa politique de croissance à la nôtre, je ne voudrais pas trop rappeler les chiffres, à peine un peu plus de 1 % en France et presque 9 % en Chine et peut-être même 10 % en 2010. A travers les échanges économiques, elle nous impressionne et son développement politique et culturel que nous cherchons à renforcer et que nous devons accompagner, c'est en suivant et en accompagnant la Chine dans sa modernité et le renforcement de son état de droit que nous veillerons à ce que l'amélioration des relations entre nos pays soit réelle. Notre Démocratie française s'est construite depuis plusieurs siècles, et il a fallu attendre 1981, Mitterrand, pour que la peine de mort soit abolie. Avons-nous des conseils à donner à un peuple qui ne s'est ouvert sur le monde que depuis 40 ans ? Que de chemin parcouru en si peu de temps !

Ne freinons pas cet élan, recherchons au contraire le renforcement du dialogue. Et de grâce, arrêtons ces gestes sans grand intérêt.

Et je sais que certains d'entre vous pensent comme moi.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente - J'ai été très tolérante, vous êtes à 5 minutes contre 1 normalement.

M. Alain DESTREM. - Ne nous rangeons pas derrière une posture qui sera ressentie comme provocatrice par la Chine comme par ses très nombreux résidents en France. Il faut renforcer l'amélioration des relations entre nos deux Nations, il ne faut pas que cela s'arrête en raison d'un symbole qui aujourd'hui brille par son inefficacité. Monsieur le Maire, en conclusion, certains symboles peuvent nuire. Ces derniers pourraient rendre caducs les efforts diplomatiques engagés depuis ces derniers mois pour renforcer l'amitié franco-chinoise.

Alors que le monde entier sera présent de mai à octobre à Shanghai dans le cadre de l'exposition universelle, une vitrine si importante pour le développement économique mondial, faisons en sorte que notre Capitale ne prenne pas seule, j'insiste, seule, le risque de détériorer les relations entre nos deux pays. Ainsi, je vous incite à approuver ce vœu qui s'inscrit uniquement dans une approche constructive et d'apaisement.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie M. Alain DESTREM, car grâce à lui, nous serons vus par presque un milliard de Chinois.

M. Alain DESTREM. - Un milliard trois cents millions maintenant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Si elle couvre tout, c'est encore mieux.

Le Conseil de Paris est très honoré, Alain DESTREM, de votre vœu, de ce que vous avez dit, et beaucoup d'entre nous reconnaissent un certain nombre de phrases que l'on entend souvent ailleurs.

Mais, voilà !

Je pense que vous faites fausse route, car jamais nous n'avons mis en cause la souveraineté de la Chine sur le Tibet, c'est même mentionné dans le vœu de 2006 et rappelé systématiquement par le Maire.

A Paris, à Canton, partout où il est allé il l'a dit.

Il n'est pas question de réécrire l'histoire dites-vous, en indiquant, si je me fie à votre vœu : "considérant qu'il n'est pas du ressort d'une collectivité territoriale dans sa politique internationale de décrire l'histoire d'un pays". Il n'y a eu aucune remarque du contrôle de légalité.

Le vœu a été voté, d'autres vœux dans d'autres communes sont votés et ne sont pas passés au contrôle de légalité. Celui-ci est passé au contrôle de légalité depuis 2006.

C'est vrai qu'il y a un grand développement économique en Chine. Cela entraîne du progrès mais pas forcément en matière des Droits de l'Homme. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Parlement européen dans toutes ses délibérations.

Vous savez, quand on a des amis on dit les choses. La Ville de Paris poursuit le dialogue dans la coopération. Le Maire était à Canton il y a deux mois, à Hong Kong nous avions la réunion de toutes les villes, à Canton le n° 2 du Gouvernement chinois était présent dans la salle, et il est intervenu. L'aurait-il fait autrement ? Shangaï 2010, il faut que ce soit une réussite. Nous avons voté ici les subventions pour l'association Shangaï 2010 avec la Ville de Paris, la Région et la Chambre de commerce de Paris. Nous assistons à des réunions communes, M. Chen HAOSU est le représentant de la Chine, fils d'un compagnon de Mao Tsé-Toung, ancien Ministre des Affaires étrangères. Nous travaillons avec lui régulièrement. Nous le verrons dans toutes les réunions. Il nous a invités aux assises de la coopération décentralisée chinoise à Nankin, la Ville ira. Nous irons, parce que nous travaillons avec eux. Ici, le Nouvel an chinois est fêté. C'est le 16 février, je vous invite. Le dimanche 14 février, nous avons le défilé chinois, puisque vous parlez de la communauté chinoise, devant le parvis, et le 21, le grand défilé chinois dans le 13e arrondissement. Non ! Il n'y a pas de problèmes entre les villes chinoises et Paris.

L'initiative du drapeau est déjà prise dans de nombreuses villes, des centaines de villes en France, et des villes importantes, et en Europe, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hongrie. L'initiative a débuté il y a plus de 20 ans au Parlement européen. C'était un vœu de Marco PANELLA - il est resté député pendant 30 ans. Il a fait ce vœu, qui a été voté. Des résolutions sont faites régulièrement... On peut dire des choses, quand même, mais cela n'empêche pas la coopération.

En même temps, c'est vrai, vous avez raison, il y a des rencontres entre les Tibétains, les représentants du Dalaï-lama, et les représentants chinois. Il y en a eu neuf depuis 2002, des réunions qui n'ont finalement rien donné. Peut-être y arriveront-ils un jour : nous le souhaitons tous.

En effet, il n'y a pas si longtemps, nous étions en Inde et nous interrogeons l'ambassadeur de France en Inde parce qu'il y a une communauté tibétaine à Dharamsala ; l'ambassadeur nous disait que cela pouvait mal tourner avec les plus jeunes, le Dalaï-lama restant celui qui peut être le plus consensuel.

C'est pour cela que je crois que l'on ne peut pas se déjuger, et rien ne justifie qu'on enlève le drapeau. Je suis désolé, et je vous l'ai dit lorsque nous nous sommes vus, et je vous remercie de m'avoir alerté avant de déposer le vœu : je crois que ce n'est pas raisonnable.

Cela n'empêche pas les relations entre les villes françaises et les villes chinoises, toutes les villes françaises qui ont mis le drapeau, et toutes les villes européennes qui travaillent avec les villes chinoises et qui ont mis aussi le drapeau.

Je propose, en tous les cas, que nous rejetions votre vœu si vous le mettiez au vote, si vous ne le retiriez pas avec les paroles apaisantes que je vous ai données sur les relations entre la Ville de Paris...

Ce n'est pas avec l'État chinois ! Ne confondons pas. Nous n'avons pas de relations avec l'État chinois, nous avons des relations avec les villes chinoises. Mais très honnêtement, cela se passe plutôt bien et depuis un moment. Je ne vais pas rappeler quand même que nous avons fêté l'année de la Chine de manière extraordinaire en 2004. D'ailleurs, l'image de la Tour Eiffel en rouge a été reprise par vos amis de la presse chinoise dans toute la Chine et cela ne nous a pas empêché de réussir le nouvel an chinois 2004 alors que le Maire avait reçu le Dalaï-lama en 2003.

Il ne faut pas faire monter des problèmes là où il n'y en a pas. Continuons notre coopération avec les villes chinoises, et je vous assure que c'est pour le bien de tous.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Après ces paroles consensuelles de Pierre SCHAPIRA, nous avons une demande d'explication de vote du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Alexis CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Une explication de vote et dire deux mots, avec ce paradoxe que, peut-être, pour la première fois de ma vie, je vais voter un vœu présenté par quelqu'un du groupe U.M.P., en l'occurrence M. DESTREM.

Mais M. DESTREM porte bien son nom, car c'étaient des propos assez "extrêmes", la façon dont vous avez présenté les choses.

Pour ma part, je ne me positionne pas par rapport à la puissance économique de la Chine mais en quelque sorte dans un rétropédalage, constatant que nous avons affaire à un pays puissant, il faudrait s'adapter à cette situation. Il faut être cohérent. Ceux qui ont envoyé des signes, notamment en plaçant le personnage du Dalai-Lama comme étant un personnage central, ce sont notamment beaucoup de gens de votre parti, j'ai encore en mémoire l'épouse du chef de l'Etat et le positionnement du chef de l'Etat recevant le Dalai-Lama.

Ce qui nous gêne, c'est le fait que ce personnage, qui est un personnage d'une autorité théocratique, religieux, ayant des propos sur nombre de questions, notamment sur des questions d'égalité hommes/femmes, des propos que je ne partage pas, que je considère même rétrogrades et réactionnaires. Le fait qu'il ait été considéré, en quelque sorte, comme étant le personnage représentatif de la démocratie et de la liberté, nous ne sommes pas d'accord avec cela.

Nous ne sommes pas pour que le Dalai-Lama soit considéré comme l'interlocuteur incontournable et le porte-parole du peuple tibétain. Nous ne sommes pas d'accord avec ce constat. De cette façon, nous ne comprenons pas pourquoi le drapeau tibétain devrait devenir le symbole de la liberté.

S'il y a matière à discuter avec nos amis chinois, c'est notamment le rétablissement des droits syndicaux en Chine pour que tous les travailleurs chinois, qui sont dans la situation d'un pays en forte progression, puissent disposer d'une liberté syndicale. C'est une discussion qu'il m'intéresse d'avoir avec le gouvernement chinois.

Mais prendre le débat comme cela, à la légère, et je m'étonne des propos de Pierre SCHAPIRA car ne dites pas, cher Pierre, que jusque-là jamais nous n'avons remis en cause l'intégrité du territoire chinois, eh bien si ! En considérant et en mettant le drapeau tibétain.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Dans le vœu...

M. Alexis CORBIÈRE. - Même dans le vœu ! Que signifie le drapeau tibétain ? Cela veut dire qu'un tiers du territoire chinois, car c'est cela la revendication portée par certains, c'est l'indépendance du Tibet, un tiers, comme ça ! Du territoire chinois, de redevenir un pays indépendant avec une autorité politique théocratique. Tout cela est incohérent ! Totalement incohérent !

Voilà pourquoi je n'ai jamais souhaité que le Dalai-Lama soit considéré comme étant... j'ai oublié le nom de ce que nous avons voté... quel est le titre que nous lui avons donné ? Citoyen d'honneur de la Ville de Paris ! Je ne partageais pas cette opinion, je n'ai pas soutenu ce vœu, et je considère effectivement qu'il faut ne pas arborer le drapeau tibétain sur l'Hôtel de Ville.

Mais après, je ne le fais pas, là encore, dans une situation où mon positionnement est uniquement en fonction de la puissance économique de la Chine aujourd'hui car cela non plus n'est pas convenable.

Mme Anne LE STRAT, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET, pour une explication de vote du groupe socialiste et apparentés.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je ne comptais pas intervenir dans ces débats parce que je ne vois pas quels sont les faits nouveaux qui pourraient justifier le vœu qui nous est proposé par Alain DESTREM.

Mais il y a un certain nombre de propos qui ont été tenus que je ne peux pas laisser passer comme cela.

Je n'accepte pas, en mon nom personnel, et surtout au nom de mon groupe, d'entendre dire que nous avons défendu et que nous défendons une position politique consistant à réclamer l'autonomie ou encore plus, l'indépendance du Tibet : ceci est totalement faux !

Nous avons toujours affirmé, dans tous les débats du Conseil de Paris, et y compris le dernier - celui qui a porté sur la distinction pour le Dalai-Lama en en faisant un citoyen d'honneur -, nous avons toujours affirmé une position de principe qui est que nous n'avons rien contre la Chine, nous n'avons rien contre le peuple chinois ; nous ne demandons, ni l'autonomie, ni l'indépendance du peuple tibétain, mais que c'était pour honorer ce personnage, et avec un certain nombre de considérations que je maintiens, à savoir que l'on pouvait prendre en compte un certain nombre de revendications du peuple tibétain sur le plan des libertés, Monsieur CORBIÈRE, et non pas sur le plan de l'indépendance que d'ailleurs, à ma connaissance le peuple tibétain, ne revendique pas.

Alors, arrêtons de raconter n'importe quoi dans ce Conseil ! Et arrêtons, si vous en êtes d'accord, de travestir les propos des uns et des autres et les positions des groupes !

Je me bornerai à dire cela, et j'ajouterai pour Alain DESTREM : contrairement à ce que vous avez dit, nous ne sommes absolument pas gênés et je vais vous dire pourquoi : nous ne sommes pas gênés parce que nous sommes libres !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Tous les groupes ayant pu s'exprimer assez longuement sur ce vœu.

Non, Monsieur DESTREM, je suis désolée, j'ai été extrêmement souple : je vous ai laissé six minutes.

M. Alain DESTREM. - Au moins pour dire si je le maintiens.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Vous avez vraiment une minute pour nous dire si vous le retirez où le maintenez.

M. Alain DESTREM. - Je vais vous le dire en une minute : ce ne sera pas plus long.

Je voudrais juste dire à Jean-Pierre CAFFET, que j'aime bien par ailleurs, président du groupe socialiste, qui dit qu'il n'a jamais voté un vœu en janvier 2006, exprimé comme je l'ai indiqué dans mes propos. Je vais vous le lire et je demande à ce que ce soit inscrit aux débats car sans cela ce n'est pas clair.

"Emet le vœu", c'est MM. SCHAPIRA, BLOCHE, GAREL "soit hissé sur l'Hôtel de Ville chaque 10 mars jusqu'à ce que les autorités chinoises et les représentants tibétains aient conclu un accord de pleine autonomie du Tibet".

Écrit, voté ! Dont acte !

Ensuite, je ne veux pas revenir sur la gêne, mais elle se sent, et M. CORBIÈRE l'a exprimé à sa manière et je dois aussi remercier M. SCHAPIRA pour les propos modérés et apaisants qu'il a tenus, car j'aurais pu les reprendre.

Simplement, Monsieur SCHAPIRA, et à nous tous, l'amitié, c'est formidable, mais en amitié, il faut faire des gestes ; il faut que ce soit réciproque, il faut savoir pouvoir les faire en réciprocité.

Vous restez sur vos positions, je le regrette. C'est pourquoi je maintiens mon vœu, car sans cela, avec tout ce que vous avez dit, j'aurais aimé - effectivement à cinq jours de cette année du Tigre, une année forte pour la Chine - que nous puissions faire un léger geste, qui ne change rien à la citoyenneté d'honneur du Dalai-Lama, mais qui montre à la Chine qu'aujourd'hui ce drapeau, comme cela a été dit par M. CORBIÈRE, n'a plus de raison d'être sur le parvis de l'Hôtel de Ville chaque 10 mars.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au versement à la fondation Auschwitz Birkenau de la somme de 310.000 euros, pour la restauration de l'un des vingt-deux bâtiments du camp.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 77 de l'Exécutif relatif au versement à la fondation Auschwitz Birkenau de la somme de 310.000 euros, pour la restauration de l'un des vingt-deux bâtiments du camp.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

J'aimerais que le silence soit maintenu dans cet hémicycle. Je vous remercie.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, ce vœu...

Je demande un peu de silence parce qu'il s'agit d'Auschwitz Birkenau.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Poursuivez, je vous en prie.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Bien.

Le 24 janvier, lors d'une cérémonie extrêmement émouvante, nous avons commémoré l'ouverture des camps, et notamment celui d'Auschwitz Birkenau, qui est devenu au fil du temps le symbole même de l'horreur nazie et de la Shoah.

Il a été souligné, lors de cette cérémonie, une chose que nous savions tous déjà, c'est que le site est dans un état pitoyable et qu'il y a vraiment besoin de restaurer le site d'Auschwitz Birkenau, sachant que déjà d'autres camps ont définitivement disparu, et que la communauté internationale a le devoir de préserver ce lieu, qui appartient, vous le savez, à la conscience universelle.

Le Maire de Paris a donc proposé que soit votée une aide, qui correspond à la restauration complète d'un baraquement d'Auschwitz Birkenau. Donc, l'aide serait à hauteur de 310.000 euros.

Cela est en droite ligne avec tout le travail de mémoire qui est fait autour de la Shoah à Paris. Le Maire de Paris, la Municipalité, et moi-même, qui suis en charge de la mémoire, avons à coeur cette histoire et cette mémoire.

Je vous demande, mes chers collègues, de voter favorablement cette aide, à hauteur de 310.000 euros, je le répète.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie beaucoup, Madame la Maire. Je pense que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Qui est pour ?

Pardon, une explication de vote de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, le groupe U.M.P.A. se réjouit bien évidemment de cette décision en faveur de la restauration du camp d'Auschwitz Birkenau. Il y a, en effet, près d'un an, en avril 2009, j'avais déposé au nom de mon groupe un vœu en ce sens, pour répondre aux appels de Simone VEIL, présidente d'honneur de la fondation pour la mémoire de la Shoah et de Serge KLARSFELD.

Jusqu'alors ce vœu, repris pour partie par l'Exécutif, mais sans engagement financier, était resté un peu lettre morte. Je rappelle que nous avons proposé une participation de 100.000 euros. Le montant total pour la rénovation de ce lieu de mémoire devant s'élever à environ 120 millions d'euros.

A ce jour, plusieurs anciens camps d'extermination ont déjà disparu. Belzec, Sobibor, Treblinka, Chelmno rasés par les Allemands. Auschwitz est donc le seul à apporter les preuves visuelles du génocide des juifs, perpétué par les nazis, et qui a commencé il y a maintenant soixante-dix ans.

Pour celles et ceux qui ont fait récemment ce voyage à Auschwitz, vous savez que l'on n'en revient pas indemne. Un million de visiteurs par an, dont beaucoup de scolaires, ressortent frappés de cette visite. Une visite difficile, exigeante, qui frappe notre conscience, qui frappe de plein fouet la perception que nous pouvons avoir de l'esprit humain.

Je rappelle également que le Premier ministre, et cela répond à l'un des vœux, s'est engagé solennellement, lors du dîner du C.R.I.F. de la semaine dernière, à ce que notre pays participe au financement de ce projet. Il en a d'ailleurs informé officiellement le gouvernement polonais.

Je conclurai en citant Elie Wiesel, dans son livre écrit en 1958, "La nuit", et dont la lecture vaut tous les grands discours. A la fin de son livre, il dit : "Un jour, je puis me lever. Après avoir rassemblé toutes mes forces. Je voulais me voir dans le miroir du mur d'en face. Je ne m'étais plus vu depuis le ghetto. Du fond du miroir, un cadavre me contemplait. Son regard dans mes yeux ne me quitte plus." C'est la flamme de ce regard que, tous ensemble, nous devons perpétuer, au-delà des générations, car oublier les morts serait les tuer une deuxième fois.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Oui, Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je me réjouis que M. DUBUS nous apporte la réponse du Gouvernement, car le jour où il y a eu la cérémonie à l'Hôtel de Ville, la même question a été posée à M. FALCO qui n'a pas su répondre, et la réponse de Bertrand DELANOË a été de mettre sur la table 310.000 euros.

Évidemment que nous soutenons l'œuvre de Mme VEIL et de M. KLARSFELD depuis fort longtemps. Je crois que nous sommes assez exemplaires dans cette mémoire.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Nous passons donc au vote.

M. Jérôme DUBUS. - Nous allons voter le vœu de l'Exécutif. Concernant la participation de l'Etat, je crois y avoir répondu puisqu'il y a eu un engagement solennel, lors du dîner du C.R.I.F., du Premier Ministre.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - C'est le vœu suivant.

Merci de votre célérité. Je ne vous redonnerai donc peut-être pas la parole pour le prochain vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 36).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et Mme Liliane CAPELLE relatif à la participation financière du Gouvernement français à la restauration du site d'Auschwitz.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vœu n° 78, qui est présenté par Patrick BLOCHE et Liliane CAPELLE.

Je donne la parole à Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne veux absolument pas polémiquer sur un sujet qui devrait être vraiment tout à fait consensuel. Beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, nous sommes maintenant dans le 65e anniversaire de la libération des camps.

Auschwitz Birkenau, c'est un cimetière sans sépulture. Il ne reste plus que quelques centaines de survivants. L'important, par rapport à Auschwitz Birkenau, c'est effectivement ce qui va se passer dans 10, 20, 50 ou 100 ans. Si nous ne faisons rien, effectivement, tous ces morts sans sépulture seront définitivement engloutis dans la nuit et le brouillard. Cela, je ne peux pas m'y résoudre et je ne suis évidemment pas la seule dans ce cas.

Effectivement, le Maire de Paris a décidé et nous a fait voter cette somme de 310.000 euros, qui correspond à la restructuration et la consolidation d'un bâtiment. C'est vrai que j'ai entendu, comme vous, le Premier ministre, mais je l'ai surtout entendu demander à Mme VEIL qu'elle lui donne des conseils sur ce qu'il fallait faire. C'était très bien.

Moi, je demande surtout - effectivement il manque 60 millions en fait, puisque 60 millions sont déjà apportés par l'Allemagne - car il manque 60 millions et qu'au-delà de ces 60 millions, que la France ou d'autres pourraient mettre, d'abord je voudrais savoir combien la France va mettre, mais je voudrais surtout que la France soit porteuse sur le plan international d'une demande pour que ce site soit vraiment protégé.

A l'heure actuelle, il est dans une fondation, mais une fondation dont on n'est pas sûr que les moyens seront pérennes. Au-delà de l'argent, que je suppose l'Etat va mettre et qui sera certainement de manière tout à fait substantielle, mais au-delà de tout cela, il faut que ce site soit réellement protégé, qu'il devienne... je ne sais pas... qu'il soit protégé par l'O.N.U., par l'U.N.E.S.C.O., je ne sais pas, je ne suis pas une grande spécialiste de ces demandes, mais je demande, en dehors de l'argent que l'Etat peut mettre, qu'une conscience forte se mette en place pour sauver vraiment la mémoire de ces morts sans sépulture.

Je le répète, excusez-moi pour mon émotion !

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

La parole, pour vous répondre, est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chère Liliane, vraiment, je sens ton émotion à travers ce vœu. Je la comprends tout à fait.

Je voudrais apporter quelques éléments. C'est pour cela que l'on émet le vœu que la France contribue au financement de la restauration du site d'Auschwitz parce que nous n'avons pas réellement d'indication. Ce n'est pas polémique, mais à ce jour, selon les dernières informations parues dans la presse, quatre pays ont versé une contribution : la République Tchèque, à hauteur de 77.000 euros, la Suède, à hauteur de 95.000 euros, la Norvège, à hauteur de 239.000 euros et l'Allemagne, 60 millions d'euros.

Donc, je pense que la France s'honorera - je dis "s'honorera" parce que je ne doute pas qu'elle le fera - de contribuer au financement de la restauration du site d'Auschwitz-Birkenau.

Bien évidemment, je suis tout à fait le vœu présenté par Liliane et c'est un avis évidemment favorable.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Je crois que si...

Vous reprenez la parole, Monsieur DUBUS ? Très rapidement, pour une explication de vote. Vous nous avez déjà donné les éléments.

M. Jérôme DUBUS. - Je comprends l'émotion et je la partage puisqu'il y a un an, nous avons proposé ce vœu.

Madame CAPELLE, d'abord, le site est déjà classé au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Oui, mais il n'est pas protégé.

M. Jérôme DUBUS. - Il est classé, c'est déjà un premier point.

Je le répète, mercredi dernier, au dîner du C.R.I.F., pour ceux qui y étaient, je crois que le Premier Ministre a été extrêmement clair : il a engagé la France. On ne sait pas à hauteur de combien, mais il a engagé solennellement la France à une participation pour la rénovation de ce camp et il en a informé l'ambassadeur de Pologne en France très officiellement.

Nous allons voter ce vœu mais, pour nous, c'est bien évidemment déjà fait.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 37).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une nouvelle plaque du Groupe Manouchian (20e).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 79, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pose d'une nouvelle plaque du Groupe Manouchian dans le 20e.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu, voté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement, dit l'essentiel. Chaque année, la mairie du 20e arrondissement rend hommage au Groupe Manouchian avec une très belle cérémonie, très émouvante. Elle souhaiterait prolonger cet hommage pour le souvenir de ceux qui ont fait la France, d'où qu'ils viennent, en pouvant poser une nouvelle plaque portant notamment extrait du poème d'Aragon et le fac-similé de l'Affiche rouge.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour le fond et pour la forme.

Madame Catherine VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Julien BARGETON, de présenter ce vœu qui me paraît excellent, mais je voudrais quand même faire quelques remarques.

Vous savez que trois lieux évoquent à Paris la mémoire de Missak Manouchian et des résistants de l'Affiche rouge. En 1955, une rue du 20e arrondissement a été baptisée "rue du Groupe Manouchian". D'ailleurs, c'est à l'occasion de son inauguration qu'Aragon a écrit un poème "Strophes pour se souvenir", n'est-ce pas ?

Cela vous intéresse peut-être, Monsieur JULLIARD, que je parle de l'Affiche rouge ?

Merci.

En 1994, dans le cadre de la commémoration du 50e anniversaire de la Libération de Paris, une plaque commémorative a été apposée en hommage à Missak Manouchian et au Groupe de l'Affiche rouge, 19, rue au Maire dans le 3e arrondissement.

Le 21 février 2009, un hommage a été rendu au 11, rue de Plaisance dans le 14e arrondissement, de nouveau avec une plaque en hommage à Missak Manouchian et en y associant son épouse Mélinée.

Donc, si une nouvelle plaque reproduisant l'Affiche rouge en fac-similé était apposée rue du Groupe Manouchian, je voudrais rappeler que cette affiche était au départ, vous le savez, une affiche qui avait été faite par les nazis et qui avait produit l'effet contraire à celui escompté. Il faudrait donc un accompagnement pour cette affiche, mais il est bien évident qu'avec cet ajout, je dirais, il faut absolument voter ce vœu qui me paraît très, très bien.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien. Je vous remercie de votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 38).

Vœu déposé par les élues républicaines-socialistes apparentées au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Il ne reste plus qu'un vœu et un projet de délibération, mes chers collègues, avec un vœu n° 80 et un vœu n° 80 bis qui ont trait à la célébration du 140e anniversaire de la Commune de Paris.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, il est des événements dans l'histoire d'un peuple qui frappent durablement les consciences et les esprits, et la Commune est de ceux-là. A partir d'ailleurs de 2001, la Municipalité a tenu à donner à cet événement sa réalité historique en conviant à un travail, "loin des réquisitoires haineux et de procès en captation d'héritage".

La Commune de Paris est un événement, en effet, historique fondateur. Sa courte histoire, puisqu'elle n'a duré que 72 jours, a eu un retentissement considérable dans l'évolution du régime issu des élections de 1871 et dans l'approfondissement de ce que devait être la République. Par les idéaux qu'elle a portés, de justice sociale, de progrès, elle a engagé l'avenir : école laïque et gratuite, séparation des églises et de l'Etat, émancipation des femmes, égalité des salaires à travail égal, limitation de la journée de travail, autonomie municipale, tout cela est encore d'actualité.

Célébrer la Commune, ce n'est donc pas évoquer quelques événements historico-folkloriques mais faire œuvre de mémoire vivante éclairant l'avenir.

La Mairie de Paris a d'ailleurs prévu des manifestations pour célébrer ce 140e anniversaire de la Commune avec l'intervention du Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Ces célébrations à notre avis ne seraient pas complètes si rien n'était organisé devant l'Hôtel de Ville, où a siégé le comité des 20 arrondissements et où toutes les grandes décisions ont été prises. Un concert, à notre avis, en ce lieu, serait un symbole fort. C'est ce que propose ce vœu.

Cela dit, si pour des raisons budgétaires, il n'était pas possible de l'organiser, nous insistons sur le fait qu'il serait néanmoins nécessaire de marquer cet événement sous une autre forme par une manifestation sur ce parvis de l'Hôtel de Ville.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Avec l'embrasement de l'Hôtel de Ville.

Mme Marinette BACHE. - Bonne idée !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Monsieur Jean-François LEGARET...

La réponse de l'Exécutif qui va présenter aussi le vœu n° 80 bis : la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je crois que Mme Marinette BACHE a bien défini le rôle de la Commune de Paris, qui s'inscrit toujours aujourd'hui dans les revendications de tous les groupes progressistes.

La Commune de Paris est un exemple, non seulement en France mais aussi dans le monde entier. Le 140e anniversaire doit revêtir un éclat tout à fait particulier et, comme vous l'avez expliqué, ma chère collègue, il y aura une exposition sur le thème de la modernité de la Commune, ce qui me paraît extrêmement important, une exposition photos avec les différents fonds des archives de la Ville, des conférences et un cycle cinéma.

Comme l'a souligné Mme Marinette BACHE, il est vrai qu'il serait utile qu'il y ait une manifestation importante sur le parvis de l'Hôtel de Ville, puisque comme vous le savez tous ici, l'Hôtel de Ville a été un lieu marquant de la Commune de Paris, car il a flambé sous les coups des communards.

L'embrasement, pourquoi pas, c'est assez amusant.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très drôle, très rigolo.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - On va y réfléchir. Un grand événement sur le parvis de l'Hôtel de Ville, je trouve cela opportun et je suis tout à fait favorable au vœu décrit par Marinette BACHE.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Je pense qu'un embrasement, peut-être sans que personne ne soit dedans.

J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de demande d'explication de vote.

Nous allons passer au vote des vœux n°s 80 et 80 bis.

D'abord, le vœu n° 80 est-il maintenu, Madame Marinette BACHE ?

Mme Marinette BACHE. - Je le retire, bien sûr, au profit du vœu de l'Exécutif proposé par Mme VIEU-CHARIER et je ne doute pas que Mme VIEU-CHARIER nous tiendra au courant de l'avancement de l'organisation de cet événement.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Et de l'embrasement, bien sûr !

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 39).

2010, DAC 127 - Subvention à l'association Atelier Project (3e). - Montant : 6.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du dernier projet de délibération DAC 127, qui est une subvention à l'association "Atelier Project" pour un montant de 6.000 euros.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Excusez-moi, chers collègues, de vous retenir encore quelques instants, mais je voudrais vous entretenir d'une exposition qui a fait l'écho dans "Libération", puisqu'une double page lui était consacrée dans "Libération" hier.

Comme vous le savez, depuis le 28 janvier, la mairie du 3e arrondissement accueille une exposition de 50 photos dans son péristyle, une exposition de 50 autoportraits d'hommes homosexuels se cachant le visage.

Philippe CASTETBON a réuni ces photos à travers le net en provenance de 50 pays condamnant l'homosexualité.

Quand on s'approche de ces photos, on est frappé par quelques phrases accolées par CASTETBON aux clichés : une phrase écrite par le sujet de l'autoportrait qui décrit sa vie ou plutôt sa peur d'être gay dans son pays, une dernière phrase, plus froide, issue des textes de loi en vigueur dans ces pays, mentionnant les peines allant pour certains jusqu'à la peine de mort.

Quand l'humanité d'un sentiment précède l'archaïsme et l'intolérance de certains gouvernants, on peut être heureux que la Ville de Paris ait soutenu la réalisation de cette exposition, car elle va permettre, dans une mairie, d'attirer l'attention de nos concitoyens sur la situation de ces hommes dans des pays souvent amis, malheureusement considérés comme sûrs par les institutions internationales et peut-être de faire changer les mentalités ou au moins les perceptions.

Cela aurait pu également être l'objectif qu'aurait poursuivi le court-métrage "Le baiser de la lune", réalisé par des acteurs reconnus de la lutte contre l'homophobie à destination des jeunes de CM1-CM2.

Si seulement... Si seulement le Gouvernement n'avait pas décidé unilatéralement d'en interdire la diffusion au motif que oui dans les collèges, oui dans les lycées, mais non dans les primaires. Pourquoi ? Personne ne sait, encore moins les professionnels de l'éducation et de la prévention. Peut-être faudrait-il interroger les signataires de la pétition relayée par certains qui ne méritent pas de qualificatif et qui dénoncent "la prise en otage de nos enfants par le lobby homosexuel". Eux doivent avoir, à défaut de réponse construite et argumentée, l'oreille du Ministre de l'Education nationale Luc CHATEL.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand les agressions homophobes augmentent, et encore, il y en a eu une il y a peu de temps dans le Marais, et quand l'âge de leurs auteurs diminue, puisque cette agression a été faite par des jeunes enfants, il est bon que la Mairie de Paris s'engage dans des actions autant concrètes que symboliques pour sensibiliser à ce que peut amener l'homophobie dans nos rues pour nos concitoyens.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au lieu et place de M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie Gauthier CARON-THIBAUT pour son intervention et en l'absence de Christophe GIRARD, je vous réponds au nom de l'Exécutif et j'en suis extrêmement honorée.

Cette exposition qui est montée par le journaliste et photographe Philippe CASTETBON et présentée à la mairie du 3e du 28 janvier au 27 février est soutenue par la Région Ile-de-France et la Ville de Paris, à la fois au titre de la culture, des relations internationales, de la lutte contre les discriminations, et les délégations de Christophe GIRARD, Pierre SCHAPIRA et Yamina BENGUIGUI ont été associées pour permettre la réalisation de cette exposition.

Elle rassemble portraits et témoignages d'hommes homosexuels vivants dans des pays où l'homosexualité est condamnée, condamnée à l'exclusion, aux violences, à la fuite, quand ce n'est pas à la mort. Ils racontent la peur, le mensonge et l'humiliation.

Dans ces pays où leur sexualité est un crime, chacun a réalisé un autoportrait original en se mettant en scène le visage caché pour ne pas être reconnu ni puni.

Cette exposition nous rappelle que plus de 88 pays condamnent encore l'homosexualité de peines pénales allant jusqu'à la mort.

Avant de conclure, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit dans son intervention Gauthier CARON-THIBAUT sur l'hypocrisie du Ministre de l'Education nationale et du Gouvernement en général quant à l'interdiction du film "Le baiser de la lune" qui, je trouve - je suis enseignante, donc je m'exprime en tant que professionnelle aussi -, a tout à fait sa place dans le premier degré.

J'émetts évidemment un avis favorable à cette subvention qui est tout à fait opportune.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Merci.

Nous passons aux voix sur ce projet de délibération...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Attendez, j'ai une explication de vote.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Une explication de vote rapidement, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On a écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit par nos collègues, autant on est pour, évidemment, le principe de ce projet de délibération et évidemment nous sommes tout à fait mobilisés sur les dérives, les excès et évidemment la grande détresse que cela peut causer et toutes ces discriminations sont parfaitement inacceptables, autant on ne peut pas souscrire à ce qui vient d'être dit sur l'attitude du Gouvernement et, en tout état de cause, sur les positions qui ont été prises par le Ministre de l'Education nationale Luc CHATEL.

On regrette beaucoup que ces propos aient été tenus dans cette enceinte et en considération de ce qui vient d'être déclaré, nous ne prendrons pas part au vote.

Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Donc vous ne prenez pas part au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 127).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un bâtiment pluri-équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique, Z.A.C. "Porte des Lilas", 28, rue Paul-Meurice (20e) (R. 1) :

Titulaires :

- Mme Frédérique CALANDRA

- Mme Virginie DASPET
- M. Pierre MANSAT
- Mme Anne-Constance ONGHENA
- Mme Claude –Annick TISSOT

Suppléants :

- M. Julien BARGETON
- M. Bruno JULLIARD
- Mme Danielle SIMONNET
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une cuisine de préparation pour 3.000 repas, groupe scolaire, 7, avenue Maurice-d'Ocagne (14e) (R. 2) :

Titulaires :

- M. Pascal CHERKI
- Mme Olivia POLSKI
- Mme Aline ARROUZE
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
- Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT

Suppléants :

- Mme Danièle POURTAUD
- M. Hermano SANCHES RUIVO
- Mme Danielle SIMONNET
- M. Jean-Baptiste MENGUY
- Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction/extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres (15e) (R. 3) :

Titulaires :

- Mme Colombe BROSSEL
- M. Gilles ALAYRAC
- Mme Aline ARROUZE
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
- M. Jean-Baptiste MENGUY

Suppléants :

- Mme Fatima LALEM
- M. Claude DARGENT
- Mme Emmanuelle BECKER
- Mme Anne TACHÈNE

- Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 4):

- Mme Camille MONTACIÉ, en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée les 29 et 30 septembre 2009, démissionnaire.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un bâtiment pluri-équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique, Z.A.C. "Porte des Lilas", 28, rue Paul-Meurice (20e) (R. 1) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 19

Non participation au vote : 144

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Pour : 19

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une cuisine de préparation pour 3000 repas, groupe scolaire, 7, avenue Maurice-d'Ocagne (14e) (R. 2) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 19

Non participation au vote : 144

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Pour : 19

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction/extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres (15e) (R. 3) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 19

Non participation au vote : 144

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Pour : 19

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 4):

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 19

Non participation au vote : 144

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Pour : 19

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 1 à R. 4).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous propose de plus de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement" (R. 5) :

Conseil d'administration (6 représentants) :

- Mme Anne HIDALGO
- Mme Annick LEPETIT
- M. Jean-Pierre CAFFET
- M. Pierre MANSAT
- Mme Brigitte KUSTER
- M. Hervé BENESSIANO

Assemblées générales (un représentant, délégué, porteur de parts) :

- Mme Anne HIDALGO

Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif "Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris-Boulogne Billancourt" (Conseil d'administration) (R. 6) :

Titulaires :

- M. Christophe GIRARD
- M. Philippe DUCLOUX

Suppléants :

- Mme Colombe BROSSEL
- M. Hermano SANCHES RUIVO

Personnalités qualifiées :

- Mme Anne POSTEL-VINAY
- Mme Wilfride PIOLLET
- M. Marcel BOZONNET

Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.) (R. 7) :

Assemblées générales :

- Mme Claude-Annick TISSOT, titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil d'administration :

- Mme Claude-Annick TISSOT, titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association pour la gestion des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (R. 8) :

Assemblées générales :

- Mme Claude-Annick TISSOT titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil d'administration :

- Mme Claude-Annick TISSOT titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 5 à R. 8).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente minutes).

Votes spécifiques.

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEE 59 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DPVI 14 - Subventions à des associations des quartiers Flandre, Paris-Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2010. Montant total : 50.300 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DU 3 GPRU Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18e). Opération d'aménagement Binet. Signature d'un avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Paris "Paris Habitat OPH" pour la construction d'un immeuble comprenant des équipements publics et des logements sociaux.

2010 DU 17 Convention financière ANRU Porte Pouchet (17e), Portes Montmartre, Clignancourt (18e). Signature de l'avenant n° 1 de la convention financière avec l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés SEMAVIP et Paris Habitat OPH.

2010 DLH 17 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 21 rue de Fécamp (12e).

2010 DU 9 Acquisition auprès de "Paris Habitat - OPH" d'un terrain d'environ 125 m² et cession à "Paris Habitat - OPH" de droits à construire, avenue Gambetta (20e).

2010 DU 32 Constitution d'une servitude contractuelle réciproque d'implantation à titre gratuit entre la Ville de Paris et Paris Habitat-OPH sur les immeubles 29A rue Daviel et 12 rue Würtz (13e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 14 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal, 41 rue des Montiboeufs (20e).

2010 DLH 37 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 54 rue du Faubourg Saint-Denis et 39 boulevard de Strasbourg, formant le passage Reilhac (10e).

M. Roger MADEC, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DU 17 Convention financière ANRU Porte Pouchet (17e), Portes Montmartre, Clignancourt (18e). Signature de l'avenant n° 1 de la convention financière avec l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés SEMAVIP et Paris Habitat OPH.

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DU 16 - GPRU "Saint-Blaise" (20e) : Désignation du concessionnaire. Approbation du traité de concession. Signature du traité de concession. Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine. Autorisation donnée à la SEMAEST de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme

2010 DU 8 Acquisition auprès de la SEMAEST du lot n° 2 dépendant de l'immeuble 69 rue de Cléry (2e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 19 Location par bail emphytéotique, au profit de Batigère Ile-de-France, de l'immeuble communal situé 1 rue de Casablanca (15e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 20 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 10 rue de Meaux (19e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 1 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e). - Montant : 2.709.581 euros.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 SGRI 2 Subvention à l'association CRIPS (15e) pour l'organisation du Stand France à la Ve conférence francophone sur le VIH/SIDA. - Montant : 5.000 euros.

Vote spécifié.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, MM. François LEBEL, Pierre GABORIAU, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Hélène MACÉ de LÉPINAY votent contre le vœu référencé n° 11 dans le fascicule relatif à la signature du PACS en mairie, déposé par le groupe "Les Verts".

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DEVE 8 Avis du Conseil de Paris sur une demande d'autorisation formulée par Radio France en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une installation de réfrigération au 116 avenue du Président Kennedy (16e).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010 DPVI 8 Signature d'une convention avec deux associations menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations (MRAP, Aide Fédération) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 22.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010 DPVI 2 Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits - CATRED, menant des actions spécifiques d'accès aux droits pour favoriser l'intégration à Paris, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 DPVI 4 Signature avec deux associations (Autremonde, Paroles d'Hommes et de Femmes) de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011, pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 25.000 euros.

2010 DPVI 5 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Génériques pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 37.000 euros.

2010 DPVI 6 Signature d'une convention avec l'association "Ayyem Zamen" pour le fonctionnement de 2 cafés sociaux. - Montant : 60.000 euros.

2010 DPVI 7 Subvention au titre de l'Intégration aux associations Alpha IV (13e) et ARSD (17e). Signature pour les deux associations de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 conclue avec la Ville de Paris. - Montant : 6.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010 DPVI 9 Signature d'une convention triennale avec l'association Juste Debout pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2010 DDATC 2 Subvention à l'association "Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant" (11e). - Montant : 2.000 euros.

2010 DDATC 1 Subvention - fonds du Maire - à l'association relais famille du 16e. - Montant : 5.000 euros.

2010 DDATC 3 Subvention - fonds du Maire - à l'Association de lutte contre les violences du 12e. - Montant : 1.500 euros.

2010 DDATC 4 Subvention - fonds du maire - à l'association "Comité municipal d'animation et d'action sociale du 7e arrondissement". - Montant : 5.000 euros.

2010 DDATC 5 Subvention - fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et de la solidarité du 13e". - Montant : 14.430 euros.

2010 DDATC 7 Subvention - fonds du Maire - à l'association "Les amis de l'hôpital Trousseau du 12e. - Montant : 500 euros.

2010 DDATC 9 Subvention - fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et de solidarité du 8e". - Montant : 5.984 euros.

2010 DDATC 10 Subvention - fonds du Maire - à l'association "Partage 5, 6, 7" du 6e. - Montant : 2.000 euros.

2010 DDATC 21 Subvention - fonds du maire - à l'Association scouts et guides de France du 16e. - Montant : 5.000 euros.

2010 DDATC 22 Subvention - fonds du maire - à l'association "Foyer des israélites réfugiés du 16e". - Montant : 1.500 euros.

2010 DDATC 36 Subvention - fonds du Maire - à l'association "Passage des arts" (9e). - Montant : 1.500 euros.

2010 DDATC 38 Signature d'une convention avec l'association "Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 10e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention - fonds du maire. - Montant : 26.272 euros.

2010 DDATC 39 Signature d'une convention avec l'association "Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 5e" pour l'attribution d'une subvention - fonds du Maire. - Montant : 14.977 euros.

2010 DDATC 40 Signature du protocole d'accord en vue de l'indemnisation de M. Dylan BOUTIFLAT.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010 DASCO 9 Signature d'un contrat de transaction avec le Groupement d'Intérêt Economique ELIS.

2010 DASCO 12 Réévaluation des contributions municipales à l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

2010 DPA 13 Indemnisation de l'entreprise SN ERCT Construction pour des prestations supplémentaires dans le cadre des travaux de réaménagement de l'entrée du groupe scolaire, 18, rue du Clos (20e).

2010 DPA 14 Indemnisation de l'entreprise Colas au titre de prestations supplémentaires dans le cadre des travaux de construction de l'école maternelle, 12, rue d'Eupatoria (20e).

2010 DPA 22 Indemnisation de la Société Pixelius France pour les préjudices subis dans le cadre du marché à bons de commande de vectorisation des plans des écoles maternelles, 2, rue Vauvenargues - 3, rue Saint-Luc et 4, place Jean-Baptiste Clément (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010 DASCO 1 Signature de 9 marchés relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour des enfants en situation de handicap scolarisés dans des écoles primaires ou des établissements spécialisés parisiens, pour l'année 2010, en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010 DPA 11 Approbation des modalités de passation de quatre marchés de prestations intellectuelles relatifs au projet de reconversion des entrepôts Mac Donald en un pôle d'équipements publics, 141-153 boulevard Mac Donald (19e).

Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2010 DDEE 62 Subvention de fonctionnement à l'association "Comité Quartier Latin" (5e). - Montant : 10.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010 DAJ 4 Signature du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et BNP PARIBAS afin de mettre un terme au litige qui les oppose sur la marque "Prelib'Campus".

2010 DAJ 5 Approbation et signature de l'accord de coexistence de marques entre la Ville de Paris et l'ENSCI afin d'organiser la coexistence de leurs droits respectifs sur les dénominations "Paris Design Lab", "Paris Innovation Lab" et "Paris Lab".

2010 DALIAT 1 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de location en deux lots séparés de grues et nacelles élévatrices destinées aux services municipaux.

2010 DALIAT 3 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture de véhicules utilitaires urbains de transport, maintenance et pièces détachées en deux lots séparés pour les services municipaux.

2010 DDATC 32 Signature d'un protocole d'accord relatif à l'indemnisation de Mme MERCIER.

2010 DDATC 33 Signature du contrat de cession de droits d'auteur de l'association FLORIMONT.

2010 DDATC 34 Signature du contrat de cession de droits d'auteur de M. René BONNET.

2010 DPA 12 Indemnisation de la société Eiffage Construction Patrimoine dans le cadre des travaux d'aménagement de l'immeuble, 103, avenue de France (13e).

2010 DPA 30 Indemnisation de la société Trouvé pour préjudices subis lors des travaux de restructuration de l'immeuble communal, 2, passage des Petits Pères (2e).

2010 DRH 7 Modification de l'allocation prévoyance santé annuelle.

2010 DRH 10 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de deux marchés passés en application de l'article 30, relatifs aux formations et aux examens des permis de conduire D, E(B), C, C et E(C), E(C), des "formations passerelles", des FIMO et des FCO destinés aux agents de la collectivité parisienne.

2010 DRH 11 Fixation du règlement général des concours pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe du corps des adjoints techniques de la Commune de Paris et du corps des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris.

2010 DRH 12 Fixation du programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade d'adjoint technique principal de 2e classe, de la spécialité installations sportives.

2010 DSTI 1 Lancement d'un marché relatif à la pour la fourniture et la mise en oeuvre du système informatique de gestion des achats et des approvisionnements (SI-Achats).

2010 DSTI 3 Lancement d'un marché pour la fourniture et l'intégration d'un progiciel de gestion du système pédagogique des conservatoires et des ateliers beaux-arts de la Ville de Paris.

2010 DSTI 6 Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition et la maintenance de matériels et de logiciels pour le stockage de données.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010 DSTI 5 Lancement d'un marché de maintenance préventive, curative et évolutive du système d'audioconférence de la salle du Conseil de Paris et acquisition de matériel associé.

Mme Maïté ERRECART, M. François DAGNAUD, rapporteurs.

2010 DF 1 Délégation de service public pour l'exploitation du camping du bois de Boulogne (16e) afin d'y exploiter un établissement d'hébergement de plein air. Approbation du lancement de la procédure de délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT.

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2010 DEVE 7 Attribution de la dénomination "square Yves Klein" au square situé 24, rue Campagne Première (14e).

2010 DEVE 20 Attribution de la dénomination square de l'Oiseau Lunaire au square situé 43, rue Blomet (15e).

2010 DEVE 24 Lancement d'un appel public à candidatures pour la reprise d'un kiosque de vente alimentaire situé dans les jardins du Champ de Mars (7e) et modification des conditions actuelles d'exploitation.

2010 DEVE 25 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010 CAB_MA 1 Subvention à l'association Comité marche du 23 mai 1998 - CM98, pour l'organisation d'un colloque intitulé "les Antilles françaises face à leur développement".

2010 CAB_MA 2 Subvention à la Compagnie Hybrides pour la création chorégraphique du spectacle Sa Ki Andidan'Slors du festival "Le Pari Outre-Mer" des 27, 28 et 29 novembre 2009.

2010 CAB_MA 4 Subvention à l'association l'Aiguillon, pour l'organisation de l'hommage international au grand poète Aimé Césaire.

2010 DAC 14 Signature d'un marché de prestations de services passé conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, confiant au groupement Art Public Contemporain - AIA Productions la production de Nuit Blanche 2010. - Montant : 1.200.000 euros TTC (partie forfaitaire).

2010 DAC 25 Attribution de la dénomination Germaine Tillion à la bibliothèque Trocadéro (16e).

2010 DAC 123 Octroi à l'association Co-Arter d'une contribution non financière au titre de l'occupation précaire des locaux sis 17, rue de la Chapelle (18e).

2010 DICOM 1 Signature d'une convention de partenariat avec la société Alstom Transport SA pour l'exposition "Izis, Paris des rêves".

2010 SG 1 Signature d'une convention avec la SARL Cinevog pour l'attribution d'une subvention pour le cinéma Les 5 Caumartin. - Montant : 40.000 euros.

2010 SG 2 Signature d'une convention avec la SNC Studio du Dragon pour le cinéma Le Lincoln pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2010 SG 3 Subvention à la SARL "Les 5 Parnassiens" (14e) pour le fonctionnement du cinéma Les 7 Parnassiens. - Montant : 10.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010 DU 24 Terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e) : autorisation de lancer une consultation auprès d'opérateurs hôteliers sur une partie de l'emprise.

2010 DU 30 Fixation d'alignement et de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'emprises situées avenue de la Porte Montmartre (18e).

2010 DU 83 Subvention à l'association Blomet Paradiso (15e). - Montant : 4.100 euros.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010 DJS 168 Signature d'une convention triennale avec l'association Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (13e) (CLLAJ de Paris) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 145.000 euros.

2010 DJS 170 Signature d'une convention triennale 2010-2012 avec l'association Ascendanse Hip Hop (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2010 DJS 178 Signature d'une convention triennale 2010-2012 avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 13.000 euros.

2010 DJS 189 Subvention à l'association Les P'tits Poulbots Oeuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e). - Montant : 3.700 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010 DJS 212 - DDATC 41 Tarifs de mise à disposition des locaux associatifs de la Maison des Ensembles (12e).

M. Bruno JULLIARD, M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteurs.

2010 DFPE 30 Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de vaccins destinés aux établissements et services de la Ville et du Département de Paris et signature de la convention constitutive du groupement.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DVD 14 Approbation du principe des travaux d'ouvrages d'art à la Porte du Pré Saint-Gervais dans le cadre de l'extension du tramway T3.

2010 DVD 17 Approbation du principe de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise des coûts et des prestations dans le cadre de l'extension T3 à Paris.

2010 DVD 27 Approbation du principe de réalisations de relevés topographiques dans le cadre de l'extension du tramway T3 et des modalités de passation d'un marché de services.

2010 DVD 28 Approbation du principe de réalisation d'essais et de contrôles de matériaux dans le cadre de l'extension du Tramway T3 et des modalités de passation du marché de services.

2010 DVD 62 Approbation du principe d'aménagement du Quai de la Seine à Paris (19e).

2010 DVD 47 Signature de l'avenant n° 5 à la convention avec la société Vinci Park France pour proroger de trois mois la concession du parc de stationnement souterrain et en superstructure Porte de Saint Cloud (16e).

2010 DVD 13 Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation et la maintenance multi-technique des locaux du poste central d'exploitation de la circulation "Lutèce" (4e).

2010 DVD 54 Signature d'une convention de licence de la marque dénomminative "Vélib" et de la marque semi-figurative "Mairie de Paris" avec la société SOMUPI.

2010 DVD 21 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010 DPE 1 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché pour l'inspection télévisée et l'assistance à la réhabilitation des réseaux canalisés d'assainissement des bois de Vincennes et Boulogne.

2010 DPE 2 Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises FAYOLLE et Fils - MAÏA SONNIER - DELUERMOZ - EDGARD DUVAL - ALBERTAZZI pour les travaux de modification des réseaux d'eau et d'assainissement concernés par l'extension du tramway T3 - lot 4.

2010 DPE 3 Approbation des modalités d'attribution de deux marchés pour la maintenance des équipements aérauliques et des équipements de sécurité, des stations de gestion locales du réseau d'assainissement parisien.

2010 DPE 4 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'exécution de relevés topographiques et la restitution de plans numériques du réseau d'assainissement parisien.

2010 DPE 6 Approbation des modalités d'attribution de trois marchés pour le curage, l'extraction et l'élimination de sables et produits divers des ouvrages d'assainissement parisiens situés à Paris et sa proche banlieue.

2010 DVD 12 Signature avec l'Agence de l'Eau Seine - Normandie d'une convention d'aide financière pour des travaux de rénovation du Canal de l'Ourcq.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010 DLH 6 Signature d'un protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires du 12 rue des Nonnains d'Hyères (4e) pour la réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble.

2010 DLH 13 Résiliation du bail emphytéotique consenti à ADOMA portant location du Château de Bellefontaine à Samois sur Seine (77).

2010 DLH 14 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal, 41 rue des Montiboieufs (20e).

2010 DLH 17 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 21 rue de Fécamp (12e).

2010 DLH 19 Location par bail emphytéotique, au profit de Batigère Ile-de-France, de l'immeuble communal situé 1 rue de Casablanca (15e).

2010 DLH 20 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 10 rue de Meaux (19e).

2010 DLH 23 Location par bail emphytéotique, au profit de l'AFTAM, de l'immeuble communal situé 18-20 rue Saint Gothard (14e).

2010 DLH 37 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 54 rue du Faubourg Saint-Denis et 39 boulevard de Strasbourg, formant le passage Reilhac (10e).

2010 DU 2 Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave (lot n° 8) dépendant de l'immeuble, 2-4, rue Malebranche (5e).

2010 DU 7 Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Cession par voie d'adjudication publique d'une cave (lot n° 52) dépendant de l'immeuble situé 84, rue Saint Martin (4e).

2010 DU 8 Acquisition auprès de la SEMAEST du lot n° 2 dépendant de l'immeuble 69 rue de Cléry (2e).

2010 DU 9 Acquisition auprès de "Paris Habitat - OPH" d'un terrain d'environ 125 m² et cession à "Paris Habitat - OPH" de droits à construire, avenue Gambetta (20e).

2010 DU 13 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'ensemble immobilier 15-17 rue Bellot et 38A avenue d'Aubervilliers (19e).

2010 DU 32 Constitution d'une servitude contractuelle réciproque d'implantation à titre gratuit entre la Ville de Paris et Paris Habitat-OPH sur les immeubles 29A rue Daviel et 12 rue Würtz (13e).

2010 DU 34 Vente par adjudication d'un appartement (lot n° 15) dans l'immeuble 6 rue de seine (6e).

2010 DU 35 Vente par adjudication d'un logement (lot n° 5) dans l'immeuble 13 quai de Conti (6e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010 DU 27 Signature d'un avenant n° 3 à la convention financière ANRU Goutte d'Or (18e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DLH 43 Mise à disposition temporaire d'Emmaüs de l'immeuble communal situé 15 rue Bleue (9e).

2010 DLH 49 Mise à disposition temporaire de l'association Aurore de l'immeuble communal situé 3-5 rue Oscar Roty (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2010 DU 25 Cession de parcelles de terrain situées à Achères (Yvelines), lieudit "La Petite Arche" dans le cadre de la première tranche de la première phase du deuxième avenant au protocole d'Achères.

2010 DU 33 Signature d'un protocole relatif à la vente de terrains à Carrières sous Poissy, au profit de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010 DDEE 54 Signature d'une convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (5e) relative à l'attribution d'une subvention pour l'organisation par l'Institut Emilie du Châtelet du colloque "L'engagement des hommes pour l'égalité des sexes". Montant : 5.000 euros

2010 DDEE 55 Signature d'un avenant à la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie et de deux contrats de collaboration de recherche avec l'Université Paris Descartes.

2010 DPA 21 Approbation du principe de travaux d'aménagement d'un Institut d'Etudes Avancées à l'Hôtel de Lauzun 17, quai d'Anjou (4e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt des demandes d'autorisations correspondantes sur les édifices classés monuments historiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DA 4 Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour la fourniture, la pose de structures de jeux extérieurs, de structures de jeux intérieurs, de revêtements de sols, ainsi que la fourniture de pièces détachées et la maintenance des équipements de jeux et sportifs gérés par la DASCO, la DFPE et la DEVE.

2010 DAJ 1 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 16 décembre 2009, 12 et 26 janvier 2010. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010 DFPE 1 Signature d'une convention passée avec l'association "la Maison des Bout'Chou" (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 498.862 euros.

2010 DFPE 2 Signature d'une convention avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 108.274 euros.

2010 DFPE 24 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du Code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance (16e).

2010 DFPE 25 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du Code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide (15e).

2010 DPA 3 Approbation du principe de restructuration avec extension d'un jardin d'enfants de 56 places au 251, rue Marcadet (18e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2010 DPA 26 Demande de permis de construire pour la création d'un escalier de secours non cloisonné à la crèche collective, 10 rue Ricaut (13e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DPA 9 Approbation du principe de restructuration globale avec réalisation d'une extension, de la crèche collective, 20, rue Richomme (18e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010 DAC 1 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e). - Montant : 2.709.581 euros.

2010 DAC 75 Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010 PP 1 Individualisation d'une autorisation de programme de 640.000 euros TTC pour l'indemnisation des candidats non lauréats au concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé à Pierrefitte sur Seine (93). Approbation du principe de l'opération, de la rémunération des membres du jury ainsi que de l'indemnisation des équipes ayant remis des prestations conformes.

2010 PP 2 Individualisation d'une autorisation de programme de 232.000 euros TTC pour l'indemnisation des candidats du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction dans l'ensemble immobilier Cité (4e) d'un bâtiment neuf destiné à l'accueil du public. Approbation du principe de l'opération, de la rémunération du jury et de l'indemnisation des équipes ayant remis des prestations conformes.

2010 PP 3 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 portant fixation des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus soit par des agents titulaires de la PP ou d'une autre administration et/ou des établissements publics, soit par des agents recrutés sur contrat faute de corps de fonctionnaires.

2010 PP 4 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2010 PP 5 Individualisation d'une autorisation de programme pour la MO relative au réaménagement du bâtiment situé à Limeil - Brévannes devant abriter le plateau théorique de la base d'instruction de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant. - Montant : 2.634.000 euros TTC.

2010 PP 6 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2010 PP 7 Convention de mandat pour la construction du centre de secours et de lutte contre l'incendie à Pierrefitte sur Seine (93). Autorisation de lancer un appel d'offres restreint.

2010 PP 8 Signature d'une convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police pour l'achat de fournitures administratives de la Préfecture de police.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010 DDEE 60 Signature de la convention 2010 avec l'association Paris Ile-de-France Expo 2010 Shanghai (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 500.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 SGRI 2 Subvention à l'association CRIPS (15e) pour l'organisation du Stand France à la Ve conférence francophone sur le VIH/SIDA. - Montant : 5.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010 DPVI 10 Subvention à l'association "Les Amis de Magnum Photos" (18e). - Montant : 10.000 euros.

2010 DPVI 11 Subventions à 6 associations dans le quartier Politique de la Ville de la Chapelle Porte de Montreuil (18e). - Montant total : 28.000 euros.

2010 DPVI 12 Subvention à 8 associations dans le quartier Politique de la Ville Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e). - Montant total : 64.000 euros.

2010 DPVI 20 Subventions à 3 associations du quartier Politique de la Ville Saint-Blaise - Porte de Montreuil (20e). - Montant total : 13.350 euros.

2010 DPVI 23 Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe pour 2010. Quartier Porte de Vanves (14e). - Montant total : 29.000 euros.

2010 DU 3 GPRU Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18e). Opération d'aménagement Binet. Signature d'un avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Paris "Paris Habitat OPH" pour la construction d'un immeuble comprenant des équipements publics et des logements sociaux.

2010 DU 17 Convention financière ANRU Porte Pouchet (17e), Portes Montmartre, Clignancourt (18e). Signature de l'avenant n° 1 de la convention financière avec l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés SEMAVIP et Paris Habitat OPH.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010 DPA 5 Dépôts de la demande d'un permis de démolir le bâtiment (F) situé en fond de parcelle et de la demande d'un permis de construire relative à la construction de bungalows provisoires, 66, boulevard Richard Lenoir (11e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010 DAC 18 Subvention à l'Association des résistants du 11 novembre 1940 (16e). - Montant : 1.000 euros.

2010 DAC 31 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Louise Imbert 145 boulevard du Montparnasse (6e). - Montant : 1.804 euros.

2010 DAC 58 Subvention au Comité du 3e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) (3e). - Montant : 1.200 euros.

2010 DAC 79 Apposition de plaques commémoratives en hommage aux femmes Compagnons de la Libération, esplanade des villes Compagnons de la Libération à Paris (4e). - Montant : 17.473 euros.

2010 DAC 147 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francisco Ferrer y Guardia 26 rue Richer (9e). - Montant : 4.912 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010 DJS 1 Subventions à deux associations sportives du 1er arrondissement. - Montant total : 1.200 euros.

2010 DJS 6 Subvention à une association sportive dans le 6e arrondissement. - Montant : 5.000 euros.

2010 DJS 14 Subventions à quinze associations sportives du 12e arrondissement. - Montant total : 22.362 euros.

2010 DJS 19 Subvention à une association sportive du 14e arrondissement. - Montant : 9.000 euros.

2010 DJS 30 Subvention au Comité d'Action Sociale Culturelle et Sportive du 3e arrondissement. - Montant : 6.500 euros.

2010 DJS 32 Subvention à l'association "Club des Joyeux Boulomanes des Buttes-Chaumont" (19e). - Montant : 3.000 euros.

2010 DJS 33 Subvention à la Fédération Internationale de Savate (18e). - Montant : 11.500 euros.

2010 DJS 34 Subvention à l'association "Commission Football Loisir" (CFL) (2e). - Montant : 9.500 euros.

2010 DJS 36 Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010 DJS 40 Signature d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DJS 45 Subvention à l'association "Rollers et Coquillages" (1er). Montant : 9.500 euros.

2010 DJS 51 Subvention à l'association "Odyssea Organisation" (92). - Montant : 5.000 euros.

2010 DJS 52 Subvention à la Ligue Ile-de-France d'Aviron (94). - Montant : 4.000 euros.

2010 DJS 55 Subvention à l'association "Maischa Africa". - Montant : 1.500 euros.

2010 DJS 56 Subvention au Club des Volontaires du Sport. - Montant : 1.600 euros.

2010 DJS 63 Subventions à cinq associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 58.500 euros.

2010 DJS 72 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 2e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 DJS 74 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14.000 euros.

2010 DJS 75 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 5e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 DJS 76 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2010 DJS 78 Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 8e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.500 euros.

2010 DJS 81 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.500 euros.

2010 DJS 83 Subvention au Comité des Offices du Mouvement Sportif. - Montant : 15.000 euros.

2010 DJS 84 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 14e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2010 DJS 87 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 17e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 19.100 euros.

2010 DJS 88 Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 18e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 19.500 euros.

2010 DJS 89 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 19e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 21.500 euros.

2010 DJS 199 Approbation d'un avenant de prolongation au contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Pontoise (5e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010 DJS 224 Dépose des demandes de permis de démonter et de construire pour la rénovation avec mise en accessibilité handicapé des Bains Douches Meaux (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010 DAJ 2 Communication de la liste des marchés attribués du 15 novembre 2009 au 15 janvier 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT,

Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : M. Gilles ALAYRAC, Mme Florence BERTHOUT, M. Pierre CHARON, Mme Seybah DAGOMA, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Isabelle GACHET, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Philippe MOINE, M. Jean TIBERI, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2010-1 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au réaménagement et à la circulation sur l'avenue de la Grande Armée.

Libellé de la question :

"L'avenue de la Grande-Armée est un des axes principaux de pénétration dans la Capitale avec le trajet La Défense, Neuilly, l'Etoile et la continuité "historique" vers le Centre de Paris, et le Louvre.

Pourtant cet axe connaît des dysfonctionnements majeurs.

Bien que le flux de la circulation soit extrêmement dense, les véhicules empruntent cette voie, souvent à très vive allure, sans respect de la réglementation signalétique et il y a un manque de contrôle du respect de la limitation de vitesse.

Les traversées des piétons sont difficiles, car le temps de traversée est court pour une avenue aussi large et aussi fréquentée.

Sur le plan du respect de la réglementation de l'utilisation des trottoirs, les débordements des commerces de motos provoquent de nombreuses nuisances tant sonores que sécuritaires sur les trottoirs, au mépris des riverains et des piétons de passage.

Ces différents points plaident pour une requalification de cette avenue. Le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. en ce sens en mai 2009 avait été qualifié de "sans intérêt particulier" par Mme LEPETIT, sous le prétexte que la Ville de Paris participait à un comité de pilotage avec l'A.P.U.R., la Ville de Neuilly et le département des Hauts-de-Seine.

Depuis cette date, nous n'avons entendu parler de rien.

Aussi, Mme DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, chacun dans leur domaine, de prendre les mesures nécessaires afin que des contrôles de vitesse soient effectués et que les contrevenants sur les trottoirs soient verbalisés.

Ils demandent, également, à M. le Maire de Paris d'acter leur demande de requalification complète de l'avenue de la Grande-Armée et de réaménagement de la porte Maillot et de leur donner des informations sur l'avancée de ce dossier."

Réponse non parvenue.

QE 2010-2 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'aménagement d'un parc de stationnement avenue de la Grande Armée.

Libellé de la question :

"L'avenue de la Grande Armée est un axe important de circulation, mais elle se trouve dans un secteur de mixité d'habitations, de commerces et de bureaux, ce qui génère un nombre important de véhicules et donc une demande forte en ce qui concerne les parcs de stationnement. Cette demande n'est pas satisfaite par le parc existant Porte Maillot, trop distant du haut de l'avenue et dont la fréquentation est très liée à l'activité des salons et des manifestations du Palais des Congrès.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris d'envisager, à nouveau, l'aménagement d'un parc de stationnement avenue de la Grande Armée."

Réponse non parvenue.

QE 2010-3 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au renforcement de la lutte contre la pratique de vente à la sauvette aux abords des foires, salons, congrès et événements sportifs ou culturels parisiens.

Libellé de la question :

"On constate depuis quelques mois une forte recrudescence des ventes frauduleuses, dites "à la sauvette", de billets, badges ou titres d'accès, aux abords immédiats des différentes foires, salons, congrès et manifestations événementielles sportives ou culturelles organisées à Paris.

Ces ventes, qui sont aujourd'hui le fait de véritables bandes organisées, entraînent des conséquences économiques et sociales importantes, puisqu'elles nuisent à la vitalité et à l'image de qualité attachée à ces manifestations.

En outre, ces pratiques génèrent un sentiment d'insécurité néfaste pour l'attractivité de la place de Paris, puisque ces bandes n'hésitent désormais plus à recourir à la violence, envers les visiteurs pour leur extorquer les titres d'accès, ou envers les services de sécurité.

Il est donc urgent, pour préserver le dynamisme et le prestige de la Capitale vis-à-vis de nos concurrents européens, de lutter fermement contre ces pratiques qui pénalisent tant les usagers que les professionnels du secteur.

Mme Catherine DUMAS, Sénatrice, Conseiller de Paris et des élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent M. le Préfet de police de Paris sur les moyens mis en place et les renforts envisagés pour lutter efficacement contre cette pratique frauduleuse."

Réponse non parvenue.

QE 2010-6 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de pannes de chauffage.

Libellé de la question :

"Depuis mi-décembre, les appartements du groupement H.L.M. rue Van Loo (16e) sont abonnés aux pannes régulières de chauffage. Malgré l'engagement de Paris Habitat, en réponse à un courrier du Maire de l'arrondissement, de mettre "tout en oeuvre pour remplacer les pièces défectueuses", de nombreux habitants de cet ensemble se plaignent de dysfonctionnements par voie de pétition.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

Quelles dispositions il entend prendre pour inviter les bailleurs sociaux de la Ville, et en particulier Paris Habitat, à intervenir rapidement lorsque de telles difficultés surviennent, notamment avec des températures extérieures durablement négatives, de façon à ne pas condamner les locataires à des conditions difficiles d'hébergement."

Réponse non parvenue.

QE 2010-7 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de dysfonctionnements des ascenseurs, en particulier sur l'immeuble 17, rue du Général Niox (16e).

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs mois, des dysfonctionnements des ascenseurs de l'immeuble 17, rue du Général-Niox (16e), géré par la R.I.V.P., pénalisent les locataires, en particulier ceux d'entre eux qui, pour des raisons médicales, ne peuvent utiliser régulièrement les escaliers.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

Quelles dispositions il entend prendre pour que les bailleurs sociaux - et en particulier la R.I.V.P. s'agissant de cet immeuble du 17, rue du Général-Niox - procèdent plus rapidement aux travaux de maintenance des ascenseurs du parc social de la Ville de Paris ?"

Réponse non parvenue.

QE 2010-8 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'une liaison mécanique entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel Proust (16e), via l'avenue du Parc de Passy.

Libellé de la question :

"A de nombreuses reprises, les élus du 16e ont fait part de leur volonté d'aménager une liaison mécanique entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel-Proust, via l'avenue du Parc de Passy. A ce titre, Claude GOASGUEN, député maire du 16e, était intervenu auprès du Ministre de l'Environnement qui a précisé le type d'aménagements qui pourrait être envisagé sans porter atteinte au site inscrit du 16e arrondissement. La saisine de la Direction de la Voirie et des Déplacements est pour l'instant restée sans suite.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

Dans quels délais peut être envisagée l'installation d'une liaison mécanique entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel-Proust, via l'avenue du Parc de Passy, qui répondrait à une préoccupation majeure des habitants de ce quartier ?"

Réponse non parvenue.

QE 2010-9 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'abattage d'arbres sains et à la démolition d'un blockhaus, 45-47, avenue du Maréchal Fayolle (16e).

Libellé de la question :

"Au 45-47, avenue du Maréchal Fayolle, Paris Habitat vient de procéder d'une part à l'abattage d'arbres sains, sans autorisation et antérieurement à la délivrance de tout permis de construire, et d'autre part à la démolition d'un blockhaus.

Par ailleurs, ils souhaitent connaître le coût de l'opération de démolition du blockhaus et son impact sur le montant global du projet de construction.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

Quelles suites la Ville de Paris entend donner auprès de Paris Habitat pour avoir procédé à l'abattage d'arbres sains sans autorisation ?

A combien est évalué le coût de l'opération de démolition du blockhaus et quel est son impact sur le montant global du projet de construction ?"

Réponse non parvenue.

QE 2010-10 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation provisoire du Salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette (16e).

Libellé de la question :

"Après son édition d'Automne, que le Maire de Paris avait d'autorité annulée quelques jours à peine avant l'installation, le Salon des Antiquaires du 16e arrondissement, installé provisoirement sur la Pelouse de la Muette, ne pourra se tenir au printemps prochain, la Mairie de Paris s'y opposant de nouveau.

L'argument selon lequel l'installation provisoire de ce salon porterait atteinte à l'espace naturel que constitue la pelouse de la Muette semble difficilement convaincant lorsque dans le même temps le Maire de Paris souhaite construire des équipements définitifs sur les pelouses centrales de l'Hippodrome d'Auteuil.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

Pour quelles raisons M. le Maire de Paris persiste dans son refus d'autoriser l'installation provisoire du Salon des Antiquaires sur la Pelouse de la Muette ?

Si cette attitude de M. le Maire de Paris est compatible avec sa volonté d'installer des infrastructures définitives sur les Pelouses d'Auteuil ?"

Réponse non parvenue.

QE 2010-11 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au Plan d'investissement pluriannuel de Paris.

Libellé de la question :

"L'Exécutif municipal a fait mention à diverses occasions de l'existence d'un "Plan pluriannuel d'investissements pour Paris".

Ce document est censé notamment contenir la programmation des équipements dont la réalisation est prévue au cours de la mandature, comme les établissements d'accueil pour la petite enfance.

A ce titre, il intéresse directement les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que l'ensemble des élus.

Aussi, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent savoir comment obtenir communication de ce document."

Réponse (M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint) :

"La question de Mme DATI succède à un grand nombre d'interventions des élus de l'opposition municipale sur ce sujet.

Les grands axes de la mandature sont connus de tous : ils correspondent au programme choisi par les Parisiens en mars 2008. A ce titre, ils sont régulièrement rappelés et servent de cadre à notre action. Ainsi en est-il de l'objectif de 4.500 places supplémentaires en crèche, de celui de 40.000 logements sociaux supplémentaires, des 30 nouveaux hectares de jardins qui seront ouverts au public, ou encore du tramway sur un tiers du pourtour de Paris.

Les montants de crédits envisagés pour ces grands projets et grandes enveloppes globales (crèches, voirie, école, etc.), ont été annoncés et débattus lors des séances du Conseil de Paris consacrées aux orientations budgétaires et au budget. Ainsi, je rappelle que l'ambition de l'Exécutif parisien est d'investir 8,5 milliards d'euros sur cette mandature. Cette enveloppe est déclinée par grands secteurs : pour ne reprendre que quelques-uns des chiffres cités, 1,5 milliard d'euros au titre de la voirie et des transports, 850 millions d'euros pour le secteur de la connaissance, 800 millions d'euros pour les équipements scolaires, 600 millions d'euros pour la jeunesse et le sport et 380 millions pour la petite enfance...

L'Exécutif et les services de la Ville disposent naturellement de divers documents de travail internes regroupant des projets et équipements envisagés à court et moyen terme dans chaque secteur. Néanmoins, il s'agit de feuilles de route indicatives, ajustées en permanence au contexte et à la réalité du terrain.

In fine, c'est bien sûr seulement après concertation et débat avec l'ensemble des élus concernés qu'est soumis à l'approbation du Conseil de Paris le lancement de tout nouveau projet. Chacun reconnaîtra en particulier la volonté de responsabilisation et de transparence manifestée par la Municipalité dans la procédure des "investissements localisés" : les Maires disposent d'une très importante liberté de décision concernant les aménagements locaux de leur arrondissement, et les arbitrages définitifs respectent systématiquement leurs priorités, sauf impératifs majeurs de sécurité ou impossibilité budgétaire."

QE 2010-12 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au "Mur pour la Paix".

Libellé de la question :

"Par courrier daté du 30 septembre 2008, le Maire de Paris a fait savoir qu'il était favorable à une occupation temporaire exceptionnelle d'une durée de deux ans pour la construction appelée "Mur pour la Paix", installée en toute illégalité sur le Champ de Mars, afin de "permettre de trouver une solution, soit en l'installant sur un nouveau site, soit par exemple grâce à une oeuvre virtuelle, d'en garder trace".

Alors que cette période d'occupation temporaire arrive très prochainement à son issue, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris : quelle forme juridique a pris cette autorisation temporaire et quelles ont été les démarches entreprises pour parvenir à la solution évoquée dans le courrier en question ?"

Réponse non parvenue.

QE 2010-13 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'amiante.

Libellé de la question :

"Mme Rachida DATI a adressé un courrier au Maire de Paris le 17 septembre 2009 au sujet du respect par la collectivité parisienne de la réglementation sur l'amiante. Ce courrier est resté sans réponse.

Aussi, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

- la liste des constructions de la Ville ou du Département de Paris qui ne sont pas en règle au regard de la loi et de la réglementation sur l'amiante ;

- pour chacun des bâtiments municipaux ou départementaux concernés, les mesures et le calendrier que le Maire de Paris compte mettre en oeuvre afin de remédier à leur non-conformité."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QE 2010-4 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de la situation des modèles vivants des établissements de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"En février 2009, différents voeux ont été déposés à propos de la situation des modèles vivants.

Ces derniers soulignaient les nombreuses inquiétudes exprimées par les modèles vivants des Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris, à propos de leur niveau de rémunération (suite notamment à la décision de supprimer la pratique du "cornet") et de leur statut (ne bénéficiant que du statut de vacataire, et n'ayant donc à ce titre pas accès aux cantines de la Ville de Paris, à une complémentaire santé ou de visite à la Médecine du travail).

Suite à cela, l'Exécutif parisien s'était engagé à ce que l'Adjoint concerné ouvre des discussions avec les représentants des modèles (pour revaloriser leur rémunération et l'homogénéiser avec ce qui se pratique dans d'autres établissements) et qu'une réflexion commune, avec les services de l'Etat, soit menée pour réfléchir à la question du statut des modèles physiques.

Le groupe des éluEs "Verts" souhaiterait qu'un récapitulatif des démarches engagées et évolutions obtenues lui soit communiqué."

Réponse non parvenue.

QE 2010-5 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative aux fermetures administratives de cafés-concerts et salles de spectacles parisiens.

Libellé de la question :

"La question de la nuit parisienne, et des situations souvent difficiles auxquelles sont confrontés cafés-concerts et salles de spectacles à Paris, a été à diverses reprises débattue récemment au Conseil de Paris, et au sein de la 9e Commission.

A ce titre, les professionnels de ce secteur ainsi que divers groupes politiques, se sont montrés inquiets du net durcissement constaté à Paris depuis plusieurs mois à l'encontre de ces établissements, aboutissant à un nombre croissant de procédures engagées par vos services.

Le chiffre de deux cents fermetures administratives prononcées pour l'année 2009 a été mentionné.

Il semble cependant, en examinant de plus près ce dossier, qu'aucune donnée chiffrée précise n'ait été communiquée à ce jour.

Et surtout, il apparaît notamment difficile voire impossible de faire la distinction parmi ces fermetures administratives prononcées des motifs ayant réellement justifié ces décisions. Sont-elles en grande majorité dues aux nuisances sonores et plaintes répétées du voisinage ?

Ou sont-elles dues plutôt au non respect de règles de sécurité, de la législation du travail ou des règles d'hygiène ?

Les situations peuvent être diverses.

Or ces éléments chiffrés seraient indispensables et précieux, alors que se tiendront très prochainement des Etats généraux de la nuit parisienne et que cette question sera débattue, notamment par les éluEs parisiens, pour tenter d'y trouver une solution.

Aussi, la question du groupe "Les Verts" est la suivante :

Vos services peuvent-ils communiquer aux éluEs parisiens des éléments détaillés sur le nombre de fermetures administratives effectivement prononcées au cours des trois dernières années à l'encontre de cafés-concerts et salles de spectacles à Paris ainsi que des éléments ayant motivé ces décisions ?"

Réponse non parvenue.

Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ et M. Yves POZZO di BORGO.

Excusé : M. Mao PÉNINOU.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Maïté ERRECART, Martine NAMY-CAULIER, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christian SAUTTER.

Excusée : Mme Lyne COHEN-SOLAL.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Mmes Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT et M. Jean-Baptiste MENGUY.

Excusés : Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et M. Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT et Claude-Annick TISSOT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, MM. Mao PÉNINOU, Georges SARRE, Mmes Gisèle STIEVENARD et Geneviève BERTRAND.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM et Martine MÉRIGOT de TREIGNY.

Excusées : Mmes Yamina BENGUIGUI, Véronique DUBARRY et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Hervé BENESSIANO, Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

8e Commission

MM. François VAUGLIN, Jérôme DUBUS, Michel DUMONT, Mme Laurence DREYFUSS, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Géraldine POIRAUT-GAUVIN et Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mme Anne HIDALGO et M. René DUTREY.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHEZ RUIVO, Pierre SCHAPIRA, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Alain DESTREM.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Definitif	n° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	01	01	1	PS-RGA Verts PCF-PG	CAFFET, GAREL, BROSSAT	CM	Vnr	-	Transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur et ses conséquences pour les Parisiens	PENINOU	Adopté	08/02/2010
1ère	1ère	14	02	2	PS-RGA	BRAYO	CM	Vnr	-	Maintien des services publics dans le 9e arrondissement	PENINOU	Adopté	08/02/2010
1ère	2e	01	03		UMP-PA	LAMOUR, GOULON, MENGUY, POIRAUT-GAUVIN, DESTREM	CM	A	DDEE 9	Majoration de la somme attribuée à l'association des Commerçants Lecourbe Cambonne 15ème	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
1ère	2e	02	04		UMP-PA	LAMOUR, GOULON, MENGUY, POIRAUT-GAUVIN, DESTREM	CM	A	DDEE 17	Majoration de la somme attribuée à l'association des Commerçants Félix Faure Convention 15ème	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
2e	2e	03	05		UMP-PA	TISSOT	CM	A	DDEE 21	Demande d'augmentation de la subvention accordée aux commerçants Oberkampf Parmentier (11e)	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
1ère	2e	04	06		UMP-PA	LAMOUR, GOULON, MENGUY, POIRAUT-GAUVIN, DESTREM	CM	A	DDEE 28	Majoration de la somme attribuée à l'association des commerçants le Village Saint Charles 157ME	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
1ère	2e	05	07		UMP-PA	LAMOUR, GOULON, MENGUY, POIRAUT-GAUVIN, DESTREM	CM	A	DDEE 43	Majoration de la somme attribuée à l'association des commerçants de la rue du Commerce 15ème	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
Séance	2e		7 bis	3	Exécutif		CM	Vnr	-	ouverture des commerces le dimanche, hors zone touristique	COHEN-SOLAL	Adopté	08/02/2010
2e	2e	06	08		UMP-PA	KUSTER	CM	Vnr	-	Engagement de crédits supplémentaires pour les illuminations de Noël	COHEN-SOLAL	Rejeté	08/02/2010
2e	2e	07	09	4	PS-RGA	VERON	CM	Vnr	-	Etude relative à l'évolution commerciale des locaux dans le nord-ouest du 9e en lien avec la SEMAEST,	COHEN-SOLAL	Adopté	08/02/2010
2e	2e	08	10	5	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Suivi médical des modèles vivants et des personnels employés par la collectivité	ERRECART	Adopté	08/02/2010
6e	2e	09	11	6	Verts	DUBARRY, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Signature du pacs en mairie	ERRECART	Adopté (amendé oralement)	08/02/2010
1ère	2e	10	12		UMP-PA	ALPHAND	CM	Vnr	-	Transparence des rapports de l'inspection générale de la Ville	ERRECART	Rejeté	08/02/2010
1ère	2e	11	13		UMP-PA	ALPHAND	CM	Vnr	-	Demande de bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'inspection générale dans ses rapports	ERRECART	Rejeté	08/02/2010
1ère	2e	12	14		UMP-PA	ALPHAND, BOURNAZEL, POIRAUT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Bilan du risque amianté dans les établissements du ressort de la Ville	ERRECART	Rejeté	08/02/2010
2e	2e	13	15	7	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Réintégration d'un salarié de GRDF licencié à la suite d'un mouvement social	SAUTTER	Adopté	08/02/2010
3e	3e	15	16		Verts	GIBUDEAUX, CONTASSOT, BAUPIN	CM	V	DVD 23	Végétalisation de la bande de roulement du T3	LEPETIT	Retiré	08/02/2010
3e	3e	17	17		UMP-PA	DUBUS, DOUVIN	CM	V	DVD 39	Plan de rénovation et de modernisation des tunnels à Paris	LEPETIT	Retiré	08/02/2010
3e	3e	18	18		PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Régimentation stationnement résidentiel et extension du champs des bénéficiaires de la carte Sésame	LEPETIT	Retiré (non présenté)	08/02/2010
3e	3e	19	19	8	UMP-PA	LAMOUR, DOUVIN	CM	Vnr	-	Organisation d'un débat au Conseil de Paris sur les questions relatives au stationnement	LEPETIT	Adopté	08/02/2010
3e	3e	20	20		Verts	GROUPE LES VERTS	CM	Vnr	-	Qualis et votes sur berge de la Seine	LEPETIT	Rejeté	08/02/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
3e	3e	21	21	9	Verts	BAUPIN	CM	Vnr	-	bruit et pollution atmosphérique généré par la circulation sur le périphérique : mise en place par la PP d'un groupe de travail VP communes limitrophes et AirParif et BrutiParif	LEPETIT	Adopté	08/02/2010
3e	3e	22	22		UMP/PA	KUSTER, DE PANAFIEU, DOUVIN	CM	Vnr	-	lancement de l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique entre les portes des Ternes, Villiers et Champperret	LEPETIT	Rejeté	08/02/2010
Séance	3e		22 bis	10	Exécutif		CM	Vnr		Financement de la couverture du périphérique entre les portes des Ternes, Villiers et Champperret	LEPETIT	Adopté	08/02/2010
1ère	3e	23	23		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr		Prolongation de l'aide à l'achat de véhicules hybrides pour les taxis	LEPETIT	Retiré	08/02/2010
1ère	3e	24	24		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr		Attribution de nouvelles licences de taxi aux véhicules écologiquement propres	LEPETIT	Retiré	08/02/2010
Séance	3e		24 bis	11	Exécutif		CM	Vnr		Développement des taxis propres	LEPETIT	Adopté	08/02/2010
1ère	3e	25	25		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr		Etude pour la mise en place de "bornes de taxis intelligentes"	LEPETIT	Rejeté	08/02/2010
3e	3e	26	26	12	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Sécurisation de la voirie parisienne par la suppression des boîtes de réseaux de type diphase	LEPETIT	Adopté	08/02/2010
4e	4e	27	27		UMP/PA	DE CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Agence parisienne du climat (création localisation budget...)	BAUPIN	Retiré	08/02/2010
4e	4e	28	28	13	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Epaves deux roues (caractérisation, enlèvements)	DAGNAUD	Adopté	08/02/2010
4e	4e	29	29	14	Verts	BOUTAULT, FORNIER	CM	Vnr	-	Utilisation de copeaux de bois lors d'épaves neigeux (ou de tous autres procédés alternatifs au salage)	DAGNAUD	Adopté	08/02/2010
1ère	4e	30	30		UMP/PA	BENESSIANO, BOULAY-ESPERONNIER	CM	Vnr	-	Renforcement des effectifs du service public de la Propreté dans les arrondissements	DAGNAUD	Rejeté	08/02/2010
1ère	4e	31	31		CI	POZZO DI BORGIO	CM	V	DEVE 31	Organisation de manifestations sur le Champ de Mars	GIBOUDEAUX	Retiré	08/02/2010
1ère	4e	32	32		CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Protection du site du Champ de Mars avec fermeture possible du site	GIBOUDEAUX	Rejeté	08/02/2010
4e	4e	33	33	15	UMP/PA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	aménagement du terrain situé 6 rue du Colonel Manhès en jardin pédagogique	GIBOUDEAUX	Adopté (amendé)	08/02/2010
4e	4e	34	34		UMP/PA	DE CLERMONT-TONNERRE, TISSOT	CM	Vnr	-	Préservation du patrimoine arboricole de Paris (remplacement automatique de chaque arbre abattu et établissement d'une cartographie sanitaire des arbres)	GIBOUDEAUX	Rejeté	08/02/2010
1ère	4e	35	35		UMP/PA	BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Nombre d'abattage d'arbres à Paris et dans le 18e arrondissement en 2010 et avenir du bois montmartrois de la cité des artistes	GIBOUDEAUX	Retiré	08/02/2010
4e	4e	36	36		CI	GASNIER	CM	Vnr	-	Mesures contre la prolifération des corbeilles dans les parcs et jardins	GIBOUDEAUX	Rejeté	08/02/2010
8e	4e	37	37		UMP/PA	LAMOUR, GOJJON, POIRAUT-GAUDIN, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Prise en charge - par l'octroi d'une subvention aux bailleurs - de la mise hors d'eau des installations électriques des tours du Front de Seine (15e)	LE STRAT	Rejeté	08/02/2010
5e	5e	38	38	16	PS-RGA	EL-KHOMRI	CM	Vnr	-	Problèmes de circulation générés par l'occupation par les fidèles des mosquées lors des prières des rues Polonceau et Myrha	SARRE	Adopté	08/02/2010
5e	5e	39	39	17	PS-RGA	CALANDRA, ASSOULINE	CM	Vnr	-	Tranquillité publique dans le 20e (question des moyens attribués au commissariat du 20ème)	SARRE	Adopté	08/02/2010
5e	5e	40	40		UMP/PA	KUSTER	CM	Vnr	-	Protection des équipements sportifs - Mise à disposition de correspondants de nuit	SARRE	Rejeté	08/02/2010
5e	5e	41	41		UMP/PA	GOJJON	CM	Vnr	-	Traitement de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens	SARRE	Rejeté	08/02/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Definitif	n° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1 ^{ère}	6 ^e	42	42	18	PCF-PG	KLUGMAN	CM	Vnr		Procédures de mises en garde à vue et politique sécuritaire du gouvernement (demande notamment du nombre de gardes à vue effectives sur le territoire parisien)	BENGUIGUI	Adopté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	43	43		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Tarifs des cantines scolaires - Mise en place d'une règle parisienne de la restauration scolaire	BROSSEL	Retiré	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	44	44	19	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Protection des élèves contre l'exposition au plomb dans les écoles élémentaires à Paris	BROSSEL	Adopté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	45	45		PS-RGA	VAILLANT, BOUYGUES, CAFFET, EL KHOMRI, GOLDGRAB, GUILLOT, LE STRAT, PIGEON	CM	V	DJS 210	Redéploiement du personnel de l'antenne Jeunes Brissou au centre d'animation Binet	JULLIARD	Retiré	09/02/2010
Séance	7 ^e	45 bis	45 bis	20	Exécutif		CM	V	DJS 210	Maintien de la subvention de 10.000 euros à l'association La Salésienne	JULLIARD	Adopté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	46	46		UMP-PA	KUSTER, DUBUIS	CM	V	DJS 24	Demande d'augmentation de la subvention accordée à l'ONG du 16 ^e	VUILLERMOZ	Rejeté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	47	47		UMP-PA	GOASGUEN	CM	A	DJS 86	Pratique du football par les mineurs étrangers : possibilité de leur attribuer une première licence	VUILLERMOZ	Rejeté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	48	48	21	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, CORBIERE	CM	Vnr		Demande d'une indemnisation par l'Etat pour le préjudice subi par les associations sportives du fait de la réquisition des gymnases pour la campagne de vaccination du H1-N1	VUILLERMOZ	Adopté	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	49	49		PS-RGA	COUMET, BARTHE, LANG, DE LA GONTRIE, MOINE, OLIVIER	CM	Vnr		Conséquences pour les clubs sportifs de la réquisition des gymnases pour la vaccination de la grippe A	VUILLERMOZ	Retiré	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	50	50		PS-RGA	CHERKI, POLSKI, SANCHEZ-RUIVO	CM	Vnr		Programmation des travaux en mars pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette	VUILLERMOZ	Retiré	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	51	51		UMP-PA	LAMOUR, GOULON, MENGUY	CM	Vnr		Sport de proximité dans le 16 ^{ème}	VUILLERMOZ	Retiré	09/02/2010
3 ^e	7 ^e	52	52		UMP-PA	GOASGUEN	CM	V		Carte de vœux du Paris Volley	VUILLERMOZ	Retiré	09/02/2010
7 ^e	7 ^e	53	53		PS-RGA	COUMET, BARTHE, LANG, DE LA GONTRIE, MOINE, OLIVIER	CM	Vnr		Création d'un atelier public d'urbanisme	HIDALGO	Retiré	09/02/2010
8 ^e	8 ^e	54	54		UMP-PA	CARRERE-GEE, DE SARNEZ, ARROUZE, CHERKI, DUTREY	CM	A	DU 29	Création d'un atelier public d'urbanisme	HIDALGO	Rejeté	09/02/2010
1 ^{ère}	8 ^e	55	55	22	Verts		CM	V	DU 29	Aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul	HIDALGO	Adopté	09/02/2010
Séance	8 ^e	55 bis	55 bis		UMP-PA	CARRERE-GEE, DE SARNEZ, ARROUZE, CHERKI, DUTREY	CM	V	SG 9	Horaires des travaux sur le site des Halles	HIDALGO	Rejeté	09/02/2010
8 ^e	8 ^e	56	56		Verts	BOUTAULT	CM	Vnr		Activités pour les adhérents dans le projet des Halles - Devenir du Centre d'animation "Les Halles le Marais"	HIDALGO	Rejeté	09/02/2010
8 ^e	8 ^e	57	57		Verts	BOUTAULT	CM	Vnr		Non cession des propriétés de la Ville sur le site des Halles à des propriétaires privés	HIDALGO	Rejeté	09/02/2010
8 ^e	8 ^e	58	58		Verts	BOUTAULT	CM	Vnr		Installation d'une Antenne-relais Orange sur le toit du 6-8, rue des Portes Blanches dans le 16 ^{ème}	HIDALGO	Rejeté	09/02/2010
8 ^e	8 ^e	59	59	23	Verts	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr		Dénomination d'un lieu dans le 12 ^e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi	HIDALGO	Adopté	09/02/2010
6 ^e	8 ^e	60	60	24	PS-RGA	TAIEB	CM	Vnr			HIDALGO	Adopté	09/02/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	n° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	60	61	25	PS-RGA	COUMET	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "rue Augustin MOUCHOT" à une voie de la ZAC de la Gare de Rangis	HIDALGO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	61	62	26	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Demande de médiation du collectif Jeudi noir pour l'occupation de l'hôtel de Coulanges	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	62	63	27	Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Expulsion/Relogement des occupants du 1 bis, place des Vosges (Collectif Jeudi Noir)	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	63	64		PS-RGA	CHERKI, SANCHES-RUIVO, ARROUZE	CM	Vnr	-	sur l'utilisation des locaux d'habitation vides : mise en œuvre par l'Etat du DALO avec réquisitions nécessaires, propositions de nouvelles dispositions de locations par les bailleurs sociaux, mise en location par le CSAPV de logements vides non proposés aux seniors	MANO	Retiré	09/02/2010
Séance	8e		64 bis	28	Exécutif		CM	Vnr	-	Mobilisation du parc de logements vacants	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	64	65		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Lutte contre les expulsions à Paris avec la prise d'un arrêté anti expulsion	MANO	Rejeté	09/02/2010
Séance	8e		65 bis	29	Exécutif		CM	Vnr	-	Fin des expulsions sans relogement des ménages de bonne foi	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	65	66	30	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Mise en œuvre du DALO par l'Etat avec réquisition par le Préfet des immeubles vides depuis plusieurs années	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	66	67	31	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Contre l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux - Mise en place d'un plan de relance du logement social	MANO	Adopté	09/02/2010
8e	8e	67	68		UMPPA	DECORTE	CM	Vnr	-	Mise en place d'un nouvel outil permettant aux Parisiens de suivre l'avancée de leur demande de logement social	MANO	Rejeté	09/02/2010
1ère	8e	68	69		UMPPA	POIRALT-GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, MACE DE LEPINAY	CM	Vnr	-	Modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble 36, rue Emeriau (15e) géré par Paris Habitat	MANO	Rejeté	09/02/2010
Séance	8e		69 bis	32	Exécutif		CM	Vnr	-	Modernisation et entretien du parc d'ascenseurs parisiens des bailleurs sociaux	MANO	Adopté	09/02/2010
1ère	8e	69	70	33	PS-RGA	CARON-THIBAUT	CM	Vnr	-	Politique du surloyer	MANO	Adopté	09/02/2010
1ère	8e	70	71		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Réhabilitation de l'immeuble 24 rue de La Banque (2e)	MANO	Rejeté	09/02/2010
1ère	9e	71	72		UMPPA	DUBUS, LEGARET	CM	Vnr	-	Association Droit au Logement	GIRARD	Retiré	09/02/2010
9e	9e	72	73		UMPPA	MACE DE LEPINAY	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale	POURTAUD	Retiré	09/02/2010
6e	9e	73	74		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Sauvegarde et rénovation de l'église Saint-Germain de Charonne (20e)	SCHAPIRA	Rejeté	09/02/2010
Séance	9e		74 bis	34	Exécutif		CM	Vnr	-	Demande de libération de Salah Hamouri	SCHAPIRA	Adopté	09/02/2010
1ère	9e	74	75	35	UMPPA	BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Relatif à la situation de Salah Hamouri	SCHAPIRA	Adopté	09/02/2010
9e	9e	75	76		UMPPA	DESTREM	CM	Vnr	-	Demande de partenariat avec la Fondation Casques Rouges à Haïti	SCHAPIRA	Rejeté	09/02/2010
1ère	9e	76	77	36	Exécutif	MAIRE DE PARIS	CM	Vnr	-	Relations bilatérales entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine : demande que le drapeau tibétain ne soit plus hissé chaque 10 mars sur le parvis de l'hôtel de Ville	VIEU CHARIER	Adopté	09/02/2010
8e	9e	77	78	37	PS-RGA	BLOCHE, CAPELLE	CM	Vnr	-	Subvention à la Fondation Auschwitz-Sirkenau	VIEU CHARIER	Adopté	09/02/2010
										Participation financière de la France à la restauration du site d'Auschwitz			

Déposé en	Commission Séance	n° Prévisoire	n° Définitif	n° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
9e	9e	78	79	38	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON	CM	Vnr	-	Pose d'une nouvelle plaque rue du Groupe Mancouchian (20e) avec un extrait du poème d'Aragon "Strophes pour se souvenir"	VIEU CHARIER	Adopté	09/02/2010
9e	9e	79	80		PS-RGA	BACHE, CHRISTIENNE	CM	Vnr	-	Célébration du 140e anniversaire de la Commune de Paris : demande d'organisation d'un concert sur la place de l'Hôtel de Ville	VIEU CHARIER	Retiré	09/02/2010
Séance	9e		80 bis	39	Exécutif		CM	Vnr		Célébration du 140e anniversaire de la Commune de Paris en 2011	VIEU CHARIER	Adopté	09/02/2010
6e	6e	01 G	01 G		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CG	V	DASES 28 G	Prise en charge par le Département des loyers des centres sociaux parisiens	EL KHOMRI	Rejeté	08/02/2010
Séance	6e		1 G bis	1 G	Exécutif		CG	V	DASES 28 G		EL KHOMRI	Adopté	08/02/2010
6e	6e	02 G	02 G	2 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DASES 28 G	Les contrats de responsabilité parentale	EL KHOMRI	Adopté	08/02/2010
6e	6e	03 G	03 G	3 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DASES 28 G	Demande de ne pas appliquer le couvre feu à Paris pour les mineurs moins de 13 ans	EL KHOMRI	Adopté	08/02/2010
6e	6e	04 G	04 G	4 G	CI	CAVADA, BRUNO	CG	V	DASES 28 G	Statut d'adoptant européen	EL KHOMRI	Adopté	08/02/2010
6e	6e	05 G	05 G	5 G	PS-RGA	BOLIAKAZ	CG	Vnr	-	Contre le démantèlement de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	DUBARRY	Adopté	08/02/2010
7e	6e	06 G	06 G		Verts	S GAREL	CG	A	DPPE 27 G	Accessibilité des services sociaux et médicaux de Paris aux personnes en situation de handicap	LE GUEN	Adopté	08/02/2010
6e	6e	07 G	07 G	6 G	PS-RGA	BACHE, CAPELLE	CG	Vnr	-	Situation de l'AP-HP	LE GUEN	Adopté	08/02/2010
6e	6e	08 G	08 G	7 G	PS-RGA	BERTINOTTI	CG	Vnr	-	Avenir de l'Hôtel Dieu	LE GUEN	Adopté	08/02/2010
6e	6e	09 G	09 G	8 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Maintien des services hospitaliers de l'Hôtel Dieu	LE GUEN	Adopté	08/02/2010
6e	6e	10 G	10 G	9 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Maintien des services de l'Hôpital Bichat (18e)	LE GUEN	Adopté	08/02/2010
6e	6e	11 G	11 G		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Avenir de l'Hôpital Léopold Bellan (14e)	LE GUEN	Rejeté	08/02/2010
6e	6e	12 G	12 G		UMP-PA	P GOLLON	CG	Vnr	-	Campagne d'information sur les dangers de la drogue dans la Capitale	LE GUEN	Rejeté	08/02/2010
6e	6e	13 G	13 G	10 G	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Ouverture temporaire d'un lieu social et culturel dans les locaux vacants de la caserne "Château Landon"	TROSTANSKY	Adopté	08/02/2010
6e	6e	14 G	14 G	11 G	PS-RGA Verts	CALANDRA, BAUPIN, GIBOUDEAUX	CG	Vnr	-	Expulsion du Centre d'hébergement d'urgence ENNAÛS - Pyrénées (20e)	TROSTANSKY	Adopté	08/02/2010

Sommaire

Ouverture de la séance.	3
Condoléances.	3
2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros.	5
Adoption de comptes rendus.	6
Félicitations.	6
Dépôt de questions d'actualité.	6
Suspension et reprise de la séance.	7
I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la multiplication des gardes à vue.	7
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P. III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.	9
IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la Direction de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris.	11
V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à Autolib' et aux taxis parisiens.	14
VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris relative au chômage à Paris et à la situation des chômeurs en fin de droit.	15
2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros. (suite).	16
Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale concernant la transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur et de ses conséquences pour les Parisiens.	19
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des services publics dans le 9e arrondissement.	21
2010, DF 10 - DU 67 - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) et dénommée Paris Batignolles Aménagement.	22
2010, DDEE 59 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.	24

2010, DDEE 1 - Subvention à l'association "Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 2 - Subvention à l'Association des Commerçants du Futur (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 2010, DDEE 3 - Signature d'une convention avec l'association "Prestige des Gobelins" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 28.000 euros. 2010, DDEE 5 - Subvention à l'Association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 21.000 euros. 2010, DDEE 6 - Signature d'une convention avec l'association "Comité des Champs Elysées" pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 120.000 euros. 2010, DDEE 7 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros. 2010, DDEE 8 - Subvention à l'Association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Bourdeau et annexes ACAPS Caumartin (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 2010, DDEE 9 - Subvention à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne ACLC (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 33.000 euros. 2010, DDEE 10 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 2010, DDEE 11 - Subvention à l'Association des Commerçants Poteau-Duhesme (18) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 12 - Subvention à l'Association des Commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 2010, DDEE 13 - Subvention à l'association "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 2.700 euros. 2010, DDEE 15 - Subvention à l'association "Tocque Village" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros. 2010, DDEE 16 - Subvention à l'association l'Avenue des Ternes Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 13.000 euros. 2010, DDEE 17 - Subvention à l'Association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 18 - Subvention à l'Association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 2010, DDEE 19 - Subvention à l'Association pour la défense des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (2e et 9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros. 2010, DDEE 20 - Subvention à l'Association des commerçants rue des Martyrs (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 2010, DDEE 21 - Subvention à l'Association des commerçants Oberkampf Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros. 2010, DDEE 22 - Subvention à l'Association des commerçants du Haut Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 23 - Subvention à l'Union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 2010, DDEE 24 - Subvention à l'Association le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 25 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Bac ACR-BAC (7e) pour les illuminations de fin

d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 2010, DDEE 26 - Subvention au Comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 27 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue de Bretagne et adjacentes (3e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros. 2010, DDEE 28 - Subvention à l'Association des commerçants le village Saint-Charles (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 2010, DDEE 29 - Subvention à l'Association des commerçants de l'avenue Secrétan ACAS (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros. 2010, DDEE 30 - Subvention à l'Union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VII^e arrondissement (UCIAP 7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 31 - Subvention à l'Association des commerçants rue de Tournon-Paris (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.800 euros. 2010, DDEE 32 - Subvention à l'Association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros. 2010, DDEE 33 - Subvention à l'association "Marché Poncelet Bayen" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros. 2010, DDEE 34 - Subvention au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (16e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 2010, DDEE 35 - Subvention à l'association "Saint Placide Cherche-Midi" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 2010, DDEE 38 - Subvention à l'Association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros. 2010, DDEE 39 - Subvention à l'association "Carré du Théâtre" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.100 euros. 2010, DDEE 42 - Subvention à l'Association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 2010, DDEE 43 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 2010, DDEE 44 - Subvention à l'association "Bienvenue au Village Montorgueil" (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.400 euros. 2010, DDEE 45 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Joubert et rue Mogador (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 6.000 euros. 2010, DDEE 47 - Subvention à l'association "Centre commercial Daguerre" (14e) pour les illumination de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 2010, DDEE 48 - Subvention à l'association "Village des Panoramas" (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros. 2010, DDEE 49 - Subvention à l'association "Comité du Faubourg Saint Honoré" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 11.000 euros. 2010, DDEE 51 - Subvention au Comité de la rue Saint-Honoré (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros. 2010, DDEE 53 - Subvention à l'Association de la galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.600 euros. 2010, DDEE 56 - Subvention à l'Union des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 15.000 euros. 2010, DDEE 58 - Subvention à l'Association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros. 2010, DDEE 61 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros. ... 27

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de

Noël.	33
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'ouverture de commerces le dimanche.	33
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale dans le secteur "Douai-Fontaine" dans le 9e arrondissement.	35
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi médical des modèles vivants et de l'ensemble des personnels municipaux.	36
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature du Pacs en mairie.	36
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence concernant les rapports de l'Inspection générale de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées par l'Inspection générale de la Ville dans ses rapports.	38
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au diagnostic du risque amiante à Paris.	39
2010, DDEE 50 - Adhésion de la Ville de Paris au Comité des partenaires de la fondation Campus Condorcet.	40
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la réintégration d'un salarié de l'entreprise G.R.D.F.	41
2010, DVD 23 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération d'extension du Tramway T3. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la végétalisation de la bande de roulement du tramway T3 est et nord réalisée sous maîtrise d'ouvrage R.A.T.P.	42
2010, DVD 29 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de Clichy à Paris (8e), (9e), (17e) et (18e) avec le groupement Agence Laverne (mandataire)/Urbatec Ingénierie/charré Conseils. .	43
2010, DVD 39 - Approbation et signature de trois marchés concernant l'entretien des tunnels parisiens (rénovation des postes d'appel d'urgence, maintenance des systèmes informatiques et maintenance des équipements de sécurité des tunnels parisiens mis en conformité). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des tunnels routiers.	44
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réglementation du stationnement résidentiel.	45
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'organisation d'un débat sur les questions relatives au stationnement au Conseil de Paris.	45
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux quais et voies sur berges de la Seine.	46
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au bruit et à la pollution atmosphérique générés par la circulation sur le péri-urbain.	47

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement de l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret. Vœu déposé par l'Exécutif.49

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolongation de l'aide de 3.000 euros à l'achat de véhicule hybride pour les taxis. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution des licences nouvelles de taxi aux véhicules écologiquement propres. Vœu déposé par l'Exécutif.51

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes".52

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurisation de la voirie parisienne par la suppression des boîtes de réseaux de type diphasé.53

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Agence parisienne du climat.54

2010, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne.55

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux épaves deux-roues.56

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la l'utilisation de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux.57

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service public de la propreté de Paris.58

2010, DEVE 31 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur le plateau Joffre du Champ de Mars (7e). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation de manifestations sur le Champ de Mars.58

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la protection du site du Champ de Mars.60

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du terrain situé 6, rue du Colonel-Manhès dans le 17e arrondissement.61

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du patrimoine arboricole de Paris.61

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'abattage d'arbres à la "cité des artistes" dans le 18e arrondissement.62

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins.63

2010, DPE 8 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI Beaugrenelle en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), une installation de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle à Paris (15e).64

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine à Paris 15e.67

Suspension et reprise de la séance.68

2010, DPVI 22 - Création de l'Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires (ACPE).68

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation de l'espace public par les fidèles des mosquées des rues Polonceau et Myrha.78

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 20e arrondissement.79

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de personnel de la Direction de la Prévention et Protection de la Ville de Paris au sein des équipements sportifs du 17e arrondissement et la nécessité de disposer de correspondants de nuit.81

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de mettre en œuvre un plan de lutte contre la recrudescence de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens.82

2010, DPVI 14 - Subventions à des associations des quartiers Flandre, Paris-Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2010. Montant total : 50.300 euros.83

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de mise en garde à vue et à la politique sécuritaire de l'actuel Gouvernement.85

2010, DPVI 25 - Subvention à l'association Maison d'Haïti menant des actions spécifiques d'accès aux droits. - Montant : 10.000 euros.86

2010, CAS 1 - Modification des conditions d'attribution de l'Allocation Exceptionnelle.87

2010, CAS 2 - Modification du chapitre 2.4, titre II/B du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative concernant l'accueil dans les établissements d'hébergement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.90

2010, DASCO 13 - Réévaluation des contributions municipales à l'enseignement privé sous contrat simple avec l'Etat.92

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux tarifs des cantines scolaires et en faveur d'une régie municipale de la restauration scolaire.92

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques d'exposition au plomb des élèves d'écoles élémentaires à Paris.94

2010, DJS 210 - Lancement d'un marché de prestations de service article 30 relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Vœu déposé par l'Exécutif.95

2010, DJS 24 - Subventions à deux associations sportives du 17e arrondissement. - Montant total : 16.000 euros. Vœu

déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention accordée à l'association "La Salésienne".97

2010, DJS 86 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.98

2010, DJS 225 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déclarer sans suite la consultation relative à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du centre sportif Jean Bouin, de procéder à une reprise en régie du site et d'approuver les autorisations d'occupations temporaires délivrées par la Ville de Paris aux occupants.99

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif la pratique du football par les mineurs étrangers.102

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une indemnisation par l'Etat du préjudice subi par les associations sportives du fait de la réquisition des gymnases dans le cadre de la campagne de vaccination du H1N1. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réquisition des gymnases pour la vaccination contre le grippe A et ses conséquences pour le mouvement sportif.104

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette (15e). 105

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Géo André.106

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte de vœux envoyée par le Paris Volley.107

2010, DU 29 - Aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine. Vœu déposé par l'Exécutif.107

2010, DU 56 - Signature d'un avenant au protocole entre la Ville de Paris et la RATP en vue de la réalisation d'équipements publics au 67, rue de Lagny - 18-20, rue des Pyrénées (20e).109

Suspension et reprise de la séance.110

2010, SG 4 - Site des Halles (1er) - Convention de cession droits encadrant les modalités d'usage d'un visuel représentant le projet de réaménagement des Halles et en particulier la Canopée et le jardin. 2010, SG 6 - Approbation de modalités de passation d'un marché de reprographie dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles et autorisation de signature. 2010, SG 15 - Modalités de passation d'un marché d'entretien et de maintenance technique générale du secteur Bourse Saint Eustache, du bâtiment Lescot et de la voirie souterraine du Forum des Halles à Paris 1er arrondissement. 2010, SG 9 - Modalités de passation d'un marché de coordination générale dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site des Halles sur le site des Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux activités pour les adolescents dans le projet des Halles. Vœu déposé par le

groupe "Les Verts" relatif aux propriétés de la Ville de Paris sur le site des Halles.110

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'antenne-relais Orange de technologie UMTS du toit du 6-8, rue des Portes-Blanches (18e).115

Vœu déposé par le socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu dans le 12e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi.116

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Augustin Mouchoir" à une future voie de la Z.A.C. de la Gare de Rungis.117

2010, DU 16 - GPRU "Saint-Blaise" (20e) : Désignation du concessionnaire. Approbation du traité de concession. Signature du traité de concession. Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine. Autorisation donnée à la SEMAEST de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.117

2010, DLH 5 - Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.119

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de médiation du collectif "Jeudi Noir" pour l'occupation de l'hôtel situé 1 bis, place des Vosges. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 1 bis, place des Vosges.120

Vœu déposé par MM. Pascal CHERKI, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Aline ARROUZE et les élu(e)s de la majorité municipale du Conseil du 14e arrondissement, relatif aux locaux d'habitation vides. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .121

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les expulsions à Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.122

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la non-application du DALO par l'État.123

Départs en retraite.124

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux.124

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un outil qui permet de suivre l'avancée d'une demande de logement social directement sur Internet.126

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble situé 36, rue Emeriau (15e) géré par "Paris Habitat". Vœu déposé par l'Exécutif.127

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique du surloyer.129

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de l'immeuble 24, rue de la Banque.131

2010, DLH 46 - Mise à disposition temporaire d'Emmaüs d'une partie de l'immeuble communal situé 107 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) pour l'ouverture d'un centre temporaire de mise à l'abri des personnes en errance.132

2010, DAC 11 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Yves Saint-Laurent 55 rue de Babylone à Paris (7e).133

2010, DAC 92 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e) au titre de ses activités de production musicale en 2010. - Montant : 15.000 euros.134

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au choix d'attribuer le nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale afin de lui rendre hommage.135

2010, DAC 124 - Signature de conventions d'occupation du domaine public concernant les établissements dénommés La Librairie du Petit Palais, situé au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1 avenue Dutuit (8e) et La Librairie du Musée Carnavalet, 23 rue de Sévigné (3e).136

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la rénovation de l'église Saint-Germain-de-Charonne située 4, place Saint-Blaise (20e).138

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI. Vœu déposé par l'Exécutif.139

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'action de la Fondation Casques Rouges à Haïti.140

Vœu déposé par M. Alain DESTREM relatif aux relations bilatérales entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine.141

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au versement à la fondation Auschwitz Birkenau de la somme de 310.000 euros, pour la restauration de l'un des vingt-deux bâtiments du camp.144

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et Mme Liliane CAPELLE relatif à la participation financière du Gouvernement français à la restauration du site d'Auschwitz.145

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une nouvelle plaque du Groupe Manouchian (20e).146

Vœu déposé par les élues républicaines-socialistes apparentées au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Vœu déposé par l'Exécutif.146

2010, DAC 127 - Subvention à l'association Atelier Project (3e). - Montant : 6.000 euros.147

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.148

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).150

Adoption par un vote global d'approbation de

l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.150

Clôture de la séance.150

Votes spécifiques.150

Vote spécifié.151

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.151

Liste des membres présents.157

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.158

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2010-1 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au réaménagement et à la circulation sur l'avenue de la Grande Armée.158

QE 2010-2 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'aménagement d'un parc de stationnement avenue de la Grande Armée.158

QE 2010-3 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au renforcement de la lutte contre la pratique de vente à la sauvette aux abords des foires, salons, congrès et événements sportifs ou culturels parisiens.158

QE 2010-6 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de pannes de chauffage.159

QE 2010-7 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de dysfonctionnements des ascenseurs, en particulier sur l'immeuble 17, rue du Général Niox (16e).159

QE 2010-8 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'une liaison mécanique entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel Proust (16e), via l'avenue du Parc de Passy.159

QE 2010-9 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-

ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'abattage d'arbres sains et à la démolition d'un blockhaus, 45-47, avenue du Maréchal Fayolle (16e).160

QE 2010-10 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation provisoire du Salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette (16e). . . .160

QE 2010-11 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au Plan d'investissement pluriannuel de Paris.160

QE 2010-12 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au "Mur pour la Paix".161

QE 2010-13 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'amiante.161

II - Questions du groupe "Les Verts". QE 2010-4 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de la situation des modèles vivants des établissements de la Ville de Paris.161

QE 2010-5 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative aux fermetures administratives de cafés-concerts et salles de spectacles parisiens.161

Listes des membres présents en Commission.161

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.163

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT